

# BIBLIOTHEQUE

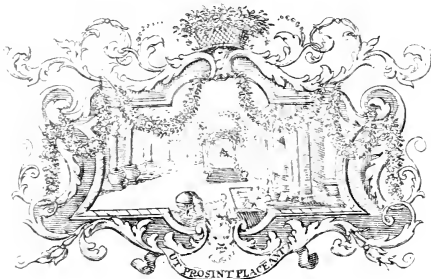
## OU HISTOIRE

*DES SAVANS DE LA*  
**GRANDE-BRETAGNE.**

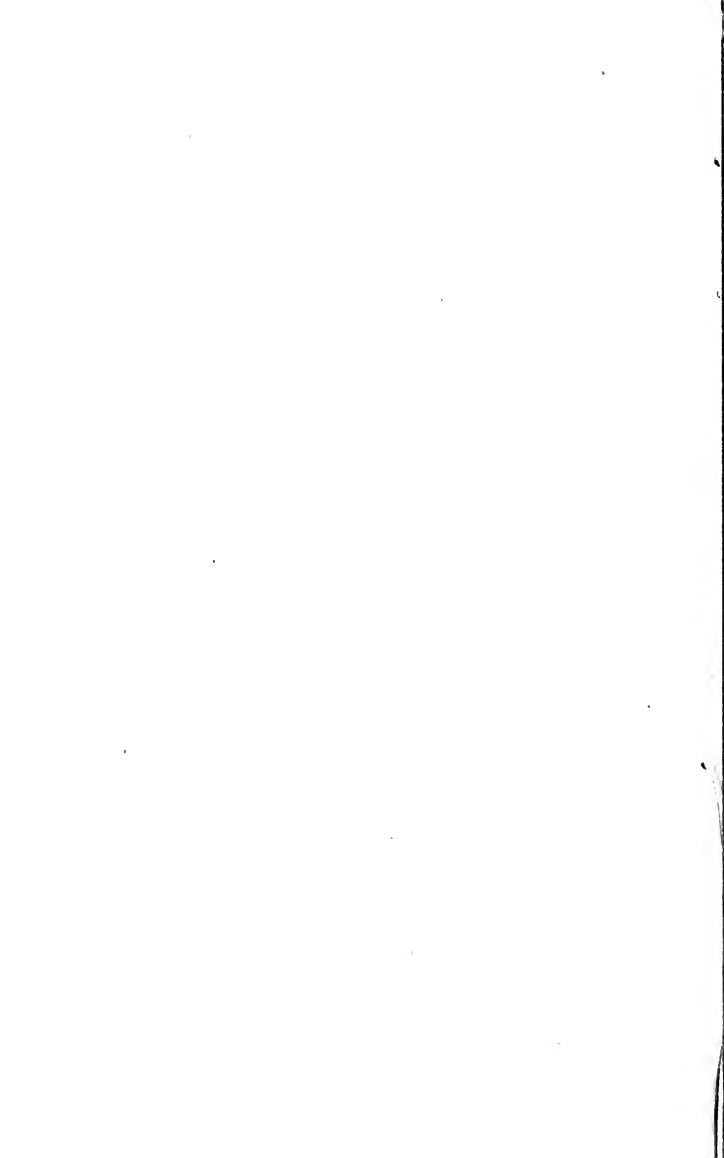
Pour les Mois

M. D C C. X X X I V.

P R E M I E R E P A R T I E.



Chez PIERRE DE HONDT.



# T A B L E

D E S

## A R T I C L E S.

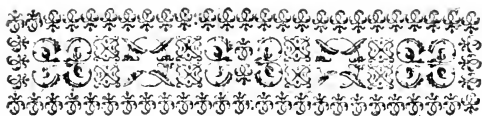
- A R T. I. Mr. THORNHAGH GURDON, *Histoire de la Grande Cour du Parlement, de son Antiquité, de sa Dignité & de son Pouvoir; avec l'Histoire des Cours Foncières.* pag. 1
- I I. Mr. le Dr. BROWN; *Les Choses Divines & surnaturelles conçues par Analogie avec les Choses naturelles & humaines.* 39
- I I I. Court *Essai Chronologique sur quelques endroits de l'écriture Sainte.* 76
- I V. Mr. le Dr. ARTHUR ASHLEY SYKES; *Dissertation sur l'Eclipse dont Phlegon fait mention.* Mr. WHISTON; \* 2 Le

## TABLE DES ARTICLES.

- Le Témoignage de Phlegon défendu. Le Dr. SYKES; Défense de la Dissertation de l'Eclipse de Phlegon, contre Mr. Whiston. Lettre au Dr. SYKES sur le Témoignage de Phlegon.* 96
- A R T. V. Mr. DELAUNY; *Examen de la Question, s'il est permis de manger du Sang.* 115
- V I. Mr. le MOTTEUX; *Suite de ses Remarques sur RABELAIS; traduites de l'Anglois.* 127
- VII. Mr. GUILLAUME BRAIKENRIDGE; *Essai Geometrique sur la Description des Lignes Courbes.* 185
- VIII. Mr. DELAUNY; *Examen desintereffé de la Révélation, &c. Tom. II.* 197
- I X. Mr. ETIENNE HALES; *Recueil d'Expériences Statiques sur la Séve des Végétaux, &c. Troisième Extrait.* 222

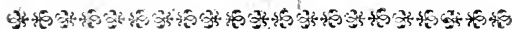
BIBLIO-





BIBLIOTHEQUE  
BRITANNIQUE,  
OU  
HISTOIRE DES OUVRAGES  
DES SAVANS DE LA  
GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI,  
ET JUIN. MDCCXXXIV.



ARTICLE PREMIER.

The History of the High Court of  
PARLIAMENT, its Antiquity, Pre-  
heminance, and Authority; And  
the History of Court Baron, and  
Court Leet: A Chronological His-  
tory of them from the earliest ti-  
mes drawn down to the present.  
Together with the Rights of Lords  
of Manors in Common Pastures,  
*Tome III. part. I.*                      A                      and

- 2 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
and the Growth of the Privile-  
ges the Tenants now enjoy the-  
re, &c.

C'est-à-dire.

*Histoire de la Grande Cour du Parle-  
ment, de son Antiquité, de sa Di-  
gnité, & de son Pouvoir. Avec l'His-  
toire des Cours Foncières, depuis  
les temps les plus reculez jusqu'à pré-  
sent : Où l'on explique aussi les Droits  
des Seigneurs Foncières, sur les Com-  
munes, & les Progrès des Privilèges  
dont les Tenanciers y jouissent main-  
tenant. A Londres chez R. Knap-  
ton & J. Tonson. 2. Voll. 8vo.  
1731. pp. 508. pour l'Hist. des  
Parlem. & 107. pour celle des  
Cours Foncières.*

**L'**AUTEUR de cet ouvrage se nomme  
THORNHAGH GURDON, & on ne  
doit pas le confondre avec Mrs. Thomas &  
Alexandre Gordon, de qui nous avons  
parlé dans le premier Tome de ce Jour-  
nal (a). Cet avis, peu nécessaire pour  
les Anglois, l'est beaucoup pour les étran-  
gers,

(a) Pag. 36, 251, & 61, 76.

gers, qui confondent souvent les Auteurs, qui portent le même nom, ou dont les noms se ressemblent : Il arrive même quelquefois, que faute de bien entendre l'Anglois on donne de faux noms aux Auteurs; c'est ainsi que dans le Journal des Sçavans (a) on appelle le present Evêque de *Liechfield & Coventry* (b) *Richard Lerd* au lieu de *Smalbrooke*, qui est son véritable nom. Ce qui a pu tromper les Savans Journalistes, c'est que l'Evêque dans son livre contre *Woolston* se qualifie *Richard, Lord Bishop of St. David*, "Richard Seigneur Evêque de S. David", selon la coutume des Evêques, qui dans leurs signatures & dans leurs livres prennent le nom de leur Evêché, & non pas celui de leur famille. Après cette courte remarque, dont nous avons crû que le Public ne nous sauroit pas mauvais gré, nous venons à notre Auteur.

Il nous donne d'abord dans sa Préface une courte histoire de l'établissement des Loix en Angleterre depuis Jules Cesar jusqu'au Roi Jean sans Terre : comme nous aurons occasion d'en parler en faisant l'extrait de cet Ouvrage nous ne nous arrêterons pas à la préface, nous dirons seulement,

(a) T. 98, Sept. 1732. p. 22. Edit. de Hol.

(b) Il l'étoit de *St. David*, lors qu'il publia son premier Volume contre *Woolston*.

4. BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
lement, que l'Auteur s'y justifie aussi sur  
l'usage de quelques mots surannez, dont  
il a été obligé de se servir en rapportant  
ou en traduisant d'anciens Actes de Parle-  
ment, de vieilles Chartres, &c. ou en en  
faisant l'extrait. Il falloit qu'il en usat ainsi  
pour ne pas alterer le sens des monumens,  
qui lui servent de preuve.

L'Histoire des Parlemens est divisée en  
sept Chapitres; nous allons rapporter ce  
qu'ils renferment de plus curieux & de  
plus interessant.

Dans le premier Chapitre Mr. Gurdon  
nous donne une idée du Gouvernement  
de la Grande Bretagne depuis les temps les  
plus reculez, jusqu'au regne d'Eduard III.  
Il recherche d'abord l'origine du Gouver-  
nement en general; pour cet effet il re-  
monte jusqu'à Adam; puis il vient au Gou-  
vernement de l'Ancienne Rome, & il trou-  
ve beaucoup de rapport entre ce que les  
Romains appelloient *Patres conscripti* & *Pa-  
tres minorum Gentium*, & le Parlement d'An-  
gleterre composé des Seigneurs & des Com-  
munes. Ceci le conduit naturellement à  
l'Histoire des Anciens Conseils nationaux  
des Bretons; mais comme il n'y a point  
d'Auteur Breton contemporain, il faut se  
contenter de ce qu'on trouve sur ce sujet  
dans Cesar & dans Tacite.

Lors que les Romains envahirent l'An-  
gleterre, du temps de Jules Cesar, les Bre-  
tons n'étoient pas sous la domination d'un  
seul

seul Monarque, ils étoient partagez en plusieurs petits états, qui avoient chacun leur Prince & leur Conseil particulier : & lors qu'ils se présentoit des affaires importantes, qui interessoit toute la nation, les Princes ou Chefs particuliers s'assembloient tous avec leur Nobles en un Conseil general, pour deliberer sur ce qui regardoit leur intérêt commun : Ainsi lors qu'on eut appris, que Cesar faisoit des préparatifs pour envahir l'Angleterre, le Conseil general, composé des Chefs & de leurs Nobles choisit *Causibulan*, ou, (comme l'appelle nôtre Auteur) *Cassavalain* pour commander en Chef toutes les forces des Bretons. Cependant, dit Mr. Gurdon, ce General n'étoit point Roi, il n'y en avoit point alors en Europe, & on ne lui confia le Commandement, que pour cette occasion particulière.

A la seconde invasion des Romains sous l'Empereur Claude les Bretons étant divisez entre eux, n'assemblerent point de Conseil general, de sorte que n'agissant pas de concert ils furent aisément vaincus.

Les Bretons appelloient leur Conseil *Kifritbin*, mot qui en leur langue signifioit une Délibération sur des sujets, qui interessent le Public. Le Conseil étoit composé des *Edlins* (a), c'est à dire, de ceux qui

(a) Nôtre Auteur nous donne l'etymologie de ce mot à la page 224; *Edlin*, dit il, est composé

6 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qui étoient de la Race des Chefs, des Gouverneurs établis sur une certaine étendue de païs, & des Seigneurs des Villages. Les laboureurs & le commun peuple n'étoient regardez que comme *Vilains* ou serfs des Seigneurs qui pouvoient les chasser à leur volonté, & comme ils n'avoient aucune part dans la propriété des Terrés, le bien public ne pouvoit pas les toucher beaucoup, c'est pourquoi ils n'étoient point admis au Conseil de la Nation.

Les Fils des Nobles n'étoient receus dans le Conseil, que lorsque par la force de leur corps & la maturité de leur Esprit ils étoient capables de servir à la Guerre. Alors le Prince ou Chef leur délieroit en plein Conseil le bouclier & la lance, & dès lors ils étoient regardez comme des Chevaliers & des Nobles, & comme des Membres de l'Etat.

Le Conseil faisoit les Loix, & l'exécution en étoit commise aux Druides, qui étoient les seuls Juges en matières civiles aussi bien qu'ecclesiastiques: Ils étoient aussi les seuls Dépositaires des Loix, qui n'étant point couchées par écrit, il falloit s'en rapporter à la fidélité de la mémoire de ces Ministres de la Religion; & ceux qui vou-

posé de *Ed & Ilin*, qui signifient *Hares* ou *Linea Regis*, *Heritier* ou *Descendant de Roi*, comme il paroît par les Loix de *Howel Dha*, Roi du Païs de Galles.

vouloient s'instruire des Loix du païs, étoient obligez de fréquenter les écoles des Druides, qui devinrent très fameuses dans la suite des temps.

Parmi les Loix des anciens Bretons, il y en avoit une, qui defendoit à chacun, excepté aux Magistrats, de parler des affaires d'Etat; encore ceux ci n'avoient-ils la liberté d'en parler qu'en plein Conseil: Le but de cette Loi étoit de conferver la paix, & de prévenir les murmures, & les partis, sources des féditiions & des Guerres civiles.

Lors que les Romains eurent abandonné la Grande Brétagne, après l'avoir tenue en sujettion plus de quatre cens ans, les descendans des Chefs ou Princes voulurent se remettre en possession de ce qui avoit appartenu à leurs ancêtres; mais leurs Genealogies n'ayant pas été redigées par écrit, & les Druides & les Bardes ayant été supprimés ou fort abaissés par l'Empereur Claude, & par ses successeurs, ces genealogies devinrent très incertaines; il fut aussi impossible de determiner exactement les limites de chaque Principauté particulière, ce qui causa parmi les Bretons des Divisions & des guerres, dont les Pictes & les Ecofois profitèrent pour envahir l'Angleterre. La dessus les Bretons se réunirent, & assemblèrent le Conseil general, où Vortiger fut choisi pour commander les forces de la Nation: mais leur armée n'étant pas

8 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
capable de résister à l'ennemi, ils appel-  
lèrent les Saxons à leur secours, contre  
lesquels ils furent bien-tôt obligés de se dé-  
fendre; & après une guerre de cinquante  
ans les Saxons se rendirent maîtres de pres-  
que toute l'Angleterre, où ils établirent  
sept petits Royaumes, qui formerent la fa-  
meuse Heptarchie.

L'Armée des Saxons, qui subjuguèrent  
l'Angleterre, n'étoit pas composée de sol-  
dats mercenaires, mais de volontaires, qui  
n'avoient assisté leur Chef, que pour par-  
tager avec lui le pais conquis. Ces volon-  
taires étoient appellez *Comites Regis*, les  
Compagnons ou Collègues du Roi, ou du  
Chef; & par l'accord fait entre eux, ils  
devoient non seulement avoir leur part des  
Terres des Bretons, mais aussi être admis  
au Gouvernement de l'Etat, comme mem-  
bres nez du Grand Conseil du Roi, où ils  
avoient droit d'accepter ou de rejeter les  
loix, qui leur étoient proposées, & de  
donner leur avis sur les affaires les plus  
importantes.

Durant l'Heptarchie chaque Royaume a-  
voit son *Wittenagemot*, ou Conseil particu-  
lier, dans lequel se faisoient les Loix pour  
l'avantage du Royaume; & lorsque quel-  
cune de ces Loix paroissoit être d'une  
grande utilité, les autres Royaumes l'adop-  
toient; c'est ainsi que les Loix d'Ethelbert  
Roi de Kent, d'Ina Roi des Saxons occi-  
dentaux, & d'Offa Roi de Mercie furent  
re-



receues dans les autres Royaumes de l'Heptarchie : Et suivant un ancien Historien, le Roi, de qui les autres adoptoient les Loix, étoit appellé *Roi de la Nation Angloise*, & les autres Princes envoioient quelques uns de leurs Sages, (*Wita's*) au Conseil general du Roi, qui passoit pour le plus puissant & le plus prudent, lors qu'il s'agissoit de faire de nouvelles Loix.

Comme il nous reste quelques Codes des Loix faites par les Princes de l'Heptarchie, nôtre Auteur en donne ici l'extrait, pour nous apprendre comment se faisoient les Loix, & de quelle autorité elles émanoient.

Le plus ancien Code que nous ayons est celui d'Ethelbert, le premier Roi Saxon, qui ait embrassé le Christianisme. Les Loix furent faites dans le grand Conseil, composé des *Witas*, qui étoient ceux qui possédoient des Terres. Bede appelle (a) le Code d'Ethelbert *Decreta Judiciorum*; ce Code fut receu de tous les Rois de l'Heptarchie, & nôtre Auteur le regarde comme la *premiere grande Charte*, parce qu'il régloit les punitions, qui doivent être infligées pour différentes espèces de crimes, & que les Juges subalternes étoient obligez de suivre les directions de ce Code.

Les Bretons, que les victoires des Saxons obligèrent à se refugier au païs de Galles,

y

(a) Lib. 2. Cap. 5. p. 64.

y conservèrent l'usage des grands Conseils, comme il paroît, dit Mr. Gurdon, par ce fait, que Bede rapporte (a). Lors que le Roi Ethelbert eut fait le moine Augustin Evêque de Cantorbery, & Primat de son Royaume, le nouvel Evêque envoya sommer ceux du País de Galles de reconnoître sa Primatie : Ils répondirent, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire sans l'avis d'un Sinode Provincial. Ils en assemblèrent donc un, où se trouvèrent sept Evêques Bretons, Dinoh Abbé de Bangor, & plusieurs gens de Lettres. Le Sinode déclara, qu'ils ne pouvoient pas reconnoître la Primatie d'Augustin, parce qu'ils avoient déjà un Primat, qui étoit l'Archevêque de Carlean sur l'*Ujque* dans la Province de Monmouth. Mais avec la permission de nôtre Auteur, cela prouve bien, que les Bretons du País de Galles tenoient de temps en temps des Sinodes ; Mais peut on en conclure, qu'ils avoient conservé l'usage des Grands Conseils, ou Conseils nationaux ?

Alfred le Grand, qui réunit les sept Royaumes en un seul, assembloit ses Nobles trois fois par an, savoir aux Fêtes de Paques, de la Pentecôte, & de Noël ; d'où vient que le Conseil National fut alors appelé *Court de mere*, Cour qui s'assemble suivant la coutume : Cela n'empêchoit pas, que le Conseil National ne fut convoqué

extra-

(a) Lib. 2. Cap. 2. p. 58. 60.

AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 11

extraordinairement, lors que des affaires pressantes ou les besoins de l'Etat le requerroient. Le *Witenagemote*, ou Parlement, étoit composé des mêmes personnes, qui composoient la Cour *de more*; la seule différence étoit, que celle-ci s'assembloit régulièrement aux fêtes solennelles, au lieu que l'autre étoit convoquée expressément par le Roi dans des cas extraordinaires. Nôtre Auteur ajoute, que la Cour *de more* a donné naissance aux Cours de la Chancellerie, du Banc-du-Roi, & des Plaids-Communs.

Du temps de l'Heptarchie & sous les Princes Saxons les Loix n'étoient pas enregistrées, ni commises à la garde de certains Officiers particuliers, destinez à prendre soin des Archives; Les Ministres d'Etat, les Juges, & les Moines, qui étoient pour la plupart Jurisconsultes, & qui plaidoient les causes des Particuliers, tiroient copie des Loix pour leur propre usage; aussi est ce uniquement par le moyen des Moines, que les anciennes Loix nous ont été transmises.

Des Saxons notre Auteur passe aux Normans. Guillaume le Conquerent se conformant à la pratique des Saxons, tint la Cour *de more* à Glocester à Noël, à Winchester à Paques, & à Westmunster à la Pentecôte, afin que ceux, qui étoient membres de cette Cour, pussent savoir exactement en quel lieu ils devoient se rendre.

dre. On trouve sous ce Règne quelque changement par rapport aux personnes, qui avoient droit d'assister au Conseil national; c'étoient tous les *Riches* (ou *puissans*) *hommes* d'Angleterre, les Archevêques, Evêques, Abbez, Comtes, Barons, & Chevaliers; c'est à dire, ajoute l'Auteur, tous ceux, qui étoient Tenanciers *in capite*, en chef, qui tenant leurs terres du Roi, étoient obligez en redevance de le suivre à la guerre. En ce temps là les terres Seigneuriales étoient d'une grande étendue, de sorte qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de personnes, qui eussent droit d'assister au grand Conseil de la Nation: Dans la suite ces terres ayant été partagées entre plusieurs personnes, le nombre des membres du Conseil national s'accrût considérablement.

Quoique Guillaume I. ait été surnommé le Conquerant, nôtre Auteur fait voir, que ce Prince n'a pas régné en Conquerant; 1. parce qu'il a tenu les Cours *de morte* & de Parlement selon la pratique des Rois Saxons. 2. Par le serment, qu'il fit à son Couronnement, de protéger & de défendre la Sainte Eglise, de gouverner le peuple selon les anciennes Loix du Royaume, & de faire droit aux pauvres aussi bien qu'aux riches: Et c'étoit aux Barons assemblez en Parlement à décider sur les plaintes, qu'il y auroit, au sujet des injustices, que le Roi pourroit commettre. Il est vrai  
qu'au

qu'au commencement de son Règne le Peuple fut fort vexé par l'avarice des Normans, qui pour s'emparer du bien des Anglois accusoient ceux qu'ils vouloient d'avoir eu part à la revolte de Harold: mais dans la suite le Roi établit des Commissaires pour examiner ces usurpations, & fit rendre aux Ecclésiastiques & à plusieurs Laïques les terres qu'on leur avoit enlevées: comme il paroît par les exemples, que Mr. Gurdon rapporte.

Il parcourt ensuite les régnes des autres Princes, & s'arrête particulièrement sur celui de Jean *sans Terre*, qui accorda aux Anglois les deux Chartes connues sous le titre de la Charte des Libertez ou la Grande Charte, *Magna Charta*, & la Charte des Forêts. Ce même Prince permit aux Seigneurs, qui s'étoient liguez contre lui, de choisir vingt-cinq des plus puissans Barons, pour être les Gardiens de ces deux Chartes, avec pouvoir de contraindre les Juges, les Ministres d'Etat, & le Roi même de s'y conformer dans leurs actions & dans tous leurs jugemens. Le Roi envoya aussi des Lettres patentes à tous les Cherifs, leur commandant d'obliger tous les Particuliers à jurer, qu'ils se conformeroient à ces Chartes.

Sous le règne de Henri III, fils & Successeur de Jean sans Terre, on aperçoit les foibles commencemens du Droit qu'ont les Communes, d'envoyer au Par-  
le-

14 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
lement des Députés, qui les représentent. On leur accorda d'envoyer douze Députés ; & par la liste qu'on en trouve, il paroît qu'ils étoient tous Evêques, Barons, ou de considérables *Tenanciers en chef*. Il est vrai, qu'après la conquête, tous ceux qui tenoient des terres de la Couronne, avoient Séance au Parlement, quoiqu'ils ne fussent pas proprement Nobles ; mais ils n'étoient pas choisis par le Peuple, leur Droit étant fondé sur les fiefs, qu'ils possédoient ; ce qui sert à expliquer ce qu'on trouve au sujet d'un Parlement tenu à Westmunster sous Edouard I en 1276, & composé d'Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Comtes, Barons, & des *Communes* ; ces derniers, dit Mr Gurdon, étoient de *petits Tenanciers en Chef, Small Tenants in Capite* ; aparemment parce que les Fiefs, qu'ils possédoient n'étoient que d'un petit revenu, & ne laissoient pas cependant de leur donner droit de séance au Parlement.

Ce ne fut que près de vingt ans plus tard (a) sous le même Edouard, que les Communes députèrent des Membres de leur Corps au Parlement. Le Roi envoya ordre à tous les Cherifs d'Angleterre de faire ensorte que chaque Comté ou Province députât deux Chevaliers, chaque Cité deux Citoyens, & chaque Bourg deux Bour-

(a) Environ l'année 1295 la 23<sup>e</sup>. du Règne d'Edouard.

Bourgeois au Parlement, qui devoit s'assembler à Westmunster, afin de CONSENTIR à ce que les Comtes, les Barons & les Pairs du Royaume jugeroient à propos d'ordonner, & de l'APPROUVER. C'est de ce tems-là qu'il faut dater le commencement de la Chambre des Communes : Il paroît cependant, que cette Chambre n'avoit pas encore le Droit de proposer des Loix, mais seulement de consentir à celles, que les Seigneurs faisoient & de les approuver.

En la vingt-cinquième Année de son Règne Edouard assembla le Parlement à Salisbury, & demanda aux Comtes, aux Barons, & aux Chevaliers, qui avoient des Fiefs de vingt Livres par an, d'aller en personne à la guerre, qu'il vouloit faire en Flandres, ou de contribuer aux fraix de cette expédition. Mais Homfroy de Bohum Comte d'Hériford & d'Essex, & Connétable d'Angleterre, Roger Bigod Comte de Norfolk & de Suffolk & Marechal d'Angleterre, avec plusieurs autres Chevaliers refusèrent ouvertement d'aller en Flandres ou de contribuer aux fraix de la guerre, à moins que le Parlement ne l'ordonnât d'un commun consentement. La dispute s'échauffa entre le Roi & le Marechal. Le Roi lui promit le commandement de l'Armée, mais Roger s'excusa avec tout le ménagement possible, protestant qu'il étoit prêt à suivre & à servir le Roi dans tout  
le

le Royaume d'Angleterre, comme il y étoit obligé en qualité de Vassal du Roi, & par son serment de fidélité; mais il ajouta que selon la grande Charte, il ne pouvoit pas être envoyé malgré lui hors du Royaume. Cette réponse irrita si fort le Roi, qu'il dit tout en colère, „ Par D... , Monsieur „ le Comte, vous irez, ou vous serez „ pendu „. A quoi le Comte répondit, „ Je fais le même serment, que je n'irai „ point, & que je ne serai point pendu „. Là-dessus il sortit du Parlement sans prendre congé du Roi. Après cela, ce Prince voulut lever des Contributions par sa seule prérogative Royale, mais le Maréchal & le Connétable firent défense aux Barons de l'Echiquier de lever ces taxes, comme étant contre la Loi, de sorte qu'elles ne furent point levées.

Cette opposition que le Roi avoit rencontrée dans le Parlement, lui fit regarder la grande Charte comme un frein incommode, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir aussi loin, qu'il auroit souhaité: Il étoit sur tout fort chagrin, de ce que la résistance des Seigneurs le forçoit à entreprendre son expédition de Flandres avec peu d'argent, & presque sans aucun secours de ses Barons & de ses Chevaliers. Cependant après de sérieuses réflexions, il résolut de faire céder le ressentiment & la colère à la prudence, & pour se concilier de nouveau les cœurs de ses Sujets, il envoya de Flandres



dres une Charte datée de Gand le 5. Novembre cette même année, qui étoit la vingt-cinquième de son règne. Par cette Charte il confirmoit de nouveau la Charte des Libertez, & déclaroit en même tems, que les Taxes, qu'il avoit levées sans le consentement du Parlement ne tiroient point à conséquence, & que dans la suite il ne leveroit aucun subside qu'avec le consentement de tout le Royaume. On envoya des copies de cette Charte d'Edouard dans toutes les Provinces, avec des ordres exprès à tous les Juges & Officiers de Justice de faire observer exactement la grande Charte, qui devoit désormais être lue deux fois par an dans toutes les Eglises Cathédrales; le Roy ordonnoit aussi qu'on prononçât une Sentence d'excommunication contre ceux qui violeroient les Chartes des Libertez & des Forêts. La déclaration, qu'Edouard avoit faite, qu'on ne leveroit plus de Subside sans le consentement de la Nation fut confirmée par un Acte de Parlement, intitulé *de Tallagio non concedendo*, & passée la trente-quatrième année de ce Prince.

Notre Auteur finit ce Chapitre en remarquant, qu'il paroît y avoir eu quelque différence entre le grand Conseil, & le Conseil National ou le Parlement. Cette différence consiste en ce que dans un grand Conseil tenu sous Edouard III, il n'y avoit outre les Evêques, Abbez & Prieurs,

18 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
que cinq Comtes, onze Barons, & point  
de Députés des Communes ; au lieu que  
dans un Parlement tenu la même année,  
il y avoit, outre les Evêques, Abbez, &  
Prieurs, onze Comtes, cinquante-cinq Ba-  
rons, vingt trois Juges, Avocats, Conseil-  
lers, ou Ministres d'Etat, les Barons de  
Cinq-Ports, avec les Chevaliers, Citoyens,  
& Bourgeois. Les sommations pour assem-  
bler le Grand Conseil n'étoient que sous  
le sceau privé du Roi, & adressées aux  
particuliers, que le Roi vouloit choisir,  
au lieu que les sommations pour le Parle-  
ment étoient scélées du grand sceau, & a-  
dressées à tous les Seigneurs en général.

Le second Chapitre traite des anciens  
*Décrets* & Statuts, de la grande Charte, &  
des Actes de Parlement. Les anciens His-  
toriens d'Angleterre font souvent mention  
de trois Codes ou Corps de Loix, celui  
des Saxons Occidentaux, celui des Mer-  
ciens & celui des Danois. Notre Auteur  
fait voir, que ces Codes n'étoient pas dif-  
ferens quant à la nature des Loix, mais  
seulement par rapport aux amendes plus  
ou moins fortes, à quoi ils condamnoient  
ceux, qui avoient commis certains crimes ;  
la peine de mort n'étant presque pas en  
usage en Angleterre dans ces tems. On  
refute ici l'Evêque Nicolson, qui a nié  
l'existence de ces trois Codes, & qui a  
prétendu que les Traducteurs des Loix Sa-  
xones se sont trompez, lors qu'ils ont crû  
que

que le mot Saxon *Laga* ou *Lage* signifioit la même chose que le mot Norman *Ley*, c'est-à-dire une Loi: Nicolson a soutenu que ce terme signifie un District, ou une Province. Mr. Gurdon allégué plusieurs passages, qui prouvent invinciblement, que *Laga* signifie une Loi ou un Corps de Loi; nous n'en rapporterons qu'un seul, mais qui est décisif. Henri I dans la Charte qu'il accorda au Peuple s'exprime de cette maniere, *Lagam Regis Edwardi vobis reddo, cum illis emendationibus, quibus eam Pater meus emendavit, consilio Baronum suorum.* C'est-à-dire, „ Je vous rends la Loy „ du Roi Edouard, avec les corrections, „ que mon Pere y a faites du consentement „ de ses Barons „. Je suis persuadé, dit Mr. Gurdon, que si Nicolson avoit traduit cette Charte, il n'auroit eu garde de faire Henri si généreux & si desintéressé, que de faire présent à ses Sujets de la Province d'Edouard.

Notre Auteur passe ensuite aux Statuts qui ont été faits sous les divers Princes, qui ont régné en Angleterre. En parlant d'Alfred le Grand il nous apprend que ce Roi fit deux Codes, l'un de Loix Ecclésiastiques, l'autre de Loix Civiles (a). Le pre-

(a) Mr. De Rapin semble avoir confondu ces deux Codes, puisqu'il ne parle ( T. 1. p. 315. ) que d'un Corps de Loix; & Mr. Tindal son Traducteur se contente de dire que le *Décatalogue étoit*

20 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
premier commence par le Décalogue, & contient plusieurs autres Loix Divines tirées de l'Exode & du Lévitique. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il ne paroît pas que le Roi en recueillant ces Loix ait été assisté des Ecclésiastiques, ni qu'il les ait publiées avec leur consentement exprès; au lieu que les Loix civiles furent faites par l'avis du Conseil composé des Seigneurs Spirituels & Temporels.

Ce Code de Loix civiles renfermoit quarante Loix. La trente-fixième, qui est contre les perturbateurs du repos public, nous fait connoître que les Nobles & les Gentilshommes jouissoient de certains privilèges assez considérables. Cette Loi ordonne que ceux, qui auront excité quelque tumulte dans une ville ou bourg du domaine du Roi, soient condamnez à une amende de 120 sols (a), ceux qui commettoient la même faute dans une ville de l'Archevêque, étoient taxez à 90 sols; à 60 lors que la ville appartenoit à un Evêque ou à un Juge Seculier; l'amende étoit de 30 sols lors que le tumulte avoit été excité dans une ville appartenant à ce qu'on appelloit un *Twelfhindman*, c'est-à-dire, un homme, dont le bien étoit évalué à douze-cens chelins; & enfin l'amende étoit de 15 sols lorsque la ville appartenoit à un homme

à la tête des Loix d'Alfred; ce qui n'est pas exact.

(a) *Solidi.*

me dont le bien étoit évalué à fix-cens chelins. Ces amendes étoient payées à ceux dans les villes defquels le tumulte avoit été excité. Il paroît par cette Loi, dit Mr. Gurdon, que les Evêques & les autres Nobles avoient des villes, qui leur appartenoient en propre; & puisque les tumultes, excitez dans les lieux, qui leur appartenoient, pouvoient porter du préjudice à eux ou à leurs tenans, il étoit jufte que la Loi accordât un dédommagement à la partie lézée. Les Nobles & les Gentilshommes jouirent de ces privilèges jufqu'au tems des premier Roi Normans; mais alors toutes ces amendes furent portées à l'Echiquier du Roi.

Parmi les Loix, paffées fous le Règne d'Adelstan il y en a quelques-unes, qui font affez remarquables. Il ordonna que tout l'argent monoyé d'Angleterre fut du même alloi, & de même poids; & que tout Monoyeur, qui auroit frappé de la monoye au deflous du titre, & du poids réglé, auroit le point coupé. Il étoit établi par la même Loi, qu'il y auroit fept Monoyeurs à Cantorbery, quatre pour le Roi, deux pour l'Evêque, & un pour l'Abbé; trois à Rochefter, deux pour le Roi, & un pour l'Evêque; huit à Londres, & un certain nombre fixe dans quelques autres Villes, Bourgs, & Chateaux, que la Loi nommoit.

Ce fut fous le même Roi Adelstan que la

22 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Milice fut réglée; la feizième Loi passée sous son Règne ordonne, que chaque propriétaire des Terres entretienne toujours deux Cavaliers bien montez, & prêts à servir à la guerre, pour chaque portion de Terre, appelée en Anglois, *Plow-land*, ou *Hyde*, & selon *Selden*, on doit entendre par-là autant de Terre, qu'il en faut, pour le labourage d'une charue (a).

Par ces mêmes Loix on apprécia la vie de tous les particuliers, depuis le Prince jusqu'au moindre Païsan; & celui qui tuoit un homme étoit obligé de payer le prix, auquel la vie de cet homme étoit taxée par la Loi. Il fut aussi ordonné, que personne ne seroit puni de mort, pour avoir volé quelque-chose d'une valeur moindre que douze sols; ce qui est encore aujourd'hui la règle de ce qu'on appelle grand ou petit larcin, *Grand and petty larceng*.

Parmi les Loix d'Edgar il y en a une, qui ordonne que durant les *Affises* les Evêques instruiront le Peuple dans la Loi de Dieu, & les *Aldermen* ou Juges lui expliqueront la Loi des hommes, c'est-à-dire, les Statuts des Parlemens.

Il paroît par les Loix de Canute, qu'on pouvoit être coupable de Trahison contre un Seigneur aussi-bien que contre le Roi; car une des Loix de ce Prince condamne également à la mort, ceux qui conspirent

con-

(a) Rapin, Hist. d'Angl. Tom. 1. p. 485.

contre le Roi, & ceux qui conspirent contre leur Seigneur. Avant le Règne de Canute tous les criminels pouvoient rachetter leur vie, en payant une certaine somme au Roi, à leur Seigneur ou à la personne contre laquelle ils avoient commis quelque crime. Mais par les Loix de Canute, l'action de forcer une maison à dessein d'y dérober, un vol manifeste, un meurtre commis de propos délibéré, la trahison contre son Seigneur, étoient déclarez des crimes capitaux, qu'il n'étoit pas permis de racheter.

Quoique Canute eut acquis le Royaume par la force des Armes, ce ne fut pas par les mêmes moyens qu'il le conserva: Car la discipline militaire, à laquelle la Milice étoit obligée de se soumettre, n'avoit pas été établie par le bon plaisir du Roi, mais par acte de Parlement, comme il paroît par les Loix mêmes de Canute. Ces Loix prouvent, premièrement, que ceux, qui composoient la Milice n'étoient point des Soldats mercenaires, mais ou des Seigneurs de Fief, & qui en redevance étoient obligez de suivre le Roi à la Guerre, de bâtir ou réparer les Châteaux & les Ponts, &c. ou des Vassaux des Seigneurs. S'il arrivoit qu'un Seigneur desertât, la Loi le condamnoit à perdre tous ses biens, qui étoient confisquez au profit du Roi, le principal Seigneur de la Nation; & si un Vassal négligeoit de se rendre sous le Dra-

peau de son Seigneur, ou s'il désertoit, toutes ses Terres étoient confisquées au profit du Seigneur, de qui il les tenoit.

Il paroît en second lieu par les Loix de Canute, que lors qu'un Vassal, étoit tué en combattant sous la bannière de son Seigneur, son Equipage de guerre, qui autrement appartenoit au Seigneur après la mort du Vassal, venoit à ses heritiers. Les Loix de Canute ordonnent aussi, que lors qu'un Vassal aura été tué à la guerre en combattant sous son Seigneur, ses terres & tous ses biens soient partagez également entre tous ses Enfans.

Outre les Loix generales de Canute, & dont celles que nous venons d'indiquer font partie, ce Prince en fit trente quatre autres, qui regardent les Forêts; ce qui engage nôtre Auteur à entrer dans un assez grand détail, pour expliquer l'origine des Loix touchant les Forêts en Angleterre. La guerre, qui dura très longtemps entre les Bretons & les Saxons, ayant fait perir un grand nombre des premiers, & obligé presque tout le reste à se réfugier au País de Galles, les terres cultivées furent plus que suffisantes pour fournir à l'entretien des Usurpateurs, & du petit nombre d'anciens habitans, qui étoient demeurez dans le país. Les Bois les Bruières, & les autres Terres incultes n'ayant point été distribuées aux particuliers, demeurèrent au Chef de la Nation,

qui



qui dans la suite prit le titre de Roi, & qui de temps en temps accordoit à quelques uns de ses Sujets une partie de ces Terres incultes ; le reste servoit de retraite aux bêtes sauvages, & fournissoit au Roi & aux Nobles le plaisir de la Chasse.

Les anciens Rois Saxons n'entreprirent point d'ôter aux Nobles la liberté de chasser, & les fermiers jouissoient d'un avantage plus considerable encore, puisqu'il leur étoit permis de conduire leurs Troupeaux dans ces Terres incultes, de recueillir du gland dans les Forêts, d'y couper du bois pour leur chauffage, &c. Aussi longtemps que le nombre des Animaux carnaciers fut assez grand pour empêcher la multiplication du gibier propre pour la table des Rois, on permit à la Noblesse de chasser dans les bois & les Forêts du Prince. Mais du temps d'Edgar les animaux carnaciers étant fort diminuez, ce Prince, qui aimoit beaucoup la venaison, défendit de chasser dans ces bois, & établit des Gardechasse, qui exercèrent leur emploi avec tant de sévérité, que les Nobles furent privez du plaisir de la chasse, & les fermiers perdirent les privilèges, dont ils avoient jouï jusqu'alors ; ces Garde-chasse condamnoient le peuple à des amendes exorbitantes, ne suivant en cela d'autre règle, que leur caprice, parce qu'il n'y avoit point encore de loix sur ce sujet ; ce qui obligea enfin les Nobles, les Gentils hommes & les Fermiers

à se plaindre des vexations, qu'ils souffroient, faute de loi, qui marquât exactement les bornes de la Prérogative du Roi, & des Privilèges des sujets par rapport à l'usage des Forêts.

Canute, qui quoique Conquerant étoit naturellement bon & équitable, publia des Loix, dans lesquelles il marquoit les bornes des Forêts, & limitoit le pouvoir des Garde-chasse, afin que chacun pût savoir exactement, ce qui étoit défendu. Ces Loix furent faites de l'avis & avec le consentement des Nobles du païs. Spelman les a publiées dans son Glossaire.

Les Terres, qui avoient fait partie des Forêts royales, mais que les Princes avoient cedées à des particuliers, ne laisserent pas de porter toujours l'ancien nom de Forêts ou de Bois du Roi, quoiqu'elles fussent cultivées; ce qui dans la suite fournit aux Normans de specieux prétextes pour chagriner les possesseurs de ces terres: On persuada à Guillaume I. que ces terres avoient été usurpées sur les Forêts royales: & ceux qui ne pouvoient pas produire les Titres par lesquels ils possédoient leurs Terres, étoient condamnez à les restituer: Le grand nombre de disputes & de procez, que cela produisit, donna enfin naissance à la fameuse Charte des Forêts.

Après cette espèce de Digression sur les Loix des Forêts, dans laquelle les Loix de Canute ont engagé notre Auteur, il revient

vient à son principal dessein , qui est de nous donner dans ce chapitre une idée des Loix, qui ont été faites sous les divers Princes , qui ont régné en Angleterre. Sous le règne de Canute il s'établit une certaine Loi , qu'on nomma *Englischire* ; ce n'étoit point une *Loi Parlementaire* (a), mais une *Loi Commune* , qui fut suivie par les Juges Royaux , avec le consentement des Grands du País. Voici l'origine & l'explication de cette Loi.

Les Danois ayant fait plusieurs invasions en Angleterre , sous le commandement d'Anlave , de Justin , & de Guthmund , le Roi Ethelred s'engagea à leur donner une somme d'argent , pour les obliger à se retirer ; en 991. ou leur paya 10000. L. en 994 , 16000. outre les provisions qu'on fut obligé de leur fournir ; en 1002 , 24000 L, en 1007 , 36000 L, en 1012 , 48000 L , & en 1018 , 72000. Ces tributs exorbitans , qu'on appelloit *Danegeld* , parce qu'on les payoit aux Danois chagrinoient beaucoup les Anglois , qui ne pouvant s'en delivrer par la force des armes , resolurent de le faire par Trahison. Huna General d'Ethelred , lui conseilla d'ordonner qu'on fit une reveue générale de toutes ses troupes le même jour par tout son royaume , & de donner des ordres secrets à tous les officiers de l'armée de se jetter à l'improviste sur les Danois le jour de

(a) *Statute Law.*

28 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
de S. Brice, que les Danois celebrent  
avec beaucoup de rejouissances, & auquel  
ils avoient coutume de s'enyvrer: l'ordre  
fut exécuté fort ponctuellement; le peuple  
se joignit à l'Armée & tous les Danois,  
hommes, femmes, enfans, furent massa-  
crez en un même jour. Walsingham, qui  
entre dans un assez grand détail sur ce mas-  
sacre, ajoute, que quelques jeunes Danois  
s'échapperent dans un petit vaisseau, qu'ils  
trouvèrent sur la Tamise, & s'enfuirent  
en Dannemarc, ou ils rapportèrent au Roi  
Swane, ce qui venoit d'arriver en Angle-  
terre: La dessus Swane, soit par ambition,  
soit pour vanger la mort de ses compa-  
triotés, équipa une flote de trois cens  
voiles, & débarqua avec ses troupes en  
Cornouailles en l'année 1003; il marcha  
droit à Exeter, chassa Ethelred d'Angle-  
terre avec toute sa famille, & soutenu par  
son armée il gouverna l'Angleterre despo-  
tiquement jusqu'à sa mort. Il ne faut pas  
dissimuler, que les Historiens ne s'accor-  
dent pas sur l'année en laquelle arriva le  
massacre des Danois: Henri Huntingdon le  
place en 1002, & il ajoute, qu'étant en-  
core enfant, il avoit entendu dire à quel-  
ques vieillards, qu'on avoit envoyé secré-  
tement par ordre du Roi des Lettres par  
toute l'Angleterre, pour commander le  
massacre des Danois. Matthieu de West-  
munster place ce massacre en l'année 1012.  
Parmi les autres Historiens qui en parlent,  
les

les uns suivent celui-ci, les autres celui-là.

Quoiqu'il en soit de ce Massacre, il est certain que Swane vint en Angleterre en 1003 ou 1004, & qu'il régna despotiquement jusqu'à sa mort, que Canute son fils aîné fut choisi pour lui succéder. L'Armée Danoise étoit si fort à charge à la Nation que les Grands pour s'en délivrer prêterent serment de fidélité à Canute, & le prièrent de renvoyer son armée en Danemarck, offrant d'être caution envers le Roi pour la sûreté de ceux d'entre les Danois, à qui on permettroit de demeurer en Angleterre. Ils s'engagèrent de payer quarante-six Mars d'Argent pour chaque *Francigena*, c'est-à-dire Danois ou étranger, qui seroit tué, si le meurtrier n'étoit pas découvert & puni. On convint donc, que si le meurtrier n'étoit pas pris, la ville où le meurtre auroit été commis payeroit quarante-six Mars au Trésor du Roi; si la ville n'étoit pas en état de payer cette somme, le *Canton* (a) étoit obligé de la trouver; à moins qu'on ne découvrit *par les informations* que celui qui avoit été tué, étoit Anglois: en ce cas les Jurez déclaroient dans leur rapport, que c'étoit *Englischbire*, & la Loi où l'accord dont nous venons de parler n'avoit pas lieu, le coupable devant alors être puni selon les anciennes Loix.

H

(a) *The Hundred.*

Il y avoit quatre cas, dans lesquels la Ville ou le Canton étoit dispensé de payer l'amende. I. Lorsque l'homicide étoit pris, ou du moins connu; en ce cas on portoit une accusation d'homicide ou de meurtre contre lui. II. Lorsque le criminel s'étoit réfugié dans un Monastère, & que le fait étoit connu. III. Lorsqu'il paroissoit que la personne avoit été tuée par quelque accident. IV. Lorsqu'il étoit avéré, que les parens du défunt soit du côté du Père, soit du côté de la Mere étoient Anglois. Mais si on ne pouvoit pas découvrir, quels étoient les parens du défunt, on le supposoit étranger, & l'amende avoit lieu.

Comme il y avoit peu de villes qui fussent en état de payer quarante-six Marcs, aussi-tôt qu'il y avoit quelcun de tué, les *Free-bolders* (a) du Canton levoient cette somme entre eux, & un des principaux la portoit bien scellée & cachetée au Trésor du Roi, où on la gardoit un an & un jour; si dans cet espace de tems le meurtrier étoit pris, & mis en justice, l'amende étoit restituée; mais si le meurtrier n'étoit pas découvert, les parens du défunt devoient recevoir six Marcs, & les quarante autres étoient pour le Roi.

Cette Loi, dit Mr. Gurdon, paroît d'abord

(a) Un *Free-holder* est celui qui possède un *Franc Fief*, une Terre, qui n'est sujette à aucune *redevance*.

bord très injuste ; mais on change bien-tôt d'opinion , lorsqu'on considère , que les Evêques , les Comtes & les autres Grands du Royaume , qui étoient caution de la vie des Danois , consentirent de bon cœur , pour leur propre sûreté , à l'établissement de cette Loi , se persuadant avec beaucoup de raison , que lors que quelcun auroit été tué dans quelque Canton , les habitans ne manqueroient pas de faire toutes les poursuites nécessaires pour découvrir le meurtrier , afin de ne pas payer une grosse amende. Cette Loi d'*Englisbire* , établie sous Canute continua sur le même pied sous Harold , Harefoot , & Hardicnute , & ne fut établie par le Parlement , que sous Edouard le Confesseur ; Guillaume le Conquerant , & Henri I la confirmèrent , & elle fut enfin abolie par Acte de Parlement sous Edouard III.

Nôtre Auteur continue ensuite à rapporter diverses Loix faites sous différens régnés. Celui de Henri II mérite une attention particuliere. Ce Prince entreprit de diminuer le pouvoir du Clergé , qui étoit devenu exorbitant : Pour cet effet il tint conseil avec la Noblesse Laïque , qui jalouse de la grandeur des Ecclésiastiques , soutenoit , que le Droit d'exemption , à quoi ils prétendoient , étoit incompatible avec l'Autorité des Cours de Justice , que les Evêques étoient visiblement partiaux en faveur des gens d'Eglise , que depuis le  
Cou-

32 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Couronnement du Roi (en 1155) jusqu'au  
Parlement de 1163, c'est-à-dire en moins  
de huit ans, il y avoit eu plus de cent  
meurtres commis par des Prêtres & d'au-  
tres Ecclésiastiques, sans qu'aucun eut été  
puni par les Evêques. Pour rémédier à un  
désordre si criant, le Roi assembla un Par-  
lement à Westmunster, & proposa d'y fai-  
re un Acte, pour ordonner, que tout Ec-  
clésiastique coupable de quelque grand cri-  
me, perdit le privilège du Clergé, & fut  
livré au Magistrat civil, pour être puni se-  
lon son crime, comme tous les autres su-  
jets du Roi. L'Archevêque Becket & tous  
les autres Prélats s'opposèrent si vigoureu-  
sément au dessein du Roi, que le Parle-  
ment ne put rien résoudre, dequoi le Roi  
fut si irrité, qu'il cassa le Parlement en  
1163.

Cependant il étoit tems de reprimer le  
pouvoir exorbitant, que le Pape & le Cler-  
gé avoient usurpé. Ainsi le Roi convoqua  
l'année suivante un nouveau Parlement, où  
furent faits les fameux Statuts de Claren-  
don, ainsi nommez du nom de la ville, où  
le Parlement étoit assemblé; L'Archevêque  
& les Evêques jurèrent, quoiqu'à contre-  
cœur, d'observer ces Statuts, mais le Pape  
& les Cardinaux leur avoient conseillé de  
le faire. Mais comme ces Statuts étен-  
doient l'autorité du Roi sur toute sorte de  
causes, sans aucun égard pour la préten-  
due Jurisdiction Ecclésiastique, les Evêques  
se



se plainirent au Pape, qui condamna la plupart de ces Statuts, & déchargea les Prélats du ferment qu'ils avoient fait de les observer. Cela enflamma tellement la colère du Roi, qu'il convoqua de nouveau le Parlement à Northampton, où les Statuts de Clarendon furent confirmez & étendus, & où l'Archevêque fut cité pour rendre compte des revenus du Roi qu'il avoit administrez : Le Prélat n'ayant pas jugé à propos de comparoitre, & s'étant réfugié en France, le Roi ordonna, que quiconque ôseroit apporter en Angleterre des lettres ou des Bulles du Pape ou de l'Archevêque, par lesquelles le Royaume seroit mis en interdit, seroit exécuté sur le champ, comme traître au Roi & à l'État; & que tout Evêque, Ecclésiastique & Laïque, qui recevrait, ou garderoit de telles Lettres, seroit banni avec toute sa parenté & ses adhérens, & ses biens confisquez au profit du Roi; il défendit aussi aux Evêques & autres Ecclésiastiques de passer la mer sans permission; il interdisting tout appel au Pape; il commanda, que les Ecclésiastiques, qui avoient quelques revenus en Angleterre, & qui étoient hors du païs, eussent à y revenir au bout de trois mois, sous peine de confiscation de tous leurs biens; enfin il voulut que le denier de S. Pierre fut recueilli & gardé, jusqu'à-ce qu'il en eut autrement ordonné. Nous nous sommes un peu étendu sur cette partie du Règne de

Henri II, afin qu'on put la comparer avec ce qu'on en trouve dans l'Histoire d'Angleterre de Mr. De Rapin (a), avec lequel nôtre Auteur ne s'accorde pas tout à fait. Nous ne croyons pas devoir rapporter ici les Statuts de Clarendon, parce que Mr. De Rapin les a donnez très exactement (b).

Ce fut aussi Henri II qui institua douze *Jurez* pour déterminer les procès civils, au lieu des combats singuliers, qui étoient en usage auparavant. Alfred le Grand avoit déjà établi des *Jurez* pour les procès criminels. Voici comment on choisissoit les *Jurez* pour les affaires civiles. L'ordre du Roi adressé au *Cherifs* leur enjoignoit de choisir quatre *Chevaliers* ou Bourgeois, & de les présenter aux Juges; ces quatre Chevaliers étoient obligez d'en choisir douze autres du voisinage de ceux qui étoient en procès; c'étoit à ces douze à déterminer de quel côté étoit le droit. Quoique cet établissement n'abolit pas tout d'un coup l'usage des combats, il fut cependant trouvé si utile & si juste, qu'en peu de tems il devint universel. Cependant on trouve encore, qu'en la troisiéme année du Règne d'Elisabeth des parties demandèrent un combat, que les Juges accordèrent. Le jour étoit déjà pris, le champ & la place des Juges marquez, les combattans prêts à en-

(a) Tom. II. pag. 189. &c.

(b) Ibid. p. 190.

à entrer en lice, lorsque le *Chef de Justice* se leva, & défendit de la part de la Reine de proceder plus avant.

En parlant du Roi Jean sans Terre, nôtre Auteur nous apprend, que Hubert Waller Archevêque de Cantorbery dans le sermon qu'il fit au Couronnement de ce Prince, avança, que personne n'avoit Droit à la Couronne, à moins qu'il ne fut élu unanimement par le Royaume entier, *nisi ab universitate Regni unanimiter electus*. Le Roi, ajoute Mr. Gurdon, approuva cette Doctrine, dans la Charte, qu'il accorda à ses Sujets la première année de son Règne, & dans laquelle il s'exprima de cette manière, *Jure hereditario, & mediante tam Cleri quam populi consensu & favore*, c'est-à-dire, „ par Droit héréditaire, & avec le „ consentement & la faveur du Clergé & „ du Peuple „. On voit pourtant par ces expressions, que le Roi prétendoit devoir la couronne non seulement à l'élection de ses Sujets, mais aussi à son Droit héréditaire.

Edouard III ayant appris, que le Pape avoit dessein de le citer à Rome, pour l'obliger à lui rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, comme le Roi Jean avoit fait, & pour lui demander le Tribut accordé par le même Prince, assembla son Parlement, qui déclara, que ni le Roi Jean, ni aucun autre Roi d'Angleterre n'avoit pu soumettre le Royaume

36 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
au Pape ou à quelque autre puissance étrangère que ce fut ; on soutenoit dans le même Acte, que ce que le Roi Jean avoit fait étoit contraire au serment qu'il avoit prêté à son couronnement : Le même Parlement présenta une adresse au Roi, pour l'assurer, qu'il le soutiendrait contre toutes les entreprises du Pape.

En la quinzième année du même Edouard, les Communes le prièrent de faire exactement observér la grande Charte & la Charte des Forêts, & d'ôter les Emplois à tous ceux, qui auroient violé ces Chartes. Ils demandèrent aussi que le Chancelier, & les Grands Officiers de la Couronne fussent choisis par le Parlement, & obligez de jurer qu'ils observeroient la Grande Charte & les Loix de l'Etat. Le Roi accorda la Requête des Communes, & mit son sceau à l'Acte de Parlement, qui contenoit la Requête & la Réponse. Nôtre Auteur ajoute, que cet Acte a été révoqué dans la suite, c'est pourquoi on ne le trouve pas dans la collection de Pulton.

Les trois chapitres suivans traitent des Membres, qui composèrent le Parlement. Du tems des Brétons les Parlemens étoient composez des Princes, de leurs fils, des *Eclins* ou Nobles, des Druides, qui étoient les Prêtres & les Jurisconsultes de la Nation, & des Gouverneurs du Peuple. Après que les Romains eurent quitté l'Isle, le Parlement fut rétabli sur le même pié, excepté

cepté que les Druides n'en furent plus ; la plupart ayant été chassés du païs avant le départ des Romains.

Les *Wita's* des Saxons, qui composoient leurs *Witenagemote* ou Parlemens, étoient ceux, qui accompagnèrent le Chef de leur expédition en Angleterre, sous condition de partager avec lui les Terres des Brétons ; eux & leurs descendans formoient le Corps des Nobles Saxons, la Noblesse étant alors fondée uniquement sur les Terres qu'on possédoit ; ces Nobles étoient les seuls, qui fussent membres du Grand Conseil, ou Parlement de la Nation. Ensuite Ethelbert ayant embrassé le Christianisme, admit les Evêques & les principaux Ecclésiastiques à ce Conseil. C'est ce que Mr. Gurdon prouve par un grand nombre de Loix ou d'Actes de Parlement, qui font voir, que le Parlement étoit alors composé de ceux, qu'on appelle à présent *Seigneurs Spirituels & Temporels*.

On trouve sur la cinquième année de Canute, que ce Prince tint un Parlement composé des Archevêques, Evêques, Ducs, Comtes, Barons, & Abbez, *cum quamplurimis gregariis militibus, ac cum populi multitudine copiosa* : On pourroit s'imaginer, que cette *multitude de peuple* désigne ici les Communes comme faisant partie du Parlement ; mais nôtre Auteur prétend, que tout ce peuple n'étoit que des gens, qui venoient par curiosité voir le Roi & le Par-

38 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
lement; cette grande Cour s'assemblant ordinairement aux Fêtes solennelles, où le Peuple n'est pas fort occupé, il n'est pas étonnant, qu'il y eut une grande foule dans les villes où le Parlement se tenoit. Je doute que cette explication paroisse satisfaisante au Lecteur.

Les Communes n'envoyoit point encore de Députés au Parlement sous Edouard le Confesseur; il est vrai que le fameux Coke, & d'autres Savans ont prétendu le contraire, fondés sur un ancien Manuscrit<sup>1</sup>, qui porte ce Titre, *Modus quomodo Parliamentum Regis Angliæ, & Anglorum suorum tenebatur temporibus Regis Edwardi*, &c. Dans ce Manuscrit il est fait mention de Membres choisis par les Comtez, les Villes, & les Bourgs; mais Selden a fait voir par les expressions même, qu'on trouve dans ce Manuscrit, que c'est une pièce forgée long-tems après le Règne d'Edouard, & même après la Conquête.

Mr. Gurdon marque ensuite les différens Ordres de la Noblesse, qui composoit le Parlement, depuis Alfred le Grand, jusqu'à Guillaume I. Il y avoit quatre degrez de Noblesse; le premier étoit des Archevêques, & *Ethelings*; ceux-ci étoient les Satrapes ou Gouverneurs, les Ducs & les Comtes de Race Royale, & ceux dont le Duché ou la Comté comprenoit une Province entière.

Les Nobles du second rang étoient les  
Evê-

Evêques, & les *Aldermen*, ou Juges des Cours inférieures, établies dans les Provinces.

Au troisième rang des Nobles étoient les *Holds*, & les *Highbereves*. Les premiers étoient les Généraux d'Armée; & les seconds étoient les Personnes établies pour avoir soin des Provinces, où il n'y avoit point d'Alderman. On les appelloit en Latin *Vice-comites* ou *Vice-domini*, & en François *Vidomes*, selon nôtre Auteur.

Le dernier degré de Noblesse étoit celui du *Mass-Tbegne* ou *Tbane*, & celui du *World-Tbegne* ou *Tbane*, c'est-à-dire, le Prêtre & le *Tbane* du Roi. Les *Mass-Thanes* étoient les Chapelains du Roi, ou des Ecclésiastiques, qui possédoient quelque Dignité dans l'Eglise, & qui avoient d'autres Prêtres sous eux. Les *Worlds-Thanes* étoient des gens, qui possédoient quelque Emploi sous le Roi.

Mr. Gurdon passe ensuite aux Membres du Parlement sous les Normans: Comme ce sujet est assez indépendant de ce que nous avons rapporté jusqu'ici, & que cet extrait est déjà assez long, nous en renvoyons la suite au Journal prochain.

## A R T I C L E I I.

The Procedure, Extent, and Limits  
of Human Understanding. The se-

40 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
cond Edition, with Corrections and  
Amendments.

Things divine and supernatural concei-  
ved by Analogy with Things Natural  
and Human. By the Author of the  
Procedure, Extent, and Limits of  
Human Understanding. C'est-à-dire,  
*Les Opérations, & les Bornes de l'En-  
tendement humain.* A Londres, chez  
Innys près de St. Paul, 1729, secon-  
de Edition corrigée; 8°, pp. 477.

*Les Choses Divines & surnaturelles conçues  
par Analogie avec les Choses naturelles  
& humaines, par l'Auteur des Opéra-  
tions &c.* A Londres, chez Innys &  
Manby, près de St. Paul, 1733, 8°,  
pp. 554.

QUOIQUE ces deux Livres portent des  
titres differens, nous avons crû de-  
voir les joindre, parce qu'on peut les re-  
garder comme les deux parties d'un seul &  
même ouvrage : Le premier Volume, qui  
traite des Opérations de l'Etendue, & des  
Limites de l'Entendement humain, sert  
d'introduction au Traité de l'Analogie, &  
contient les Principes, sur lesquels l'Au-  
teur établit son Système, qu'il indique dans  
le premier Ouvrage, & qu'il explique plus  
au long dans le second, où il se propose  
de



de prouver, que nous ne pouvons concevoir les choses Divines, que par *Analogie* avec les choses de ce Monde.

Avant que de donner le précis de ces deux gros Volumes, nous dirons, qu'on les attribue au Docteur PIERRE BROWN, Evêque de Cork en Irlande, „ Le même, „ qui ne pouvant souffrir, qu'on bût à la „ santé du Roi GUILLAUME écrivit en „ 1713 une Brochure, contre la coutume „ de boire à la mémoire de qui que ce „ soit (a), „. En 1697 il publia une Réponse au Livre de Toland intitulé *Le Christianisme sans Mystères*. Voici le Titre de cette Réponse : *A Letter in Answer to a book, entitled Christianity not mysterious, of also to all those, who set up for Reason and Evidence, in opposition to Revelation and Mysteries*. C'est à-dire, „ Lettre en réponse „ tant au Livre intitulé, *Le Christianisme „ sans Mystères*, qu'à tous ceux, qui se „ déclarent pour la Raison & l'Evidence, „ en opposition à la Révélation & aux „ Mystères „. Mr. Molyneux envoya ce livre à Mr. Locke, & l'accompagna d'une Lettre (b), dans laquelle il s'exprimoit de cette manière: „ Mr. Toland a trouvé des „ adversaires en ce país (c), comme vous „ le

(a) Voyez la Biblioth. Angl. de M. De la Chapelle, Tom. XIV, p. 299, & 359, &c.

(b) Du 20 juillet, 1697.

(c) En Irlande.

„ le verrez par le livre, que je vous en-  
 „ voye ; j'en connois l'Auteur, mais il y  
 „ a dans son ouvrage deux choses, que je  
 „ ne lui pardonnerai jamais ; la première  
 „ qu'il dit des injures grossieres à Mr. To-  
 „ land, & lui donne les noms les plus o-  
 „ dieux ; la seconde, qu'à tout moment il  
 „ appelle le bras séculier à son secours ;  
 „ c'est là je l'avoue un argument affom-  
 „ mant ; mais il y aura des gens malins,  
 „ qui diront, que cet Auteur a recours au  
 „ Glaive du Magistrat, lorsqu'il n'a point  
 „ de bonnes raisons à alléguer contre son  
 „ adverfaire (a),. Si notre Auteur est le  
 même, que celui, dont parle Mr. Moly-  
 neux, comme on nous en a assuré, on  
 peut dire, que son zèle ne s'est point re-  
 froidi, depuis l'année 1697 ; il n'épargne  
 nullement ceux, qu'il combat dans les  
 deux Livres, dont nous allons faire l'ex-  
 trait, & quoiqu'il ne nomme pas les per-  
 sonnes, à qui il en veut, il les désigne si  
 bien, qu'il est impossible de les méconnoi-  
 tre : on voit donc ici les Locke, les Clar-  
 ke, les Barclay (b) représentés comme de  
 très dangereux hérétiques : Il semble mê-  
 me qu'il suffise de ne gouter pas le Siste-  
 me de notre Auteur, pour exciter toute sa bi-  
 le, & être accusé de trahir la Religion,  
 qui

(a) Vie de Toland en Anglois, à la tête de ses Oeuvres Posthumes, p. XXI.

(b) Auteur de l'Alciphron.

qui selon lui ne peut se soutenir qu'à la faveur de l'*Analogie* : Nous espérons que notre Extrait mettra le Lecteur en état de juger si ce Système de l'*Analogie* est soutenable : nous ajouterons seulement ici, qu'indépendamment de ce Système l'Ouvrage de notre Auteur renferme des Reflexions très judicieuses.

Dans un Discours préliminaire, qui est à la tête du premier Volume, & qui sert d'introduction à tout l'ouvrage, Mr. Brown nous donne une espèce d'extrait de la Lettre qui parut contre Toland en 1697, sans pourtant avouer, qu'il soit l'Auteur de cette lettre, qui selon lui paroît avoir été écrite à la hâte, par un jeune homme dont le jugement & le stile n'étoient point encore formez : Cependant il approuve les Principes sur lesquels l'Auteur de cette Lettre raisonne, & prétend, qu'il a très bien établi la différence qu'il faut mettre entre les Idées & Notions propres & immédiates, telles que sont celles, que nous avons des choses de ce Monde, & les Idées ou Notions propres & médiates, comme sont nécessairement celles, que nous nous formons des choses d'un autre Monde. Cet Auteur, dit Mr. Brown, soutient, que nous n'avons aucune idée *propre* ou immédiate de Dieu ni d'aucun de ses attributs, tels qu'ils sont en eux-mêmes, & que par conséquent nous sommes dans la nécessité de concevoir toutes les choses surnaturelles

44 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
les par *Analogie*, c'est-à-dire, par le  
moyen des Idées, que nous avons de nous-  
mêmes, & des choses de la Nature, & en  
substituant ces Idées à la place de celles  
des choses Divines, que nous n'avons point.

Quelques années après que cette Lettre  
eut paru, un Prélat illustre & véritable-  
ment savant (a) se hasarda de montrer dans  
un Sermon (b) l'accord, qu'il y a entre la  
Prédestination & la Préscience de Dieu,  
& la Liberté de l'homme: c'est sur le Sys-  
tème de l'*Analogie*, que l'Auteur de ce  
sermon raisonne; mais comme Mr. Brown  
convient lui-même, que les deux Pièces,  
dont nous venons de parler, ne sont pas  
tout à fait exactes, il est inutile de nous y  
arrêter davantage; il vaut mieux chercher  
ses sentimens dans les deux Ouvrages, qui  
sont le sujet de cet extrait, lesquels il pa-  
roit avoir travaillé avec beaucoup de soin,  
& d'exactitude.

Le *Traité sur les Opérations &c. de l'En-  
tendement humain*, est divisé en trois Li-  
vres: Le premier traite des Idées; le se-  
cond de l'*Intelleçt*; & le troisième contient  
une récapitulation des deux précédens, &  
finit par quelques Réflexions sur la néces-  
sité de la Révélation. C'est donc ici une  
espèce de Logique, mais dans laquelle  
l'Au-

(a) Feu le Docteur King, Archevêque de Du-  
blin.

(b) Prêché & publié en 1709.

l'Auteur s'attache particulièrement à expliquer ce qui regarde son Systême de l'Analogie ; c'est aussi à quoi nous nous bornerons dans cet Extrait , parce que nous ne nous proposons , que de donner à nos Lecteurs une Idée du nouveau Systême de notre Prélat , & non pas de transcrire toutes les pensées singulières , qu'il débite.

Il soutient , dans le premier Chapitre du premier Livre , que les sens , que nous avons en commun avec les Animaux , sont la seule source de toutes nos Idées , lesquelles sont le *Canevas* de toutes nos connoissances Divines & humaines : sans Idées il nous seroit impossible d'avoir la moindre connoissance ; car connoître une chose , c'est en avoir quelque représentation dans l'entendement : mais sans le secours des sens , nous n'aurions aucune Idée ni représentation des choses , qui sont hors de nous , d'où il suit , selon notre Auteur , que nous ne penserions en aucune manière ; il admet donc , sans aucune restriction , cette maxime de l'Ecole , *Nil est in Intellectu , quod non prius fuit in Sensu*.

L'Imagination est comme le Magazin ou le Receptacle commun des Images , que les sens nous transmettent ; & aussi longtemps , que ce Receptacle n'est pas fourni jusqu'à un certain point , l'Ame est un Principe dormant & dans l'inaction ; elle ne commence à operer , & à s'exercer , que lorsque les sens lui ont fourni des Matériaux ;

riaux ; de sorte que nos connoissances mêmes les plus abstraites, & les plus spirituelles tirent leur origine des sensations, & en dépendent toujours nécessairement.

Mais afin qu'on ne prenne point le change sur le terme d'*Idée*, Mr. Brown déclare, que ce mot doit être restreint à nos sensations simples, & aux différentes combinaisons, que l'Intellect pur en fait. C'est abuser du langage, que d'appeller les opérations de l'Âme des Idées ; car on ne doit appeller Idée, que ce qui est une image ou une Représentation de quelque chose hors de nous : Et parce que les choses, qui sont hors de nous ne sauroient entrer dans l'Âme, il faut que la ressemblance de ces choses soit portée par les sens dans l'Imagination. Il n'en est pas ainsi des Opérations de l'Âme, elles sont originairement au dedans de nous, & ce n'est point par quelque Image ou Représentation, que nous les appercevons. On refute ici Mr. Locke, sans pourtant le nommer. Ce Philosophe a prétendu, qu'outre les sens, la *Reflexion* est une source d'Idées, que les objets extérieurs n'auroient pû fournir à l'Entendement, telles que sont les Idées de ce qu'on appelle *appercevoir*, *penser*, *douter*, *croire*, *vouloir*, &c. (a). Mais comme notre Auteur restreint le terme d'*Idées*,  
à cel-

(a) Essay Philos. sur l'Entend. hum. Liv. II, Chap. I. §. 4.

à celles qui nous viennent des sens, il ne lui est pas difficile de prouver, que les sens sont la source des Idées, qui viennent uniquement des sens.

Il se moque ensuite de la liberté, que Mr. Locke a prise, de ranger nos Idées sous diverses classes; comme les Idées *de Modes simples, de Modes mixtes, de Relation, de Puissance &c.* C'est là, dit notre Auteur, un Système aussi précaire, & aussi peu fondé, que les Prédicamens d'Aristote, mais bien plus embarrassé & confus; & lors qu'on s'est rempli la tête de ces distinctions, on change tout en *Idée*, & on en vient enfin à ce point de folie, de ne pouvoir plus ni penser ni parler sans *idées*. On voit bien, que tout cela est fondé sur le sens particulier, que notre Auteur donne au terme d'Idée, qu'il restreint à cette seule façon de concevoir les choses, qui se fait par l'application de notre Esprit aux Images, qui sont peintes dans notre cerveau, & qui s'appelle Imagination (a): Au lieu que selon la plûpart des Logiciens, & selon Mr. Locke en particulier, *une Idée est tout ce qui est présent à notre Entendement lors que nous pensons, ou quoique ce soit, qui occupe notre Esprit lorsqu'il pense* (b); Ou, comme s'expriment Mrs. de Port Royal (c),

tout

(a) Art de penser, Liv. I. Chap. I.

(b) Essay Philos. Avant-propos, §. 8.

(c) Art de Penser, là-même.

48 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*tout ce qui est dans notre Esprit, lors que nous  
pouvons dire avec vérité, que nous concevons  
une chose, de quelque manière, que nous la con-  
cevions; Mais notre Auteur ne se feroit pas  
accommodé de ces Définitions, qui l'au-  
roient obligé de supprimer une bonne par-  
tie de ses Réflexions.*

Il combat encore Mr. Locke dans le  
Chapitre troisiéme, & le relance vivement;  
non seulement sur ce qu'il a prétendu, que  
nous avons des Idées de l'Esprit, aussi clai-  
res & distinctes, que celles que nous avons  
du Corps, mais aussi sur ce qu'il a ôsé a-  
vancer ce paradoxe blasphématoire, que  
l'idée que nous avons de Dieu est aussi  
claire, que celle que nous avons de l'hom-  
me. La source de ces erreurs, dit Mr.  
Brown, est l'équivoque du terme *penfer*;  
ce terme signifie ce qui se passe au dedans  
de nous, & que nous éprouvons par un  
sentiment intérieur, & on le confond mal  
à propos avec la connoissance d'un pur  
Esprit, dont nous n'avons aucune idée di-  
recte ni immédiate; & voici comment on  
raisonne; puisque nous concevons ce que  
c'est que *penfer* aussi clairement que nous  
concevons l'Étendue, il suit delà, que nous  
concevons ce que c'est que la connoissance  
d'un pur Esprit aussi distinctement, que  
nous concevons l'Étendue; quoiqu'il soit  
certain, poursuit notre Auteur, que la pen-  
sée convient aussi peu à la maniere dont  
un pur Esprit *connoit*, que *marcher, courir*  
ou



ou *voler* convient à la manière dont il se meut ; il *connoit* , il est vrai ; mais nous ignorons de quelle manière, quoique ce ne soit certainement pas par le moyen d'un Corps organisé.

Notre Auteur prouve ensuite par un raisonnement semblable , que nous n'avons aucune Idée de Dieu , & que ce que nous appellons *penfer* & *vouloir* ne fauroit convenir à Dieu que par une *Analogie* très éloignée , parceque nous pensons & voulons avec le concours d'organes matériels , que Dieu n'a point. On avoue en finissant ce chapitre , que nous ne saurions avoir aucune connoissance sans Idée , & même sans les Idées , qui nous viennent des sens ; & ce qu'il y a de particulier , c'est , qu'on prouve ailleurs , que nous connoissons des choses , dont nous n'avons aucune Idée : mais quelque opposées que paroissent ces deux propositions , elles ne sont rien moins que contradictoires dans le système de notre Auteur. Nous ne saurions avoir aucune connoissance sans Idée , parceque connoître une chose c'est en avoir quelque représentation dans l'Esprit ; mais lors qu'il s'agit de choses Spirituelles & Celestes , dont nous n'avons aucune Idée , nous nous les représentons par les choses humaines & naturelles , dont nous avons des Idées , & nous parvenons ainsi à une connoissance indirecte & *analogique* des choses spirituelles & divines ;

50 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
nous traiterons ce sujet plus exactement  
lorsque nous ferons l'Extrait du second  
Volume de notre Auteur.

Le quatrième Chapitre & les quatre sui-  
vans traitent des Proprietez des Idées,  
qui nous viennent des sens. La première  
propriété de ces Idées, c'est qu'elles sont  
*originales*; c'est à dire, que nous les rece-  
vons dès le moment, que nous entrons en  
ce Monde, & sans le secours immédiat de  
l'Entendement, dont elles precedent toutes  
les Operations; de sorte qu'avant que les  
objets extérieurs aient fait des impressions  
sur nos sens, l'Ame est un principe immo-  
bile, dans une parfaite inaction, incapable  
de former une seule pensée, ni même d'a-  
voir le moindre sentiment intérieur de sa  
propre existence. A cette occasion notre  
Auteur combat de toute sa force les *Idées  
innées* & prétend aussi détruire ce que  
Mr. Locke a établi touchant les Idées, qui  
nous viennent par Reflexion. Mr Brown  
foutient ici de nouveau, que nous n'avons  
aucune Idée, ni aucune perception directe  
de la partie spirituelle qui est en nous,  
mais seulement un sentiment intérieur  
(a) des différentes manières dont l'Ame  
agit sur les Idées, que les sens ont trans-  
mises dans l'Imagination. Mais les Notions  
ou Conceptions (puisque l'Auteur ne veut  
pas qu'on les appelle des Idées) les No-  
tions

(a) Consciousness.

tions, dis-je, que l'Ame se forme, en réfléchissant sur les Idées, que les sens lui communiquent, & le sentiment, qu'elle a en elle même de ses propres opérations, sont précisément ce que Mr. Locke appelle des Idées de Reflexion, & tout ce que Mr. Brown dit contre ces Idées n'est qu'une dispute de mots; car dans le fond il s'accorde assez bien à cet égard, avec l'Auteur, qu'il prétend refuter.

La seconde Propriété des Idées, qui nous viennent des sens, c'est qu'elles sont *Simples*. En troisième lieu elles sont *immediates & directes*, c'est à dire, qu'elles représentent directement & immédiatement leur Objet, sans l'Intervention d'aucune autre Idée; ce qui les distingue des Objets absens, que nous n'avons jamais actuellement aperçûs; ainsi l'Idée d'un homme, que nous avons vû, est immédiate, & représente directement cet homme; mais lorsque nous *substituons* l'Idée d'un homme, que nous avons vû, pour représenter un homme, que nous ne vîmes jamais, cette Idée devient indirecte & médiate. Les Idées, entant qu'immediates, sont encore distinguées par là de celles qui ne nous représentent les objets que d'une manière figurée & métaphorique, comme aussi des Idées, ou plutôt des Notions, qui sont purement *Analogiques*. Notre Auteur explique ici en peu de mots, ce qu'il entend par *Métaphore Divine*, & *Analogie*

52 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*logie Divine* ; mais comme il y revient sou-  
vant dans la suite, & surtout dans son se-  
cond traité, qui est entièrement destiné  
à ce sujet, nous renvoyons à en parler,  
que nous soyons parvenus au second Volu-  
me, afin de ne pas tomber dans d'en-  
nuieuses répétitions, auxquelles il faut a-  
vouer que notre Auteur s'abandonne sans  
beaucoup de ménagement. C'est pour la  
même raison que nous passons sous silen-  
ce, ce que Mr. Brown dit de la clarté des  
Idées qui nous viennent des sens, & les  
remarques qu'il fait dans le dernier Chapi-  
tre de son premier Livre, pour expliquer  
la différence, qu'il y a, entre ce qu'il ap-  
pelle *Metaphore Divine* & *Analogie Divine* ;  
tout cela trouvera mieux sa place, lorf-  
que nous rendrons compte du second Vo-  
lume.

Le second Livre de celui-ci contient dix  
Chapitres, dont le premier traite de l'*In-  
tellect pur*. On distingue ici l'Esprit, l'Ame,  
& l'Entendement. Par l'*Esprit* on entend  
cette partie purement immatérielle de  
l'homme, qui peut être séparée du Corps,  
& qui ainsi séparée peut exister & operer  
indépendamment de la matière ; souvent,  
dit notre Auteur, on confond mal à pro-  
pos l'Esprit avec l'Ame, mais l'Écriture  
les distingue, appellant l'*Esprit*, Πνεῦμα.

L'*Ame* ou plutôt l'*Ame inférieure*, com-  
me on l'appelle pour la distinguer de l'*E-  
sprit*, est ce qui résulte en nous de l'union  
essien-

essentielle de l'*Esprit* avec la matière organisée; c'est ce que l'Écriture exprime par le terme *נפש*, *Anima*, *Ame*.

L'*Entendement* (a) est un terme general & complexe, qui renferme le *pur Esprit*, avec l'*Intellect*, la *Volonté* la *Mémoire*, & toutes les *Passions* & *Affections* de l'*Ame* inferieure; c'est ce qu'on nomme *Nēs*, *Animus*, l'*Entendement*.

L'*Intellect pur* est proprement le *pur Esprit*, ou la partie immatérielle de l'homme, entant qu'elle agit en union essentielle, & conjointement avec les *Esprits animaux*, & les fibres cachées & imperceptibles du cerveau, qui servent particulièrement à nous faire penser ou connoître: C'est là ce qu'on nomme *Νύμφη*. *Intellectus*, le *pur Intellect*. Il y a peut-être lieu de craindre, que ces distinctions ne soient trop subtiles pour la plûpart des Lecteurs, mais notre Auteur les croit nécessaires pour prévenir quantité d'Erreurs très dangereuses en matière de Religion.

Il est si fécond en distinctions, qu'il trouve une différence essentielle entre la *pure Sensation* & la *simple Appréhension* des Idées. La *Sensation*, dit-il, est la seule perception mécanique des Objets extérieurs qui agissent sur nos sens; au lieu que l'*Appréhension* est la *vue* ou l'*Inspection* des Idées, dans l'ordre même & la condition où elles sont

(a) The Mind.

54 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
font placées dans l'Imagination, sans rien  
changer dans leur Nature, ni dans leur  
situation, sans en porter aucun jugement,  
ni en tirer aucune conséquence. La Per-  
ception nous est commune avec les ani-  
maux, mais l'Appréhension nous appar-  
tient en propre: C'est pour n'avoir pas  
fait cette distinction, qu'on a malheureuse-  
ment confondu la Raison de l'homme avec  
l'Instinct des Brutes. La différence, qu'il  
y a entre la Perception & l'Appréhension  
consiste, 1°. En ce qu'en conséquence de  
la Perception il entre une nouvelle Idée  
dans l'Imagination, au lieu que l'Appré-  
hension ne nous fournit aucune nouvelle  
Idée, mais fait seulement appercevoir à  
l'Ame les Idées que l'Imagination a déjà  
reçues. 2°. Dans la Perception l'Imagina-  
tion est entièrement passive, ayant été dis-  
posée par la Nature seulement à recevoir  
& à retenir les impressions telles qu'elles  
sont faites sur les sens par les objets exté-  
rieurs: au lieu que l'Appréhension est un  
Acte ou une Opération de l'Ame & non  
pas des sens, desquels les animaux jouissent  
aussi bien que nous: Ils ont des Idées; en  
cela ils nous ressemblent; mais ils n'apper-  
çoivent point leurs Idées, parce qu'ils sont  
purement matériels. Quelque Lecteur cha-  
grin ou difficile trouvera peut-être, qu'il y  
a une espèce de contradiction entre avoir  
des Idées, & ne s'en point appercevoir;  
surtout lorsque ces Idées, logées dans l'Imagi-  
magi-

magination, font le Ressort d'une infinité d'actions, comme elles le font dans les Brutes dont elles forment l'Instinct, ainsi que notre Auteur le dit dans le second Chapitre: voici, selon lui, comment on peut expliquer cet Instinct.

Il n'y a jamais qu'une seule Idée simple, qui agisse à la fois sur les Brutes; encore cette Idée ne les pousse-t-elle à agir, que lors qu'il y a quelque objet extérieur qui fait impression sur les sens, ou du moins lors qu'il y a encore dans l'imagination & dans le cerveau de l'Animal quelque reste d'une pareille impression. C'est pourquoi les Brutes n'ont point de mémoire proprement dite: mais aussi-tot que l'Impression a été faite sur les sens, elle y demeure (sans que l'Animal s'en apperçoive, ou en prenne connoissance) & aussi longtemps que cette Idée subsiste dans l'Imagination, elle dirige les mouvemens de l'Animal; mais peu à peu elle s'efface sans que l'Animal puisse la renouveler, ni la rendre plus vive, il faut pour cela une nouvelle Impression des objets sur les sens. Le reste du second Chapitre est employé à répondre à quelques objections, qu'on peut faire contre le Système de notre Auteur, & à réfuter cette pensée de Mr. Locke, que

„ peut-être ne serons nous jamais capables  
 „ de connoître, si un Être purement maté-  
 „ riel pense ou non, par la raison, qu'il  
 „ nous est impossible de découvrir par la  
 „ contemplation de nos propres Idées,

„ fans la Révélation , si Dieu n'a point  
 „ donné à quelques amas de matiere , dif-  
 „ pofez comme il le trouve à propos , la  
 „ puiffance d'appercevoir & de penfer (a) „  
 Notre Auteur , qui veut bien accorder  
 des Idées aux Animaux , fe met dans une  
 grande colére contre Mr. Locke , pour  
 avoir ofé avancer ce qu'on vient de lire.

Le troifième chapitre , dans lequel nous  
 n'avons rien trouvé de fort particulier ,  
 traite de cette opération de l'Entendement ,  
 qu'on appelle *Juger*.

Le quatrième eft fur l'Abstraction. On  
 fe fert de l'Abstraction , dit notre Auteur ,  
 pour former des Idées generales ou univer-  
 felles , & on croit parvenir à avoir de telles  
 Idées , lors qu'en detournant l'Efprit de  
 tous les Individus , on fe forme une idée  
 unique , qui représentera toute l'Espèce ;  
 mais , ajoute-t-il , il fe trouvera à la fin , que  
 ces prétendues Idées univerfelles & abstrai-  
 tes , felon la manière moderne & raffinée de  
 les former font les Monstres les plus étranges  
 & les plus contradictoires , qu'on ait jamais  
 imaginez ; car l'Idée univerfelle & abstraite  
 de l'homme , par exemple , ne représentera  
 pas un homme blanc ou noir , grand ou petit ,  
 gras ou maigre , mais elle les représentera tous ,  
 & n'en représentera aucun , & cela dans le mé-  
 me temps. Mais pourquoi l'Idée de l'hom-  
 me

(a) Effay Philos. sur l'Entend. Hum. Liv. IV.  
 Chap. III. §. 6.



me ne pourra-t-elle pas les représenter tous, sans être bornée à aucun en particulier, lors qu'en pensant à l'homme je ne fais attention, qu'à ce qui convient à tous les hommes? Si je dis *l'homme a la faculté de penser*, cette Proposition n'est elle pas véritable de tous les hommes en general, blancs ou noirs, grands ou petits, gras ou maigres? De même à l'égard des Triangles, qui est l'autre exemple que l'Auteur allègue pour prouver l'absurdité des Idées générales formées par abstraction; si je ne considère dans mon Esprit que les trois cotez & les angles d'un Triangle, ne puis-je pas dire en general, *les trois angles d'un Triangle sont égaux à deux droits*? Et faut-il que pour démontrer cette Proposition les Géometres tracent sur le papier tous les Triangles possibles? Leur démonstration faite sur un seul Triangle ne s'applique-t-elle pas à tous? Nous renvoyons notre Auteur aux Logiques modernes, qu'il méprise si fort; il y verra une Définition de l'Abstraction, beaucoup plus exacte, que celle, qu'il lui a plû d'en donner. Voyons pourtant comment il s'y prend pour refuter le Sentiment ordinaire.

Si nous détournons notre Esprit, dit il, de *toutes* les Idées de chaque individu, il ne reste plus à l'Entendement aucune idée, sur laquelle il puisse agir. Soit. Mais si au lieu de détourner mon Esprit de *toutes* les Idées des Individus, je conserve celles

que j'apperois dans chaque Individu, ne puis je pas raisonner sur ces Idées là ? J'avoue, que si je détourne mon Esprit de toutes les Idées, qui forment l'Idée complexe d'un Triangle, je n'aurai plus l'Idée d'un Triangle : mais si sans penser à l'Égalité ou l'inégalité des côtez ou des angles, je me contente contempler une figure bornée par trois lignes droites, ne puis-je rien affirmer ou nier de cette figure ? Lorsque, poursuit notre Auteur, nous disons le *Genre-humain*, ce mot n'exprime aucune Idée distincte, abstraite, & generale, qui soit dans l'Esprit pour désigner à la fois tous les Individus des hommes, mais ce mot exprime l'idée d'un seul individu, & n'est rendue generale, que parce que nous concevons par ce seul individu, tous les autres, qui sont de la même espèce. Il n'existe dans la Nature aucun *Universel*, qui puisse faire impression sur nos sens, ou être l'objet de notre *Raison*. La véritable abstraction consiste à faire qu'un seul individu soit mis pour représenter tous les individus de la même espèce ; ainsi (c'est toujours l'Auteur qui parle) l'idée d'un homme particulier que j'ay vû, me sert à distinguer l'Espèce humaine de toute autre Espèce, & cette idée est-placée dans mon esprit, pour y représenter toute l'espèce des hommes.

Notre Auteur continue ensuite à refuter Mr. Locke, sur ce qu'il a prétendu, que

la puissance de former des Abstractions met une parfaite distinction entre le homme & les brutes (a) : Après cela on explique en six articles les principales différences, qu'il y a entre les hommes & les animaux. Enfin on tache de faire voir, que nous ne saurions nous former par *Abstraction* aucune idée des choses celestes & incorporelles, mais seulement en représentant par les Idées qui nous sont familières, ces choses, que nous ne saurions concevoir en aucune manière : Ainsi, par exemple, les termes de *prix de rachat*, de *redemption*, dont nous avons des notions fort distinctes, représentent ce que Jésus Christ a fait pour nous, & dont nous n'avons aucune Idée directe.

Nous passons le cinquième chapitre, qui traite de la *Rélation*, afin de pouvoir nous arrêter un peu plus longtems au sixième, dans lequel il s'agit d'un sujet très important, savoir des différentes espèces de connoissance & d'évidence.

Dans ce chapitre, qui contient plus de quatrevingt pages, Mr. Brown distingue six différentes espèces de connoissance & autant de degrez d'Evidence qui y répondent. La première espèce de connoissance est celle qui nous vient des sens, & qui consiste dans une vûe intellectuelle des idées, que les sons transmettent à l'Imagination :  
cette

(a) Essay Philos. Liv. II. Chap. XI. §. 10.

60 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
cette connoissance est simple, directe, im-  
médiate, & si évidente, qu'elle n'est sus-  
ceptible d'aucune preuve; & lorsque la  
sensation est régulière & parfaite, le con-  
sentement de l'entendement est naturel &  
nécessaire. Il falloit que cette évidence  
des sens fut ainsi directe, claire, immédia-  
te, & incontestable, parce que c'est là le  
premier fondement de toutes nos connois-  
sances Divines & humaines.

La seconde espèce de connoissance est  
celle que nous avons par un *sentiment in-  
térieur* (a): Nous sentons immédiatement  
en nous mêmes ce qui se passe dans notre  
Entendement, sans l'intervention d'aucune  
Idée: C'est ainsi que nous avons intérieu-  
rement la connoissance de toutes les Facul-  
tes & les Operations de l'Ame, non seule-  
ment de celles de l'*Intellect* & de la Volon-  
té, avec leurs diverses modifications, mais  
aussi des Passions & des Affections de l'*Ame  
inférieure*. Cette connoissance est aussi évi-  
dente & aussi certaine, que celle, qui nous  
vient des sens. " Un homme, dit Mr. Brown,  
„ qui par le sentiment immédiat de ce qui  
„ se passe au dedans de lui, ne fait pas  
„ qu'il a une Raison & un Entendement,  
„ aussi bien que la faculté d'appercevoir  
„ par les sens, & que celle-ci diffère de  
„ la Raison non seulement en degré, *mais*  
„ même en espèce, ne sauroit être convaincu  
de

(a) From Self Consciousness.

„ de son erreur par quelque raisonnement  
 „ ou Argument que ce soit. Si le senti-  
 „ ment intérieur de ce qui se passe dans  
 „ son Entendement ne le persuade pas,  
 „ qu'il y a une différence si essentielle en-  
 „ tre penser & appercevoir par les sens,  
 „ qu'il faut nécessairement en conclure,  
 „ que *La Raison est d'une espèce toute diffé-*  
 „ *rente de l'Instinct, & de la faculté sensiti-*  
 „ *ve qu'il apperçoit dans les brutes, & que*  
 „ *la Matière seule n'est pas susceptible de la*  
 „ *pensée & de la Raison, si, dis-je, un*  
 „ homme n'est pas persuadé de cela par  
 „ le sentiment intérieur de ce qui se passe  
 „ dans son Entendement, rien ne sera ca-  
 „ pable de l'en persuader”. Voilà donc la  
 spiritualité de l'Ame de l'homme, & l'In-  
 stinct des Brutes prouvez d'une manière  
 abrégée, en en appelant seulement à la  
 conscience de chaque homme en particu-  
 lier; & celui, que la conscience ne persua-  
 dera pas, doit être abandonné à son sens  
 reprouvé.

Cette preuve tirée du Sentiment intérieur  
 plait si fort à notre Prélat, qu'il s'en sert  
 aussi pour établir *la liberté* de l'homme.  
 Nous sentons, dit il, cette liberté au de-  
 dans de nous; nous éprouvons en nous  
 mêmes un pouvoir d'agir, ou de ne pas  
 agir par rapport à nos devoirs, aussi bien  
 que par rapport aux choses indifférentes;  
 pour décider toutes les disputes sur ce su-  
 jet, il suffit d'en appeller au sentiment inté-  
 rieur

rieur de l'Ame ; & celui , que ce sentiment interieur de la liberté n'obligera pas à se déclarer contre les Decrets absolus , la Predestination , l'Electiion , la Réprobation non conditiionelle , est un *Juge corrompu , aveuglé par ses préjugés , & qu'aucune preuve ne sera capable de convaincre*. Ce jugement de notre Auteur est sans doute précipité & peu charitable : nous voulons bien avouer , que le sentiment intérieur , que nous avons de la Liberté , est très vif : mais il faut aussi reconnoître , qu'il est exposé à de grandes difficultez , & que le Dogme de la nécessité peut être soutenu par des argumens capables d'embarraffer les Esprits les plus subtils ; de sorte que c'est être injuste , que d'accuser de *corruption* tous ceux qui se déclarent pour la nécessité , & par conséquent pour la Prédestination absolue.

Les deux Espèces de connoissances , dont nous venons de parler , sont immédiates , & en quelque sorte une *Intuition* : nous appercevons immédiatement les idées , que les sens ont transmises dans l'imagination ; nous éprouvons en nous mêmes directement ce qui se passe dans notre Entendement. Mais il y a une autre espèce de Connoissance & d'Evidence , qui diffère des deux précédentes , en ce qu'elle est acquise médiatement , par voye de deduction & de conséquence. Notre Auteur subdivise cette maniere de connoître en qua-

quatre espèces, qui avec les deux, dont nous venons de parler, font les six, que nous avons indiquées.

La première manière de connoître par voye de consequence est ce qu'on appelle *Science*, & est susceptible de démonstration proprement dite. Cette espèce de connoissance est infaillible, & l'évidence en est irrésistible : Mais malheureusement elle se borne, selon notre Auteur, aux seules Mathématiques, & c'est abuser des termes, que de parler de Démonstration en Physique, en Métaphysique, & même en Morale.

Ceci le conduit à la seconde manière de connoître par déduction, qui a lieu dans cette espèce de connoissance, qui n'est susceptible que d'une certitude *morale* : Le plus haut degré de cette certitude approche beaucoup de l'Evidence mathématique; il y a pourtant toujours cette différence, c'est que l'Evidence mathématique force le consentement de l'Esprit, sans le concours de la volonté ou même malgré elle; au lieu que dans la certitude morale le consentement de l'Esprit est libre & volontaire, d'où vient que les passions & les préjugés détournent souvent l'Entendement contre son penchant naturel. Notre Auteur soutient ici, contre le Docteur Clarke, qu'on ne sauroit *démontrer* l'Existence de Dieu, pas même *à priori*, comme on parle, mais qu'on peut seulement la prou-  
ver

64 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ver à *posteriori*, & par des *preuves morales*.  
Il soutient aussi, qu'on a fait beaucoup  
de tort à la Religion, en prétendant dé-  
montrer les *Devoirs moraux* : Par là dit-il,  
on a encouragé les incrédules & les liber-  
tins à exiger une certitude démonstrative,  
même dans les choses qui regardent la  
Foi & la pratique de la Vertu, & comme  
ces choses ne sont pas susceptibles de Dé-  
monstration, on a fourni aux incrédules  
un spécieux prétexte pour rejeter la Ré-  
vélation.

Notre Auteur s'attache ensuite à prou-  
ver, qu'il faut connoître avant que de  
croire. Ainsi par rapport à la Religion re-  
vélée, la première question est de sçavoir,  
si l'Écriture Sainte est véritablement la Pa-  
role de Dieu, si nous en avons des preu-  
ves suffisantes, & telles, que nous en fus-  
sions satisfaits dans les choses de la vie  
civile? Lors que l'Entendement a exami-  
né ces preuves, & les a trouvées suffisan-  
tes, la volonté y consent & s'y rend. La  
même-chose a lieu par rapport aux Propo-  
sitions particulières qui sont révélées; il  
faut que la Proposition qu'on doit croire  
soit *parfaitement intelligible*, & qu'elle soit  
accompagnée d'une Evidence capable de  
convaincre l'Esprit : Il faut donc que la  
connoissance précède la conviction; mais  
cette connoissance & cette conviction ne  
sont pas proprement la Foi; elle consiste  
dans le contentement de la volonté, &  
dans



dans l'acquiescement du cœur, aux propositions révélées, dont l'Entendement a aperçu la vérité. D'où il suit, dit Mr. Brown, que l'Entendement ne sauroit donner son consentement, ni la volonté concourir à une Proposition, qui contient quelque chose d'incompréhensible; tout ce qui est tel ne sauroit être l'objet immédiat & direct de notre connoissance ni de notre Foi.

Notre Savant Prélat a bien senti, que l'aveu qu'il fait ici l'expose à une objection embarrassante. Que deviendra l'*Analogie*, & ce Système, dans lequel on soutient, que nous concevons les choses Spirituelles par des Symboles & des Images qui les représentent? De quel usage ce Système peut il être, si ce qu'il y a d'incompréhensible dans la Religion n'est point l'objet de notre connoissance, ni même de la Foi évangélique? La réponse à cette objection est admirable. Il y avoit, dit notre Auteur, une véritable foi évangélique dans le monde, longtems avant qu'on eut songé à l'*Analogie*, & qu'on eut expliqué la véritable manière de concevoir les choses Divines & Spirituelles seulement par des Symboles & des représentations. Les vrais Orthodoxes ne croyoient que ce qu'ils comprenoient, & n'embarraffoient ni leur tête, ni la Foi Chrétienne de notions subtiles & embrouillées, sur des choses incompréhensibles. Ils prenoient les Propositions révélées dans le sens le plus naturel & le plus simple,

& les croyoient en ce sens ; mais ce qui étoit incompréhensible n'a jamais fait proprement partie de leur connoissance ni de leur Foi ; & il seroit à souhaiter pour le monde Chrétien , qu'on eut toujours continué à agir de la même manière.

Mais puisque les herétiques & les incrédules ont fait naître des difficultez & des doutes sur ce qui est entièrement incompréhensible ; puisque maintenant ils mettent en opposition les choses dont nous ne saurions avoir d'idée ni de notion directe , avec celles qui sont très aisées à comprendre ; puisqu'ils prétendent trouver de la contradiction & de l'absurdité dans ce qui est inintelligible , en raisonnant sur une Nature incompréhensible , dans laquelle ils ne sauroient discerner ce qui est , ou ce qui n'est pas compatible avec cette Nature ; puisqu'ils jugent des *Antitypes* comme des *Types* , prétendant qu'ils doivent être à tous égards de la même nature & de la même espèce , & que nous devons avoir des Idées ou des Notions directes & immédiates des choses Divines aussi bien que des choses humaines ; il est tems de bien distinguer dans les Propositions , qui regardent les Mystères de l'Evangile , ce qui est l'objet direct & immédiat de notre connoissance & de notre Foi , de ce qui n'en est que l'objet médiat & éloigné. Alors on est forcé d'expliquer la nature de cette *Analogie Divine* , par laquelle

quelle nous concevons des choses autrement inconcevables. Ne semble-t-il pas, que tout cela se reduise à dire, qu'aussi longtems, que les hommes ont bien voulu recevoir bonnement & sans examen ce qu'on leur débitoit, il n'a pas été nécessaire de donner un sens raisonnable à ce qui paroît absurde & contradictoire; mais que lors qu'il s'est trouvé des gens, qui ont secoué le joug de l'Autorité, & qui jugeant par eux mêmes de ce qu'on leur enseignoit, en ont découvert l'absurdité, on a été obligé de chercher un nouveau Systême, pour se débarrasser de leur Objections?

La troisième espèce des connoissances, que nous acquérons par le raisonnement, c'est l'Opinion, qui selon Platon est un milieu entre la connoissance, & l'ignorance. L'Auteur ne dit rien de fort particulier sur ce sujet.

La quatrième & dernière espèce de connoissance est celle, que nous acquérons par l'expérience & le témoignage d'autrui: Surquoi Mr. Brown remarque, premièrement, qu'il faut que les choses qu'on nous apprend, soient exprimées dans une langue & dans des termes, que nous entendions. Personne ne sauroit être instruit des choses qu'il est incapable de comprendre, & il ne peut point y avoir de Révélation touchant la nature *intrinsèque* d'une chose, qui en elle-même nous est incompréhensible: Il faut que la chose, qui nous est révélée, soit si claire, & si intel-

68 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ligible, que la Raison puisse aisément la  
comprendre & en juger: De sorte que la  
Révélation Divine touchant Dieu, & ses  
Attributs, & les Mystères de l'Évangile  
( toutes ces choses étant spirituelles & sur-  
naturelles ) regarde uniquement leur exis-  
tence réelle, & les vives images par lesquel-  
les elles nous sont représentées *analogique-  
ment*, & ces images sont aussi claires & intel-  
ligibles, que les choses de la vie civile,  
qu'un usage journalier nous rend familières.

En second lieu, il faut que la Raison  
soit convaincue, que le sujet dont on l'in-  
struit, ou qui lui est révélé, n'est point  
contradictoire, & s'il s'agit d'une chose  
spirituelle & surnaturelle, voici la règle,  
qu'il faut suivre: On ne doit déduire l'ab-  
surdité ou la contradiction d'une Proposi-  
tion, que de ce qui est clair & intelligible  
dans cette Proposition; & il faut conclu-  
re, que toutes les contradictions, qui nais-  
sent de la comparaison qu'on fait, de ce  
qui est clair & intelligible, avec ce qui est  
incompréhensible par rapport à la nature  
propre & intrinsèque, sont mal fondées &  
imaginaires. Prenons pour exemple cette  
Proposition, *Christ est le Fils unique, engen-  
dré de Dieu*; Il est très aisé de comprendre  
qu'une personne soit le fils unique d'un au-  
tre & engendré par lui; Un homme, qui  
croit que l'Écriture sainte est la Parole de  
Dieu, en conclut, sans examiner ce qu'il  
y a d'incompréhensible dans la Proposi-  
tion,

tion, quë nous venons d'indiquer, que cette Proposition est aussi véritable, & aussi exemte d'absurdité & de contradiction, par rapport à la Nature Divine, qu'elle l'est dans le langage ordinaire lors qu'il s'agit des hommes: & c'est à quoi se réduit cette Proposition, autant que nous sommes obligez de la comprendre & d'y ajouter foi: cet homme croira, que c'est abuser d'une manière impie de l'Écriture Sainte, que de trouver des absurditez & des contradictions dans cette Proposition, en comparant la génération humaine, avec la Génération Divine, & en concluant de cette comparaison, que le fils ne fauroit être entièrement de la même Nature que le Pere, ni posséder les mêmes Perfections essentielles.

En troisième lieu, c'est à la Raison à juger de la capacité & de la fidélité des Témoins, ou de ceux, qui nous informent de quelque chose.

Enfin par rapport à la Révélation Divine il faut être convaincu par de bonnes raisons, qu'elle vient de Dieu. Après quelques réflexions très judicieuses sur ce sujet, auxquelles nous ne saurions nous arrêter, notre Auteur dit, que comme les hommes ont été les instrumens, dont Dieu s'est servi pour se révéler au genre-humain, il a eu aussi la condescendance non-seulement de se servir d'un langage humain, mais encôre d'employer les idées, & les

notions qui nous font les plus naturelles, pour nous découvrir, & représenter par ce moyen clair & aisé les choses surnaturelles, qui par elles-mêmes sont entièrement incompréhensibles. La chose ne pouvoit pas être d'une autre manière ; car l'homme n'a point de facultez pour recevoir les idées ou les choses célestes, telles qu'elles sont en elles-mêmes, & dans leur nature : & quand on supposeroit, que Dieu pût communiquer, ou ait communiqué les idées des choses célestes à quelcun par une révélation immédiate, il seroit toujours vrai, que ces idées seroient incommunicables à tout autre, excepté par une semblable révélation, & celui qui en auroit été honoré ne pourroit trouver aucun terme pour les exprimer, de sorte qu'il ne seroit pas un instrument propre à transmettre la connoissance de ces choses au reste du genre humain : C'est pourquoi il a été nécessaire de proportionner les choses révélées à notre manière ordinaire de penser & de parler, & de les représenter sous les images & les emblèmes des choses, qui nous sont les plus familières : Aussi ne sommes nous obligez de croire que des Doctrines aussi claires & aussi intelligibles, que ce qu'il y a de plus clair dans les affaires de la vie civile ; & tout ce qu'il y a d'inconcevable, ou d'intelligible dans quelque Proposition que ce soit, de l'Écriture Sainte, appartient à un autre Monde, & n'est point

l'objet propre & immédiat de la connoissance ou de la Foi Chrétienne.

Le chapitre septième traite de l'augmentation de nos connoissances par la Révélation des *Rélations*, que nous avons avec Dieu ; l'Auteur fait ici l'énumération de quelques vérités, & de quelques Attributs de Dieu, que, selon lui, la Raïson seule ne pouvoit pas découvrir dans toute leur étendue. Il rejette quelques termes scolastiques que la plûpart des Théologiens employent en parlant de l'Être Suprême : comme les termes de *Cause*, *Principe*, *Origine*, *Source*, &c. de toutes choses ; comme encore ce qu'ils disent, que Dieu est un *Acte simple*, *sans composition*, *sans division* ; qu'il est *existant par soi-même*, *sans origine*, *indépendant*, *suprême*, *parfait en lui-même* ; ce n'est point là, dit notre Prélat, le langage de la Révélation, principalement lors qu'on veut employer ces termes pour expliquer l'*Unité* de la Nature Divine ; ce ne sont que des termes affectés, que quelques Savans ont inventés pour expliquer leurs opinions particulières, & leur manière de penser sur l'unité de Dieu. On en veut surtout ici au Docteur Clarke, qu'on tache de mettre en contradiction avec lui-même, en rapportant quelques Propositions de son Livre sur la Trinité, & en faisant voir, qu'elles sont ou contradictoires, ou inintelligibles.

Dans le Chapitre huitième on parle des

72 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*Rélations* entièrement nouvelles, qui nous ont été révélées. Il s'agit ici principalement de la Trinité, que l'Auteur explique selon son Sytème de l'*Analogie*, & comme il y revient encore dans son second Volume, qui roule tout sur l'*Analogie*, nous renvoyons ce que nous avons à en dire, à l'extrait que nous ferons du second Volume.

Le Chapitre neuvième est destiné à expliquer comment la Révélation a perfectionné la Morale. D'abord on explique les devoirs, qui naissent de la Révélation du Dogme de la Trinité. Ensuite l'Auteur passe à ce qu'on appelle plus particulièrement *les Vertus morales*, que l'Evangile perfectionne, parce qu'il ne règle pas uniquement les Actions extérieures, mais encore l'homme intérieur. Après cela Mr. Brown parle des promesses d'une autre vie, de la Résurrection, de la Félicité du Ciel, du pouvoir qu'ont toutes ces promesses pour nous porter à la vertu, des peines de l'autre vie, desquelles il admet l'Eternité, & enfin du Jour du Jugement. Il suffit d'avoir indiqué les sujets, qu'on traite dans ce chapitre, on voit bien, que cela ne demande pas que nous entrions dans le détail.

Le dixième & dernier Chapitre du second Livre traite de l'Esprit, de l'Ame, & du Corps, & du grand avantage, que la Religion tire de cette distinction. L'homme.



me, dit notre Auteur, est composé de trois parties essentielles & distinctes; & la connoissance de cette distinction contribue beaucoup à avancer la Sainteté intérieure de l'Ame. S. Paul l'établit clairement dans ces paroles (a): *Le Dieu de paix veuille vous sanctifier entièrement* ἁλοτελεῖς dans chaque partie. Que le tout de vous, ὁλόκληρον ὑμῶν, l'Esprit, τὸ πνεῦμα, l'Ame, ψυχὴ, & le corps soient conservez sans reproche pour la venue de notre Seigneur Jesus Christ. Ce texte, dit notre Auteur, est un commentaire fort clair du septième verset du second chapitre de la Genèse: L'Apôtre distingue expressément *la poudre de la Terre*, qui est le corps; Le Principe que Dieu souffla immédiatement dans l'homme, & qui est la partie immatérielle de nous-mêmes; & l'Ame vivante, qui résulte de l'union du Corps & de l'Esprit. Notre Auteur rapporte ensuite plusieurs passages, qu'il explique par le moyen de cette distinction, ou dans lesquels il croit la trouver, nous croyons qu'on nous dispensera aisément de le suivre dans ce détail.

Nous ne saurions pourtant nous empêcher de rapporter un passage de notre Auteur, qui paroît bien singulier. „ L'Ame „ ou ψυχὴ, dit-il, est ce que l'Ecriture appelle quelquefois *la chair* par opposition „ à l'Esprit: cette partie de nous-mêmes „ est

(a) 1 Theff. V. 23.

„ est matérielle , sujette à la corruption  
 „ morale & naturelle. Comme cette ame  
 „ doit son existence à l'union de l'Esprit  
 „ avec le Corps, aussi cesse-t-elle d'exister,  
 „ & est elle dissoute sur le champ, dès que  
 „ l'Esprit est séparé du corps. Cette ame  
 „ est le siège de tous nos mauvais désirs,  
 „ & de toutes nos inclinations dérégées.  
 „ Comme elle a plus de rapport au corps,  
 „ que n'en a l'Esprit, aussi s'attache-t-elle  
 „ extrêmement à la conservation du Corps,  
 „ & à lui fournir de quoi satisfaire tous ses  
 „ appétits. C'est pourquoi les payens l'ont  
 „ flétrie, en lui donnant des noms, qui  
 „ exprimoient leur mépris. Ils l'appel-  
 „ loient *le Cheval*, parce qu'elle est *fou-*  
 „ *gueuse*, & emporte l'homme, ou plutôt  
 „ l'Esprit, qui devoit tenir la bride ; ils  
 „ la nommoient aussi *la Bête*, parce qu'on  
 „ suppose que l'ame sensitive ou animale  
 „ nous est commune avec les animaux ; *la*  
 „ *Femme*, ou *l'Enfant*, parce que les pas-  
 „ sions & les affections sont plus fortes,  
 „ & la Raison plus foible dans les Femmes  
 „ & les Enfants, que dans les hommes,,  
 Mais quelle est donc la nature de cette Ame  
 inférieure ? Est-ce véritablement une partie  
 distincte dans le tout, qui compose l'hom-  
 me, & correspondante à l'ame sensitive des  
 brutes ? Ou est-ce une espèce de troisième  
 Principe, qui résulte de l'union essentielle  
 de la substance immatérielle, avec la ma-  
 tière ? L'Auteur ne le décide pas ; mais il  
 dit,

dit, que lors qu'on considère ce Principe, en faisant abstraction du pur Esprit, on peut le concevoir comme l'Ame d'un animal, qui d'elle-même ne pourroit donner que la vie, le mouvement, & les apétits ou désirs corporels, & peut-être un degré supérieur d'Instinct naturel, de sorte, que si le Corps d'un homme n'avoit que cette Ame sensitive ( qui pourtant résulte de l'union de l'Esprit avec le corps ) il ne seroit tout au plus qu'une bête avec un corps humain.

Le troisième & dernier Livre de ce Volume renferme onze Chapitres, qui ne sont qu'une récapitulation des premiers Livres, ce qui nous dispense de donner le précis de ce dernier.

Il faudroit passer maintenant au second Volume de notre Auteur, c'est à dire, à son Traité de l'*Analogie*, mais cet Article est déjà si long, & la matière si épincuse, que nous craignons d'ennuier le Lecteur, c'est pourquoi nous renvoyons la suite de cet Extrait au Journal prochain.

### A R T I C L E I I I.

A brief Essay on the Chronology of some passages contained in the holy Scriptures. viz. I. of the Seventy Weeks in the Prophecy of Daniel. II. of the time of Christ's Birth. III. of the  
time

76 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
time when John Baptist began to  
preach &c. IV. of the time of Christ's  
Baptism. V. of the time when our  
blessed Saviour began his sacred mi-  
nistry, of preaching, working mira-  
cles &c. VI. of the time of John  
Baptist's imprisonment.

C'est à dire. *Court Essay Chronologique  
sur quelques endroits de l'Ecriture Sain-  
te, savoir; I. sur les Septante Semaines de  
Daniel. II. sur le temps de la naissance  
de Jesus Christ. III. sur le temps où  
Jean Baptiste commença à prescher. IV.  
sur le temps du Baptême de Jesus Christ.  
V. sur le temps auquel ce divin Sau-  
veur commença les fonctions de son Mi-  
nistere par sa Predication, par ses mira-  
cles &c. VI. sur le temps de l'emprison-  
nement de Jean Baptiste.* à Londres.  
chez J. Roberts 1733. in 8°. p. 160.

L'Auteur avertit d'abord modestement,  
qu'il n'a que peu de connoissance des  
langues originales de l'Ecriture Ste. & qu'il  
ne se pique pas d'avoir lû un grand nom-  
bre d'Auteurs, sur tout d'Auteurs Anciens.  
Ce qui lui a fait naître la pensée de com-  
poser cet Essai qu'il donne au Public,  
c'est le Commentaire du feu Docteur *Wall*,  
sur le N. T. En lisant l'ouvrage de ce Sca-  
vant,

vant, il ne pût s'empêcher d'y découvrir des erreurs Chronologiques ; il coucha sur le papier quelques observations sur les Endroits les plus remarquables ; il les communiqua ensuite à un Ami du Dr. *Wall*, & lui proposa de faire une nouvelle Edition de son Livre en changeant quelque chose dans les endroits qu'il pretendoit avoir rectifiés ; ce qui selon lui , pourroit servir à le rendre plus utile & plus exact. Mais cet Ami lui répondit fort bien, qu'il ne se croyoit point en droit de faire aucun changement dans les Ouvrages du Dr. *Wall*, supposé même qu'il se fut trompé ; mais que si notre Auteur pensoit avoir fait quelques decouvertes utiles au Public, ce seroit lui rendre service, que de les mettre au jour dans quelque ouvrage particulier.

C'est aussi le parti que ce dernier a pris ; & quoique le Dr. *Wall* dans son Ouvrage, ne parle point des LXX semaines de Daniel, l'importance de cette Prophetie, & le rapport immediat qu'elle a avec les autres sujets, que notre Auteur traite, l'ont engagé à l'examiner. Ce qu'il fait fort au long, puisque la premiere section destinée à cet examen, occupe la moitié de son livre. Mais il s'est cru obligé de s'y arrêter, par ce qu'il doute qu'on ait rien dit de satisfaisant sur cette matiere, non qu'il pretende avoir lu tout ce qui s'est écrit là dessus ; il n'a lu, dit-il, que le  
Dr. Pri-

78 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Dr. Prideaux & il suppose que ce Docteur, également scavant & exact aura lu tout ce qu'on a publié pour éclaircir cette Prophetie, & en aura fait usage; mais comme avec tout cela, il n'a rien dit dont notre Auteur soit content, il en conclut que les autres n'ont pas mieux réüssi.

Sect. I. Dans la premier Section, il examine l'explication que le Dr. Prideaux nous a donnée des LXX. Semaines de Daniel, dans son excellente histoire des Juifs; & il convient avec lui, que ces Semaines doivent s'entendre de semaines d'années & que le tout ensemble comprend 490. ans, qui doivent être diviséz, en trois Periodes le premier de 7. Semaines pendant lesquelles la Ville de Jerusalem devoit être rebatie; le second de 62. semaines, qui commencent après l'entier retablissement de Jerusalem & finissent à la venuë du Messie, qu'au temps que Evangile fut preschée d'abord par Jean Baptiste & puis par Jesus Christ, ce qui comprend le dernier Periode ou la derniere Semaine, après laquelle le *Christ* devoit être retranché. Il convient encore que le *Darius*, sous qui le Temple fut achevé d'être bati, étoit *Darius Histaspes*; & l'*Artaxerxes* sous qui Esdras & Nehemie vinrent à Jerusalem *Artaxerxes Longuemain*.

Mais notre Auteur releve Mr. Prideaux, sur ce qu'il dit (T. 2. p. 18.-Edit. de 1722.)  
*Que ce fut précisément dans le mois de Nisan de l'année 4256. de la Per. Jul. qu'Esdras*  
reçut

reçut sa commission d'Artaxerxes, pour retourner à Jerusalem & y retablir l'état & l'Eglise des Juifs. Il prétend que ce Scavant homme s'est trompé ici d'une Année; car, dit il, quoiqu'Artaxerxes ait commence son regne l'an 284. de l'Ere de Nabouassar, qui coïncide avec l'an 4250 de la Per. Jul. & qu'ainsi la septième année de ce Regne, soit comme le dit le Dr. l'an 4256. de la Per. Jul., ce n'étoit cependant que le commencement de cette septième année, qui tomboit dans l'année susdite de la Per. Jul., car son Regne commença vers la fin de l'année Julienne, comme il est evident en comparant Esdras VII. 7. 8. 9. avec Neb. I. 1. II. 1. desorte que cette septième année a dû commencer quelque part entre les mois de Juillet & de Novembre 4256. & le temps où Esdras retourna à Jerusalem, sçavoir le mois de Nisan (Avril) a dû tomber sur l'an 4257. de la Per. Jul. d'où jusqu'au 3. Avril, 4746. (jour de la Passion de J. C.) il n'y a que 489. ans. L'Auteur employe plusieurs autres raisons pour prouver l'erreur du Dr. Prideaux, & place avec Mr. le Chev. Newton, le commencement du regne d'Artaxerxes, vers la fin du mois d'Aout, desorte qu'en commençant les LXX. Semaines à la septième année de son Regne, les 490. ans ne se trouveroient point accomplis à la mort de Jesus Christ.

Mr. Prideaux dit qu'il est plus naturel de placer le commencement des 70. Semaines

nes

nes au premier Edit d'Artaxerxes, qui a un rapport manifeste avec la Prophetie de Daniel, *Ch. IX. 1. 2. qui devoit commencer à l'issuë du Commandement, portant qu'on s'en retourne & qu'on rebatisse Jerusalem.* Il est vrai, que si l'on prenoit ces Paroles à la lettre, elles conviendroient mieux à l'Edit de Cyrus, en consequence duquel le Temple fut relevé, & la Ville de Jerusalem rebatie ; c'est pourquoi Mr. Prideaux veut qu'on prenne ces Paroles dans un sens figuré, pour le retablissement de l'Etat des Juifs, tant civil, qu'Ecclesiastique ce qui n'arriva qu'après l'Edit d'Artaxerxes, donné la 7. année de son Regne. Mais le Temple fut achevé la 6. ou 7. année de Darius Histaspe (T. I. p. 344.) & le Docteur pretend aussi que la Ville avoit été rebatie, ce qu'il prouve au long (T. II. p. 21. & suiv.) Il est vrai qu'il y eut une interruption au retablissement de la Ville & du Temple, par un Edit d'Artaxerxes (Esdras IV.) que Mr. Prideaux pretend avoir été *Smerdis*, & qu'ensuite sous Darius le Temple fut achevé, & la Ville entierement rebatie.

Notre Auteur releve ici Mr. Prideaux sur plusieurs choses. I. Il soutient que dans l'Edit d'Artaxerxes rapporté Esdras IV. ce Dr. a confondu le Temple avec la Ville, en soutenant que cet Edit defendoit seulement ou principalement de continuer à batis le Temple, au lieu que selon lui, il

n'y



n'y est question que de la Ville, & non du Temple, qui étoit déjà achevé. Nous allons voir comment il accorde cela avec le vs. 24. du même Chap. où il est dit expressément, *que l'œuvre de la Maison de Dieu fut interrompue jusqu'à la seconde année de Darius.*

2. Mr. Prideaux avoit prétendu que *l'Assuerus* d'Esdras IV. vs. 6. étoit Cambise, & *l'Artaxerxes* du vs. 7. *Smerdis*; en sorte que ceci serviroit comme de preuve à ce que l'Ecrivain sacré dit au vs. 5. Mais notre Auteur croit qu'*Assuerus* étoit Xerxes, & *Artaxerxes* Artaxerxes longuemain, & qu'Esdras rapporte ici une suite d'Evenemens jusqu'au vs. 24, qui est une retrogradation & a rapport au vs. 5. Il le prouve: parce que *Smerdis* a régné trop peu de temps, pour que les Samaritains ayent pu envoyer à *Suze*, qu'on y ait pu consulter les Archives, & envoyer ordre à Jerusalem de faire cesser l'ouvrage; ce qui auroit dû se faire dans l'espace de sept mois. Il le prouve encore par ce que dit Nehemie au Chap. I. vs. 3. *qu'il apprit en la 20. année d'Artaxerxes, que la muraille de Jerusalem demeueroit rompuë, & ses portes brulées par le feu.* Il prétend que ceci ne peut pas s'entendre de la destruction de Jerusalem par les Babiloniens, ni de celle que Mr. Prideaux attribüë aux Samaritains sous *Smerdis*. Nehemie n'auroit pas pû l'ignorer; mais de ce qui fut fait en conséquence d'un

82 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Edit d'Artaxerxes longuemain (Esd. IV. 7. &c.) que notre Auteur place environ 12. ans avant le temps dont parle Nehemie : desorte qu'en vertu de l'Edit de la 7. année d'Artaxerxes, Esdras commença à rebatir Jerusalem, mais les Samaritains obtinrent bientôt un Edit contraire, qui les autorisa à faire cesser l'ouvrage &c. (Esd. IV. 7. & suiv.) ce que Nehemie ayant appris, il obtint du Roi un nouvel Edit la 20. année de son Règne.

3. Mr. Prideaux se croyoit obligé de recourir à un sens figuré, pour appliquer l'Edit dont parle Daniel *pour retablir & rebatir Jerusalem* à celui d'Artaxerxes, parce qu'il supposoit que la Ville étoit déjà rebatie, & cela en conséquence de l'Edit de Cyrus. Mais notre Auteur soutient que l'Edit de Cyrus ne regardoit absolument que le Temple, & qu'Esdras quand il en parle, ne fait jamais mention de la Ville: A la vérité Aggée (I. 4.) *réproche aux Juifs de demeurer dans des maisons lambrissées &c.* mais il n'y parle point de Jerusalem; au contraire Zacharie qui prophétisoit dans le même temps parle de cette Ville comme devant être rebatie (I. 16. II. 1. & suiv.) Il est cependant bien difficile de se persuader que les Juifs eussent obtenu la permission de retourner chez eux & de relever le Temple, sans avoir aussi celle de rebatir, dans la Ville où se devoit faire le service, des maisons pour y habiter. L'Auteur s'entend beaucoup ensuite à refuter le sens figuré

guré que Mr. Prideaux avoit donné à la Prophetie de Daniel: nous ne nous croyons pas obligez de le suivre dans ces discussions, souvent plus ingenieuses que solides.

Après s'être efforcé à renverser l'Hypothese de ce Savant il propose la sienne, & pretend qu'on ne doit, & qu'on ne peut commencer les 70. Semaines à la 7. année d'Artaxerxes, parce qu'il est parlé dans la Prophetie de Daniel *de l'issuë d'un Commandement pour retablir Jerusalem &c.*

Il soutient qu'Esdras ne fut pas pourvu d'une telle commission, ni autorité à rebatir Jerusalem, c'est pourquoi l'ouvrage fut interrompu comme nous l'avons vû ci-dessus; au lieu que Nehemie l'an 20. d'Artaxerxes fut envoyé à Jerusalem en qualité de *Tirshatha*, ou Gouverneur, & reçut plein pouvoir de retablir l'Eglise & l'etat, & de rebatir Jerusalem, ce qui fut alors entrepris tout de bon & conduit à sa perfection. C'est de là qu'il faut commencer à compter les LXX. semaines de Daniel. Or ce fut au mois de Nisan, ou d'Avril, de l'année 20 d'Artaxerxes & de la 4270. de la Per. Jul. d'où jusqu'en Avril 4746, où tombe la mort de J. C., il y a 476 années solaires, qui étant converties en Lunaires, en feront 490., & environ 8. mois, lesquels 8 mois de surplus l'Auteur suppose, que Nehemie a dû employer en préparatifs & dans son voyage, avant que d'arriver à

84 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Jurusalem; & si l'on compte de cette ar-  
rivée de Nehemie à Jerusalem, on trouve-  
ra exactement 490. ans.

C'est un plaisir de voir avec quelle exac-  
titude & quelle précision, chaque Auteur  
sait faire quadrer les choses avec son Hy-  
pothèse; le malheur, est, que quand les  
autres viennent à l'examiner avec quel-  
qu'attention, cette précision, cette exac-  
titude disparoit. Mr. Prideaux (T. II. p.  
46. 47. avoit calculé que cet espace de  
temps renfermoit 491. années lunaires &  
246. jours, ce qui rend le mécompte un  
peu plus grand que ne le suppose notre  
Auteur: Il est vrai qu'il croit que ce Sa-  
vant se trompe d'une année entière, com-  
me nous l'avons vu.

Pour prouver qu'il faut entendre les 70  
semaines, d'années Lunaires, il s'appuie  
sur la vulgate. *Septuaginta hebdomades abbre-  
viatæ sunt super Populum tuum &c.* Ces se-  
maines ou années *abregées* ne peuvent se-  
lon lui désigner que des années lunaires;  
car il croit que le terme hebreu *Nechtuc* si-  
gnifie proprement *abreger* & non pas *deter-  
miner*. Mais comme il avouë qu'il n'entend  
pas l'hebreu, il se sert pour établir son opi-  
nion de plusieurs raisonnemens tirez d'un  
peu loin, & qui ne paroissent avoir de force,  
qu'autant qu'on est déjà prevenu en faveur  
de son Hypothèse; c'est pourquoi nous  
ne nous y arrêterons pas, non plus qu'aux  
sistèmes particuliers de Mrs. *Marshall & Lan-  
castre,*

*castre*, & du Dr. Clarke, que l'Auteur examine & refute en peu de mots. Nous nous hà.ons de conclurre avec lui. Voici son Hypothese en raccourci. *Nebemie ayant Obtenu au mois de Nisan de l'an 4270. de la Per. Jul. une commission d'Artaxerxes pour rebatir Jerufalem, il y arriva vers la fin de l'année. C'est alors qu'il declara la commission qu'il avoit (Chap. II. 1-18.) & c'est là l'issuë de la Parole pour s'en retourner &c. (Dan. IX. 25.) Dans l'espace d'environ 18. ans la muraille, & un grand nombre des principales maisons furent rebaties (Neh. VI. 1-15. VII. 5. XI. 1. &c.) & autant qu'on en peut juger par les circonstances dans l'espace d'environ 31. ans de plus toutes les places vuides furent remplies de maisons. Alors les Places & la breche furent rebaties dans un temps d'Angoisse (Dan. IX. 25.) ou comme notre Auteur traduit les ruës & les places vuïdes furent rebaties, & cela dans un temps très court, s'avoir dans 7. Semaines. Après quoi commence le second & plus long Periode de 62. Semaines, à la fin desquelles le Messie devoit paroître. Or si nous comptons 7. & 62. Semaines d'années lunaires, c'est-à-dire 483. (qui font 468. années solaires & environ 7. mois) depuis la fin de l'an 4270. de la Per. Jul. cela nous conduira jusques vers le milieu de l'an 4739. la 26. année de l'Ere vulgaire. Ce fut alors (Luc. III. 2. 3.) que la Parole de Dieu fut adres-*

*sée à Jean, & il vint dans le Pais des environs du Jourdain prêchant le Batême de repentance en remission des Pechez; & c'est là que St. Marc place le commencement de l'Évangile de J. C. (Ch. I. 1.) Il y a donc jusqu'au temps du Messie 7. Semaines; & 62. Semaines; après quoi vient le dernier Periode ou la dernière Semaine, dans laquelle le Messie confirma son Alliance avec plusieurs, premierement par son Précurseur qui prêcha environ 3. ans & demi, & ensuite par lui même. Jesus Christ après avoir été bap-tisé par Jean entra dans les fonctions de son Ministère, prêcha l'Évangile, le confirma par des Miracles &c. & à la fin de cette dernière Semaine, savoir à la Paque, qui tomba au 3. d'Avril de l'an 33. de l'Ere vulg. en s'offrant soi-même en Sacrifice, il fit la propitiation pour l'iniquité, amena la justice des Siècles, mit fin à la vision & à la Prophetie &c.*

*Seçt. 2.* L'Auteur dans cette Section, se propose de fixer le tems de la naissance de Notre Seigneur, & pour cela, il se sert St. Luc Ch. 3. vs. 23. où il est dit selon nos versions, *que Jesus Christ commença à avoir environ trente ans &c.* mais notre Auteur prétend qu'il faut traduire, *Jesus avoit environ trente ans, lorsqu'il commença &c.* c'est-à-dire, lorsqu'il commença à se manifester, & que l'Évangile commença à être prêché, savoir par Jean Baptiste; car c'est là qu'il faut placer le commencement de l'E-

*vangile* ( Marc I. 1. ) Il ne s'agit donc pour déterminer la naissance de Jesus Christ, que de savoir dans quel tems arriva la vocation de Jean Baptiste. Nous avons vû dans la première Section que c'étoit vers le milieu de l'an 4739 de la Per. Jul., & retrogradant de 30 années, la Naissance de Jesus Christ, devra tomber au milieu de l'an 4709 P. J., mais quoiqu'on ne puisse douter, que St. Luc n'ait été fort exact par rapport aux années de Jesus Christ, on peut cependant supposer, qu'il ne l'a pas été également par rapport aux mois ; aussi dit-il que J. C. avoit *environ* 30 ans, ainsi pour déterminer avec précision le tems de sa naissance, il est nécessaire d'examiner quelques circonstances qui y ont un rapport immédiat.

1. La mort d'Hérode le Grand arriva dans l'année 4710 de la Per. Jul. en Mars, un peu avant la Paque : & il est évident, dit l'Auteur, par le Chap. II. de S. Matth. que Jesus Christ doit être né plusieurs mois avant la mort d'Hérode, c'est ce que demande nécessairement l'arrivée des Mages à Jerusaleem, & l'éloignement du País d'où ils venoient. Mais où est ce que l'Écriture parle de ce grand éloignement du País des Mages ? Leur demeure ne pouvoit-elle pas être dans quelque Province à l'orient de Jerusaleem, sans qu'il soit nécessaire de la supposer à une si grande distance ? Quoiqu'il en soit, notre Auteur veut, qu'ils

ayent employé plusieurs mois à leur voyage & qu'ils ne soient arrivez en Judée, qu'*après que les quarante jours de la Purification de Marie furent accomplis & que l'enfant Jesus eut été porté à Jerusalem &c.* (Luc 2: 22.) Le Docteur *Witby*, fait venir les Mages à Bethlehem avant l'accomplissement de ces 40 jours ; il est vrai, que pour leur faire faire plus de diligence, il leur donne des Dromadaires pour voiture.

Il n'est pas facile de concilier ici St. Matthieu avec St. Luc, & de fixer le tems où il faut placer l'arrivée des Mages. En lisant le Chap. II. de St. Matth. on en conclut naturellement que les Mages sont venus adorer J. C. à Bethlehem ; mais la Relation de St. Luc ne paroît pas le permettre, il dit *que les jours de la Purification de Marie étant finis, ils portèrent Jesus à Jerusalem, & qu'après avoir accompli tout ce qui est ordonné par la Loi du Seigneur, ils s'en retournèrent en Galilée à Nazareth leur ville.* Il faudroit donc placer cette arrivée des Mages avant l'accomplissement des 40 jours, comme le font la plupart des Auteurs ; mais le notre prétend qu'un si court espace de tems n'auroit pas suffi, pour leur voyage, leur séjour à Jerusalem &c. Ainsi selon lui, c'est après que Jesus eut été présenté dans le Temple, que les Mages vinrent l'adorer, *mais à Nazareth & non point à Bethlehem. comme on le croit communément. Il est vrai, que Jesus étoit né à Bethlehem* (Matth.



( *Matth. II: 1.* ) que les Mages vinrent à *Jerusalem*, qu'on leur dit que le *Christ* devoit naître à *Bethlebem* ( *vs. 5.* ) qu'*Hérode* les envoya à cette ville, qu'ils sortirent de *Jerusalem*, dans l'intention d'y aller, qu'une *Etoile* les conduisit. Mais il n'est pas dit, que cette *Etoile* les conduisit à *Bethlebem*, mais seulement, qu'elle s'arrêta sur le *Lieu* où étoit le petit *Enfant* ( *vs. 9.* ) Pourquoi donc ne pas supposer que ce *Lieu* étoit à *Nazareth*, que l'*Etoile* conduisit là les Mages, & s'arrêta sur la maison où étoit *Jesus Christ*, & que ce fut là que *Joseph* fut divinement averti de s'enfuir en *Egypte*? Le Lecteur jugera si cette solution quoiqu'assez ingénieuse, lève toutes les difficultez. Pourquoi cette fuite de *Joseph* en *Egypte*? il ne couroit aucun risque à demeurer à *Nazareth*, aucune recherche ne fut faite dans cette ville. Pourquoi le massacre des *Enfans* à *Bethlehem*? *Hérode* n'auroit-il pas été informé du chemin qu'avoient pris les Mages, lui qui y prenoit tant d'intérêt, & qui étoit si soupçonneux?

2. *St. Luc* au *Chap. II.* nous apprend que *Jesus Christ* est né dans le tems de quelque dénombrement fait sous *Auguste*. On ne doute plus que ce *Dénombrement* n'ait été fait avant celui de *Cyrenius*; mais cela ne fixe pas cependant celui sous lequel *Jesus Christ* est né: Ce que dit *Tertullien* contre *Marcion* ( *L. 4. Ch. 19.* ) peut servir à répandre du jour là dessus. *Constat*

90 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*Census actos sub Augusto tunc in Judæa, per  
Sentium Saturninum. Il est manifeste qu'il y  
a eu alors ( sc. du tems de la naissance de J.  
C. ) un dénombrement dans la Judée, fait sous  
Auguste, par Sentiſ Saturninus. Le Té-  
moignage de Tertullien est ici d'un grand  
poids. Car quoique les Peres se soient sou-  
vent trompez en matière de Chronologie,  
il parle d'une chose connuë de tout le  
monde, Constat &c. Or il paroît par Jo-  
sephe que Varus succéda à Sentiſ Satur-  
ninus environ un an avant la mort d'Héro-  
de, & Sentiſ Saturninus n'exerça son em-  
ploi que quatre ou cinq ans. A la vérité  
les paroles de Tertullien ne déterminent  
pas l'année; mais il est manifeste par Matth.  
Ch. II, que Jesus Christ doit être né un  
peu plus d'un an, avant la mort d'Hérode,  
& par S. Luc Ch. III: 23, qu'il avoit en-  
viron 30 ans, quand son Précurſeur com-  
mença à prêcher; Ce qui étoit, comme  
on l'a pu voir dans la première Section,  
vers le milieu de l'année 4739 de la Péri-  
ode Julienne.*

Toutes ces Circonstances rassemblées,  
font conclure à notre Auteur, que ce Dé-  
nombrement s'est fait la dernière année de  
Sentiſ Saturninus, & que Notre Seigneur  
Jesus Christ est né vers la fin de Décembre  
4708 de la Per. Jul. la trente-troisième  
année du Regne d'Hérode, 14 ou 15 mois  
avant sa mort, la trentième d'Auguste à  
compter depuis la mort de Jules Cæsar,  
&

& un peu plus de cinq ans avant l'Ere vulg. de sorte que Jesus Christ auroit eu environ trente ans & demi, lorsqu'il commença à se manifester au Monde par le Ministère de son Précurseur, environ trente-quatre & demi, à sa première Paque, & environ trente-sept & demi à sa Passion, l'an 4746 de la Per. Jul.

La 3<sup>me</sup>. Section traite du tems où Jean Batiste commença à prêcher & à baptiser. L'Auteur se contente de renvoyer à ce qu'il a déjà dit du dernier Période de la Prophétie de Daniel. C'est là que commence le Ministère du Précurseur de J. C.

Dans les Sections 4. & 5., l'Auteur examine le tems du Batême de Jesus Christ, & celui où il commença à faire les fonctions de son Ministère. Il relève d'abord une erreur dans laquelle tombent la plupart des gens en lisant Luc III. 23. *Jesus commençoit alors d'avoir environ trente ans &c.* ce qu'on rapporte au tems de son Batême. Mais comme entre la vocation de Jean Batiste & la mort d'Hérode, il y a 29 ans & 3 mois, il faudroit que Jesus Christ eut été baptemé dès le commencement du Ministère de Jean, & encore n'y auroit-il que neuf mois entre sa naissance & la mort d'Hérode, contre ce qui a été dit dans la Section seconde.

Il paroît clairement par Matth. III. 5. 6. Marc I. 5. & Luc III. 3-21., qu'il doit s'être écoulé un tems assez considérable  
en-

entre la vocation de Jean Batiste, & le Batême de Jesus Christ, & si l'on fait attention à ce que les Prophètes ont dit du Précurseur qu'il *préparerait les voyes du Messie*, & à ce que rapportent les Evangelistes du grand nombre de ceux qui furent baptez par Jean, on en conclura qu'il doit avoir commencé son Ministère quelques années, avant que Jesus Christ fut baptez, à moins qu'on ne suppose, avec Usserius, que J. C. après son Batême, a mené une vie privée, pendant trois ans, avant que de commencer les fonctions de son Ministère : supposition, que notre Auteur rejette avec raison; puisqu'il paroît par l'histoire Evangelique, que la Tentation de notre Sauveur suivit immédiatement son Batême, & qu'aussi-tôt après il commença à prêcher, à faire des Miracles &c.

Il lui semble bien plus raisonnable de supposer que le Batême fut administré à Jesus Christ deux mois avant qu'il entra dans les fonctions de son Ministère : Et l'on peut, sans crainte de se tromper, placer le commencement de ce Ministère, au tems que le Prophète Daniel l'avoit prédit, c'est-à-dire, au milieu de la dernière semaine, ou trois années lunaires & demie avant sa Passion : & comme le milieu de cette semaine coïncide avec le commencement de Novembre de l'année 29 de l'Ere vulg. 4742 de la Per. Jul. Jesus Christ aura été baptez dans le mois de Septembre de la même

même année ; & Jean Batiste aura prêché & administré le Batême pendant l'espace de trois ans ; ce que l'histoire Evangelique semble demander.

Dans la Section 6<sup>me</sup>. & dernière il s'agit du tems de l'emprisonnement de Jean Batiste. C'est ici, dira-t-on peut-être, une question peu importante en elle-même. Notre Auteur l'avouë, mais aussi, dit-il, ce n'est pas une affaire de petite conséquence, que d'être assuré, que les Evangelistes en rapportant ce fait ne se sont point contredits. Il prie, les Lecteurs de l'excuser s'il s'étend un peu sur cette matière, & sa longueur nous fera une excuse légitime, pour ne le pas suivre dans toutes ses discussions, qui souvent n'ont pas un rapport immédiat avec la question : Nous nous contenterons de rapporter son opinion particulière, & le fondement sur lequel il l'appuie.

St. Jean ( Ch. II. 13. ) dit que *Jesus monta à Jerusalem pour la Paque* qui étoit en Avril l'an 30 de l'Ere vulg. & après avoir rapporté ce que ce divin Sauveur fit durant cette fête, il ajoute ( Ch. III. 22. & suiv. ) *Après ces choses, Jesus vint au País de Judée avec ses Disciples, & il demouroit là avec eux & il y batisoit. Or Jean batisoit aussi en Enon &c. Car Jean n'avoit pas encore été mis en prison.* Combien Jesus Christ y demeura, & quel tems s'écoula depuis jusqu'à-ce que Jean Batiste fut mis en prison, c'est

94 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
c'est ce qui n'est pas dit. Mais il paroît que J. C. demeura environ neuf mois en Judée, & que Jean fut mis en prison un peu avant ou après que Jesus eut quitté la Judée; desorte qu'on peut supposer, que cet emprisonnement arriva vers la fin de l'an 30, ou vers le commencement de l'an 31. de l'Ere vulg.

On voit que l'Auteur s'attache ici à la relation de l'Evangeliste St. Jean. Il croit qu'il est impossible de concilier ce que cet Evangeliste dit là-dessus, avec Matth. IV. 12. Marc I. 14. Luc IV. 14. sur tout avec les deux premiers qui semblent placer l'emprisonnement de Jean immédiatement après la Tentation de Jesus Christ; & avant qu'il alla en Galilée; au lieu que St. Jean dit que Jean Batiste n'avoit pas encore été mis en prison, après que Jesus eut quitté la Galilée & fut venu en Judée. Pour lever cette difficulté, notre Auteur prétend, qu'on a inferé cette circonstance, dans les endroits allegués de St. Matthieu & de St. Marc, & cela même de très bonne heure, avant que St. Jean eut écrit son Evangile, lequel ayant vu les falsifications faites dans les deux premiers, a ajouté dans le sien le vs. 24. du Chap. III. qui sans cela paroîtroit fort inutile; Puisque Jean Batiste baptoisoit en Enon, il étoit assez clair qu'il n'avoit pas été mis en prison. *Quelque Copiste, dit l'Auteur, aura inferé les commencemens du vs. 12. du Ch. IV. de St. Matth. & du vs.*

14. du Chap. III. de St. Marc ; mais l'aura premièrement mis à la marge, ensuite cette addition se sera glissée dans le Texte.

Voilà comme on voit bien des suppositions ; Il faudroit, que ces Evangiles eussent été bien souvent copiez, & cela dans un très petit espace de tems, puisque l'Auteur croit que dès le tems de St. Jean tous les Exemplaires avoient la même Leçon qu'ils ont à présent : Il faudroit que tous ceux où étoit la véritable, eussent été perdus, n'y aiant aucune variation là-dessus dans les Mss. qui nous restent. D'ailleurs il paroîtra surprenant que cette interpolation ait été faite dans deux Evangiles tout à la fois : mais, dit notre Auteur, celui qui l'a faite dans l'un, n'aura pas manqué sans doute de la faire aussi dans l'autre. On trouvera peut-être encore que l'Apotre St. Jean ayant remarqué ces erreurs, qui s'étoient glissées dans le Texte des deux Evangiles, auroit dû les corriger, ou du moins, en avertir. Mais l'Anonyme répond à cela, qu'il y avoit déjà un si grand nombre de Copies de ces Evangiles, répandues par tout, que l'autorité de St. Jean lui-même, n'auroit peut-être pas prévalu. Pour donner plus de force à ce qu'il a avancé, il appuie sur plusieurs circonstances, mais tous ses raisonnemens n'étant fondez que sur des conjectures & des probabilités, nous nous croyons dispensés d'entrer dans tous ces détails, qui nous feroient sortir  
des

96 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
des bornes d'un Extrait; ce que nous avons  
dit, suffit pour mettre les Lecteurs au fait.

#### A R T I C L E IV.

A Dissertation on the Eclipse mentioned  
by Phlegon &c. c'est-à-dire, *Dissertation  
sur l'Eclipse dont Phlegon fait  
mention, où l'on examine si cette Eclipse  
a quelque rapport avec les tenebres qu'il  
y eut dans le tems de la Passion de Jesus  
Christ* par Arthur Ashley Sykes Dr. à  
Londres chez Jaques & Jean Knap-  
ton dans le Cimitiere de S. Paul.  
1732. in 8. pag. 100.

The testimony of Phlegon vindicated  
&c. c'est-à-dire, *Le Temoignage de  
Phlegon defendu, ou Relation des tene-  
bres & du tremblement de terre arrivés  
à la mort de Jesus Christ donnée par  
Phlegon avec tous les temoignages des  
Auteurs Payens & Chretiens qui ont  
vecu dans les 6. premiers Siecles du Chris-  
tianisme, cités d'après les originaux, &  
des remarques sur ces temoignages.* par  
J. Whiston à Londres 1732. in 8°.

A defense of the Dissertation on the E-  
clipse mentioned by Phlegon &c. c'est-  
à-dire, *Defense de la Dissertation sur  
l'Eclip-*



AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 97

*l'Eclipse dont Phlegon fait mention, où l'on refute les remarques de Mr. Whiston en Theologie. par Arthur Ashley Sykes Dr. à Londres chez Jaques Jean & Paul Knapton dans la rue de Ludgate. 1733. in 8°. pag. 77.*

Phlegons Testimony Shewn to relate to the Darkness, which happen'd at our Saviour's Passion in a Letter to Dr. Sykes. c'est à dire *Lettre au Dr. Sykes, dans laquelle on prouve que le témoignage de Phlegon regarde les tenebres qui couvrirent la terre au tems de la Passion.* à Londres chez S. Wilmot d'Oxford. in 8. pag. 40.

**L**Es fraudes pieuses des premiers Siecles sont une des plus fortes objections des incredules contre la Religion, & les Peres de l'Eglise qui par un zele indiscret ont produit des monumens chimeriques, comme les Oracles des Sybilles, les lettres de Pilate &c. ont repandu des soupçons sur les vrais monumens du Christianisme. Il en est de meme de certains faits sur lesquels la Religion est apuyée; quand on prouve bien ces faits, on rend service à la Religion, mais quand pour les confirmer on allegue des Auteurs qui n'en parlent en aucune maniere, loin de ramener par là les incredules on ébranle la foi des Chre-

*Tome III. part. I.*

G

tiens;

tiens ; les Circonstances de la Passion du Sauveur sont du nombre de ces faits qui servent de preuve à la Verité de la Religion Chretienne, & les tenebres qui couvrirent la terre à la mort de J. C. depuis la fixième heure du jour jusqu'à la neuvieme sont une des principales de ces circonstances. Pour prouver la Verité de ce fait, on a allegué constamment le temoignage de *Pblegon* ; mais le *Dr. Sykes* après avoir examiné ce que les plus anciens Peres citent de *Pblegon*, croit que l'Eclipse dont celui-ci fit mention, n'arriva pas dans la 4. année de la 202. Olympiade qui étoit l'année de la mort de Jesus Christ, mais dans la premiere année de cette Olympiade, & que ce fut une Eclipse naturelle : Voici ses preuves.

I. Les Peres qui citent *Pblegon* ne sont pas d'accord, ni sur l'année de l'Eclipse dont il parle, ni sur les autres circonstances : *Julius Africanus* qui vivoit environ 86. ans après *Pblegon* est le premier qui allegue son temoignage. Il dit en parlant de Jesus Christ & de sa mort ; *Il y eût sur toute la terre des tenebres affreuses, les rochers se fendirent par un tremblement de terre, & plusieurs lieux dans la Judée & dans les autres parties du monde furent renversés.* THALLUS au liv. 3. de son Histoire appelle ces tenebres une Eclipse du Soleil, mais à mon avis sans raison : Car les Hebreux celebrent la Paque le 14. jour de la lune, & Jesus Christ souffrit le

le jour avant Paque; or une Eclipsé du Soleil qui est causée par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, ne peut arriver que dans le tems de la conjonction de ces deux Corps, précisément à la nouvelle lune; comment donc appeler Eclipsé des tenebres qui obscurcissent le Soleil lors qu'il est en opposition directe avec la lune? Mais passons ce mot, il suffit que le peuple croye la verité d'un fait qui est actuellement arrivé, & on peut bien confondre ce prodige universel avec une Eclipsé, puisqu'en egard à notre vuë c'est la meme chose. PHLEGON nous dit que sous le Regne de Tibere Cesar dans le tems de la pleine lune il y eut une Eclipsé totale du soleil depuis la 6. jusqu'à la 9. heure; il est clair qu'il parle de celle-ci, mais quel rapport ces choses peuvent elles avoir ensemble, un tremblement de terre, & une Eclipsé, des rochers fendus & la resurreccion des morts & un ebranlement si general de l'univers? Certes rien de semblable n'est jamais arrivé, mais ces tenebres estoient l'ouvrage de Dieu parce que le Seigneur souffrit. Mr. Sykes fait sur ce fragment d'*Africanus*, que George, nommé communément *Syncelle*, a preservé, les remarques suivantes. 1. *Africanus* fait dire à *Pblegon* que cette Eclipsé arriva dans le tems de la pleine lune, cependant dans le passage de *Pblegon* cité par *Eusebe* il n'en est parlé aucunement. 2. *Africanus* censure *Tballus* d'avoir appellé ces tenebres une Eclipsé, mais il ne trouve pas à redire à *Pblegon*, qui dit de meme qu'il y eut une

100 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Eclipse totale du soleil dans le tems de la  
pleine Lune, 3. *Africanus* raconte qu'il y  
eut des tenebres universelles, & que par un  
tremblement de terre les rochers se fendi-  
rent, & que plusieurs lieux furent renversés  
dans la Judée & dans plusieurs autres par-  
ties de l'univers; mais il paroît par le te-  
moignage d'*Origene* que tous ces prodiges  
n'arriverent que dans la Judée & aux en-  
virons de Jerusalem. 4. *Africanus* ne mar-  
que pas l'année précise de l'Eclipse de  
*Pblegon*, il se contente de dire qu'elle ar-  
riva sous le regne de *Tibere*; mais puis qu'il  
asseure que cette Eclipse est la même que  
celle qui arriva du tems de la Passion, &  
que l'opinion générale de son tems étoit,  
que Jesus Christ souffrit l'année 15. de  
*Tibere*, selon les témoignages de *Clement*  
*Alexandrin*, d'*Origene*, de *Lactance* & d'*A-*  
*ffricanus* lui-même cité par *S. Jérôme*, il faut  
la fixer à la 4. année de la 201<sup>e</sup> Olympiade.  
Mr. *Whiston* répond à la première de ces  
Remarques que ces mots, dans le tems de la  
pleine Lune ont été inferez dans le texte  
d'*Africanus*, mais il ne dit pas quand ni par  
qui: la 2<sup>de</sup>. remarque ne nous paroît pas  
juste; *Africanus* n'étoit pas obligé de re-  
peter à l'occasion de *Pblegon* ce qu'il avoit  
censuré dans l'Histoire de *Tballus*, particu-  
lièrement après avoit dit, mais passons ce  
mot, puisqu'à l'égard de notre vuë c'est la  
même chose. Nous ne comprenons pas  
non plus comment le seul témoignage d'*Ori-*  
*gene*

*gene*, qui a vécu long-tems après *Africanus*, prouve que celui-ci s'est trompé quand il a dit qu'il y eut des tenebres sur toute la terre. Mais passons à *Origene*.

Il dit dans son Commentaire sur S. Matthieu que les Ennemis du Christianisme alleguoient, qu'aucun Ecrivain Grec ni Barbare n'a fait mention des prodiges qui arriverent du tems de la Passion, que *Pblegon* à la verité parle dans ses Chroniques d'une Eclipsé sous le regne de *Tibere*, mais qu'il n'infine pas qu'elle arriva dans le tems de de la pleine Lune, & il y repond, que ces prodiges n'étant arrivez que dans la Judée & aux environs de Jerusalein, il n'est pas fort surprenant que les Auteurs Grecs n'en parlent point, & il croit que les tenebres de la Passion furent causées par une nuée epaisse qui fermoit le passage aux rayons du Soleil. Dans son livre contre *Celse* il fait mention de *Pblegon* deux fois; la 1<sup>re</sup>. p. 80. où il dit, quant à l'Eclipsé du tems de *Tibere*, sous lequel Jesus Christ fut crucifié, & touchant les grands tremblemens de terre, *Pblegon* en a écrit à ce que je crois au 13. livre de ses Chroniques; la 2. p. 96. où parlant des prodiges de la Passion, il s'exprime ainsi. Nous les avons deja defendus autant que nous l'avons pu, ayant allegué l'Authorité de *Pblegon* qui raconte que ces choses arriverent du tems de la passion: Le Dr. *Sykes* tache de prouver par 3. argumens qu'*Origene* ne croyoit point que

102 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 l'Eclipse de Phlegon eut du rapport avec les  
 tenebres de la Passion. 1. parce qu'il con-  
 vient qu'aucun Auteur Payen n'en a par-  
 lé. 2. parce qu'il croit, que les Prodiges  
 dont les Evangelistes font mention à la  
 mort du Sauveur, n'arriverent que dans la  
 Judée & aux environs de Jerusalem. 3. par-  
 ce que selon lui une nuée epaisse causa ces  
 tenebres, ce qui ne s'accorde pas avec les  
 circonstances de l'Eclipse de *Phlegon*: Mais  
 Mr. Whiston remarque, & le Dr. Sykes  
 dans sa replique en convient, que la traduc-  
 tion Latine du Commentaire d'*Origene* sur  
 S. Matthieu, est tres infidele, & qu'elle a  
 été mutilée & falsifiée; d'ailleurs elle con-  
 tredit ce qu'*Origene* avance dans son livre  
 contre Celse, qui a passé toujours pour un  
 ouvrage authentique.

*Eusebe* est le 3. qui parle de *Phlegon*. Voici  
 ce qu'il en dit dans sa Chronique sous la  
 4. année de la 202. Olympiade, la 18. de  
*Tibere* & la 33. de Jesus Christ: „ Jesus  
 „ Christ, fils de Dieu notre Seigneur souf-  
 „ frit selon les Propheties la 19. année de  
 „ *Tibere*, environ le tems que dans les  
 „ histoires des Grecs nous trouvons rac-  
 „ contées expressement ces choses, le So-  
 „ leil s'eclipsa, il y eut un tremblement de  
 „ terre dans le Bithynie, la plus grande  
 „ partie de la Ville de Nicée fut renver-  
 „ sée. Ceci s'accorde parfaitement, avec  
 „ ce qui arriva du tems de la passion du  
 „ Sauveur, l'Auteur des Olympiades par-

„ le de ces choses dans son 13. Livre en  
 „ ces termes : *La 4. année de la 202. Olym-*  
 „ *piade il y eut la plus grande Eclipse du So-*  
 „ *leil qu'on eut jamais que il faisoit nuit à la*  
 „ *6. Leure & en vit les Etoiles, un grand*  
 „ *tremblement de terre dans la Bitynie ren-*  
 „ *versa presque toute la Ville de Nicée.*  
 „ Il paroît par le temoignage de S. Jean  
 „ que Jesus Christ souffrit la meme année,  
 „ ayant prêché trois ans après l'année 15.  
 „ de *Tibere*: *Josephe* rapporte qu'environ le  
 „ meme tems un jour de la Pentecôte les  
 „ Pretres aperçurent d'abord un bruit con-  
 „ fus, & qu'ensuite ils entendirent une voix  
 „ de la partie interieure du Temple qui  
 „ repetoit plusieurs fois ces mots, PARTONS  
 „ d'ici; & le meme *Josephe* assure ailleurs,  
 „ que *Pilate* étant Gouverneur plaça de  
 „ nuit environ ce meme tems les images  
 „ de l'Empereur dans le Temple, ce qui  
 „ étoit contre la Loi & donna occasion  
 „ à une rebellion des Juifs, Le Dr. *Syles*  
 „ n'ajoute pas plus de foi au temoignage  
 „ d'*Eusebe* qu'au recit d'*Africanus*, il est sur-  
 „ pris qu'*Eusebe* ait osé alleguer *Pèlegon*, après  
 „ qu'*Origene* eut avoué qu'aucun des Au-  
 „ teurs Payens n'a parlé des tenebres de la  
 „ Passion, & qu'elles ne s'étendirent pas au  
 „ delà de la Judée: peut-être ses Lecteurs  
 „ ne seront-ils pas moins surpris de voir  
 „ qu'un homme, qui dans ses autres ouvra-  
 „ ges a raisonné avec tant de force, se serve  
 „ ici d'un argument si foible: il ajoute

104 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qu'*Eusebe* parle d'une maniere vague envi-  
ron ce tems là, & qu'il rapporte au meme  
tems deux faits dont l'un arriva plusieurs  
années après, & il conclut que comme de  
ce qu'*Eusebe* dit qu'environ ce tems là on  
entendit une voix dans le temple, & que  
*Pilate* y plaça les images de l'Empereur,  
on ne peut pas conclure que cela arriva  
l'année 4. de la 202. Olympiade, on ne peut  
pas non plus conclure de ce qu'il cite  
*Pblegon*, que son Eclipsé arriva dans la me-  
me année: mais *Eusebe* en citant *Pblegon*  
n'a-t-il pas marqué expressement l'année?

Ce que notre Auteur dit sur *S. Jérôme*  
se réduit à ceci. *S. Jérôme* en traduisant le  
passage d'*Eusebe* que nous venons de citer  
a fait plusieurs fautes, au lieu qu'*Eusebe*  
dit, environ ce tems là, *Jérôme* plus hardi  
met, en ce tems là. Il cite *Pblegon* sous la 3.  
année de la 202. Olympiade, & il lit pour-  
tant comme *Eusebe*, la 4. année, il dit que  
*Pilate* plaça les images dans le temple la  
meme année, ce qui est manifestement  
faux.

Le dernier qui paroît sur les rangs est  
*Philoponus*; il dit dans son livre de la Crea-  
tion, *Pblegon* a fait mention de ces tene-  
bres, ou plutôt de cette nuit, dans ses Olym-  
piades, car il dit que la 2. année de la  
202. Olympiade, il y eut la plus grande  
Eclipsé de soleil qu'on eut vuë, & il alle-  
gue 2. raisons pour prouver que cette Eclip-  
se se rapporte aux tenebres de la passion;



la 1. que ces tenebres couvrant la terre dans le tems de la pleine lune, pouvoient bien être appellées une Eclipsé la plus grande qu'on eut vuë 2. que dans les autres Eclipsés quoique totales les tenebres ne durent que pendant quelques minutes, au lieu que celles de la passion durèrent depuis la 6. heure jusqu'à la neuvième. Mr. Sykes releve 2. fautes de *Philoponus* ; la premiere c'est qu'il rapporte l'Eclipsé de *Pblegon* à la 2. année de la 202. Olympiade. La 2. c'est que sous prétexte que *Phlegon* dit, que ce fut la plus grande Eclipsé qu'on eut vuë (expression qui ne marque autre chose qu'une Eclipsé totale) il croit que ce fut une Eclipsé furnaturelle ; mais Mr. *Whiston* remarque, que si *Philoponus* dans deux endroits place l'Eclipsé de *Pblegon* sous la 2. année de la 202. Olympiade, il y en a 2. autres où il la rapporte à la 5. année de la meme Olympiade :

Après avoir examiné ainsi tous les passages des Anciens où *Pblegon* est cité, le Dr. Sykes conclut, que puisqu'ils ne sont point d'accord ni sur l'année ni sur les circonstances de l'Eclipsé de *Pblegon*, & que les uns la mettent à l'année 1. de la 202. Olympiade, les autres à la 2., S. *Ferome* à la 3. & *Eusebe* à la 4., nous ne pouvons faire aucun fond sur le temoignage de *Pblegon* qu'ils ont cité, & moins encore sur ce qu'ils prétendent qu'il parle dans son Livre des tenebres de la passion.

Notre Auteur tache ensuite de prouver que l'Eclipse dont *Pblegon* fait mention dans ses Olympiades étoit une Eclipse naturelle, 1. le mot d'Eclipse ne signifie dans aucun Auteur autre chose qu'une Eclipse naturelle & ordinaire : on allégué le passage d'*Herodote*, qui dit que lorsque *Xerxes* marcha dans la Grèce le Soleil *Εκλιπεν* laissant sa place dans le Ciel disparut, non pas parcé que des nuées interceptoient sa lumière, mais dans un tems serein & qu'il faisoit nuit en plein jour : mais *Scaliger* a remarqué qu'il y eut actuellement la 4. année de la 74. Olympiade au 19. d'Avril une Eclipse du Soleil; & *Calvisius* infere de là que ce fut l'année que *Xerxes* entra dans la Grèce; d'ailleurs *Herodote* ne dit pas qu'il y eut une Eclipse du Soleil, mais que le Soleil disparut. 2. *Pblegon* ne marque pas que l'Eclipse dont il parle soit arrivée dans le tems de la pleine Lune, & tout homme non prévenu & qui n'auroit pas entendu parler des tenebres de la passion, expliqueroit les expressions de *Pblegon* d'une Eclipse naturelle : 3. l'Eclipse & le tremblement de terre dont *Pblegon* parle, furent vûs & apperçus dans la *Bythinie* à une grande distance de la Judée, mais les tenebres de la passion ne couvrirent que les environs de Jerusalem. 4. *Pblegon* dit qu'on vit les Etoiles, mais les tenebres de la passion étant causées par des nuées épaisses, ces nuées inter-

receperent les rayons lumineux des Etoiles aussi bien que ceux du Soleil.

5. *Kepler* remarque qu'il y eut l'an 1. de la 202. Olympiade, le 25. de Novembre, environ 2. heures avant midi une Eclipsé totale dans l'Asie, & il croit, qu'il y avoit dans le Texte de *Pblegon* τῷ δ'ἔτει, l'année de la 202. olympiade & non pas τῷ δε δ'ἔτει, la 4. année; mais si on allegue que les Grecs n'avoit pas coutume de dire simplement l'année de l'Olympiade, mais la 1. année, le Dr. *Sykes*, repond qu'*Eusebe* pouvoit bien avoir mis un A: pour marquer la 1. année, qui dans la suite fut changé en un Δ. M. *Whiston* pour prouver que *Pblegon* ne pouvoit pas avoir eu en vüe l'Eclipsé arrivée la 1. année de la 202. Olympiade, dit que cet Eclipsé commença le matin & que l'Immersion totale étoit à quelques minutes apres 9. heures du matin, au lieu que l'Eclipsé dont *Pblegon* fait mention, commença à midi: le Dr. *Sykes* repondit d'abord que *Pblegon* pouvoit bien s'être trompé de quelques heures, mais ensuite ayant consulté un fameux Mathématicien, il trouva que la 1. année de la 202. Olympiade il y eut une Eclipsé totale à Jerusalein & au Grand Caire en Egypte, que l'immersion totale étoit, selon ce Mathématicien, à 15. minutes après midi, selon Mr. *Hodgson* à 12. heures 24. minutes & selon le Dr. *Halley* à 12. heures 11. minutes.

L'Au-

L'Auteur de la Lettre au Dr. Sykes convient avec lui, qu'il y eut l'année 1<sup>ere</sup>. de la 202. Olympiade une Eclipsé totale de Soleil à Jerusalem & au Grand Caire, & il dit, que puisque tous les Auteurs conviennent que selon *Pblegon* il y eut une Eclipsé ou des ténèbres sous le regne de *Tibere*, il faut examiner à quelle année *Pblegon* fixe cette Eclipsé, si c'est à la première année de la 202. Olympiade, il est évident qu'il parle de l'Eclipsé que *Kepler* a calculée, & nullement des ténèbres de la Passion; mais si c'est à la quatrième année de la même Olympiade, cette Eclipsé ne peut pas être la même que celle de *Kepler*, mais doit avoir été surnaturelle: or Eusebe qui cite les propres paroles de *Phlegon* lui fait dire τὸ Δ ἔτει, la quatrième année. S. Jerome allégué les mêmes termes, & il ne se trompe qu'en ce qu'il croit que cette quatrième année coïncidoit avec l'année 18. de *Tibere*: dans la *Chronique* d'*Alexandrie* les mêmes mots la quatrième année, sont repetés deux fois. *Philoponus* à la vérité dans un endroit met au lieu d'un Δ. un Β. c'est-à-dire la seconde année; mais il est facile de s'appercevoir que c'est ou une méprise dans *Philoponus*, ou une faute des Copistes, puisqu'il tache de prouver par ce même passage de *Pblegon*, que l'Eclipsé dont il parle, aussi-bien que la mort de Jesus Christ arriva la 19. année de *Tibere* qui coïncide avec la quatrième, & non pas avec

la seconde de la 202. Olympiade, & qu'il ajoute, Phlegon dit que Tibere commença à regner la seconde année de la 198. Olympiade: si donc nous comptons depuis le commencement du regne de Tibere jusqu'à la quatrième année de la 202. Olympiade, nous trouverons à peu près 19. ans, sçavoir 3. de la 198. Olympiade & 16. des 4. autres. On ne sçauroit croire que tous ces Auteurs ayent copié simplement *Eusebe*; *Phlegon* étoit un Auteur estimé & entre les mains de tout le monde. Ce que le Dr. *Sykes* allégué sur la différente maniere de compter d'*Africanus* & des autres, prouve uniquement qu'ils n'étoient pas fort versés dans l'Astronomie & dans la Chronologie: *Africanus* ne se donna pas la peine d'examiner si la quinzième année de *Tibere*, dans laquelle il crut que *Jésus Christ* souffrit, coïncidoit avec la quatrième année de la 202. Olympiade, ainsi il se contenta de dire que l'Eclipse de *Phlegon* arriva sous le regne de *Tibere*, & que *Jésus Christ* mourut du tems de cette Eclipse; il ne cite pas les propres paroles de *Phlegon*, ainsi il pouvoit bien ajouter ces mots, dans la pleine Lune, comme par Parenthese. Si *Origene* dans ses Commentaires sur S. Matthieu semble ne faire pas beaucoup de fond sur le témoignage de *Phlegon*, il en parle autrement dans son Livre contre *Celse*, & tout ce qu'on peut inferer de là c'est qu'*Origene* en differens tems a été dans des diffé-

rens

110 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
rens sentimens: Enfin l'Auteur de cette  
Lettre tache de faire voir que l'Eclipse de  
*Kepler* arrivée la première année de la 202.  
Olympiade ne peut pas être celle dont  
*Pbiegon* parle; l'Eclipse de *Pblegon* accom-  
pagnée d'un tremblement de terre fut vûe  
dans la ville de *Nicée* en *Bytbinie* depuis la  
fixième heure du jour, & les Etoiles y apa-  
rurent: la ligne centrale de l'Eclipse de *Ke-  
pler* arrivée la première année de la 202.  
Olympiade, passoit au contraire près de *Jé-  
rusalem* & du *Grand Caire*, où étoit la plus  
grande obscurité qui diminueoit par degré  
vers le Sud & le Nord: or on sçait que  
la Ville de *Nicée* est à la distance d'envi-  
ron 10. degrés de latitude de cette Ligne,  
& qu'ainsi on y vit près de deux doigts du  
Disque du Soleil; par conséquent il étoit  
impossible que les tenèbres fussent si gran-  
des à *Nicée*, ni qu'on y put voir les Etoiles.

Le Dr. *Sykes* parle encore des *Actes de  
Pilate*, des Livres de *S. Denys l'Areopagite*,  
& des *Memoires Astronomiques des Cbinois*:  
*Justin Martyr* dans sa seconde Apologie  
après avoir parlé des circonstances de la  
Passion dit; Et que cela soit arrivé, vous  
pouvez l'apprendre *ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίῳ Πιλά-  
τῃ γενομένων αἰτησῶν* des memoires de ce qui  
s'est passé sous *Ponce Pilate*, & ayant fait  
mention ensuite des miracles de *Jesus  
Christ*, il ajoute, Vous pouvez vous con-  
vaincre qu'il ait fait ces choses *ἐκ τῶν ἐπὶ  
Ποντίῳ Πιλάτῃ γενομένων αὐτῶν*, par ce qui lui  
ar-

arriva sous *Ponce Pilate*. *Tertullien* va plus loin encore. Voici ce qu'il dit dans son Apologie au ch. 21. dans le moment que *Jesus* expira, qui étoit l'heure de midi, le Soleil perdit sa lumière & la terre fut couverte de ténèbres. Ceux qui n'ont pas sçu que ce prodige devoit arriver à la mort de *Jesus Christ*, & qu'il avoit été revelé aux *Prophètes*, ont cru que c'étoit une *Eclipse*, & n'en pouvant découvrir la raison, ils ont nié le fait; cependant vous le trouvez rapporté dans vos *Archives*: il parle ensuite de la *Resurrection* de *Jesus Christ* & de son *Ascension*, & il dit, *Pilate* qui dans son ame étoit *Chretien*, écrivit toute cette histoire de *Jesus Christ* à l'*Empereur Tibere*. *Mr. Sykes* convient avec *Eujébe*, que c'étoit la coutume des *Gouverneurs Romains* de faire sçavoir à l'*Empereur* ce qui se passoit de plus remarquable dans leurs *Provinces*, & que *Pilate* peut avoir écrit à *Tibere* touchant *Jesus Christ*; mais la conduite de *Pilate*, telle qu'elle nous est rapportée dans les *Évangiles*, fait elle naitre le moindre soupçon qu'il fut *Chrétien* dans l'ame, & est-il probable qu'il eut voulu écrire à *Tibere* cette circonstance, que les *Vêtemens* de *Jesus Christ* furent partagés sous la *Croix* & le fort jetté sur sa *Saye*, & les raisons pourquoi il se cacha aux *Juifs* après sa *Resurrection*, ou l'assurer qu'il monta au *Ciel*, bien plus véritablement que *Romulus*. D'ailleurs *Origene* ignoroit entièrement qu'il y eut de tels *Actes de Pilate*, & *Eusebe* lui-même.

112 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
même ne les cite jamais que de la seconde  
main, il est donc plus que probable que  
ces actes furent forgés dans le premier Sie-  
cle, & falsifiés encore dans les Siecles sui-  
vans.

Le témoignage de *Denis l'Areopagite* ne  
merite aucune attention, & tous les Sça-  
vans conviennent que les Livres qu'on lui  
attribue, ont été forgés, selon *Cave & Pear-  
son* au quatrième, ou selon *Daillé* au com-  
mencement du sixième Siecle. Ce que le  
Dr. *Sykes* dit des Memoires des Chinois  
nous paroît plus intéressant. *Hadrien Gres-  
lon* dans l'histoire de la *Cbine*, les *Peres*  
*Couplet*, *Intorcetta*, *Rougemont & Herdtrich*  
dans leur *Confutius*, & *Dominique de Colonia*  
rapportent qu'on lit dans les fastes des  
*Chinois*, que sous le regne de leur sage Roi  
*Quam-vu-ti* il y eut dans le mois d'Avril  
une Eclipsé de Soleil qui fut totale & qui  
étonna fort ce Prince, parce qu'elle arriva  
contre le cours régulier de la nature,  
qu'elle mit en desordre leurs Astronomes  
& déranga absolument toutes leurs obser-  
vations. Ils croient que cette Eclipsé  
étoit la même que celle de la Passion, &  
ils prient les Mathématiciens d'Europe de  
calculer si l'année 32. de Jesus Christ au  
mois d'Avril il y eut une Eclipsé de Soleil,  
& si elle pouvoit arriver naturellement.  
Le Dr. *Sykes* fait là-dessus les remarques  
suivantes : premièrement, il n'est pas sûr  
qu'il y eut dans la Chine l'an 32. de Jesus  
Christ,



Christ, une telle Eclipsé, Cassini assure, qu'il a trouvé après avoir calculé exactement, que la plupart des Eclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & le P. Coupler lui-même convient qu'ils ont inferé dans leurs fastes un grand nombre de fausses Eclipses: Un Chinois *Yam-quem-siam* dans sa réponse à l'Apologie pour la Religion Chrétienne publiée par les Jesuites dans la Chine, dit positivement que cette prétendue Eclipsé n'est marquée dans aucune histoire de la Chine: remarque 2<sup>de</sup>: 1. supposé qu'il y eut une telle Eclipsé elle ne peut avoir aucun rapport avec les ténèbres de la Passion; parce qu'elle arriva une année entière avant la mort de Jesus Christ, sçavoir l'année 28. du Cycle, la 7. du regne de *Quam-vu-ti* qui coïncidoit avec l'année 32. de Jesus Christ. 2. parce qu'elle arriva sur la fin du mois de Mai, au dernier jour de la troisième Lune: par consequent six semaines après la Paque des Juifs, car les Chinois commencent leur année à la nouvelle Lune de Mars, qui l'an 32. de Jesus Christ tomba au 2. de Mars. 3. Parce qu'elle arriva le dernier jour de la Lune, c'est-à-dire à la nouvelle Lune, au lieu que les ténèbres de la Passion étoient dans le tems de la pleine Lune. 4. Parce que de l'aveu des Jesuites mêmes, les fastes Chinois marquent seulement que cette Eclipsé totale arriva avant le tems, c'est-à-

114 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
dire, avant le tems que leurs Astronomes  
avoient marqué par leurs calculs.

3<sup>e</sup>. Remarque, pourquoi prier les Mathématiciens de l'Europe de calculer, si l'année 32. de Jesus Christ il y eut une Eclipsé de Soleil, & si elle pouvoit arriver naturellement. Les Peres *Verbieft* & *Adam* deux habiles Mathématiciens qui avoient reformé le Calendrier de la Chine, & qui avoient calculé les Eclipsés, les Equinoxes & les Solstices, ne pouvoient-ils faire eux-mêmes ce calcul? d'ailleurs cette Eclipsé arriva selon Gresson contre le cours regulier de la nature, comment donc la calculer? Enfin si l'Eclipsé qu'on vit dans la Chine au mois d'Avril de l'an 32. de Jesus Christ arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les tenèbres de la Passion, qui étoient surnaturelles, & si au contraire elle étoit contre le cours regulier de la nature, le plus habile Mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

## ARTICLE V.

An Enquiry about the Lawfulness of eating Blood occasion'd by *Revelation examin'd with Candour*, in a Letter to a Friend, with some Remarks upon *the Question about eating of Blood stated and examin'd*. By a Prebendary  
of

AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 115  
of York. C'est-à-dire, Examen de  
la Question, s'il est permis de manger  
du Sang, écrit à l'occasion de l'*Examen*  
*desintéressé de la Revelation* dans une  
Lettre à un Ami, avec quelques Re-  
marques sur une Brochure intitulée,  
*La Question touchant le droit de manger*  
*du Sang établie & examinée.* Par un  
Chanoine de York. A Londres chez  
Jean Pemberton 8°. 1733. pagg. 72.

**I**L y a si long-tems, que les Chrétiens  
sont en possession de manger librement  
de tout ce qui peut leur servir de nourri-  
ture, sans en excepter ni *les viandes étouf-*  
*fées* ni *le sang*, malgré les Disputes qui se  
sont élevées de tems en tems là-dessus,  
qu'il ne sembloit gueres plus possible de  
faire naître de nouveaux scrupules sur ce  
sujet : C'est ce qu'a produit cependant  
l'*Examen desintéressé de la Révélation*, dont  
on peut voir l'extrait dans le journal pré-  
cédent & dans celui-ci. L'Auteur, qui est  
Mr. Delauny, examine dans les deux pre-  
mieres Dissertations du second Volume, la  
*Defense de se nourrir de sang.* On s'est ab-  
stenu à dessein de parler de ces deux Dis-  
sertations, dans l'extrait qu'on a donné  
de ce Livre, parce que nous aurons occa-  
sion ici de rapporter les principales raisons,  
que cet Auteur employe pour établir son

116 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
opinion, qui est, que cette *Defense subsiste jusqu'à ce jour*. Les argumens dont il se sert pour le prouver, avoient fait impression sur une Personne de merite & causé quelques scrupules par rapport à un Usage établi depuis si long-tems. C'est pour les dissiper que l'Auteur de cette Brochure que nous annonçons, écrit à cette Personne qui étoit son Ami.

Le Systême général de Mr. Delauny est que le sang n'a jamais été accordé au Genre-humain pour s'en nourrir : ni avant ni après le Déluge : ni sous la Loi, ni sous l'Évangile : que dans chacun de ces Periodes l'usage en est expressément défendu.

I. Notre Auteur convient avec lui, que ni le Sang ni la Chair des Animaux, n'avoient point été donnez aux hommes, pour leur servir de nourriture, avant le Déluge : & de-là il prend occasion de répondre en passant à une Brochure intitulée *La Question touchant le droit de manger du Sang établie & examinée*. Où l'on soutient qu'il étoit permis de se nourrir de chair avant le Déluge. On en trouve la permission 1. dans la *Domination* que Dieu accorde aux hommes sur tous les animaux Gen. I. 28. notre Auteur croit, que cette *Domination* ne consiste que dans la supériorité de Génie, que les hommes ont par dessus les bêtes, de sorte que quoiqu'ils n'égalent pas en force certains animaux, ils ne laissent pas

pas de les pouvoir assujettir & dompter par leur adresse. On avoit dit 2. que Dieu ayant fait à *Adam* & à *Eve* des vêtements de peaux de Bêtes, pourquoi ne leur en auroit-il pas accordé la Chair? notre Auteur répond que les peaux des animaux qu'on offroit en sacrifice, suffisoient pour servir de vêtement aux hommes: Et il s'étonne de ce qu'on ose assurer, que les Estomacs de ceux qui ont vécu avant le Déluge, étoient absolument de même nature, & aussi propres à digérer de la viande, que le sont les nôtres. *Que sçavons nous, dit-il, s'ils n'étoient pas formez de manière à n'avoir aucun penchant à s'en nourrir, ou peut-être à avoir de l'aversion pour cette espèce d'alimens, supposé même qu'ils eussent été permis? ne voyons nous pas des personnes qui ont une inclination générale à se nourrir de viandes, & qui cependant ont de l'aversion pour la Chair de certains animaux; qui pourroient servir de nourriture aussi bien, que ceux dont on se nourrit communément? &c.* Quoiqu'il en soit notre Auteur trouve la défense de manger la chair des animaux dans Gen. I. 29. où Dieu accorde aux hommes les herbes & les fruits de la terre, pour s'en nourrir. Ce qu'il regarde, non pas tant comme une concession, que comme une restriction à cette seule espèce d'alimens.

II. Mais après le Déluge, Noé & sa postérité, reçurent une permission expresse de se nourrir de tout ce qui a vie. Gen. IX.

3. 4. *seulement* ajoute Dieu, *vous ne mangerez point la chair avec son Ame, c'est-à-dire, son sang.* Précepte qui selon notre Auteur se trouve expliqué au Levit. 17. 10. *Quiconque de la famille d'Israel, ou des Etrangers qui font leur séjour parmi eux, aura mangé de quelque sang que ce soit, je mettrai ma face contre cette personne qui aura mangé du sang & je la retrancherai du milieu de son Peuple.*

Quelles peuvent avoir été les raisons d'une Défense accompagnée de menaces si terribles ? 1. La première que Mr. Delauny allégué, est celle que Dieu semble alléguer lui même aux vers. 5. & 6. suiv. que puisque Dieu se réserve le sang des animaux, à plus forte raison redemandera-t-il le sang d'un homme, qui aura répandu celui d'un autre : & en défendant aux hommes de manger du sang, son but est de prévenir toute cruauté envers les animaux, comme est celle de les faire mourir d'une manière barbare, afin d'en rendre la chair plus agréable au goût : de peur que cela n'inspirât aux hommes de la férocité même envers leurs semblables. Mais notre Auteur croit que ces vers. 5. & 6. ont un rapport immédiat, non avec la *défense de manger du sang*, mais avec la *permission de manger de la chair*, & qu'il étoit fort naturel que Dieu, qui venoit d'accorder aux hommes un droit absolu sur la vie des animaux, leur fit sentir en même tems, la différence qu'il

qu'il met entre celle des Bêtes & celle des hommes ; de peur qu'accoutumez à ôter la vie aux animaux, on ne vint à compter pour peu de chose celle des hommes même.

2. La seconde Raison qu'apporte Mr. Delauny, c'est que le sang est une nourriture fort échauffante, propre à nous rendre d'un naturel plus colere & plus féroce. Mais notre Auteur répond, que cette raison est aussi forte contre l'usage de la viande, que contre celui du sang, que l'un & l'autre nous rend d'un temperament chaud & bouillant, plus que ne feroient les herbes & les fruits: Que de plus il n'est pas toujours vrai que la qualité des alimens dont on se nourrit, décide du temperament : on voit des Personnes qui sont d'un naturel doux & pacifique, quoique nourries à une table, où tout est en abondance & préparé avec délicatesse, ( on pourroit ajouter que des Nations, où le sang passe pour un mets fort délicat, ne sont ni plus féroces ni plus cruels, que celles où ce mets étoit à peine connu, il y a quarante ou cinquante ans ) mais notre Auteur va plus loin : suppose, dit-il, que l'usage du sang nous échauffât, & rendit nos passions plus vives, il y auroit d'autant plus d'exercice pour la vertu, & plus de mérite à surmonter ces affections de la Chair qui font la guerre à l'ame, ou qu'en tout cas, s'il est permis de manger du sang, il est aussi très per-

120 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
mis de s'en abstenir, & c'est ce qu'on doit  
faire de tout aliment qui peut alterer no-  
tre constitution. Chacun en cela doit être  
juge dans sa propre cause.

3. Notre Auteur ne rapporte point la  
troisième raison qu'allégué Mr. Delauny.  
C'est que la coutume de manger du sang  
avoit donné origine à une espèce d'idola-  
trie, parmi les Sabéens, qui croyoient que  
les Demons se nourrissoient de sang, &  
qu'en participant à cette nourriture, ils  
avoient communion avec les Demons, &  
qu'ainsi il étoit digne de Dieu de prévenir  
cet abus. Mais il nous paroît évident,  
que ce n'est pas le sang en lui-même, qui  
a donné lieu à cette idolatrie, mais au  
contraire la défense d'en manger. Dieu a-  
voit ordonné les Sacrifices; c'étoit à lui  
qu'ils devoient être offerts: l'usage s'en  
étoit répandu chez toutes les nations:  
mais à qui offroient-elles leurs sacrifices?  
aux Divinitez qu'elles s'étoient formées.  
De même ici, Dieu s'étoit réservé le sang  
des animaux: c'étoit à lui qu'il falloit l'of-  
frir: Mais les Sabéens, qui sans doute a-  
voient quelque idée de ce Précepte, à qui  
auroient-ils consacré le sang, dont ils s'ab-  
stenoient en toute autre occasion, qu'aux  
Dieux qu'ils adoroient? & c'étoient les  
Demons, qui selon eux s'en nourrissoient.  
Quelques Israélites grossiers & charnels,  
avoient peut-être à peu près les mêmes  
idées de Dieu, ce qui l'oblige à dire par son  
Pro-



Prophete Ps. 50. 13. *Mangerois-je la chair des Taureaux? boirois-je le sang des Boucs?* comme les Payens se l'imaginoient de leurs Dieux.

4. Enfin notre Auteur dit que la Raison, qui lui paroît la véritable & l'unique pour-quoi Dieu s'est réservé le sang des animaux, & défend à Noé & à sa Postérité de s'en nourrir, c'est que *le sang de l'animal est sa vie, ou son ame*, comme il y a dans nos versions, & que Dieu le consacre à servir de *sacrifice. ou d'oblation pour le Péché*. Nous avons déjà vû qu'il suppose, que le Précepte que Dieu donne à Noé touchant le sang, est le même que celui qu'il donna dans la suite aux Enfans d'Israël: il ne s'arrête pas à le prouver, c'est cependant ce qui pourroit le plus embarrasser dans ce Système: mais cela une fois posé, le reste se soutient fort bien à ce qui nous semble. En effet il paroît que ce Précepte ne consistoit pas simplement à s'abstenir du sang, mais qu'il falloit *le répandre sur la terre, comme de l'eau*, Deut. 12. 24. *le couvrir de poussiere* Levit. 17. 13. & le regarder comme quelque chose de sacré. L'Auteur auroit pu citer une passage qui sert beaucoup à confirmer son opinion, & qui répand du jour sur toute cette matiere. C'est Levit. 17. 11. *L'Ame de la Chair est dans le sang. c'est pourquoi je vous ai ordonné qu'il soit mis sur l'autel, pour faire propitiation pour vos ames; car c'est le sang ( de la bête ) qui se-*

122 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*ra propitiation pour l'ame ( de l'homme ).*

Mr. Delauny ne s'éloigne pas tout à fait de ce sentiment: il dit dès le commencement de sa Dissertation, que Dieu en se réservant le sang, insinuë qu'il accepte la vie des animaux en échange de celle des hommes: que le sang des animaux fera la propitiation pour les péchez des hommes. Il convient que c'est une des vûes de Dieu, en donnant ce Précepte à Noé, mais il ne croit pas que c'ait été l'unique ni la véritable raison de la défense de manger du sang: en effet si l'effusion du sang est un sacrifice propitiatoire, elle ne peut être regardée comme tel, & ne peut avoir lieu, que jusqu'au grand sacrifice que Jesus Christ a offert pour nous sur la Croix, & qui rend inutile tous les autres sacrifices. Au lieu que Mr. Delauny prétend que cette défense subsiste jusqu'à ce jour, & cela fondé sur les raisons qu'il a alleguées, qui ont la même force pour nous, que pour ceux qui ont vécu avant l'Evangile, supposé qu'elles soient aussi solides, qu'il se l'imagine. Nous avons vû comment notre Auteur y a répondu. Voyons maintenant comment Mr. Delauny répond à la difficulté qu'on vient de former.

Quand même il seroit vrai, dit-il, que Dieu auroit défendu de manger du sang uniquement pour se le réserver comme un sacrifice propitiatoire, ce Précepte ne laisseroit pas d'être toujours en force. Ne som-

sommes nous pas autant obligez de nous abstenir du sang, en mémoire de la propitiation que Jesus Christ a faite par son sang, pour les Péchez de tout le Monde, qu'on l'étoit avant que cette Propitiation eut été faite ? Ne doit-on pas être aussi sensible à un Bienfait, après l'avoir reçu, que lors qu'on l'attend encore ? La Réconnoissance ne nous oblige-t-elle pas à nous le rendre présent par quelque Cérémonie extérieure ? Notre Auteur convient, que nous ne scaurions penser trop souvent au Sacrifice que Jesus Christ a offert pour nous, ni l'avoir trop présent à notre Esprit : & il ne s'opposeroit pas à ce que les Chrétiens fissent encore servir l'abstinence du sang à cet usage, si notre Seigneur n'en avoit ordonné autrement : il a institué le *Pain* & le *Vin* de l'Eucharistie, pour être les Simboles de son Corps rompu sur la Croix & de son Sang versé pour nous, & un *Mémorial de sa mort jusqu'à ce qu'il vienne*. Il croit même, que Jesus Christ n'a choisi ces Elemens, que pour empêcher qu'on n'attribuât trop d'efficace au sang, & qu'on ne le regardât comme ayant réellement la vertu d'expier les péchez, suivant l'idée de quelques Juifs.

III. L'Auteur s'attache ensuite à examiner le célèbre Decret des Apotres Act. XV. 28. 29. qui forme la plus grande difficulté, contre l'abolition de la défense de manger du sang. Les Apotres y ordonnent,  
aux

124 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
aux Fideles d'Antioche de s'*abstenir des choses sacrifiées aux idoles, & du sang & des bêtes étouffées &c.*

Notre Auteur dit là-dessus, que ce Decret n'ayant été fait qu'à l'occasion des disputes qui s'éleverent entre les Juifs & les Gentils à Antioche, il n'a dû avoir de force qu'autant que ces Disputes ont duré dans l'Eglise. Les Juifs toujours zelez pour la Loi de Moïse, vouloient obliger les Gentils qui avoient embrassé le Christianisme, d'observer toutes les Cérémonies Légales. Là-dessus il s'éleva des Debats: on envoya à Jerusalem pour décider la Question. Les Apotres après avoir tout bien considéré, trouverent à propos d'exiger simplement des Chrétiens de ce tems-là, qu'ils s'abstiennent *des choses sacrifiées aux Idoles, du sang & des bêtes étouffées &c.* afin de ne pas tout à fait choquer les Juifs, & de ne mettre point d'obstacle à leur entrée dans l'Eglise de Jesus Christ. C'est ainsi que pendant un tems assez considerable, les Apotres ont observé le jour du Sabbat en faveur des Juifs, & le jour du Dimanche comme un jour consacré par la Religion Chrétienne.

D'un coté Mr. Delauny insiste beaucoup sur la force de l'expression *de Choses necessaires vs. 28.* qui semble indiquer, que ce qui est defendu dans ce Decret est d'une obligation morale & perpétuelle: mais notre Auteur n'insiste pas avec moins de raison  
sur

sur la fin du Decret, où les Apotres disent, *Desquelles choses si vous vous gardez vous ferez bien*, ce qui, selon lui, marque évidemment que ce n'est ici qu'un acte de prudence, fait dans une conjoncture qui le demandoit, & qui ne devoit avoir de force, qu'autant que cette conjoncture auroit lieu: qui à la vérité, oblige les Chrétiens d'avoir en tout tems, une indulgence charitable pour leurs Freres qui sont foibles, mais seulement tant que cette foiblesse subsiste, ou peut avoir quelque facheuse conséquence.

On objecte qu'il n'y a jamais eu aucune permission expresse de manger du sang, ni avant, ni après le Déluge, ni sous la Loi, ni sous l'Évangile: & que nous n'avons droit de nous nourrir d'aucune chose, quoique bonne à manger, qu'autant qu'elle nous a été accordée par le Créateur.

Notre Auteur répond 1. qu'on se trompe fort, quand on dit, que Dieu n'a jamais permis de manger du sang. Sous la Loi, les Juifs pouvoient donner ou vendre aux Etrangers *de la chair d'une bête morte d'elle-même*, dans laquelle le sang étoit renfermé. 2. Que les Hommes ont un droit naturel de se nourrir de tout ce qui leur peut servir de nourriture, à moins qu'il n'y ait une restriction ou défense expresse touchant quelque espèce d'alimens. Quoi! si Dieu après avoir créé l'homme ne lui eut donné aucune Loi là-dessus, au-

roit

126 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
roit il été obligé de se laisser mourir plu-  
tôt que de satisfaire sa faim? C'est ce qu'on  
accordera difficilement. 3. Enfin Cette  
Distinction entre animaux purs & impurs  
& pour tout ce qui regarde le boire &  
le manger, qui faisoit une partie essen-  
tielle de la Loi Mosaique, a été claire-  
ment abolie sous l'Evangile. Jesus Christ  
dit Matth. 15. 11. *Que ce n'est pas ce qui  
entre dans la bouche qui souille l'homme.* Mr.  
Delauny limite extremement cette Maxime,  
il pretend qu'elle ne sert qu'à censurer la  
propreté superstitieuse des Pharisiens, qui  
etoient choquez de ce que ses Disciples  
mangeoient sans se laver les mains: Mais  
les Paroles de Jesus Christ paroissent avoir  
un sens trop etendu, pour souffrir cette  
restriction: elles semblent établir claire-  
ment l'usage legitime de toutes for-  
tes d'alimens, & c'est ce que St. Paul  
confirme Rom. 14: 14. *Je sçai & je suis per-  
suadé par le Seigneur Jesus Christ que rien n'est  
souillé de soi-mence.* Le même Apotre dit  
1 Cor. 10: 25. 27. *Mangez de tout ce qui se  
vend a la boucherie sans vous en enquerir pour  
la Conscience &c.* Est-ce donc qu'on ne ven-  
doit pas dans les marchez des Payens, du  
sang & des Viandes etouffées, aussi bien que  
des choses sacrifiées aux idoles? à quoi seul  
Mr. Delauny veut restreindre ces Paroles  
de St. Paul: mais quand on en conviendroit,  
St. Paul ne laisseroit pas de contrevénir au  
Decret des Apotres. *Les choses sacrifiées aux*  
ido-

*idoles*, n'y étant pas moins expressement defenduës, que *le sang & les bêtes etouffées*. Et s'il nous est permis de l'enfreindre dans un cas, pourquoi ne le seroit il pas dans les deux autres, qui n'ont rien que de Ceremoniel ?

L'Auteur rapporte ensuite plusieurs autres Passages de l'Écriture, pour établir la Liberté Chrétienne, qui sont assez connus. On peut dire que sa Dissertation se fait lire avec plaisir, qu'elle est écrite avec force & avec élégance : & quoi-qu'il s'attache à refuter les raisons alleguées par Mr. De-launy, il ne laisse pas de rendre Justice au merite de ce sçavant homme.

## ARTICLES VI.

SUITE DES REMARQUES SUR RABELAIS, *traduites de l'Anglois de Mr. le MOTTEUX.*

*Remarques sur le IV. Livre. (a)*

§ *Remarques sur le Prologue.*

**L**E dessein de ce *Prologue* est de nous apprendre à être modérez dans nos fou-

(a) Les Remarques sur les trois premiers, ont été extraites de la *Préface* de Mr. le *Motteux*, qui les y avoit mises, parce que l'impression de ces trois

128 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
souhait. L'Auteur allègue sur ce sujet divers exemples, suivis d'un Conte, où après quelques Digressions assez longues, mais extrêmement divertissantes, nous voyons qu'*ung pauvre homme de Village* qui avoit *perdu sa coignée*, & qui ne souhaitoit que de la r'avoir, est richement recompensé de sa modération; au lieu que d'autres, qui perdent les leurs à dessein, pour être enrichis comme lui, ont *leurs testes coupées* par *Mercur* avec leurs *coignées perdues*, *comme estoit l'édicte de Jupiter*. Il y a des gens qui croient que cela regardé un Gentilhomme du *Poitou*, qui vint à *Paris* avec sa Femme pour quelques affaires. *François I.* étant devenu amoureux de cette *Demoiselle*, & ayant fait plusieurs présens considérables au Mari, qui peu après revint chez lui; quelques Gentils-hommes de ses voisins, qui avoient de belles Femmes ou Filles, allèrent à la Cour avec elles dans l'espérance d'y faire la même fortune: & se virent obligez en suite de retourner chez eux à petit bruit, après avoir pour leur peine, dépensé leur bien à faire figure.

*Jupi-*

trois premiers Livres, étoit achevée quand il composa ses Remarques. Mais celles qu'il fit sur les deux derniers, furent placées à la fin de chaque Livre auquel elles se rapportent. Et voila pourquoi elles paroissent sous une forme un peu différente de celle où l'on a vu les précédentes.



*Jupiter* dit dans un endroit du Conte: *Que ferons nous de ce RAMEAU & de ce GALLAND, qui caparassonnez de leurs Marmitons, Suppous, & astipulateurs, brouillent toute cette Académie de Paris? Il s'agit là de Pierre RAMUS (a) & de Pierre GALLAND; l'un Professeur Royal en Philosophie & en Rhétorique; l'autre Professeur Royal en Grec; & tous deux de savans hommes. L'Ouvrage du premier sur la Physique & sur la Métaphysique d'Aristote, divisa l'Université. Divers Auteurs écrivirent contre lui: & il faut qu'il ait été aussi attaqué par Galland, soit par écrit ou de vive voix.*

*Messer Priapus, consulté par Jupiter sur leur querelle, lui dit entre autres choses - je suis d'opinion que pétrifiez ce Chien & Regnard. La métamorphose n'est incogneüe. Tous deux portent le nom de Pierre. Et . . . vous les associerez à maitre Pierre du COINGNET, par vous jadis pour même cause pétrifié. Ce du COINGNET ne peut être que Pierre de COIGNERES, Avocat du Roi en son Parlement; le même dont Pasquier a fait mention, au Livre III. de ses Recherches, Chap. 27. & qui, aussi bien que le Rameau & le Galland, avoit causé une grande division. En 1329. il avoit fait citer tous les prélats de France par devant le*

(a) Voyez les Remarques sur le troisième Livre, dans le Tome II. Part. II. de ce Journal, p. 269.

130 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
le Roi *Philippe*. Ce Prince s'assit en sa Cour de Parlement, où l'avoient accompagné plusieurs Princes & Seigneurs, l'Avocat y représenta quantité d'abus commis par la Cour Ecclesiastique, qui avoit empiété sur les droits du Parlement; qui sous divers prétextes de conscience, connoissoit de toutes les affaires civiles; & qui favorisoit injustement les appels à une Cour Spirituelle. L'Archevêque de *Sens* & l'Evêque d'*Autun* parlèrent en faveur du Droit de l'Eglise, qu'ils fondoient sur une Coutume de tems immémorial, équivalente à une Loi. Mais ils offrirent de redresser les abus, & ménagèrent le Roi si adroitement, qu'il leur déclara qu'il ne vouloit point faire d'innovations, ni montrer à ses successeurs le chemin de molester l'Eglise. Cela fit triompher le Clergé comme s'il eût gagné sa Cause: Et pour se vanger de *Pierre de Coignères*, on mit sur un coin de l'Eglise de *Notre-Dame* à *Paris*, la figure d'un singe taillée en pierre, qu'on appella *Maître Pierre du Coignet*, par une espèce d'allusion à *Maitresse Pierre du coin*. Après-tout la France doit être obligée à cet Avocat, qui semble avoir posé le fondement des Libertez de l'Eglise Galicane.

Dans le même Conseil des Dieux, *Jupiter* dit: *Ici sont les Guascons renians & demandans rétablissement de leurs chuches*. Je trouve dans *du Tillet*, qu'elles leur avoient été ôtées en 1548. Je rapporterai au long  
le

le sens de sa narration , parce qu'elle répand du jour sur quelques passages des trois premiers Livres. Il nous apprend qu'il y eut un tumulte en *Guienne*, qui commença à *Angoulême* par trente hommes, bien-tôt suivis d'un grand nombre d'autres : Qu'il y en eut pour le moins autant qui firent un soulèvement près de *Bourdeaux*, au sujet de la Gabelle, dont leur Pays avoit coutume d'être exempt : Qu'on prit des mesures pour étoufer cette Rebellion : Que les Chefs furent punis de mort : Et que les Citoyens de *Bourdeaux*, comme ceux des autres Lieux intéressés dans la revolte, furent privez de leurs droits & privilèges, de leurs *Cloches*, Armes & Artillerie ; Que l'Hôtel de Ville fut démoli : Que toutes les *Cloches*, grandes & petites, furent jettées en bas de leurs Clochers, & mises à part pour en faire du Canon. Il dit en suite, qu'en 1550. au mois de Janvier, les droits & privilèges de ceux de *Bourdeaux* furent rétablis : & que, moyennant une certaine somme d'argent, ils obtinrent la permission de reprendre leurs *Cloches*.

Il paroît par là que ce Prologue fut écrit en 1548. ou 1549. Et je croirois de plus que ce sont ici les mêmes Cloches pour le recouvrement des quelles *Maitre Fanotus de Bragmardo* fait cette plaisante Harangue, au Chap. 19. du 1. Livre. *Henri d'Albret*, Roi de *Navarre*, (le *Gargantua* de *Rabelais*) étoit Gouverneur de la

132 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*Guienne* lors de la Revolte , & il agissoit  
contre les Rebelles. Ils mirent en fuite,  
selon le raport de *du Tillet* , les Troupes  
que le Roi de Navarre , *Gouverneur de la*  
*Guienne* , avoit envoyées contre eux.

§ Remarques sur le 1. Chap. du  
Liv. IV.

PAR *Pantagruel* qui s'embarque avec ses  
*Officiers* , *Truchemens* &c , pour visiter l'O-  
racle de la *Dice Bouteille Bacbuc* , nous pou-  
vons entendre *Antoine Duc de Vendome* ,  
depuis Roi de Navarre , partant du Mon-  
de de l'Erreur pour aller à la recherche de  
la Verité , que *Rabelais* place dans la Bou-  
teille conformément au Proverbe : *In vino*  
*veritas*. ( Liv. V. Chap. XXXVII. ) A  
l'imitation des habiles Poëtes Dramatiques ,  
il nous fait entrevoir son dessein dès la  
première Sène , lorsqu'il dit qu'avant de  
mettre à la voile , *feut bault & clair faicte*  
*priere à Dieu* : & qu'après l'oraison *feut mé-*  
*lodieusement chanté le Psaulme du Sainct Roy*  
*David* , le quel commence :

QUAND ISRAEL HORS D'EGYPTE SORTIT.

Tout le Monde fait quel est le sens my-  
stique qu'on donne à l'*Egypte*.

*Jamet Brayer* , le *Pilot principal* , & *Xé-*  
*nomanes le grand Voyageur & traverser des*  
voies

*voies périlleuses*, représentent les bons Guides dont on avoit besoin dans la Recherche de la vérité : *L'avis de Brayer & de Xénomanes*, fut de ne prendre la route ordinaire des Portugalois. . . . ce que leur vint à prouffict incroyable. On peut entendre par les Portugais, les Papistes superstitieux.

*Bacuc* signifie une *Bouteille* en Hébreu : Et les Navires de Pantagruel ont tous en poupe, pour enseigne, quelque ustensile de Biberon, qui marque l'inclination de tous les nobles voyageurs pour la Vérité désignée par le *Vin*. Il n'y a qu'un Navire dont l'enseigne soit différente. Mais son enseigne est une *Lanterne* : ce qui confirme ce que j'ai déjà dit de la nécessité d'avoir des Guides éclairez.

*Rabelais* a souvent une double entente. On pourroit supposer qu'il a en vuë la restitution du *Calice*, & le *Mariage*, des Ecclésiastiques, matières débatues au Concile de *Trente*, pendant la tenue duquel il écrivoit. Panurge va à l'Oracle de la *Bouteille* ou de la Vérité, près du Pays de *Lanternois*, où les *Lanternes* (par lesquelles on peut entendre le Clergé qui se regarde comme la lumière du Monde) s'assembloient alors pour tenir un *Chapitre Provincial*. (Liv. V. Chap. XXII. vers la fin.) Le mot de la Bouteille est *Trinck*, mot Allemand, mais, célébré & entendu de toutes nations, & qui nous signifie, *Beuvez*. (Liv. V. Chap. XLIV. XLV.) Dans le

134 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Temple de la Bouteille, nos voyageurs  
boivent d'une Eau qui *rendoit goust de vin*  
(Liv. V. Chap. XLII.) c'est du *vin* qu'ils  
boivent pour obeïr au mot de la Bouteille.  
(Liv. V. Chap. XLV.) Et à peine Panur-  
ge a-t-il bu, qu'il fait des vers où il dit  
entr'autres choses :

Qu'est cecy ? la paternité  
De mon cueur me dict feurement,  
Que je feray non-seulement  
Toſt *Marié* &c.  
Io *Mariaige* trois fois. Liv. V. c. XLVI.

*Montluc*, Evêque de *Valence*, & qui est  
ſelon moi le Perſonage représenté par *Pa-  
nurge*, fut réellement marié. On a là deſ-  
ſus l'aveu de tous les Hiftoriens de ſon  
tems.

### § Remarques ſur les Chapitre II.

L'HISTOIRE du Voyage de *Pantagruel*  
est une eſpèce de ſatire où l'Auteur en  
veut à toutes fortes de conditions. Il ne  
pouvoit guère mieux commencer que par  
drapper les Voyageurs : Et c'est ce qu'il  
fait dans ce Chapitre en mentant comme  
eux.

Dans ce voyage tous les Pays ſont des  
Iles : Et il ſe qualifioit lui même *Caloyer  
des Iles Hières*, dans l'Edition de 1553. *Ca-  
loyer* est un titre affecté aux Moines de  
l'Egliſe

l'Eglise Grèquë , & formé des deux mots Grecs *Kalos biereus* qui signifient *bon Prêtre* : Et le nom *Hières* appliqué aux Iles dont il se disoit Caloyer, signifie, par allusion au mot Grec *bieros*, les *Iles sacrées*, ou les *grandes Iles* : Cette dernière dénomination peut désigner la Partie de notre Globe qui est toute entourée de la Mer : & chaque Ile pourra représenter toute la Terre, ou en représenter au moins une partie considérable. Il y a peu d'endroits où l'on ne trouve les caractères qui font tourner en ridicule dans cet ouvrage.

La première Ile où nos Voyageurs abordent, est appelée *Medemotbi*. Le mot est Grec, & veut dire que c'est une Ile qui n'est nulle part. La plupart des Voyageurs aiment les lieux où personne n'a été. Il leur faut des découvertes. Aussi le Journal passe-t-il d'abord au quatrième jour, où les Voyageurs de *Pantagruel* découvrirent l'Ile extraordinaire, au lieu que le premier jour & les deux subséquens ne leur apparut terre NE AUTRE CHOSE NOUVELLE.

*Philophanes*, qui est le nom du Roi de l'Ile, signifie un homme qui aime à être vu : & *Philotbéamon*, qui est le nom de son Frère, signifie un homme qui aime à voir. Le premier est lui même en voyage quand Pantagruel arrive, & cela pour le mariage de son Frère *Philotbéamon* avecques l'Infante du Royaume d'ENGYS, c'est-à-dire du Voisina-

136 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ge. De sorte que leurs deux noms pour-  
roient bien avoir été imaginez pour mar-  
quer le caractère de ces gens qui voyagent,  
ou pour voir, ou pour être vus, ou pour  
l'un & l'autre à la fois.

Les belles choses que *Pantagruel* achapta  
en l'Isle de *Médamothi*, ou qu'achetèrent ses  
Compagnons, sont aussi chimériques que  
l'Isle même. Tels sont les Tableaux, en  
l'un des quels estoit au vis painct le visage  
d'ung Appellant : en l'autre estoit le portraict  
d'ung Varlet qui cherche maistre en TOUTES  
qualitez requises, gestes, maintien, minois,  
allures, physionomies & affections. Tels sont  
ceux où estoient au vis painctes les Idées de  
*Platon*, les Atomes d'*Epicurus*, & *Echo* selon  
le naturel représentée. Tel est le grand tableau  
painct & transsumpt de l'ouvrage jadis fait  
à l'aguille par *Philomela* &c. (conférez  
Liv. V. Chap. XL.)

Rabelais ajoute que *Pantagruel* fait aussi  
achapter trois beaux jeunes Unicorns : Ensem-  
ble ung *Tarande*, Animal qui entr'autres  
qualitez ici décrites, avoit celle de chan-  
ger de couleur selon la variété des lieux esquels  
il paist & demeure, comme font les Camé-  
léons & bien des Courtisans. Le grand  
*BOCHART* qui fait tant d'honneur à la  
Ville de *Rouen*, sa Patrie & la mienne, a  
prouvé que la *Licorne* n'est point un Ani-  
mal fabuleux : Mais les Savans du tems de  
Rabelais la regardoient comme aussi fabu-  
leuse que la *Tarande* de *Pantagruel*.

§ Re-



## § Remarques sur les Chap. V-VIII.

Du débat de Panurge avecques un Marchant de Taillebourg nommé, Dindenault, & du malheur de ce Marchand que Panurge fait en mer noyer avec ses moutons, aussi-biens que les autres Bergiers & Montonniers, on pouroit tirer cette Morale : Que dans l'Eglise, les quérelles personnelles des Pasteurs entraînent souvent la ruine des Troupeaux : *ames moutonnière, animaux assez fots & ineptes, pour soi jecter & saulter à la file après le premier, quelque part qu'il aille.*

Mais il se peut aussi que Rabelais représente ici à la burlesque quelque aventure de MONTLUC. Nous avons déjà observé (a) que cet Evêque de Valence étoit Protestant, au moins par ses sentimens. Tout le monde le savoit : & son Frère le Maréchal de Mont-luc, n'en fait point un mystère dans ses Mémoires. L'Evêque fut chagriné plus d'une fois là dessus, & particulièrement par le Doyen de Valence, dont nous avons aussi déjà parlé (b). Mais celui-ci eut à faire à trop forte partie : l'Evêque employa pour se vanger, toute son adresse & tout son crédit : Et il auroit pu dire après cela comme Panurge à Frère Jean,

vers

(a) Voyez cette Bibliothèque : Tome. I. Partie I. page. 137.

(b) Là meme pag. 138.

138 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
vers la fin du Chapitre VIII : *Frère Jean*  
*escoute ici. Jamais homme ne me fait plaisir*  
*sans recompense, ou reconnoissance pour le*  
*moins. Je ne suis point ingrat & ne le feus ;*  
*ne seray : Mais aussi, jamais homme ne me*  
*fait deplaisir sans repentance, ou en ce mon-*  
*de ou en l'autre. Je ne suis poinct fat jus-*  
*ques-là.*

Dans le Chapitre VII. *Dindenault* jure  
*Par le digne voeu de Charroux.* C'est ainsi  
que le Peuple du *Poitou* appelloit une gran-  
de statue de Bois, que des Moines tenoient  
dans un coin de leur Convent, & qui étoit  
en grande vénération. Elle avoit la figure  
d'un homme, & étoit couverte de plaques  
d'argent. Les Moines la montroient tous  
les sept ans, & alors il y avoit un con-  
cours prodigieux pour la voir. On la bai-  
soit : mais cette faveur n'étoit accordée  
qu'aux hommes. Les Femmes se tenoient  
aux aguets pour surprendre quelcun de  
ceux à qui la vertu du Saint avoit été  
communiquée par cette cérémonie : elles  
lui fautoient au collet : & pour avoir leur  
part de la vertu communicative, elles  
leur prenoient un baiser. Une Dame eut  
un jour la témérité de baiser la Sainte sta-  
tue, qui toute indignée se fit sur le champ  
plus haute de cinq pieds : aumoins le Peu-  
ple le disoit, & les moines le débitoient  
comme parole d'Évangile. Tout cela n'em-  
pêcha pourtant pas en 1562. le Sieur *Bou-*  
*ganet*, & quelques autres Messieurs de la  
Re-

Religion, de dépouiller le *digne Voeu* de ses atours d'argent : ce qui les fit apeller les *Valets de Chambre du digne voeu de Charroux*.

Nous avons dans le même Chapitre un autre exemple de l'étrange superstition du commun Peuple de l'Eglise Romaine, lorsque *Dindenault* dit de ses moutons : *A propos. Par tous les champs esquels ils pissent, le bled y provient comme si Dieu y eust pissé.* C'est une phrase proverbiale en France parmi tout le petit Peuple, qui croit bonnement la chose, tout comme il croit que *Jesus Christ*, apellé *Dieu* dans ce Proverbe dut fertiliser par sa salive l'endroit sur lequel *St. Jean* nous dit qu'il cracha pour faire la boue dont il frotta les yeux de l'Aveugle. *Jean IX. v. 6.*

Je supprime, pour abreger, bien des remarques que le Lecteur pourra faire de lui même. Si je voulois tout dire, je deviendrois aussi proluxe & aussi volumineux qu'un Commentateur Hollandois.

### § Remarques sur le Chapitre IX.

PAR la description de l'Isle ENNASIN & des étranges alliances qui se font dans cette Ile, Rabelais se moque à la fois, & des mariages mal assortis, & des sottises polissoneries des gens grossiers. *Ennasin* signifie qui n'a point de Nez : & les Latins disent *Cela n'a point de nez*, pour dire *Cela est*  
p. a. d.

140 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*plat ou infipide.* Aussi Rabelais remarque-  
t-il d'abord que *les hommes & femmes* de  
l'Isle *ressemblent aux Poitevins*, qui ne passent  
pas pour être fort polis ni fort spirituels.  
J'avouë que les turlupinades des Compagnons  
de Pantagruel sur les *estranges alliances*  
des Habitans, sont autant de gloses qui  
ne valent guère mieux que le Texte. Ce  
sont de misérables Quolibets & de fades  
Rebus : Mais c'est là justement ce que nos  
gens de la Campagne admirent le plus :  
Je suis sûr qu'ils liront tout ce Chapitre  
(ou plutôt l'entendront lire) avec autant  
de plaisir, que j'ai eu de peine à en tra-  
duire la meilleure partie : Et il faut avouer  
au moins que le dessein de l'Auteur étoit  
fort louable : Rien ne méritoit mieux sa  
censure, que tant de mariages inégaux  
qui se font sottement tous les jours ; espèce  
de sottises qui ne sont ni moins ridicu-  
les, ni moins pitoyables que les mauvaises  
plaisanteries répandues dans ce Cha-  
pitre.

*Nous présens*, dit Rabelais, *feut faict un*  
*joyeux mariage*, *d'une poire Femme bien*  
*guailarde*, *comme nous sembloit*, *toutesfois*  
*ceulx qui en avoient tasté*, *disoient estre molasse*,  
*avecques un jeune fromaige à poil follet*  
*un peu rougeastre.* Ce mariage est moins  
contre nature que bien d'autres : Aussi en  
voit on plus d'un de cette sorte dans notre  
monde. Il n'y a que l'emblème de la poi-  
re & du fromage qui soit particulier à l'Isle.

A considérer la chose en elle même, l'idée de ce mariage n'est rien moins que sotté, quoiqu'il s'agisse du Pays des Sots. J'en dis autant du Mariage de *la Ville Botte grasse avecques ung jeune & souple Brodequin* : & de celui d'*ung jeune escafignon avec une vielle pantopble*. Ces mariages-là sont en quelque sorte la clé de tout le Chapitre.

§. Remarques sur les Chapitres X.  
& XI.

DE l'Île de ces *mal-plaisans Allianciers avecques leurs nez de as de treufle*, Pantagruel passe dans celle CHELI, qu'on peut regarder comme l'Antipode de la première à cause de la politesse des Habitans.

L'Alphabet de l'Autheur François fait venir *Cbeli* de l'Hébreu SHALOM qui veut dire *pacifique*. J'aimerois mieux le tirer du Grec CHEILE, *les levres*, parce qu'il paroît que Rabelais a voulu décrire le séjour des *belles paroles* ou des *complimens*.

Dans cette Île, dit-il, regnoit le Roy Sainct Panigon. Lequel accompeigné de ses *Enfans*, & *Princes de sa Court* s'estoit transporté jusques près le havre pour recevoir Pantagruel. Et le mena jusques en son chasteau. Sus l'entrée du dongeon se offrit la Royné accompagnée de ses filles & *damnes de Court*. Et Panigon voulut qu'elle & toute sa suite *baisassent* Pantagruel & ses gens. Telle estoit, ajouté

142 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
te l'Auteur, *la courtoisie & coustume du Pays.* Panigon, dit-il encore, *vouloit en toute instance pour cestui jour & au lendemain retenir Pantagruel. Pantagruel fonda son excuse sur la sérénité du temps.* Et si Panigon sur cette remonstrance, donna congé à ses Voyageurs, ce ne fut qu'après boyre, voire vingt- & cinq ou trente fois pour homme. Voila sans doute des complimens.

Frère Jean qui ayant disparu lorsqu'on en étoit aux embrassades & aux baisers, avoit été chercher dans les cuisines quelque viande moins creuse, & plus propre pour un Moine, ne reparoit à la fin que pour se moquer des complimens qu'il a évitez. *Corpe de galline*, dit-il en parlant des Cuisines, *j'en sçay mieulx l'usage & cérémonies, que de tant chiabrener avecques des femmes, magny, magna, chiabrena, reveren- ce, double, reprinsé, l'accolade, la fressurade, baise la main de vostre mercy, de vostre majesta, vous soyez, Tarabin, tarabas . . . . ceste brenasserie de reverences me fascbe plus qu'un jeune diable. Je voulois dire un jeune double.* Aussi voyez vous que quoique l'Isle soit grande, fertile, riche & populeuse, il n'y a que les cuisines de l'Isle qui attirent son attention. Là il admire le branlement des broches, & l'harmonie des contrebastiers. Là il exerce sa critique sur la position des lardons, sur la temperature des potaiges, sur les préparatifs du dessert, & sur l'ordre du service du vin.

Tout

Tout le Chapitre onzième roule sur cette inclination des Moines pour la Cuisine.

§ Remarques sur les Chapitres XII.  
XIII. XIV. XV. & XVI.

CES cinq Chapitres regardent le *passage* de Pantagruel par le Pays qu'il appelle PROCURATION, & sont destinez à draper les Sergents ou autres Officiers subalternes de la Justice. *Ung de nos truchemens*, est il dit vers le commencement du Chapitre XII. racomptoit à Pantagruel, *comment ce peuple gaignoit sa vie en façon bien estrange: & en plain diametre contraire aux Rommicoles. A Romme gens infinis guaignent leur vie à empoisonner, à battre, & à tuer. Les Chiquanous la guaignent à estre battus. De mode que si par long temps ils demouroient sans estre battus, ils mourroient de male faim, eulx, leurs femmes, & enfans. Si les sergens n'avoient aujourd'hui que des bastonades pour subsister, ils seroient bien-tôt morts de faim. Les tems ont changé. Mais sous les règnes de François I. & de Henri II. cette Canaille n'avoit point de meilleur revenu. Les Nobles prenoient pour un si grand affront d'être citez ou arêtez par cette maudite engeance, que poussant trop loin leur point d'honneur là-dessus, ils s'en vangeoient souvent à grands coups de bâton sur celui qui venoit les citer*

144 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ter. Les sergens de leur côté ne deman-  
doient pas mieux : & on les y exposoit  
quelquefois par malice : parce que les coups  
de bâton leur valaient à la fin de bons  
dédommagemens. Rabelais se moque de  
l'abus qu'il y avoit des deux côtés : de  
l'infame friponerie des uns, & de la folle  
vanité des autres.

*Panurge* raconte une Histoire du Sei-  
gneur de *Basché*, qui pour se débarasser de  
*ces maraulx Cbiquanoux*, trouva moyen de  
les faire battre à peu de fraix, mais *si bien*  
que quelques-uns en moururent. C'est  
dans cette histoire qu'est enchassée le con-  
te de *François Villon* qui fut se revenger  
en toute sureté du Frère *Tappecoue*. Le  
crime de ce dernier étoit de n'avoir pas  
voulu *prester une chappe & estolle* pour une  
Mascarade où on devoit jouer la *Passion*.  
On la joue encore tous les ans dans quel-  
ques endroits de l'Italie.

La fin de l'Histoire du Seigneur de *Basché*,  
est que depuis feut lediçt Seigneur en repos  
& les nopces de *Basché* en proverbe commun.  
Ce fut de même à-peu-près que le nom  
de ce *François VILLON* dont on vient de  
parler, fit naître le mot de *villoner*, qui  
a été long-tems en usage comme synonyme  
de *tromper* ou de *friponer* : parce que ce  
Poëte fameux par ses Poësies sous *Louis*  
*XI.* étoit plus fameux encore par ses tours  
& par ses friponeries. J'aurai occasion  
dans



AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 145  
dans la suite d'en dire davantage sur son  
sujet (a).

Vers la fin du Chapitre XVI. les gens  
de Pantagruel rencontrent deux vieilles *Chiquanourres* qui leur apprennent que l'on a-  
voit au gibbet baillé le Moine par le coul aux  
deux des plus gens de bien qui fussent en tout  
*Chiquanourrois*, & cela pour avoir defrobé  
les ferremens de la Messe, & les avoir musséz  
soubz le manche de la Paroisse. Il faut que ce-  
la porte sur quelque vol d'Eglise connu  
du tems de Rabelais. Et nous pouvons  
observer en passant quel cas il faisoit  
des *Chiquanous*, puisqu'il met au gibbet  
les deux plus gens de bien qu'il y eût  
parmi eux.

*Bailler le moine par le coul*, comme il l'ex-  
plique lui-même, c'est pendre & estrangler.

Sur cette façon de parler énigmatique,  
Frère Jean s'écrie : *Voire, voire, vous en  
parlez comme Sainct Jean de la Palisse*. Il est  
clair la *Palisse* est là pour l'*Apocalypse*.

Par la *Manche* de la Paroisse, on pour-  
roit entendre le Clocher de l'Eglise.

### § Remarques sur le Chapitre XVII.

Du Pays des *Chiquanous* Pantagruel passa  
fa les deux Isles de TOHU & de BOHU.

On

(a) Voyez ci-dessous, les remarques sur le der-  
nier Chapitre de ce quatrieme Livre.

Tome III. Part I. K

On m'a dit que ces deux noms sont Hébreux, & sont les mêmes que l'Auteur de la *Genèse* a employez pour décrire le *Chaos*. *La terre étoit vuide & sans forme*: Il y a dans l'original, qu'elle étoit *Tobu & Bobu*. Cela peut fort bien s'appliquer à un Pays ruiné par la guerre. Il s'agit de deux Iles, *esquelles*, dit Rabelais, *ne trouvasmes que frire*. Cette idée assortit l'autre: La fureur des soldats & les exactions de leurs Chefs, ne laissent rien après eux.

*Bringuenarilles le grand Géant* est celui qui avoit ôté les moyens de *frire*, puisqu'il avoit toutes *paelles, paellons, chauldrons, coquasses, lichefretes & marmites du Pays avalé, en faulte de moulins à vent, desquelles ordinairement il se païssoit*. Et par ce Géant nous pouvons entendre en général les Armées, ces Corps gigantesques qui portent la désolation dans un Pays: Nous pouvons entendre en particulier ces Maraudeurs, ces Coureurs de Parti, bruyans *Tbraçons*, Avaleurs de Charrettes ferrées, qui à l'ouverture d'une Campagne vivent en grands Seigneurs aux dépens du Laboureur qu'ils ruinent, & après cela lui doivent en quelque sorte jusqu'à la paille sur laquelle il couche, lui avalent à leur manière ses poëlons, ses Chaudrons, ses Léchefrites: gens plus redoutables à leurs Hôtes qu'à l'Ennemi: *hospitibus tantum metuendi*, selon le mot de *Tacite*.

Rabelais conte que le bon *Bringuenarilles*

*les mourut ESTRANGLE' mangeant un coing de beurre fraix à la gueule d'un four cbauld , par l'ordonnance des Medicins. Et tel est souvent le sort de ces Rodomons dont je parlois tout-à-l'heure. La guerre finie , ils deviennent souvent voleurs de grand chemin , ou prennent quelque train de vie équivalent dont la fin est qu'ils se font pendre & étrangler : ce qui leur arrive quelquefois pour des friponeries qui ne valent pas plus que le coin de beurre de Bringuenarilles : Ou bien ils se voyent réduits à mener une vie obscure & languissante , sinon à la gueule d'un four , du moins au coin de leur cheminée , à moitié morts de faim avec leur maigre pitance , uzez de débauche & de fatigue , aussi méprisez au reste qu'ils étoient redoutables lorsque par leurs brigandages ils vivoient dans la dissolution & dans le luxe.*

*Là d'abundant , continue Rabelais , nous feut dicté que le Roi de Cullan de Bobu avoit deffait les Satrapes du Roi Mechloth , & mis à sac les fortereſſes de Belima. Cette idée de ſièges & de Batailles confirme ce que j'ai-dit , que l'Auteur en veut dans ce Chapitre aux gens de guerre.*

§ Remarques sur le Chapitre XVIII.

*& sur les ſix ſuivans.*

CES Chapitres contiennent la description de la terrible tempête qu'eut à eſſuyer

148 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
la Flotte de Pantagruel, après avoir ren-  
contré l'Orque chargée de Moynes, Jacobins,  
Jésuites, Capussins . . . Minimes & aultres  
S. S. religieux, lesquels alloient au Concile  
de CHESIL pour grabeler les articles de la  
foy contre les nouveaux hereticques.

Ce Concile ne peut être que celui de  
Trente, qui se tenoit alors. Le mot Hé-  
breu *Cbelis*, qui par une seule transposition  
de lettres fera *Cbesil*, signifie *Trois* quand  
il est au singulier, & *trente* quand il prend  
la terminaison du plurier (a). Si vous con-  
servez le nombre de *Trois*, il entre dans  
le nom Latin de la Ville de Trente, *Tri-*  
*dentum*.

L'*Alphabet de l'Auteur François* donne  
une explication différente, suivant la quel-  
le le même Concile aura été appelé de  
*Cbesil*, parce que c'étoit un *Concile de trou-*  
*bles, de tempête & d'inconstance*. Mais cela  
me paroît tiré d'un peu loin.

Quoiqu'il en soit, il est fort vraisembla-  
ble que le *Fortunal* ou la *Tempête* dont  
ces Chapitres contiennent la description,  
représente la cruelle persécution qui s'éle-  
va en France sous le règne de *Henri II*.

Elle

(a) Ceux qui entendent l'Hebreu sentiront d'a-  
bord que cette étymologie n'est pas exposée exac-  
tement: mais ils suppléeront sans peine à ce dé-  
faut: Et ceux qui n'entendent pas l'Hebreu au-  
roient peut-être été embarrazez par une plus gran-  
de exactitude.

Elle commença en 1548. par une espèce d'Inquisition qu'on établit pour faire le procès aux *Luthériens*. Voici les paroles de *du Tillet* là dessus: *Il fut ordonné qu'une séance extraordinaire se feroit des Juges à Paris, pour connoistre particulièrement du fait des hérétiques: En icelle quelques misérables furent punis de cruels supplices à toute rigueur (a).*

Durant cette tempête *Pantagruel* fait voir une grande fermeté & une constance héroïque: *Frère Jean* est intrepide & extrêmement actif: Tous les Compagnons de *Pantagruel* font de leur mieux pour sauver son Vaisseau: Le seul *Panurge* restoit de cul sus le tillac plourant & lamentant. Il se souhaite dedans la Orque des bons & béats Pères *Concilipètes* qu'on a rencontrez le matin, tant dévots, tant gras, tant joyeux, tant douillets & de bonne grace. Un moment après il veut se confesser: & le voila dévot à l'excès, comme il arrive souvent en parail cas à ses Confrères les *Deïtes*. Il demande ensuite à faire *ung petit mot de testament ou Codicille pour le moins*. Enfin, rien n'est plus extravagant que les voeux, les souhaits, & les gemissemens de ce grand veau plourart, tant que le danger continue. Mais la tempeste finie, il fait le bon Compaignon, travaille comme quatre, & se montre aussi

(a) *Du Tillet*, Chron: Abreg: des Roys de France. An 1548.

150 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
aussi déterminé qu'il venoit d'être pol-  
tron.

Il est dit que l'orage survint après la  
rencontre des Moines, & on voit *tumber*  
*ung coup de fouldre* sur un endroit du Vais-  
seau (a). Cela peut désigner les censu-  
res Ecclésiastiques & les Foudres du Va-  
tican.

Ensuite lorsque le tems se remet au beau,  
Frère Jean dit (Chap. XXII.) *Nos Diables*  
*commencent escamper debinc*. Je ferai voir  
que par les Diables il faut entendre les  
Moines, les Convertisseurs, & les Persé-  
cuteurs de l'Eglise Romaine (b).

*Panurge* paroît bon Catholique au fort  
de la tempête. C'est son caractère : La  
persécution lui fera faire toutes les sima-  
grées qu'on voudra, quoiqu'il se moque,  
après la tempête, de ce même *Saint Nico-*  
*las* à qui il avoit adressé cette supplication  
pendant qu'on étoit en péril : *Sainct Nico-*  
*las à ceste fois & jamais plus. Je vous fais*  
*icy bon voeu . . . que si ce coup m'estes ay-*  
*dant, j'entends que me mettez en terre hors ce*  
*dangier icy, je vous édifieray une belle gran-*  
*de petite chapelle ou deux entre Quande &*  
*Monfforeau, & n'y paistra vache ne veau* (c).  
A peine le *Gualland* se croit en sûreté que  
voici

(a) Au Chapitre XX.

(b) Voyez ci-dessous la note (a) pag. 165. sur  
les remarques du Chapitre XLV.

(c) Au Chapitre XIX.

voici comme il s'explique, en jouant sur le mot de *Chapelle*, qui signifioit quelquefois un Alembic: *Escoutez, beaux amis: (a) Je proteste devant la noble compagnie, que de la Chapelle vouée à Monsieur S. Nicolas entre Quand & Monfforeau, j'entends que sera une Chapelle d'eau Rose: en laquelle ne paistras vache ne veau. Car je la jeteray au fond de l'eau: c'est-à-dire, sans doute au fond de la Rivière qui coule entre Cande & Monfforeau, & qui occupe tout l'entre-deux.*

*Pantagruel préallablement avoir imploré l'aide du grand Dieu servateur, & faite oraison publique en fervente devotion, par l'avis du Pilote tenoit l'arbre fort & ferme (b). Le but de cette particularité étoit d'insinuer à la Famille de Navarre, & particulièrement à Antoine de Bourbon, que comme il étoit le plus en état de protéger les Grands qui s'étoient embarquez avec lui dans l'affaire de la Réformation, il falloit qu'il s'y employât de tout son pouvoir. Aussi du Tillet ne parle-t-il que de quelques Misérables qui ayent eu beaucoup à souffrir de la séance extraordinaire des Juges en 1548.*

Quelcun doutera peut-être que Rabelais ait eu personne en vue particulièrement. Mais tout le Monde avoura qu'il a au moins bien représenté ce que font la plupart des hom-

(a) Au Chapitre XXIV. vers la fin,

(b) Au Chapitre XIX.

152 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
hommes dans le danger & surtout en tems  
de Perfécution.

§ Remarques sur les Chapitres XXV.  
XXVI. XXVII & XXVIII.

L'ISLE des *Macreons* où les voyageurs de Rabelais abordent après la tempête, signifie une Ile dont les Habitans vivent longtems : & Rabelais donne à leur Maistre eschevin le nom ou le titre de *Macrobe*, ce qui ramène la même idée. Le bon *Macrobe* dit que l'Ile est *subjecte au Dominateur de Bretagne* (a). Or l'Angleterre ainsi désignée, étoit effectivement alors, sous le règne d'Edouard VI. un Port assuré contre la tempête de la Perfécution, & où l'on pouvoit dire que les hommes vivoient longtems parce que leur vie n'y étoit pas abrégée par des Perfécuteurs.

Les *Vieux temples ruinez* qui s'y trouvent (Chap. XXV.) marquent la décadence & la ruine du Papisme, de ses Temples, de ses Idoles.

Les *Heroës* qui ont leur *Manoir* ou *Habitation* au milieu de ces débris, (b) sont les vrais Chrétiens qui avoient secoué le joug de Rome, & établi la Réformation sur les ruines du Papisme.

Le

(a) Au Chapitre XXVI.

(b) Au meme.



Le bon Macrobe dit, en parlant de ces Héros, *Au trespas d'ung chacun d'iceulx ordinairement oyons nous par la forest grandes & pitoyables lamentations . . . & en mer tempeste & fortunal.* Il croit qu'il en est mort quelcun le jour précédent, *au trespas du quel*, dit il, *soit excitée celle horrible tempeste qu'avez pati* (a) Cela marque en général de quelle conséquence pouvoit être la mort de certaines Persones considérables, & en particulier peut-être quelle perte les Reformez venoient de faire par la mort de *Marguerite de Valois*, (b) vers la fin de 1549. environ un an apres le mariage de *Jeanne d'Albret*, Princessè de *Navarre*, avec *Antoine de Bourbon*, Duc de *Vendôme*, le *Pantagruel de Rabclais*.

§ Remarques sur les Chapitres XXIX.

XXX. XXXI. & XXXII.

DE l'Île des *Macréons*, Pantagruel arrive à celle de *TAPINOIS*, en la quelle regnoit *QUARESME-PRENANT*, qui est mis ici pour le *Carême*, parce qu'il l'est effectivement pour une partie de l'Eglise Romaine: je veux dire pour les Moines, dont le Jeûne commence plustôt que celui des autres,

(a) *Ibid.*

(b) Voyez le Tome premier de cette *Bibliothèque* premiere Partie, pages 155, & 165.

154 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
tres, & pour qui le Mardi gras est un jour  
d'humiliation, le véritable jour des cendres.  
Aussi Rabelais oppose-t-il son *Quaresme-  
prenant* au *Mardi gras*. Je trouve dans le  
Livre intitulé *l'Héraclite François*, que le  
Cardinal de *Lorraine* ayant donné à trois  
Ecclésiastiques les Evêchez de *Metz*, de  
*Toul* & de *Verdun*, mais en se reservant  
une partie si considérable du Revenu, qu'il  
ne leur restoit presque que le titre; on  
les appella *les Evêques de Carême prenant*,  
pour dire qu'ils avoient la mine aussi mai-  
gre & aussi affamée que s'ils eussent fait le  
Carême pendant toute l'année. Je ne crois  
pourtant pas que Rabelais ait ici ce Car-  
dinal en vue. Il semble plutôt que son  
dessein soit de tourner en ridicule la Su-  
perstition des Catholiques-Romains au Su-  
jet du Carême. De-là le portrait grotes-  
que & Monstrueux qu'il fait de *Quaresme-  
prenant* dans les Chapitres XXX. XXXI.  
& XXXII. Ce qu'il y a de fou dans ce portrait,  
étoit pour faire prendre le change à ses Enne-  
mis, ou pour pouvoir dire en cas de besoin  
que c'étoit un pur badinage: car il étoit  
dangereux d'attaquer les Bigots sur un  
point qu'ils regardoient comme essentiel.

*Xenomanes*, l'un des plus expérimentez  
Compagnons de *Pantagruel*, (a) lui dé-  
conseilla d'aller dans *l'Isle de Tapinois* en la  
quelle regnoit *Quaresme-prenant* & cela, tant  
pour

(a) Au Chapitre XXIX.

pour le grand *destour* du chemin (ils alloient à l'Oracle de la vérité) que pour le maigre *passé-temps* qu'il dist estre en toute l'Isle & Court du Seigneur. Vous y verrez, disoit il, pour tout *potage* un grand *avalleur* de pois gris . . . . . *Confalonier* des *Jebtyophages* . . . . . *fouetteur* de petits *Enfans*, (parce qu'en Carême on fait pénitence & on se fustige) *calcineur* de cendres (allusion au *Mécredy* des cendres) *foisonnant* en pardons, *indulgences* & *stations*: Ce qui fait dire dans la suite (a) qu'estant marié avec la *Myquarésme*, engendra seulement nombre de *Adverbes locaux*, par les quels j'entends les stations, les Eglises, les Chapelles, les lieux où il faut que le Sot Peuple s'apprête pour gagner des indulgences. *Xenomanes* dit encore que *Quarésme* prenant jamais ne se trouve aux *noces*. Mais comme il faut rendre justice à tout le Monde, fut-ce au Diable, *Vray est*, ajoute-t-il, que c'est le plus *industrieux* *faiseur* de *Lardoires* & *brochettes* qui soit en quarante *Royaumes* (b). C'est que les *Bouchers* n'ont alors presque autre chose à faire. Il ba *guerre sempiternelle* contre les *Andouilles farfelues*, (c) parcequ'en Carême toute sorte de chair, aumoins de chair morte, est défendue au Peuple.

*Frère Jean* qui est toujours *entreprenant*,  
&

(a) Au Chapitre XXX.

(b) Au Chapitre XXIX.

(c) *Ibid.*

156 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
& qui va vite en besogne, se déclare contre le Carême: *Sacmentons ce grand Villain*, dit il. Mais *Panurge* qui est toujours timide & circonspect, ne pense pas de même. *Combattre Quaresme-prenant*, dit il, *de par tous les diables! Je ne suis pas si fol & hardy ensemble.*

L'ingénieux *Apologue* de *Physis* & d'*Antiphyse*, ou de *Nature* & de sa *partie adverse*, (a) fait voir comment l'Eglise Romaine en ordonnant des choses contraires à la Nature, contredit les loix de Dieu même, & prétend cependant se justifier par de bonnes raisons. Aussi Rabelais dit il, qu'*Antiphyse* (la Mère du Carême.) engendra les *Matagots*, *Cagots*, & *Papelars* . . . les *Briffaux*, *Capbars*, *Chatemites Canibales*, & autres *monstres difformes & contrefaits en despit de nature.*

§ Remarques sur les Chapitres  
XXXIII. & XXXIV.

LE grand & monstrueux *Physeterre* (forte de Poisson) dont *Pantagruel* se deffait victorieusement dans ces Chapitres, près de l'*Isle Farouche* en la quelle dominant les *Andouilles farfelues ennemies mortelles* de *Quaresme-prenant*, (b) désigne les provisions de  
pois-

(a) Au Chapitre XXXII. vers la fin.

(b) Au Chapitre XXIX.

poisson salé, dont on vient à bout, ou dont on se débarasse, lorsque le tems revient de manger des andouilles & en général de la viande. Bien des gens triomphent alors: il y en a qui font aprêter des viandes dès la veille de Paques, & se jettent dessus comme des Affamez dès qu'il a sonné minuit. Par cette raison, le Poisson contre le quel Pantagruel combat, expire sur les bords d'un Pays d'Andouilles & de Chair.

§ Remarques sur le Chapitre XXXV.  
 & sur les six suivants

PANTAGRUEL Descend en l'Isle Farouche, pour seicher & rafraischir aucuns de ses gens mouillez & souillez par le villain Physette. Il ne vouloit point aller chez Quaresmeprenant; mais il met volontiers pied à terre dans une Isle, manoir anticque des Andouilles; Et là, dessous belles tentes feurent les cuisines dressées, sans espargne de bois. Chascun mué de vestemens à son plaisir, feut par Frère Jean la campanelle sonnée. Au son d'icelle feurent les tables dressées & promptement servies; On voit enfin Pantagruel dînant avecque ses gens joyeusement. C'est une representation de ce qui se passe après le Carême. Et nous pouvons en dire autant de ce combat Martial où Riflandouille risloit Andouilles, où Tailleboudin tailloit boudins où Pantagruel rompoit andouilles au genoil, & où Frère Jean

158 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
à coups de bedaines les abbatoit menu comme  
mouſches, (a) combattant à la tête de ſes  
preux Cuiſiniers (b). Les Andouilles, Bou-  
dins, Sauciflons & Cervelats, toutes  
viandes qui excitent à boire, viennent  
fort bien dans cette plaifante Allégorie  
pour marquer comment les Obſervateurs  
du Carême s'en donnent à coeur joye  
quand ils ſont venus à bout de ces fix  
ſemaines de mortification.

Dans le Chapitre XXXVII. le nota-  
ble diſcours ſur les noms propres des lieux &  
des perſonnes, une raillerie de ceux qui ont  
prétendu, ou qui prétendent prognostiquer  
par noms.

Avant que la bataille ſe livrât, un des  
Compagnons de Pantagruel avoit dit aux  
Andouilles: *Vostres, vostres, vostres ſommes*  
*treſtous, & à commandement. Tous tenons*  
*de Mardi-gras votre antique confédéré.* (c).

Mais il y avoit eu du mal-entendu, &  
de là la bataille. Un éclairciſſement à l'a-  
miable changea les choſes. Pantagruel re-  
connu pour ce qu'il étoit, reçut les hom-  
mages de *Niphlezeth la Royne des Andouil-*  
*les* &c. (d). Cela pourroit bien désigner  
quelque meſintelligence entre les Fran-  
cois & les Suiffes ou Allemands qui avoient  
embrassé la Réformation. Xe-

(a) Au Chapitre XLI.

(b) Voy. Chapitre XL.

(c) Chapitre XLI.

(d) Chapitre XLII.

*Xenomanes* parlant de la haine reciproque de Quaresme prenant & des Andouilles, *Il y ba, dit-il, environ quatre ans que passant par cy & Tapinois je me mis en debvoir de traicter paix entr'eulx (a).* Or le Concile de Trente se tenoit alors; & le Parti du Pape avoit consenti à se relâcher sur quelques articles en cas qu'il y eût apparence d'en venir à un accommodement.

Ce qui suit confirme ce commentaire : C'est que depuis la denunciation du concile national de Chesil, par laquelle elles feurent (les Andouilles) *farfouillées, godelurées & intimidées: par la quelle aussi feut Quaresme-prenant, (qu'on peut prendre ici pour les Suisses & Allemands de la Communion de Rome) déclairé breneux, hallebrené & stoc-fisé (c'est à dire excommunié) encas que avecques elles il feist alliance ou appoinctement aulcun, se sont horrificquement aigris, envenimez, indignez, & obstinez en leurs couraiges : & n'est possible y remedier.*

Les Andouilles demandoient que fussent chassez *ne scay quels püants, villains, assassineurs & briguans* qui tenoient le chasteau de *Sailouir*. Ce peuvent être les Moines & autres Religieux.

Il y a plus. Lorsque Rabelais (b) parle du pouvoir & de l'ancienneté du Peuple  
An.

(a) Chapitre XXXV. vers la fin.

(b) Au Chapitre XXXVIII.

160 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Andouillois, (a) *Les Souisses* dit il,  
*peuple maintenant hardy & belliqueux, que*  
*sçavons nous si jadis estoient saulciffes ? Je*  
*n'en voudrois pas mettre le doigt au feu. Bien*  
*des Suiffes étoient alors & sont encore*  
*gens farouches, comme sont appellez ailleurs*  
*les Guodivaulx & les Saulciffons, habitans*  
*de l'Isle Farouche aussi bien que les Andouil-*  
*las, qui vont au combat avec un fier mar-*  
*cher & faces assurées (b).*

Par la *Royne des Andouilles*, j'entendrois  
la République des Suiffes : Et par les An-  
douilles que la Reyne envoie à *Gargan-*  
*tua*, (c) les Troupes que la Suisse fournit  
à la France. *Le noble Gargantua*, dit notre  
Auteur, *en fait présent & les envoya au*  
*grand Roy de Paris. Mais au changement de*  
*Veer, aussi par faulte de moustarde, (Beaulme*  
*naturel & restaurant d'andouilles) moururent*  
*presque toutes. La Moutarde des Suiffes c'est*  
*Parient.*

*Xenomanes* dit qu'*Andouilles* sont *Andouil-*  
*les, tousjours doubles & traistresses (d).* Cela  
convient aux Suiffes d'alors qui se ran-  
geoient tantôt du côté de l'Empereur, &  
tantôt du côté de la France.

Au Chapitre XLI. *Gymnaste* assailli par  
*ung*

(a) C'est l'expression de Rabelais au Chapitre  
XXXVI.

(b) Au Chapitre XXXVI.

(c) Au Chapitre XLII.

(d) Au Chapitre XXXVI.



ung gros Cervelat foubvaige & farfêlu, ) Jacques fon eſpee à deux mains, & trenche le cervelat en deux pièces. Puis l'Auteur ſe rcriant ſur la graille qu'il en vit ſortir, Il me ſoubvint, dit il, du gros Taureau de Berne, qui feut à Marignan tué à la deſſuicte des Suiffes. Croyez qu'il n'avoit guieres moins de quatre doigts de lard ſus le ventre. Voila encore les Suiffes, & même un trait de leur Hiſtoire. Paul Jove dans la relation qu'il donne de la Bataille de Marignan, fait mention de Pontiner, fameux Capitaine des Suiffes, homme d'une taille gigantesque, & extrêmement gras, qui fut tué dans la Bataille; & à qui enſuite quelques Allemands du Parti des François, vinrent enfoncer leurs piques ou leurs Lances, dans ſa groſſe Bedaine, pour ſe vanger d'autant mieux des Suiffes, qui en d'autres occaſions les avoient trop mal menez.

§ Remarques ſur les Chapitres  
XLIII. & XLIV.

L'ILE de Ruach, où les gens ne vivent que de vent, ſignifie, ſelon le ſens du mot Hebreu, l'île du vent: c'eſt à dire ici l'île de la vanité: Embleme de la Cour, qui eſt en quelque ſorte un Pays dont les habitans ſe repaiſſent & font commerce de vent, ou ce qui revient au même, de

Tome III. part. I. L. com.

162 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
complimens, de flatteries, de promesses,  
& d'esperances creuses. Cette denrée a  
par tout assez de débit : mais à la Cour  
plus qu'ailleurs.

Les Habitans de l'Isle *Ruach*, n'ont mai-  
sons que de gyrouettes. Il en est à-peu-près  
de même des Courtisans. La Cour étant  
toujours où est le Prince, on peut dire  
que leur demeure qui change avec la sien-  
ne tourne comme une Gyrouette, & tour-  
ne au tour d'un certain centre. De plus,  
leurs Maisons dépendent en quelque sorte  
du souffle du Prince, comme la Gyrouette  
dépend de l'Air au quel elle est exposée.  
Tantôt c'est une bourasque qui tout-à-  
coup vient la mettre dans une violente  
agitation.

Dans l'Isle du Vent, le Peuple commun  
pour soy alimenter, use de escantoirs de plu-  
mes, de papiers, de toile, selon leur faculté &  
puissance. A la Cour aussi les conditions  
ne sont pas égales : mais dans les moindres  
conditions on se nourrit de chimères.

Les Moulins à Vent dont les Riches vi-  
vent, sont les Rois & les Princes du tems  
de Rabelais ; Distributeurs libéraux de la  
viande creuse dont les Courtisans se repaif-  
sent : mais sujets eux-mêmes, comme les  
Gyrouettes, à n'aller qu'au gré du vent.  
Rabelais avoit devant les yeux, des exem-  
ples frapans de l'inconstance de la faveur  
des Princes : Jacques de BAUNE, Seigneur  
de Semblançay, l'Amiral CHABOT, & le  
Grand-

Grand-Connétable de BOURBON, qui après avoir été chéris de *François I.* devinrent les objets & les victimes de sa haine.

Le premier fut pendu à *Montfaucon* pour un crime dont Louise de *Savoie*, Mère du Roy, étoit seule coupable.

Le fécond, condamné fans raison à perdre la tête, ne fut déclaré innocent que fur l'échaffaut : Et cet étrange procédé fit fur lui ce que le Bourreau alloit faire.

Le troisiéme, par la jalousie de son Maître, perdit le Gouvernement du *Milanès*, l'Épée de Connétable, & les grands Biens de la Maison de *Bourbon*, qui lui appartenoient par droit d'héritage comme à l'Aîné de cette Branche de la Famille Royale.

### § Remarques sur le Chapitre XLV.

PAR les PAPERIGUES j'entends ceux qui suivoient la Reformation de *Lutber* ou de *Calvin*, mais surtout les Allemands & les François. Jadis les nommoit-on GUAILLARDETS ; principalement les premiers, parce qu'on les avoit trouvez gaillards, comme lorsque les *Lansquenets*, qui en général étoient Protestans, pillèrent la ville de Rome en 1527. Car ils menèrent plusieurs Evêques & Cardinaux par les rues, dans leurs habits de cérémonie, montez sur des Anes ou sur des Mules, & le visage tourné vers la queue. Ils jettèrent par

164 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
les rues, des hosties, des Reliques, des  
Images de Saints; & forcèrent le Pape à  
acheter la paix au prix de 400000. Ducats,  
& à demeurer prisonnier jusqu'au paiement  
de la somme, après avoir été presque affa-  
mé dans le Chateau *St. Ange*, où il invita  
les Cardinaux à un Repas de chair d'Ane,  
comme si c'eût été quelque chose de fort  
délicat. Jouer de pareils tours, c'est ce  
que notre Auteur appelle *faire la figue*;  
*qui est*, dit-il lui-même, *signe de contemne-  
ment & dérision manifeste*. Et en parlant de  
cet homme de *Papefiguière*, qui avoit fait  
*la figue au portraict papal*, il fait venir fort  
à-propos l'Histoire des *Milanois* qui avoient  
chassé de leur ville l'Imperatrice, femme  
de Frederic Barberouffe, après l'avoir igno-  
minieusement montée sur une vielle mule à che-  
vauchons de rebours: ce qui approche aussi  
d'un usage de l'Inquisition, où on traite  
de la sorte les Protestans.

Lorsque ceux-ci eurent bien souffert en  
Allemagne de la part de *Charles-quint*, &  
qu'en France ils eurent été persécutez par  
*François I.* & par *Henri II.* on pouvoit di-  
re qu'ils estoient *paovres, malheureux, & sub-  
jects aux Papimanes*. Ils furent alors appel-  
lez *Papefigues*, non-seulement pour avoir  
fait la figue au Pape, mais parceque le  
Pape à son tour leur faisoit la figue. *Touts  
les ans avoient gresle, tempeste, famine, &  
tout malheur comme éternelle punition du pé-  
ché de leurs ancestres & Parens*: C'est une  
ima-

image de la Persécution. Les Diables *souvent y alloient passer le tems* : Ce sont les Moines : l'Auteur lui-même l'insinue ailleurs (a) lorsqu'il met ces paroles dans la bouche d'un jeune Diable : *Je voys tenter les escoliers de Trebizonde, laisser peres & meres, renoncer à la police commune, soy emenciper des edicts de leur Roy, vivre en liberté sousterraine, mespriser ung chascun, de tous se mocquer, & prenant le beau & joyeux petit beguin d'innocence Poëtique, soy tous rendre Farfadets gentils* (b).

Par le Laboureur qui s'est sauvé dans un *Benoistier*, & qu'on y voit *vestu d'estoles, & tout dedans l'eau caché comme ung canard au plonge, excepté ung peu de nez pour respirer*, crainte de tomber entre les *griffes* du *petit Diable* qui le tourmentoit; il faut entendre les Protestans qui pour se soustraire aux persécutions des *Farfadets Catholiques* se *plongeoiënt* dans un culte superstitieux, prenoient de l'*eau bénite* à pleines mains, se revêtoient même de l'*Etole*; Tel étoit extérieurement Prêtre, Moine, Evêque, ou Cardinal, qui dans le fonds du cœur étoit Protestant. Témoin BRISSONNET Evêque de *Meaux*. Il avoit dans tout son Diocèse défendu la Chaire aux Prédica-

(a) C'est la aparemment ce que Monsieur le *Mottieux* avoit en vue ci-dessus dans une remarque sur le Chap. XXII. Voy. la note (b) pag. 150.

(b) A la fin du Chapitre XLVI.

166 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
cateurs Franciscains, & nommé *Jaques le*  
*Fèvre d'Estaple*, *Girard Ruffi*, *Michel Aran-*  
*de*, & *Martial*, pour prêcher contre les er-  
reurs de l'Eglise Romaine : mais il se dé-  
mentit quand il se vit sommé de rendre  
compte de sa conduite.

*Ruffi* l'imita : & de Prédicateur *Luthé-*  
*rien*, devint Evêque *Catholique*.

*Martial* en fit autant. Après avoir été  
Disciple de *Brijonnet*, il fut Pénitencier à  
Paris.

L'Evêque de *Valence*, le *Panurge* de Ra-  
belais, étoit aussi un de ces Protestans dé-  
guisez : & même le Cardinal de *Chatillon* à  
qui ce Livre de Rabelais est dédié.

### § Remarques sur le Chapitre XLVI.

LE *chaulme* & les *feuilles de Raves* qui  
font tout le partage des *Diableteaulx* pen-  
dant que le Laboureur garde les *Raves* &  
le *Bled*, signifient que les prétendus Pa-  
pistes dont je viens de parler ne donnoient  
que l'extérieur à l'Eglise Romaine.

La hardiesse de Rabelais dans ce Chapi-  
tre & dans le suivant, est remarquable.  
Il fait dire au jeune Diable, que *Mon-*  
*sieur Lucifer* se paist à tous ses repas de *Farfadets*  
pour entrée de table : Et se sculoit desjeuner  
d'*Escholiers*. Mais las ! ajoute-t-il, ne sçay  
par quel malheur depuis certaines années ils ont  
avecques leurs études adjoinct les *Saintes Bi-*  
*bles*. Pour ceste cause plus n'en pouvons au  
dia-

*diable l'ung tirer. Et croy que si les Capbars ne nous y aydent, leur boustans par menaces, injures, force, violence, & bruslemens leur Sainct Paul d'entre les mains, plus à-bas n'en grignoterons.*

Les *nourriffons* de Lucifer, ses *vivandiers*, *charbonniers* & *cbaircuitiers*, qu'on avoit *oultraigé* *villainement*, *és contrées Boréales*, sont aussi-bien que les *Farfadets* & les *Capbars* dont il s'agissoit tout-à-l'heure, les *Moines* & les *Prêtres*, qu'on avoit proférés dans des Pays septentrionaux, & particulièrement en Angleterre.

Par les *escholiers de Trebizonde* Rabelais entend ceux qui étudioient dans les Universitez Papistes : où l'on pouvoit dire qu'ils étoient *tentez*, savoir par leurs *Professeurs*, par les *Prêtres* & par les *Moines*, de *laisser peres & mères*, *renoncer à la police commune*, *soy emenciper des edicts de leur Roy*, *vivre en liberté soubterraine*, *mespriser ung chascun*, *de tous se mocquer*, & *prenans le beau & joyeux petit beguin de licence poëtique*, *soy tous rendre Farfadets gentils*. Par le *Béguin de licence* entendez le *Capuchon* des *Moines*, ou la *Chaussé* des *Licentiez*. Le mot de *Poëtique* n'est ajouté que pour déguiser la chose.

### § Remarque sur le Chapitre XLVII.

LE *Diable trompé par une vieille de Papefiguière*, représente ces *Prêtres* & ces *Moines*

168 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
nes dont l'ignorance étoit si grossière que  
des Femmes suffisoient pour les mettre à  
*quia.*

§ Remarques sur le Chapitre XLVIII.  
& sur les cinq suivans.

L'Isle des PAPIMANES, est l'Isle de ceux  
dont le zèle pour le Pape va jusqu'à la  
*manie.*

Les quatre ordres de Papimanes, ou  
*quatre estats de l'Isle*, qui dans un esquif se  
présentent d'abord à nos voyageurs, signi-  
fient que le Pape a des Missionnaires de  
toutes les conditions. *L'ung en moine en-  
frocqué*, représente les gens d'Eglise: *L'autre  
en faulconnier avecques un leurre & guand  
d'oizeau*, représente la Noblesse: *L'autre  
en Solliciteur de proces*, représente les gens  
de Robe: *L'autre en vigneron d'Orléans*,  
représente les Villageois & la Roture.

En parlant du Pape ils l'appellent *l'unic-  
que, celui qui est, & le Dieu en terre.* Tout  
le monde sçait que les Flatteurs du Pape  
lui ont prodigué de pareils titres, & les  
lui prodiguoient en particuliers du tems de  
Rabelais. *Optimus, maximus in terris Deus:*  
ce fut un titre donné à *Paul III.* Et c'est  
à un Pape que fut adressé ce Distique:

*Ense potens gemino, mundi moderaris habenas,  
Et merito in terris diceris esse Deus.*



Le zèle frénétique des *Papimanes* les porte non-seulement à adorer le Pape, mais à se prosterner devant ceux qui ont eu le bonheur de le voir. Panurge leur disant qu'il en a vu trois, à la vue desquels cependant il ajoute qu'il n'a guieres profité, voilà aussi-tôt les bons *Papimanes* qui s'écrient: O gens trois & quatre fois heureux, vous soyez les bien & plus que très-bien venus! Adoncques, continue Rabelais, s'agenoillèrent devant nous, & nous vouloient baiser les pieds. Et il paroît quelques lignes plus bas qu'ils étoient prêts à baiser bien autre chose au *Pere Sainct*. Quand les voyageurs sont descendus dans l'île, tout le Peuple, vient au devant d'eux comme en procession, hommes, femmes, petits enfans . . . s'agenoillans devant eux, levans les mains jointes au ciel, & crians: O gens heureux! O bienheureux! Et tant grandes furent leurs exclamations, que *Homenax* y accourut ( ainsi appellent-ils leur *Evesque* ) jus une mule desbridée, caparassonnée de verd, accompagné de ses appousts ( comme ils disoient ) de ses suppousts aussi, portants croix, banieres, gonfalons, baldachins, torches, benoistiers. Et nous vouloit, dit l'Auteur, pareillement les pieds baiser à toute force. Là dessus on va à l'Eglise, où il n'est dit mot de Dieu, ni de Jesus Christ, ni de l'Evangile: Mais en revanche on y parle beaucoup des sacres *Décrétales* qu'on y conserve précieusement, escriptes de la main d'ung *Ange Cberubin*.

Après quoi l'Evêque dit une Messe basse & seiche : Et la Messe parachevée, il conduit ses voyageurs en beau cabaret, où l'on dépense à repaiffaille copieuse & beuvettes nombreuses, l'argent que trois manllers de l'Eccleſie, chascun tenant un grand buſſin en main, ont recueilli parmy le Peuple, diſans à haute voix : N'oubliez les gens beureux qui l'ont vu en face. On ne va pourtant pas au Cabaret ſans avoir vu l'Archetype d'un Pape, image paincte aſſez mal, mais où on ne laiſſoit pas de reconnoître la reſſemblance d'un Pape, à la tiare, à l'aumuſſe, au rochet, à la pantopble. Cela fournit une réflexion à Panurge. Il me ſemble, dit-il, que ce pourtrait ſault en nos derniers Papes. Car je les ay veu non aumuſſe, ains armet en teſte porter, tymbre d'une tiare Perſicque. Et tout l'Empire Chriſtian eſtant en paix & ſilence, eux ſeuls guerre faire ſeloñne & très-cruelle. Mais Homenaz répond en bon Papimane. C'eſtoit doncques, dit-il, contre les rebelles, Hereticques, Proteſtans, deſeſperer, non obeiffans à la ſaincteté de ce .b.n Dieu en terre. Cela luy eſt non ſeulement permis & licite : mais commandé par les ſacres Decretales : & doit à feu incontinent Empereurs, Roys, Ducs, Princes, Republicques, & à ſang mettre, qu'ils tranſgreſſeront un g iota de ſes mandemens : les ſpolier de leurs biens, les depoſſeder de leurs Royaulmes, les proſcripre, les anathematifer, & non ſeulement leurs corps, & ſe leurs enfans & parens occire, mais auſſi leurs

*leurs ames damner au parfond de la plus ardente chaudiere qui soit en enfer.*

Rien n'est plus beau que le diner dont Homenaz regale ses Etrangers, & leurs menus devis durant le dîner. ( Chap. LI. ) On ne cessa de faire en l'honneur des *dives Decretales*, ce que faisoit *Beltbazar* en l'honneur de ses Dieux d'or & d'argent: c'est-à-dire qu'on avala force razades de bon vin. *Tout le sert & dessert fut porté par les filles pucelles mariables du lieu, belles, je vous assure, saffrettes, blondettes, doucettes & de bonne grace.* Il y en a une surtout qui se fait remarquer: c'est celle qui sert Homenaz quand il dit, CLERICE, *esclaire icy.* Frère Jean les regardoit de cousté, *comme un chien qui emporte un plumail.* Il aimeroit mieux ( Chap. LIV. ) deux ou trois *Chartées de ces filles*, que les *poires de bon Christian* dont l'Evêque donne grand nombre à ses Convives. Mais malheureusement le Prélar est du même goût. Des poires, tant qu'on voudra:

*Hæc porcis bodie comedenda relinques.*

HORACE.

Mais pour des filles: *Vray-bis*, dit-il, *non ferons, car vous leur feriez la folie aux garçons: je vous cognois à vostre nez, & si ne vous avois oncques veu. Halas, Halas, que vous estes bon fils! Voudriez-vous bien damner vostre ame? Nos Décretales le défendent. Je voudrois que les sceussiez bien.*

En

En un mot la description de tout ce repas, est un portrait où notre Peintre satirique a tracé de main de Maître, la vie voluptueuse & efféminée des Papimanes; les superstitions par lesquelles leur luxe & leur fainéantise s'entretiennent; leur doctrine impie qui encourage les sujets à tuer leurs légitimes Souverains; leurs principes sur le massacre de quiconque ne se foumettra pas aveuglement au Pape; & le culte idolatre dont les Papes peuvent être regardés comme les Inventeurs: à la faveur duquel on tiroit *par chascun an de France en Romme quatre-cens-mille ducats, & d'avantage.* (Chap. LIII. vers le commencement.) L'Angleterre n'en étoit pas quitte à si bon marché avant qu'elle eût secoué le joug du Pape. Rabelais étoit au fait de tous ces abus: Aussi faut-il avouer que jamais homme ne les a dépeints plus au naturel. Les plus zèlez Protestans ne l'ont pas égalé sur ce sujet, avec quelque soin qu'ils ayent traité la matière, & quelque intérêt qu'ils eussent à la bien traiter. On ne sçait ici ce qu'il faut le plus admirer: ou la hardiesse de Rabelais à publier un pareil ouvrage pendant que les Buchers s'allumoient de toutes parts en France pour bruler les *Luthériens*: où le bonheur qu'il a eu d'échapper à ces mêmes flammes au milieu desquelles il écrivoit si hardiment, & auxquelles on condamnoit tous les jours des gens qui devoient paroître moins coupables que lui. § Re-

§ Remarques sur les Chapitres LV.  
& LVI.

LES *paroles desgelées* qui se font entendre sur le Vaisseau de nos Voyageurs lorsqu'ils sont partis de *Papimanie*, marquent qu'ils parlèrent alors en toute liberté de l'Ignorance, du zèle aveugle, de la vie licentieuse, & des principes encore plus condamnables, qui rènoient dans cette Ile superstitieuse; mais contre lesquels il paroît qu'ils n'avoient ôsé s'expliquer bien ouvertement sur le lieu même, où les paroles en quelque sorte leur gëloient à la bouche. Parmi celles qui dégellèrent il s'en trouva de *sanglantes*, d'*horrificques*, & de *mal-plaisantes*. Elles convenoient au sujet. Il y avoit cependant des *mots de gueulle*, c'est-à-dire des plaisanteries: mais aussi étoit ce matière à plaisanter que le caractère du bon Evêque *Homenaz* avec les Mignonnes qui le servoient.

On peut encore par les *paroles dégellées*, entendre les Livres de controverse qui se publioient en Pays Protestant. Les *paroles sanglantes* n'y manquoient pas: Et cela étoit assez naturel. En suivant cette idée, les *mots barbares* désigneront les livres mal écrits: & les *mots de gueulle*, les ouvrages plaisants, tels par exemple que certaines petites pièces de *Clément Marot*.

§ Remarques sur les Chapitres  
LVII - - LXII.

NOUS voyons au Chapitre LVII. comment Pantagruel descendit ou manoir de messere Gaster premier maistre és arts du monde. Ce grand maître és arts, suivant la sentence du satyricque, c'est le Ventre.

*Magister artis, ingenique largitor*  
*Venter . . . . .* Perfe.

Les *Engastrimythes* dont il est parlé au Chapitre LVIII. gens qui parlent du ventre, ou qui semblent en parler, ou du ventre desquels un Démon qui les possède, se fait entendre, représentent les *Parasites*, qui tirent en quelque sorte de leur ventre toutes leurs paroles, puisqu'on peut dire que c'est lui qui les leur dicte.

La ridicule statue appelée *Manduce* au Chapitre LIX., ayant les œilz plus grands que le ventre, & la teste plus grosse que tout le reste du corps, avecques amples, larges, & horribiques machoïères bien endentelées, est une imitation du *Manducus* des Anciens, imaginée pour faire rire aux dépens des gourmands ou des gloutons. La diversité des mets qu'on sacrifie à cette Idole, marque que la Gloutonerie règne parmi toutes sortes de gens, & que le ventre s'accommode de tout en cas de besoin.

La

La chère qu'on lui fait *és jours maigres* *entrelardez*, (a) fait reconôître en lui un bon *Papimane*.

§ Remarques *sur les Chapitres LXIII.*  
& *LXIV.*

COMME *Chaneph* en Hébreu veut dire *Hypocrisie*. L'île de *Chaneph* est l'île des *Hypocrites*. Aussi *Rabelais* dit-il (b) ce ceux qui *bantent en ceste belle Isle de cbien*, que *touts sont Hypocrites, Hydronicques, Patenostriers, Cbattemittes, Santorons, Cagots, Hermites*. Mais ce qu'il ajoute fait voir qu'il en veut particulièrement aux *Moines Mendians*: *Touts pauvres gens*, dit-il, *vivans (comme l'hermite de Lormont, entre Blaye & Bourdeaux) des aulmosnes que les Voyagiers leur donnent*. La pauvreté rend cette sorte de *Religieux* doublement *Hypocrites*, parce qu'elle les oblige à faire montre de *sainteté* pour intéresser en leur faveur une *charité* dont ils ne peuvent se passer.

Il est dit (c) qu'en cette île *abourder ne peut la nauf de Pantagruel: parce que le vent. . . faillit, & feut calme en mer*. Nous ne *voguions*, continue l'Auteur, *que par les Valentianes, changeans de tribort en babort, &*  
de

(a) Au Chapitre LX.

(b) Au Chapitre LXIV.

(c) Au Chapitre LXIII.

de babord en tribort; quoyqu'on eust es voiles adjoinct les bonnettes trainneresses. Il intinue par là que les Hypocrites subalternes qu'il a en vue, arrêtoient le progrès de la Réformation & de la découverte de la vérité en général, comme lui-même l'avoit éprouvé de la part des Cordeliers de *Fontenay-le-Comte*, parce qu'ils lui voyoient étudier le Grec. Mais il veut insinuer aussi que s'ils arrêtent le progrès de la Réformation c'est tout ce qu'ils peuvent faire: Ils ôtent le vent aux Voyageurs, mais ils ne sçauroient exciter la tempête, comme les *gras Concilipetes de Chéfil* (a). Aussi ne paroît-il pas que Pantagruel & ses Compagnons fussent fort inquiets ni fort allarmez. Rabelais dit bien qu'ils restoient *touts pensifs, matagrabolisez, sesolñez, & faschez*: Mais avec tout cela Pantagruel *sommeilloit*, Frère Jean s'estoit en la cuisine transporté, Panurge parmi un tuyau de Pantagruellion faisoit des bulles & gargouilles, chacun à sa manière s'amusoit assez tranquillement: Et tout enfin alla fort bien après que Pantagruel envoyant *Gymnaste* aux Habitans de Chaneph, leur eut envoyé avec lui son aulmosne, qui étoit de *soixante & dix-buiet mille beaulx petits demy escuz à la lanterne*. C'est ainsi qu'on appaise le zèle des Religieux Mandians. Celui des Jesuites, Dominicains,

Au-

(a) Conférez le Chap. LXIV. avec ce qui a été remarqué plus haut sur le Chap. XVIII. pag. 148.



Augustins, & tels autres, ne se ménage pas si facilement. Le Pere *Rapin*, dont nous estimons avec justice les vers & la critique, a porté un jugement un peu trop sévère sur le livre de Rabelais. Mais le Pere *Rapin* étoit Jésuite, & sa Société est attaquée dans l'ouvrage qu'il censure. Il avoue cependant que c'est une satire très ingénieuse (a).

Panurge demande si parmi ces *Hypocrites*, *Hermites*, *Marmiteux*, de l'Ile de Chaneph, il y a du féminin genre, & si on en tireroit hypocritiquement le petit traict hypocritique? A quoi Xenomanes répond: Ouy *dea*. Là sont belles & joyeuses *Hypocriteffes*, *chattemitesses*, *bermitesses*, *femmes de grande religion*. Et y ba copie de petits *hypocritillons*, *chattemitillons*, *bermitillons*. (b) Cela est vrai en plus d'un sens. Il y a tel lieu qui seroit assez mal peuplé si les *Hypocrites* n'y travailloient par eux-mêmes à la propagation de leur espèce. Mais par les *Chattemitillons* & *Hypocritillons*, notre Auteur semble avoir surtout entendu ces enfans qui naissent dans les Couvents de filles par la vertu des Peres Confesseurs: car ceux de ces Enfans dont on ne prévient pas la naissance, ou qui ne meurent pas trop tôt après être nez, sont nourris en qualité de pauvres Parens du bon *Pere* ou de la *Sœur*,  
jus-

(a) Dans ses Reflexions sur la Poétique.

(b) Au Chapitre LXIV.

178 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
jusqu'à ce qu'on les mette en cage avec  
leur Pere ou Mere pour chanter vêpres ou  
matines, & augmenter cette race d'Hypo-  
crites qui doit croître & se multiplier *in*  
*secula seculorum.*

§ Remarques sur le Chapitre LXVI.

L'ILE de GANABIN emprunte son nom  
de l'Hébreu *Ganab* qui signifie un *Voleur*.  
Xénomanes dit des Habitans qu'ils sont  
*touts voleurs & larrons*: & approuve Pan-  
tagruel qui ne veut point y descendre.

Frère Jean conseille à Pantagruel de faire  
tirer le Canon. *Ce sera*, dit il, *pour saluer*  
*les Muses de cestui mons Antiparnasse*. Peut-  
être que Rabelais a voulu par là donner  
une touche à la plupart des Ecrivains de son  
tems, qui en qualité de Plagiaires méri-  
toient une place dans l'île des Voleurs,  
& dont le *Parnasse*, s'ils en avoient un,  
de voit être censé l'Antipode du véritable.

L'Auteur y met toutefois *la plus belle*  
*Fontaine du monde*, comme pour insinuer à  
d'habiles Ecrivains qui tiroient toute leur  
gloire de la traduction de quelques fots  
Romans, qu'il ne tenoit qu'à eux de puis-  
ser dans une plus belle source. Peut-être  
encore que par cette *belle Fontaine* il a  
voulu désigner la Langue Françoisé, qu'il  
exalte si fort dans le Prologue du cinquî-  
me Livre, & en termes qui font voir qu'il  
en vouloit en même tems aux Plagiaires.

*Je prouveray*, dit il, *en barbe de je ne ſçay quels centonifiqués botteleurs de matieres cent & cent fois grabelées, rappetaſſeurs de vieilles ferrailles Latines, revendeurs de vieulx mots Latins moiſis & incertains, que noſtre Langue vulgaire n'eſt tant vile, tant inepte, tant indigente & à meſpriſer qu'ils l'eſtiment. (a).* Il excitoit ainſi les François à ſuivre ſon exemple, à étudier leur Langue, & à tirer quelque choſe de leur fonds, ou à ne pas puiser toujours dans des *Sources* étrangères pendant qu'ils pouvoient puiser dans leurs propres *Sources* : Et il n'eſt pas dit pour cela qu'il décriât les traductions des bons ouvrages de l'Antiquité, ni l'uſage qu'il faiſoit lui même de la lecture des Anciens.

*Auteur* de la Fontaine il nous repréſente *une bien grande forêt* : Par où il peut avoir entendu l'amas d'une infinité d'écrits barbares, obscurs, embrouillez, & volumineux. J'ai déjà dit pourquoi le *haul-rochier à deux croupes* eſt appelé *Antiparnaſſe* : Et il y a plus d'un rapport entre le ſéjour des Poètes & celui des Voleurs. Les uns & les autres ſont ſouvent (pour parler Rabelais) *Enfans de la bonne Dame Pénie,*

(a) Il avoit un peu plus haut fait mention avec éloge de pluſieurs Ecrits & de pluſieurs Ecrivains *en langue Galliaque.*

180 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*nie, aultrement dicte Souffreté, mère des neuf  
Muses (a).*

Panurge avoit grand peur qu'on ne mit pied à terre dans l'Île de *Ganabin*. Et entr'autres discours que lui dicte sa poltronerie, *N'y descendez pas*, dit il, *de grace. Mieux vous seroit en Averno descendre. Escoutez. Je y oy par Dieu le tocquesing horrible, tel que jadis souloient les Guascons en Bourdelois faire contre les guabelles & commissaires. Ou bien les aureilles me cornent.* C'est une allusion au soulèvement d'Angoulême & de Bourdeaux, dont j'ai parlé dans les remarques sur le prologue.

Rabelais semble avoir décrit une partie de cette guerre dans son deuxième Livre, lorsqu'il fait partir Pantagruel de Paris pour repousser les *Dipsodes* qui avoient assiégé la grande Ville des *Amaurotes (b)*: Car quoique j'aye prouvé par l'Histoire, que ce qui est dit des *Dipsodes*, se rapporte raisonnablement à la Guerre de *Picardie*; (c) il ne faut pas oublier que notre habile Auteur, comme je l'ai aussi fait voir, (d) décrit quelquefois deux choses d'un seul trait: de sorte que ceci peut regarder deux dif-

(a) Au Chapitre LVII.

(b) Livre II. Chapitre XXIII.

(c) Voyez le Volume précédent de ce Journal, p. 255.

(d) Voyez *ibid* p. 241.

différentes actions de la même personne.

Cette Rebellion d'Angoulême & de Bourdeaux arriva environ le tems auquel *Antoine de Bourbon* (notre Pantagruel) épousa la fille de la Reine de Navarre. Or *François I.* Frère de cette Reine, & *Charles d'Orleans* leur Pere, avoient été Comtes d'Angoulême; ce qui fait dire à notre Auteur dans le deuxième Livre que la femme de *Gargantua* étoit fille du Roi des *Amalotes*: (a) Nom qui suivant sa signification d'être évanoui ou d'avoir disparu, convenoit alors au titre de Comte d'Angoulême effacé par celui de Roi de France. La barque pleine de sel que Pantagruel portoit à sa ceinture, & le sel dont il remplit tout le gousier de ces pauvres baires, (b) ont un rapport sensible avec le sujet du soulèvement d'Angoulême & de Bourdeaux. Plusieurs des Mutins furent pendus: Et peut-être le furent ils par l'avis d'*Antoine de Bourbon*, qui sous le nom de Pantagruel est représenté comme Inventeur du *Pantagruelion* ou du chanvre: Je ne dy pas quant à la plante, mais quant à ung certain usage, lequel plus abborré & bai des Larrons: plus leur est contraire & ennemy, que n'est la teigne & Cuscute au Lin: que le Rouseau à la Fougère: que la Presse aux Faulcheurs: . . . que le Nenufar & *Nympha Heraclia* aux ribaulx moines: que

(a) Livre II. Chapitre II.

(b) Livre II. Chapitre XXVIII.

182 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*que n'est la ferule & le Boullas aux Ecoliers . . .  
la semence de saule, aux Nonnains vicieux  
ses . . . la ciguë aux Oisons &c. (a)*

A la vérité je ne saurois prouver qu'Antoine de Bourbon soit venu à Bourdeaux pour assister son Beau-Père le Roi de Navarre, alors Gouverneur de Guienne pour *Henri II.* (b) Mais comme le Connétable de *Montmorency*, qui cette année avoit commandé en Picardie, avec *Antoine de Bourbon*, vint à *Xaintonge* pour punir les Rebelles; il est assez vraisemblable qu'Antoine de Bourbon l'y accompagna. Les Historiens n'en auront rien dit, parcequ'il n'y alla qu'en qualité de volontaire, & que le cas n'étoit pas assez important pour exiger qu'on y eût employé à la fois un Roi de Navarre, un grand Connétable de France, & un Prince de la Famille Royale. Mais cela même peut avoir déterminé notre Auteur Satirique à parler de cette expédition pour la tourner en ridicule: car il n'y avoit certainement aucun honneur pour Antoine de Bourbon à y avoir part, & cela encore sous le commandement d'autrui, quand bien même il y auroit consenti par une pure complaisance de nouveau-marié pour la Princesse de Navarre, & pour les Parens de cette Princesse, qu'il n'avoit époussée que depuis peu. Re-

(a) Livre III. Chap. XLIX.

(b) Voyez ci-dessus les Remarques sur le Prologue, pag. 131.

## § Remarques sur le Chapitre LXVII.

LA PEUR de Panurge, accrue par le tonnoirre des *canonnades*, le rend fou pour quelques momens. On le voit paroître comme un boucq estourdi, en chemise, aiant seulement un demy bas de chaussees en jambe: . . . tenant en main un grand soubelin attaché à l'autre demy bas de ses chaussees: & égratigné de grypbes de ce célèbre chat, appelé *Rodilardus*, le quel il prend pour un diableteau à poil follet qu'il avoit n'aguières, dit il cappiettement happé en *Tapinois* à belles moufles d'un bas de chaussees, dedans la grande busche d'enfer. Le nom de *Rodilardus*, équivalent à celui de *Croquelardon*, pourroit bien désigner quelque Parasite: & peut-être que tout ce passage fait allusion à quelque aventure de *Monthuc* qui n'est plus connue. Le mélange de poltronerie & d'impudence qu'on trouve ici dans Panurge, semble imaginé exprès pour représenter le caractère de cet Evêque de *Valence*, dont la hardiesse & la timidité sont également remarquables dans l'histoire que j'ai déjà rapportée, du sermon qu'il prononça devant la Reine *Catherine de Medicis*. Il eut assez de courage pour prêcher en manteau, & la tête couverte, comme un Ministre de Genève: mais deux mots du Connétable de *Montmorency* déconcertèrent si bien le Prédicateur au milieu de son Ser-

184 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
mon qu'il lui fut impossible de l'achever,  
malgré la Reine qui l'encourageoit & dont  
la présence au moins le mettoit à couvert  
de toute insulte.

A l'occasion de la peur de Panurge,  
Rabelais fait un conte sur lequel j'aurois pu  
ne pas m'arrêter, non plus que sur bien  
d'autres choses qui ne sont pas moins odieu-  
ses. Mais il y a des gens de Lettres qui  
croient un Livre *mutilé* par une obmis-  
sion. Il s'agit du Conte qu'on fait d'*E-*  
*douard V.* Roi d'Angleterre, & de *Fran-*  
*çois Villon*, ce Fripon dont j'ai déjà par-  
lé & qui avoit tant d'esprit. N'en déplai-  
se à Rabelais, le Conte est aussi faux que  
vilain. On ne fauroit s'imaginer qu'un  
homme comme lui ait été assez peu versé  
dans l'Histoire pour ignorer qu'*Edouard V.*  
mourut Enfant, & ne pouvoit pas par  
conséquent avoir été *constipé sur ses vieux*  
*jours.*

Dira-t-on qu'il y a ici une faute d'impres-  
sion ? J'avoue qu'il y en a une infinité,  
dans les Editions même les plus correctes  
que j'aye vues de cet Ouvrage. Mais on  
n'en fauroit rien conclure, dans le cas pré-  
sent, en faveur de Rabelais.

Si on suppose qu'il a voulu dire *Edouard IV.*  
Je répons que ce Prince, non plus que son  
Successeur, ne parvint point à ses *vieux*  
*jours*, & que d'ailleurs il n'y avoit pas lieu  
de le railler sur un défaut de courage. Quoi  
qu'il ne fût pas une des meilleures têtes,  
il



AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 185  
il étoit un des plus braves guerriers de son  
tems. Il donna neuf batailles rangées, la  
plupart à pied, & vainquit glorieusement  
tous ses Ennemis.

Au reste *Pasquier* rapporte les vers de  
*Villon* un peu autrement que *Rabelais*. Les  
voici tels qu'on les trouve dans le pre-  
mier.

*Je suis François dont ce me poise,  
Né de Paris, près de Pontoise,  
Or d'une corde d'une toise,  
Sçaura mon col que mon cul poise.*

(On donnera dans le Journal suivant les  
remarques sur le Livre V.)

## ARTICLE VII.

Exercitatio Geometrica de Descrip-  
tione Linearum Curvarum: Auctore  
GULIELMO BRAIKENRIDGE, Ec-  
clesiæ Anglicanæ Presbytero. C'est-  
à-dire. *Essay géométrique sur la descrip-  
tion des Lignes Courbes. Par Mr. Guil-  
laume Braikenridge, Prêtre de l'Egli-  
se Anglicane; A Londres, chez  
J. Nourse, à l'Agneau, proche de  
Temple-bar, 1733, 4<sup>to</sup>, pag. 78.*

Tous ceux, qui s'attachent à l'étu-  
de de la Physique, savent quelle  
M 5 est

186 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
est l'utilité des Lignes courbes, même de  
celles, qui sont d'un genre fort élevé,  
pour la solution des problèmes les plus  
difficiles : La Géométrie des Anciens étoit  
à cet égard très bornée, & très imparfaite ;  
ils ne connoissoient guères que les Sections  
Coniques, la Cissoïde, la Conchoïde, &  
quelques Courbes mécaniques, comme la  
Spirale & la Quadratrice ; mais, dit  
Mr. Braikenridge, ils n'ont jamais pensé à  
considérer les Courbes d'une manière uni-  
verselle : ce sont les Modernes, qui les ont  
très utilement reduites à divers genres, se-  
lon leurs differens rapports à des lignes  
droites, par des Equations algébriques.  
Des Cartes est le premier, qui ait ouvert  
ce chemin, & mérite à cause de cela la  
reconnoissance de tous les Mathemati-  
ciens.

Cependant il manquoit encore une chose  
essentielle à la perfection de la Théorie des  
Courbes ; c'étoit une méthode generale &  
facile de les tracer sur un plan, afin de  
construire par leur moyen les Problèmes  
Géométriques. Plusieurs Mathematiciens  
ont travaillé sur ce sujet, & ont donné des mé-  
thodes assez aisées, pour décrire quelques  
Courbes particulières : Mr. Newton est le  
premier, qui ait donné une méthode gé-  
nerale pour décrire les Courbes par le mou-  
vement de deux Angles donnez autour de  
leur sommet. (Dans son Traité des Li-  
gnes

gnes du troisiéme genre (*a*), Article VI, il pose ces deux Propositions ; 1. *Si deux angles donnez tournent autour de leur sommet, de manière que l'intersección de deux de leurs côtez parcoure une ligne droite, l'intersección des deux autres côtez décrira une section Conique.* 2. *Si l'intersección de deux côtez parcourt une Section Conique, l'intersección des deux autres cotex décrira une Courbe du second genre, excepté dans un cas particulier, ou la Courbe décrite fera une Section Conique.* Mr. Newton n'a point donné la Démonstration de ces Théorèmes dans son Traité des lignes du troisiéme genre, mais on trouve le premier exprimé d'une autre manière & démontré dans ses Principes (*b*), & la démonstration du second peut se découvrir par une analyse assez aisée.)

Mr. Braikenridge nous dit, qu'après avoir longtems médité sur la méthode de Mr. Newton, il en a trouvé une autre, qui lui paroît plus simple, que celle de ce fameux Mathématicien, & qu'il croit qu'on trouvera nouvelle.

Il suit dans ses Démonstrations la méthode analytique, par laquelle il les a trouvées lui même, & il nous dit, qu'il s'est attaché à tirer plus de Corollaires de sa première-

(*a*) Imprimé en 1704. à la fin de son Optique, & en 1711. avec quelques autres pièces, dans un Vol. in 4to.

(*b*) Lib. I. Lemma XXI.

188 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
miere Proposition que des suivantes, parce qu'ils servent de fondement à tout son Livre ; & afin d'abrèger son ouvrage, il suppose, que ses Lecteurs sont instruits, de ce que Mr. Le Marquis de l'Hospital a écrit sur les Lieux Géométriques : Il suppose aussi comme une chose connue & démontrée, que *deux lignes, de quelque genre qu'elles soient, peuvent se couper en autant de points, qu'il y a d'unités, dans le produit de leurs exposans* : & il nous apprend en passant, que Mr. George Campbel, outre plusieurs découvertes curieuses, qu'il a faites, en mathématique, a trouvé une très belle démonstration de ce Théorème, qu'on espère qu'il publiera bien-tôt.

Notre Auteur nous dit ensuite en quel tems il a découvert les Propositions, qu'il nous donne, ce qui n'interresse pas beaucoup le public, quoyque cela puisse servir à affermer à l'Auteur la gloire de l'invention, car nous avons appris, qu'on la lui dispute déjà. Enfin il promet, que si le public reçoit favorablement cet ouvrage, il publiera dans peu des découvertes peut-être plus considérables encore, que celle, qu'il nous donne ici : & nous osons l'affirmer, que si cela est, il peut s'attendre d'avance à l'approbation de ceux, qui aiment ce genre d'étude.

Son Ouvrage est partagé en trois Sections. Dans la première il donne une Méthode générale de décrire les Courbes du pre-

premier genre par le mouvement de trois lignes droites, autour d'autant de points fixes. Afin qu'on puisse se former une Idée de la méthode de notre Auteur, nous traduirons ici son premier Théorème, avec un des principaux Corrollaires, qui s'en déduisent; nous y joindrons un Problème avec sa solution; on fera par là en état de comparer la méthode de Mr. Braikenridge avec celle de Mr. Newton.

*Si trois lignes droites (a) ASN, BSO, CON tournent sur un plan autour de trois points fixes A, B, C, de manière qu'elles se coupent en trois points S, N, O, & que deux des points d'Interfection S, & N, glissent le long de deux Lignes droites données de position DSK, RKN, le troisième point d'Interfection O décrira une Section Conique.*

Soit menée par les points A & B la ligne droite DABR, & par les points A & C, la ligne droite AQC, qui se coupent au point A, & dont la première rencontre les droites données de position DK, KR aux points D & R, & la seconde AC les coupe en Q & W. (Les droites DK, RK, données de position, se coupent en K): des points O, S, N, K soient menées les lignes OP, SL, NE, KG, parallèles à AC; & du point C soit menée la ligne CH parallèle à DR, & qui coupe les lignes OP. NE en M, & H.

Les

(a) Fig. I.

Les Lignes AB, AR, AD, KG, CA=MP=HE font données: Soit AB a, AR b, AD d, CA c, AE u, AL z; OP l'Ordonnée de la Courbe y, la Coupée AP x. Cela posé,

Puisque les cotez des Triangles KGR, & DKG font donnez, soit GR, GK :: a, g; & DG, GK :: a, k. Le Triangle KGR est semblable au Triangle NER; & le Triangle DKG, au Triangle DSL; ce qui donne, a, g :: RE (b-u), NE; & a, k :: DL (d+z), LS; par consequent  $NE = \frac{gb-gu}{a}$ ; &  $SL = \frac{dk+kz}{a}$ .

A cause des Triangles semblables AEN, ALS, on aura, AE (u), AL (z) :: EN  $\left(\frac{gb-ug}{a}\right)$ , SL  $\left(\frac{dk+z k}{a}\right)$ : d'où resulte cette Equation,  $u \times \overline{dk+z k} = z \times \overline{gb-gu}$ , &  $z = \frac{ukd}{gb-gu-ku}$ .

Les Triangles semblables BPO, BLS donneront BP (a-x), BL (a-z) :: PO (y), LS  $\left(\frac{dk+z k}{a}\right)$ ; & par consequent,  $a^2y - ayz = dk \times \overline{a-x} + kz \times \overline{a-x}$ ; &  $z = \frac{a^2y - akd + dkx}{ay + ak - kx}$ ; & en comparant cette valeur de z avec celle le que nous avons déjà trouvée, on a  $\frac{ukd}{gb-gu-ku} = \frac{a^2y - akd + dkx}{ay + ak - kx}$ , d'où l'on dé-

$$\text{déduit } u = \frac{\text{gba}^2\text{y} - \text{gbakd} + \text{gbkdx}}{\text{kayd} + \text{ga}^2\text{y} - \text{gatk} + \text{gxdk} + \text{ka}^2\text{y}}$$

De plus les Triangles semblables CMO, CHN donneront CM, MO :: CH, HN ; & puisque CH & AB sont parallèles, on aura AP (x), OP—CA (y—c), :: AE (u), NE—CA  $\left(\frac{\text{bg} - \text{gu} - \text{ca}}{a}\right)$  ; d'où

l'on tire  $u = \frac{\text{bgx} - \text{acx}}{\text{ay} - \text{ca} + \text{gx}}$ , & en comparant les deux valeurs de u qu'on vient de trouver, on parvient, après avoir oté les Fractions, à cette Equation,

$$\left. \begin{array}{l} \text{a}^2\text{bgyy} \quad + \text{dc} - \text{bg} \times \text{ka} \\ \quad \quad \quad + \text{g} + \text{k} \times \text{a}^2\text{c} \end{array} \right\} \times \text{yx} - \text{gba} \times$$

$\text{ac} + \text{kd} \times \text{y} + \text{cdgkx}^2 - \text{kdg} \times \text{bc} + \text{ac} \times \text{x} + \text{abcdgk} = 0$ ; où les Coupées x & les Ordonnées y ne passent pas le second degré, ce qui fait voir, que la Courbe décrite par le mouvement du point O est une Section Conique.

Il est clair (b), qu'il y a cinq points de la Courbe, qui sont donnez, savoir K, B, R, C, Q; Car 1°. L'Interfection K des signes RKN, DSK est un point de la Courbe, puisque lorsque le point N est parvenu en K les points S & O coïncident là avec lui. 2°. La Courbe passera par B & R; car lorsque le point O sera parvenu

(a) Corol. I.

192 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
à la ligne D A R, l'Ordonnée O P (y)  
s'évanouira, & l'Equation de la Courbe de-

viendra  $x^2 = \frac{a}{b} \left. \vphantom{\frac{a}{b}} \right\} x + ab = 0$ , dont les

racines font  $+ a$ , &  $+ b$ , c'est-à-dire,  
A B & A R. 3°. Enfin la Courbe passera  
par les points C & Q; Car lorsque l'Or-  
donnée O P (y) passera par le Pole A,  
la Coupée A P (x) sera nulle, & l'Equa-  
tion de la Courbe deviendra  $y^2 = \frac{ca + kd}{a} x$

$- y + \frac{kdc}{a} = 0$ , dont les racines font

$+ c$ , &  $+ \frac{kd}{a}$ , c'est-à-dire,  $+ A C$ , &

$+ A Q$ , car  $A Q = \frac{kd}{a}$ , parce que,  $a$ ,  
 $k :: D G$ ,  $G K :: D A (d)$ ,  $A Q =$   
 $\frac{k d}{a}$ .

Selon la différente situation des Poles A,  
B, C, & des lignes D S K, R K N don-  
nées de position, on voit naître la Parabo-  
le, l'Hyperbole, ou l'Ellypse, & dans cer-  
tains cas la ligne droite.

Dans la seconde Proposition on donne  
diverses méthodes, pour décrire chacune  
des Sections Coniques, le Paramètre, le  
Diamètre, & l'Angle, qu'il fait avec les  
Ordonnées étant donnez.

La troisième Proposition contient une  
mé-



méthode generale pour tracer une Section Conique, qui passe par cinq points donnez; voici cette méthode, qui nous paroît pour le moins aussi aisée, que celle de Mr. Newton (*a*). Soient (*b*) les points donnez C, Q, K, R, B; menez les lignes QK, RK, qui se coupent en K; & par les points C, Q, & R, B, menez les lignes QC, RB, qui se couperont en A: cela posé, prenez les points A, B, C pour les Poles, autour desquels se meuvent les lignes ASN, CON, BSO, qui se coupent aux points S, N, O, & faites glisser le point S ( intersection des Lignes ASN, BSO ) le long de la ligne KQ, ( & non pas le long de la ligne KR, du point R de laquelle on a mené la ligne RBA ) & le point N ( intersection des lignes ASN, CON ) le long de la ligne RK ( & non pas le long de la ligne KQ, du point Q de laquelle on a mené la ligne QCA ) je dis que le point O ( intersection des lignes CON, BSO ) décrira une Section Conique, qui passera par les cinq points donnez C, Q, K, R, B; cela se démontre par le Corollaire, qu'on a rapporté.

La seconde Section traite de la description des lignes de quelque genre que ce soit,

(*a*) Tractat. de Lineis tertii Ord. post Theorem. III.

(*b*) Fig. I I.

194 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
soit, par le moyen des lignes d'un genre  
inférieur.

On y démontre d'abord ce Théorème  
general (a) : *Si trois lignes droites tournent  
chacune autour d'un point fixe, de manière  
qu'un de leurs points d'interfection se mouvant  
le long d'une ligne droite, le second coule le  
long d'une ligne du genre n, le troisième décri-  
ra une ligne du genre 2 n. Mais si la ligne  
du genre n passe par un des Poles, la ligne dé-  
crite sera du genre 2 n - 1 (b) ; ce qui fait  
voir comment on peut décrire des lignes  
du 3, 5, 7, &c. genre.*

Si au lieu de supposer qu'un des points  
d'interfection coule le long d'une ligne  
droite, on suppose que c'est le long d'une ligne  
du genre m, la ligne décrite par le troisième  
point d'interfection sera du genre 2 n m (c).

Ces Propositions generales sont ensuite  
différemment modifiées, par la différente  
situation des Poles, dont un ou deux peu-  
vent se trouver dans une ou même dans  
les deux Courbes, sur lesquelles se meu-  
vent les points d'interfection, & aussi par-  
ce que ces Courbes ( que nous pouvons  
nommer *directrices*, quoique l'Auteur ne  
leur donne pas ce nom ) peuvent avoir  
plusieurs points ( de reflexion, ou de re-  
brouf-

(a) C'est la IV. Proposition de tout l'Ouvrage.

(b) Prop. VI.

(c) Prop. V.

brouffement) dans l'un ou dans l'autre des Poles, autour desquels les lignes droites tournent. Tous ces differens cas, avec les Courbes, qui en resultent, sont expliquez & démontrez, dans la Proposition sixième & les onze suivantes.

Les XVIII & XIX sont une espèce d'exception à ce qui a été établi dans les Propositions IV & V; on démontre dans celles-là, que *si les Poles, autour desquels les Lignes droites se meuvent, sont dans la même ligne, & qu'un des points d'interfection parcourant une ligne droite, le second parcourt une ligne du genre n, la ligne décrite par le troisième point d'interfection sera aussi du genre n.* Or, *si les deux Lignes ( que nous avons nommées directrices ) sont l'une du genre n, & l'autre du genre m, la ligne décrite sera du genre n m.*

Dans la troisième & dernière Section M. Braikenridge démontre, que *si plusieurs lignes droites se meuvent chacune autour d'un point fixe, de manière qu'un certain nombre donné de leurs points d'interfection parcourent des lignes droites, données de position, chacun des autres points d'interfection décrira une Section Conique.* Après avoir démontré cette Proposition dans quelques cas particuliers, notre Auteur finit en démontrant ce Théorème general. *Soit un nombre quelconque n de lignes droites données, qui se meuvent autour d'autant de Poles ou points fixes, & dont les points d'interfection seront tout au plus ais*

196 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*nombre de  $\frac{n^2 - n}{2}$  ; si un nombre  $n - 1$  de  
leurs points d'intersection coule le long d'au-  
tant de lignes droites, les autres  $\frac{n^2 - 3n + 2}{2}$   
décriront des Sections Coniques.*

Ce petit Ouvrage est certainement cu-  
rieux & utile, & il est à souhaiter, que l'Au-  
teur trouve assez d'encouragement pour  
l'engager à publier les autres découvertes,  
qu'il a faites.

## A R T I C L E VIII.

REVELATION EXAMINED WITH  
CANDOUR, Or A fair Enquiry into  
the Sense and Use of the several Re-  
velations expressly declared or suffi-  
ciently implied to be given to Man-  
kind from the Creation, as they are  
found in the Bible. By a profess'd  
Friend to an honest Freedom of  
Thoughts in Religious Enquiries.  
Vol. II. Containing Dissertations upon  
the following Subjects, viz. I. Of the  
Grant of Animal Food made to Noah  
after the Flood. II. Of the Building of  
Babel. III. Of the Predictions rela-  
ting to Ishmael. IV. Of Circumci-  
sion

AVRIL, MAI ET JUIN. 1734. 197  
 sion. V. Of the Destruction of Sodom and Gomorrha. VI. Of the Command given to Abraham to sacrifice his Son. C'est-à-dire, *Examen desin-terressé de la Révélation, &c. Tom. II. qui contient des Dissertations sur les Sujets suivans, savoir, I. Sur la permission accordée à Noé après le Déluge, de manger la chair des Animaux. II. Sur la Construction de la Tour de Babel. III. Sur les Prédications, qui regardent Ismael. IV. Sur la Circoncision. V. Sur la Destruction de Sodome & de Gomorre. VI. Sur le Sacrifice d'Abraham.* Seconde Edition, à Londres, chez C. Rivington, près de S. Paul, 1733. 8vo. pp. 365\*.

**L**A Préface, que Mr. Delauny a mise à la tête de ce Volume, n'est pas la partie la moins curieuse de son Ouvrage : Il y examine, quelles sont les causes du mauvais goût, qui règne dans ce Siècle. „ La cause prochaine & immédiate du „ mauvais goût, c'est, *dit-il*, le peu de „ cas, que l'on fait des Auteurs Grecs & „ La-

\* On peut voir l'Extrait du Premier Volume Dans le Tom. II. de cette Bibli. 1. Part. p. 171.

„ Latins, & le mépris étonnant, dans le-  
 „ quel l'écriture Sainte est tombée. On  
 „ doit certainement attribuer ce mépris  
 „ de tout ce qu'il y a de plus excellent  
 „ dans l'Antiquité en partie à l'accroisse-  
 „ ment & aux progres de l'Irréligion, mais  
 „ il y a aussi d'autres causes, qui ont beau-  
 „ coup contribué à répandre ce goût dé-  
 „ pravé.

„ Les Mathematiques ont été avec rai-  
 „ son dans une grande estime parmi nous  
 „ depuis plusieurs années; elles ont pro-  
 „ curé une grande Réputation à quelques  
 „ personnes, qui seront toujours la Gloi-  
 „ re de leur Siècle & de leur país. Mais  
 „ le malheur est, qu'il y en a, qui ont  
 „ fait un mauvais usage de leur Talens, &  
 „ qui ont porté dans la Chaire cette ma-  
 „ nière froide & sèche de raisonner, qui  
 „ devrait être renfermée dans les murs  
 „ de l'Ecole. Bien plus; ce qui pourroit  
 „ être d'un excellent usage dans l'Ecole,  
 „ a produit un très mauvais effet dans l'E-  
 „ glise; on s'est accoutumé à regarder la  
 „ Religion uniquement comme un sujet  
 „ spéculatif, on l'a examinée, comme  
 „ toutes les autres Véritez, avec une froi-  
 „ de indifférence, qui n'interessoit per-  
 „ sonne en sa faveur. Il est vray qu'on a  
 „ expliqué divers passages obscurs, éclair-  
 „ ci des difficultez, & prouvé quelques  
 „ points de Doctrine; cependant le cœur  
 „ n'a point été touché, ni la conscience  
 „ alar-

„ alarmée : Le Prédicateur a agi, non com-  
 „ me ayant à faire à des hommes corrom-  
 „ pus & obstinez, mais comme s'il eut  
 „ eût seulement à convaincre des Intelli-  
 „ ligences pures & immatérielles, dont  
 „ toute la félicité & tous les devoirs con-  
 „ sistent dans la seule connoissance de la  
 „ vérité : Par là l'Auditoire est devenu en  
 „ apparence très éclairé, mais en effet  
 „ très indolent sur la Religion : Leur con-  
 „ noissance n'a point servi de frein à leurs  
 „ vices ; & quoiqu'on ait prouvé clairement  
 „ la turpitude morale de ces malheureuses  
 „ habitudes, il n'a point été question ni  
 „ de leurs effets funestes & contagieux,  
 „ ni de la terrible punition qui doit les  
 „ suivre. *La Frayeur du Seigneur* étoit  
 „ une chose inouïe, l'Enfer n'étoit pas  
 „ seulement nommé, ou s'il l'étoit pour  
 „ le mépriser, on nioit, qu'il fut local,  
 „ on l'aneantissoit par de vaines distinc-  
 „ tions. Emblèmes, exemples, allusions,  
 „ motifs, empruntez des Poëtes, des O-  
 „ rateurs, des Historiens, des Moralistes  
 „ des Prophètes, des Apotres, des Evan-  
 „ gelistes, tirez de l'Ecriture Sainte ou de  
 „ la Nature, tout cela étoit regardé com-  
 „ me autant de minuties vaines & hors de  
 „ saison : De là l'Indifference pour l'Elo-  
 „ quence Gréque & Romaine ; de là le  
 „ mépris dans lequel Tite-Live & Thuci-  
 „ dide sont tombez, de même que Moyse  
 „ & les Prophètes. De là la ruine entié-

„ re du véritable fâvoir , & de la vraie  
 „ Religion ; de là enfin le Triomphe de  
 „ l'ignorance, de l'irreligion & du vice.

On doit accorder à Mr. Delauny , que la Méthode des Mathematiciens ne convient guère à un Discours Oratoire, dans lequel on se propose de toucher & d'é-mouvoir le peuple ; mais on trouvera peut-être, qu'il y a un peu d'exagération dans les terribles effets, que notre Auteur attribue à cette Méthode. Il nous semble même qu'il y a des occasions, où elle est préférable à toute autre : Lorsqu'un Ministre prêche devant un Auditoire favant & éclairé, & que la tache, qui lui est prescrite, consiste à prouver la vérité de la Religion naturelle & revelée, de lever les difficultés des Athées & des Déistes, & de répondre à leurs objections, pourquoy n'emploieroit il pas la Methode des Mathematiciens, puisque c'est celle, qui est la moins exposée aux chicanes des adversaires, & qu'on n'a pas lieu de craindre, qu'un homme, qui suit cette méthode, cache la foiblesse de ses raisonnemens, sous les fleurs de l'Eloquence? Le Traité du Docteur Clarke sur la vérité de la Religion naturelle & revelée est il dangereux? Favorise-t-il le Déisme ou le vice? C'étoient pourtant des Sermons, dans lesquels l'Auteur a suivi la méthode des Mathématiciens, autant que son sujet pouvoit le permettre.

Mr. De-



Mr. Delauny remarque ensuite, que ces Prédicateurs dont il a parlé, s'étant rendus fameux, non seulement par leur habileté dans les Mathématiques, mais aussi par leurs opinions particulières en matière de Religion, ils ont fait encore par là beaucoup de tort au Christianisme. „ Les „ hommes, dit il, voyant avec quelle li- „ berté ces gens là traitoient des Dog- „ mes, qui jusqu'alors avoient passé pour „ fondamentaux, appercevant aussi, que „ soit dans la Chaire, soit hors de la Chai- „ re, ils n'avoient rien du véritable esprit „ Evangelique; que leur cœur étoit aussi „ éloigné de la piété, de la bienveillance, „ & de la Charité Chrétienne, que leur „ stile l'étoit de l'interessant, du persuasif, „ du pathétique, & du sublime, en vin- „ rent bien-tôt jusqu'à mépriser une Réli- „ gion si infructueuse. Il étoit naturel de „ penser, que puisque les Ministres même „ de la Religion paroissoient l'avoir si peu „ à cœur, le commun des hommes pou- „ voit bien prendre un peu plus de liberté, „ & s'en mettre encore moins en peine. „ Ce n'est pas tout. Non seulement le „ peu d'onction & de zèle, qui paroît dans „ les Predications & dans la conduite des „ Ministres de la Religion a détourné les „ hommes de l'étudier, on a de plus ta- „ ché de les persuader, que cette étude „ est infructueuse, difficile, & même dan- „ gereuse : Ce paradoxe a été soutenu dans

202 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
„ une pièce travaillée avec soin, & dans  
„ laquelle on s'efforce avec tout le fe-  
„ rieux possible de décourager les Chré-  
„ tiens de l'Etude de l'Ecriture Sainte, en  
„ leur mettant devant les yeux deux exem-  
„ ples bien connus (a); cette pièce, qui  
„ a été souvent réimprimée est attribuée  
„ à une personne, qui possède un poste  
„ éminent dans l'Eglise ". Nous ajoute-  
rons, que cette Personne est le Docteur  
HARE, Evêque de Chichester, qui pour-  
tant n'a jamais avoué; que nous sachions;  
qu'il soit l'Auteur de la Lettre, qu'on lui  
attribue; bien loin de là, dans la Dispu-  
te, qu'il a eue avec le Docteur HOADLY,  
Evêque de Salisbury (b), il a soutenu des  
principes bien différens de ceux, que l'au-  
teur de la Lettre en question paroît ad-  
mettre.

Mr. Delauny trouve fort mauvais, qu'on  
ait ainsi étalé les difficultez & les obsta-  
cles, qui accompagnent l'étude de l'Ecri-  
ture Sainte: „ Un Auteur aussi habile dit-  
„ il,

(a) Ceux de Mrs. Whiston & Clarke qu'on ne,  
nomme pourtant pas, mais qu'on désigne si bien  
qu'il est impossible de les méconnoître. On peut  
voir un long extrait de cette Pièce, dans La Bibl.  
Angl. de Mr. de la Roche, Tom. I. Part. I. pag.  
204. &c.

(b) Il l'étoit alors de Bangor; & rien n'est  
plus célèbre en Angleterre, que *la dispute Ban-  
goriène.*

„ *il*, que celui *des difficultez* &c. mais d'un  
 „ autre tour d'esprit, auroit taché d'inspi-  
 „ rer au Clergé une noble émulation, &  
 „ l'auroit excité à vaincre ces difficultez,  
 „ en lui propofant l'exemple de tant de  
 „ grands hommes, qui lui ont frayé le  
 „ chemin, dans une carrière fi épineufe,  
 „ & plutôt que de décourager les Eccle-  
 „ siastiques, par le mauvais fuccès de deux  
 „ d'entre eux, il les auroit excité par  
 „ l'heureufe réuffite d'un millier : Au lieu  
 „ que la conduite, que cet Auteur a te-  
 „ nue, n'est guère moins extravagante,  
 „ que le feroit celle d'un Prédicateur, qui  
 „ travailleroit à détourner fes Auditeurs  
 „ de faire tous leurs efforts pour aller  
 „ au Ciel, *parce que Lucifer en est tombé* ".  
 L'Exemple nous paroît un peu odieux ;  
 mais il faut le pardonner au Zèle de no-  
 tre Auteur.

„ Où trouver du remede à ces maux !  
 „ s'écrie-t-il. Hélas ! fi on ne doit l'espé-  
 „ rer que du rétabliffement du bon goût,  
 „ qu'il y a lieu de craindre, que le remé-  
 „ de ne foit encore bien éloigné ! Un hom-  
 „ me, qui fait penser & écrire avec juf-  
 „ tesse & folidité, peut il s'attendre à  
 „ réuffir dans ce fiécle ? Peut on esperer,  
 „ que des moyens humains ayent un heu-  
 „ reux fuccès, lorsque l'Inspiration même  
 „ a échoué ? Un homme de bon goût peut  
 „ il fe flatter, que fes ouvrages foient  
 „ eftimez, là où les Prophètes & les E-  
 „ van-

„ vangelistes font tombez dans le mépris ?  
 „ Là où l'on préfère T. . . à Salomon ,  
 „ & C. . . à Jesus Christ (a) ?

Le reste de la préface est presque tout dans le même stile : L'Auteur y déclame vivement contre l'incrédulité du siècle , & le mauvais goût de ceux , qui ne sont pas encore entièrement abandonnez à l'irréligion. „ Rien n'est plus ordinaire, dit il , „ que de voir des gens aller à l'Eglise , „ non pour servir Dieu , pour s'instruire , „ pour confesser leurs péchez , pour se repentir , pour se convertir , mais , comme ils vont à d'autres assemblées publiques pour passer le tems agreablement ; „ il ne faut donc pas s'étonner , si quelques , Predicateurs ne cherchent qu'à rendre leurs discours aussi agréables , „ qu'il est possible , & perdent de vue leur véritable gloire , & le grand but de leur vocation. Pourvû qu'ils puissent prêcher *joliment* , ou tout au plus faire un bon discours de morale , c'est tout ce qu'ils souhaitent , & tout ce que leurs Auditeurs demandent ”.

On s'adresse ensuite à ces Predicateurs mondains , & on leur fait une vive exhortation , pour les engager à se souvenir du but de leur Ministère. On leur représente , que quoique la Morale , soit une partie essen-

(a) Il y apparence , que notre Auteur veut parler ici de Tindal , & de Collins.

essentielle de la Religion, ce n'est pourtant pas la seule. „ Quoy, dit on, un Audoire Chrétien n'entendra-t-il jamais parler de l'amour & de la crainte de Dieu, de l'indignité de l'homme, de la dépravation de la nature humaine, de la Redemption du Monde, du mérite & de l'intercession de Jésus Christ, de l'immortalité de l'ame, de la resurrection, du jugement à venir, de l'importance de la prière, du Culte particulier & public, de la nécessité & de l'efficace des Cerémonies chrétiennes, de l'obligation où nous sommes de participer humblement & avec assiduité à la Sainte Cène, des recompenses de la vertu, & de la punition du crime, des horreurs, qui accompagnent le vice même en ce monde, & des tourmens éternels, qui doivent le suivre ? Ne sont-cè pas là les motifs les plus efficaces, qu'on puisse employer pour porter les hommes à la pratique des vertus morales ? ” A juger des Predicateurs Anglois par ce Discours, on croiroit, que la plupart ne parlent jamais dans leurs Sermons des differens Articles, dont notre Auteur fait ici l'énumération ; mais il faut se souvenir, que Mr. Delauny parle ici en Orateur, & par consequent on doit rabattre quelque chose de ce qu'il semble insinuer.

On doit surtout user de cette precaution, en lisant ce qui suit. „ Ce n'est pas là,  
„ ajou-

„ ajoute-t-il, le plus grand fujet de plain-  
 „ te, qu'on ait contre le Clergé. Qui  
 „ font ceux, qu'on dit être les principaux  
 „ soutiens de l'incrédulité? Qui font ceux,  
 „ qui l'encouragent par leur silence, & la fa-  
 „ vorisent par leur froideur? Qui font ceux,  
 „ qu'on accuse de faire l'éloge des Lumières  
 „ naturelles aux dépens de l'Évangile?  
 „ Qui font ceux, dont les Sermons repen-  
 „ dent l'irréligion, & dont les principes  
 „ sont tels, que l'irréligion en est une  
 „ conséquence nécessaire. . . .? *Pudet hæc*  
 „ *opprobria nobis . . .!* ” Il faut espérer,  
 que le Zèle de notre Auteur un peu trop  
 emporté lors qu'il a écrit ce qu'on vient  
 de lire, & que le Clergé, de ce pays ne  
 mérite pas tout à fait les reproches qu'on  
 lui fait ici. Quoiqu'il en soit, Mr. Delauny  
 paroît pénétré de douleur à la vuë des pro-  
 grez de l'irréligion, & fort zélé pour les  
 arrêter; il seroit seulement à souhaiter; que  
 son zèle ne lui eut pas fait lâcher quelque  
 traits peut-être un peu trop vifs contre des  
 Ecclesiastiques d'un mérite reconnu; car  
 quoyqu'il ne nomme personne, il n'est pas  
 difficile de connoître à qui il en veut.  
 Au reste si on est surpris, que nous nous  
 soyons arrêté si long-tems à cette Préface,  
 nous pouvons dire pour notre justification,  
 que l'Auteur lui même l'a cruë si impor-  
 tante, qu'il en a fait tirer plusieurs exem-  
 plaires, qu'on a vendus séparément, afin  
 qu'elle pût se repandre avec plus de faci-  
 lité

lité dans le public, & tomber entre les mains de ceux, pour qui elle est principalement destinée.

Le second Volume de cet Ouvrage contient huit dissertations.

I. II. Les deux premières roulent sur la permission accordée à Noé de manger la chair des Animaux, & sur la défense de manger du sang; nous ne nous y arrêtons pas ici, parce que nous aurons occasion d'en parler ailleurs, en donnant l'extrait d'une réponse qu'on y a faite.

III. La troisième Dissertation traite de la Tour de Babel, & de la Confusion des Langues, que notre Auteur croit être arrivée miraculeusement. Comme nous avons eu occasion de parler de ce sujet dans l'extrait de la dispute de Mrs. Middleton & Waterland, & qu'on ne trouve rien de nouveau, ni de fort curieux ici, il est inutile d'entrer dans aucun détail.

IV. Dans la quatrième Dissertation on examine les Prophéties, qui regardent Imaël. Notre Auteur nous dit, que comme un savant Théologien du siècle passé (a) avoit traité ce sujet fort amplement & avec beaucoup d'Erudition, il avoit d'abord dessein de le passer; mais ayant ensuite considéré, que l'ouvrage de ce

Doc-

(a) Le Docteur Thomas Jackson, du Collège du Corps de Christ à Oxford; ses Oeuvres ont été imprimées à Londres en 1653.

208 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Docteur est rare, qu'on pouvoit ajouter quelque chose à ses remarques, & que si on ne traitoit pas ici ce sujet, les incredulés pourroient s'imaginer, que c'est parce que la narration de Moyse touchant Ismaël est insoutenable, il s'est déterminé à nous donner une espèce d'extrait de la Dissertation du Docteur Jackson, avec quelques additions de sa façon.

Il rapporte d'abord les passages du XVI & XVII. Chap. de la Genèse, qui regardent Ismaël. *L'Angle de l'Eternel dit (a) à Agar, Je multiplieray beaucoup ta postérité, tellement qu'elle ne se pourra nombrer, tant elle sera grande . . . Voici tu as conçu, & tu enfanteras un fils, que tu appelleras Ismaël, car l'Eternel a ouï ton affliction : Et ce sera un homme farouche, comme un Ane sauvage; sa main sera contre tous, & la main de tous contre lui; & il habitera à la vuë de tous ses freres. Dieu dit à Abraham (b), Je t'ay exaucé touchant Ismaël, je l'ay béni, & je le feray croître & multiplier très abondamment; il engendrera douze Princes, & je le feray devenir une grande Nation.*

Notre Auteur remarque d'abord, que ce qui est dit d'Ismaël, doit s'entendre aussi de sa postérité; ce qu'il prouve par cette raison sans réplique, qu'un seul homme ne peut pas devenir une grande nation : Et puis-

(a) Gen. XVI, 10-12.

(b) Gen. XVII, 20.



puifqu'une partie de la Prediction regarde la pofterité d'Ifmaël, tout le refte doit s'entendre de même, quoyqu'on puiffe auffi l'appliquer plus immédiatement à Ifmaël en particulier.

Cela pofé; ce qui eft dit d'Ifmaël, qu'il eft *un homme farouche*, ou *un Ane fawage*, doit s'appliquer auffi à fes descendans, qui devoient former une nation d'hommes farouches, fans quoy il n'y auroit point d'analogie dans la prophétie: on ne fauroit au moins rejeter cette explication, fi on trouve dans la pofterité d'Ifmaël ce caractère marqué dans la prédiction. De plus, ces paroles, *fa main fera contre tous, & la main de tous contre lui*, ne fauroient s'entendre que de la pofterité d'Ifmaël, car il eft clair, qu'un homme ne fauroit fe maintenir feul, s'il eft en guerre avec tout le monde, & il eft impoffible, que la main d'un feul homme foit réellement & à la lettre contre tous.

*Il habitera à la vuë, ou, en la préfençe de fes frères.* Cette partie de l'Oracle a été accomplie dans le fens le plus propre & le plus literal en la perfonne d'Ifmaël, qui a été environné de fes plus proches parens, les Ifraëlites, les Enfans d'Abraham par Kéturab, les Moabites, les Ammonites, & les Iduméens. Mais comme tous les hommes font frères du coté d'Adam, & qu'Ifmaël devoit toujours fubfifter, quoyqu'en guerre ouverte avec le

Tom. III. part. I. O                      refte

210 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
reste du genre humain, les paroles, qu'on  
vient de rapporter peuvent encore signi-  
fier, selon notre Auteur, que les descen-  
dans d'Ismaël, malgré l'inimitié, qu'il y  
auroit entre eux & le reste des mortels,  
subsisteroient cependant en présence de  
tous les hommes; car ces mots, *tous ses  
frères*, ne fauroient désigner moins que  
tout le genre humain.

Et afin qu'on ne pût pas douter de l'ac-  
complissement de cette prophétie, ni mé-  
connoître les descendans d'Ismaël, ils ont  
été distinguez depuis ce tems-là jusqu'à  
présent d'une façon singuliere, par la mar-  
que, qu'ils portent de leur père & de  
leur mère. Ismaël fut circoncis à l'âge de  
treize ans; tous ses fils, & même ses fil-  
les (a) l'ont été depuis lui, jusqu'à l'éta-  
blissement du Mahométisme, & plusieurs  
le sont encore aujourd'hui, quoique cette  
opération se fasse indifféremment en quel-  
que année que ce soit, depuis l'âge de  
huit ans, jusqu'à celui de treize: mais tous  
reconnoissent, qu'ils ont reçu cette prati-  
que de leur père Ismaël.

Ismaël fut *un Tireur d'arc au desert* (b):  
Ses fils, les Arabes ont été les plus fameux  
Ar-

(a) Voy. Heideg. Hist. Patriarch. T. II. Exer-  
cit. 7. Sect. 29. p. 241. Reland, De Relig. Mo-  
ham. Ludolf, Hist. Æthiop.

(b) Gen. XXI. 20.

Archers du Monde, & le font encore jufqu'à ce jour ; ils habitent les deferts, où, felon notre Auteur, l'on ne fait ce que c'est, que de cultiver la terre : Et quoique quelques voyageurs parlent de certains Arabes vagabonds, qui portent le mousquet, cependant Thevenot, & d'autres Voyageurs nous affurent, que la plûpart des Arabes ignorent encore l'usage des armes à feu.

La Mère d'Ismaël étoit une concubine, une femme à gages, qui le conçut en un endroit, & peut-être le mit au monde dans un autre, car Abraham habitoit alors sous des tentes, & étoit voyageur : Ammian Marcellin nous apprend, que les Arabes ont des femmes mercenaires, qu'ils louent pour un tems, qui se marient dans un endroit, enfantent dans un autre, & élèvent leurs enfans dans un troisiéme. Et malgré l'usage du divorce, qui s'est introduit chez eux, cette ancienne coutume n'est pas fort changée ; au moins est-elle à tous égards la même, chez les Arabes, qui vivent dans les deferts. Thevenot dit, que lors qu'un mariage a été contracté, tout parent peut le rompre, s'il veut, en payant au mari l'argent, qu'il a donné pour sa femme, & le chameau, qu'il a tué pour les nôces. Or, dit Mr. Delauny, une femme, qu'on achette, & qu'on peut renvoyer à son gré, ressemble plus à une

212 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
femme de louage , & à une concubine,  
qu'à une véritable épouse.

Notre Auteur fait voir ensuite l'accomplissement des autres parties de l'oracle, qui regarde la postérité d'Ismaël.

I. *Je multiplierai grandement ta postérité, tellement qu'elle ne se pourra nombrer tant elle sera grande.* On suppose ici, que personne ne doute, que les Hagaréniens ne soient descendus d'Agar, & que les Arabes ne soient en fort grand nombre & descendus d'Ismaël, de même, que les Sarrazins ; & si quelcun n'en est pas convaincu, on le renvoye au Docteur Jackson, à ceux qui ont écrit la vie de Mahomet, aux Voyageurs, & aux Relations de leurs voyages. On ajoute, que ce Peuple a une preuve incontestable de son origine, & de la pureté de son sang, qui est sans mélange ; c'est qu'ils ne se marient que dans leur Nation, se croyant les plus nobles de tous les hommes, ils regardent comme une chose au dessous d'eux, de contracter alliance avec des étrangers. Je ne crois pas, ajoute notre Auteur, qu'il y ait aucune exception à ce que je viens de dire.

II. On n'a pas de peine à montrer, comment le caractère de *Sauvages* convient aux Arabes ; il est si aisé de s'imaginer, ce que notre Auteur peut dire sur ce sujet, que nous ne nous y arrêterons pas.

III. Il s'attache ensuite à expliquer,  
com-

comment *la main des Arabes a été contre tous les hommes, & celle de tous les hommes contre eux*: On entre ici dans un grand détail sur les guerres, qu'ils ont eu à soutenir, & on montre, qu'ils n'ont pû se maintenir comme ils ont fait, que par une protection particulière de la Providence.

IV. Enfin on remarque, que si ce qui regarde les douze fils d'Ismaël étoit accompli avant le tems de Moyse, cependant cet Historien n'auroit jamais pû prévoir naturellement la multiplication étonnante des Ismaélites, qui n'est arrivée que long-tems après lui: D'où il faut conclure, que Moyse étoit divinement inspiré, ou du moins, que la promesse faite à Abraham & à Agar vient de Dieu.

V. Dans la cinquième Dissertation il s'agit de la Circoncision. Ce sujet ayant été amplement traité dans la Dispute de Mrs. Middleton & Waterland, dont nous avons rendu compte, il est inutile d'en parler ici fort au long; nous nous contenterons de rapporter deux remarques de notre Auteur. La première est sur cette question: Pourquoi Dieu a voulu qu'on circoncît les enfans précisément huit jours après leur naissance. La Sageffe de ce commandement, dit Mr. Delauny, paroît suffisamment par une observation d'Aristote, qui nous dit, au septième Livre de son Histoire des animaux, que *la plû-*

*part des enfans , qui meurent , meurent avant le septième jour , & que c'est pourquoi les hommes ont coutume de ne leur imposer des noms , que ce jour-là , parce qu'alors on a lieu d'espérer , qu'ils vivront.* Si Dieu avoit ordonné , qu'on circoncît les enfans avant le septième jour , on auroit pû attribuer leur mort à la circoncision , quoique souvent elle eût été causée par les accidens , auxquels les enfans sont ordinairement sujets dans les premiers jours de leur vie : & s'il eût ordonné , qu'on les circoncît plus tard , l'amour naturel des parens les auroit souvent portez à différer plus long-tems encore , & peut-être enfin à négliger entièrement cette cérémonie. Le Lecteur jugera de la solidité de cette remarque.

Voici la seconde , que nous avons promis de rapporter. Notre Auteur après avoir prouvé , qu'Abraham ne prit point la Circoncision des Egyptiens , dit „ qu'il „ y a beaucoup d'apparence que cette cé- „ rémonie n'étoit point encore en usage „ en Egypte du tems de Moÿse „. La preuve qu'il en donne est tirée de la conduite & des expressions de la Fille de Pharaon , lorsqu'elle eut trouvé Moÿse dans un coffret sur le bord de l'eau : L'Historien sacré dit , que la Fille de Pharaon vit le coffret au milieu des roseaux & que l'ayant ouvert , elle vit l'enfant , & voici l'enfant pleuroit , & elle en fut touchée de com-  
pas-

*passion* & dit, c'est un des enfans de ces Hébreux (a). „ On croira peut-être, qu'elle „ le soupçonna qu'il étoit Hébreux, à cause „ de l'endroit même, où elle l'avoit trouvé. „ vé. „ Son Pere ayant ordonné, qu'on jetta tous les enfans des Hébreux dans la riviere. „ Mais, dit notre Auteur, je ne „ sens point la force de ce raisonnement. „ Quoi! Parce que Pharaon avoit ordonné, „ qu'on noyât tous les enfans mâles des Israélites, la Fille de ce Prince „ conclura, qu'un enfant à l'égard duquel „ on a pris toutes les précautions possibles pour lui sauver la vie, est un des „ enfans des Hébreux? Non. Mais si l'on „ fait attention au langage, que tient la „ Fille de Pharaon, & à la curiosité si naturelle au sexe, curiosité, qu'on ne manque jamais de satisfaire dans l'occasion, „ il faudra en conclure, que la Fille de „ Pharaon connut que Moïse étoit un enfant Hébreu, au signe de la circoncision, „ qui le distinguoit des Egyptiens.

VI. La sixième Dissertation roule sur la destruction de Sodome & de Gomorrhe. L'Auteur examine d'abord, quelles ont été les vuës, que Dieu s'est proposées, en voulant que cette histoire parvint à la postérité, ensuite il rapporte les preuves

(a) Exod. II. 5. 6.

216 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
tirées de l'Antiquité, qui confirment la  
narration de Moÿse.

Sans doute, dit-il, qu'une des vuës de la Divinité, étoit de mettre le caractère d'Abraham dans un si beau jour, que tout homme de bon sens pût aisément connoître tout ce qu'il y avoit d'aimable & d'excellent dans ce Saint Patriarche. Ce que Moÿse avoit dit auparavant faisoit voir la piété, la prudence, la modération d'Abraham; & ici il dépeint son hospitalité, sa tempérance, son humanité, son humilité, & sa noble hardiesse. Pour mettre ces vertus du Patriarche dans tout leur jour, notre Auteur s'étend sur toutes les circonstances de ce point d'histoire, & fait des reflexions fort judicieuses sur l'entretien de Dieu avec Abraham. Ce morceau est très vif & très animé, on en pourroit faire un excellent sermon; mais il est trop long pour le rapporter ici, & nous ne saurions l'abréger sans le gâter.

Une autre vuë, que Dieu s'est proposée, en voulant que sa conversation avec Abraham fut couchée par écrit, étoit de convaincre les hommes, qu'il ne se contente pas de gouverner le monde par une Providence generale, & selon l'ordre une-fois établi dans l'Univers, mais qu'il exerce une Providence particulière, & qu'il s'intéresse immédiatement aux affaires du genre humain, qu'il exerce sa mi-  
se-



fericorde & sa justice envers eux même en ce monde, & que lorsqu'il punit il ne veut point confondre les innocens avec les coupables.

Dieu se propoisoit aussi de faire connoître aux hommes, combien étoit abominable le crime, qui attira sa vengeance sur les habitans de Sodome. Mr. Delauny applique au siècle où nous vivons les Reflexions, qu'il fait sur ce sujet, & lance en passant un trait fort vif contre l'Auteur des *Droits de l'Eglise Chrétienne*, qui a ôsé dire (a), que la seule raison, pour laquelle l'action dont il s'agit est moralement mauvaise, c'est qu'elle est contraire à la Propagation du genre humain.

L'Auteur passe ensuite aux témoignages de l'Antiquité, qui confirment la narration de Moïse. Ces témoignages étant assez connus nous ne les rapporterons pas. On les peut voir avec plusieurs autres dans la Dissertation de Mr. Le Clerc sur Sodome & les villes voisines (b).

Notre Auteur parle après cela de la femme de Lot, qu'il croit avoir été réellement changée en une statue de sel, sans se donner la peine de réfuter les raisons, que Mr. Le Clerc a alleguées contre cette

(a) Page 267.

(b) A la fin de son Commentaire sur la Genèse, p 317. &c.

218 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
te opinion commune. Cette statue, nous dit-on, s'est conservée durant plusieurs siècles, & au moins jusqu'à ce qu'une nouvelle Révélation, celle de Jesus Christ, rendit ce monument moins nécessaire, & afin que ce changement d'une femme en une statue de sel paroisse plus probable, on cite l'Autorité d'Aventin, historien d'un grand faveur, & très digne de foi; il nous apprend (a), que durant un grand tremblement de terre, qui arriva en 1348, cinquante bouviers avec tous leurs troupeaux furent changez en autant de statues de sel dans un Village de Bavière: Aventin rapporte ce fait sur le témoignage de Conrad, célèbre Medecin & Mathématicien, qui en avoit été témoin oculaire avec le Chancelier d'Autriche. Voilà sans doute un fait, qui doit confondre ceux, qui oseroient douter, que la Femme de Lot ait été réellement changée en une statue de sel.

VII. VIII. Les deux dernières Dissertations de notre Auteur traitent du Sacrifice d'Abraham. On s'attache ici à prouver ces trois Propositions; 1. Que le commandement de sacrifier Isaac, tel qu'on le trouve dans l'Écriture Sainte, n'est point incompatible avec la justice & la bonté de Dieu. 2. Que l'obéissance d'Abraham étoit tel-

(a) Annal. Boior. p. 633. Ed. Basil.

telle, qu'il convenoit à un homme sage & vertueux de rendre à son Créateur. 3. Que les objections, qu'on fait sur ce sujet, naissent d'une ignorance grossière, & d'un genie borné.

La première proposition se prouve par le Droit que Dieu avoit sur Abraham, & sur son Fils; on combat ici ce qu'un écrivain célèbre a osé avancer, *Que si Abraham eut réellement sacrifié son Fils, l'action en elle-même auroit été abominable aux yeux de Dieu & des hommes (a)*. Si cette proposition est véritable, dit notre Auteur, c'est parce qu'on ne sauroit concevoir aucun cas, dans lequel Dieu puisse donner un tel commandement sans renoncer à sa sagesse, à sa justice, & à sa bonté. „ Mais, ajoute-t-il, „ quand même il me seroit im- „ possible de me représenter un tel cas, „ je me garderois bien de prononcer, que „ mes connoissances bornées sont la règle „ de la conduite de Dieu. Mais je con- „ çois clairement, qu'il y a une infinité de „ cas, dans lesquels un tel commande- „ ment s'accorde parfaitement avec les „ Attributs de Dieu; comme par exem- „ ple lorsqu'il s'agit de punir quelque crime „ caché, ou de prévenir quelque malheur, „ que l'homme ne sauroit prévoir, &c.  
 „ De

(a) Mr. Chubb, Supplement to the Previous Question &c. p. 22.

„ De sorte que je me regarderois comme  
 „ l'homme le plus téméraire, le plus pré-  
 „ somptueux, le plus impie, si j'osois  
 „ nommer abominable, une action, que  
 „ Dieu a commandée; non que le com-  
 „ mandement de Dieu change la nature  
 „ des choses, mais parce que lors qu'il  
 „ commande une chose, cela seul suppo-  
 „ se, que la chose est sage, juste, & bon-  
 „ ne, quoiqu'elle ne le paroisse pas tou-  
 „ jours à un aveugle & miserable ver de  
 „ terre, tel que je suis,,.

Notre Auteur allégué une autre raison,  
 pour justifier la sagesse du commandement  
 que Dieu fit à Abraham : C'est qu'il se  
 proposoit de faire éclater la Foi du Pa-  
 triarche. „ Une vertu éminente, dit Mr.  
 „ Delauny, a droit d'être rendue illustre;  
 „ c'est affoiblir un mérite héroïque, que  
 „ de lui ôter les occasions de paroître;  
 „ refuser le combat, c'est refuser la Gloi-  
 „ re. Tant s'en faut donc, que la justice  
 „ de Dieu soit intéressée à garantir un  
 „ grand cœur des tentations, qu'au con-  
 „ traire, elle est intéressée à l'y expo-  
 „ ser. . . . . Les Angoisses, qui ac-  
 „ compagnent la vertu, sont des assaiso-  
 „ nemens, qui en rehaussent le prix & le  
 „ mérite, comme le jeûne fait trouver  
 „ plus de goût dans les alimens. Etre exempt  
 „ de maux est le plus grand bonheur que  
 „ nous connoissons; mais lorsque les maux  
 „ sont suivis d'un bien réel, nous le gou-  
 „ tons

„ tons au souverain degré. S'il n'y avoit  
 „ point de maladies, la santé perdrait la  
 „ moitié de son prix „.

Après avoir ainsi justifié la conduite de Dieu, notre Auteur passe à la justification d'Abraham. Il la fonde sur cette maxime ; un homme sage & vertueux ne sauroit ignorer, que la soumission aux ordres de Dieu, doit être le principe dominant de toute sa conduite, & que plus l'obéissance est difficile, plus il y a de gloire à faire son devoir. Abraham savoit sans doute, qu'un Dieu infiniment sage & bon, ne peut rien commander, qui se termine au malheur de celui, qui lui obéit dans l'intégrité de son cœur. Le Patriarche n'avoit donc d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance, abandonnant l'événement à la sagesse & à la bonté de Dieu, qui exigeoit de lui cette preuve de son dévouement. On fait voir ici, qu'Abraham avoit de très bonnes raisons de se confier ainsi en la bonté de Dieu, puisqu'il en avoit déjà reçu tant de faveurs signalées.

Notre Auteur vient ensuite aux objections, qu'on fait contre le Sacrifice d'Abraham. Une des plus considérables & des plus fortes est celle-ci. Comment Abraham a-t-il pû connoître, qu'un ordre en apparence si cruel, si opposé à toutes les Idées de bonté & de justice, si peu conforme aux promesses de Dieu,

222 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
venoit pourtant de lui ? Ne devoit-il pas  
foupçonner ici de l'illusion de la part de  
quelque malin Esprit ? On répond, qu'il  
n'est pas impossible à Dieu, de se reveler si  
clairement aux hommes, qu'ils ne puissent  
avoir aucun doute sur l'origine de cette  
Révélation : Et d'ailleurs, Dieu s'étoit si  
souvent communiqué à Abraham, que ce  
Saint homme avoit des raisons suffisantes  
de se persuader, que l'ordre de sa-  
crifier son Fils venoit du même Dieu,  
avec qui il s'étoit tant de fois entretenu.  
On étale à cette occasion les diverses Ré-  
vélations, que Dieu avoit accordées à  
Abraham, mais tout cela est trop connu,  
pour nous y arrêter.

On répond aussi à plusieurs autres objec-  
tions des incrédules contre la conduite  
d'Abraham, mais elles sont si peu confi-  
derables, qu'elles ne valent pas la peine  
d'être rapportées ici. Ce Volume finit  
par une courre récapitulation des quatre  
dernières Dissertations, qu'il contient.

## A R T I C L E IX.

STATICAL ESSAYS: containing Vege-  
table Statiks; or an account of some  
Statical Experiments on the Sap of  
Vegetables: being an Essay towards a  
Natural History of Vegetation of use  
to

to those who are curious in the culture and improvement of Gardening &c. . . . . Also a specimen of an attempt to analyse the air, by a great Variety of Chimico - Statical Experiments, which were read at several Meetings before the Royal Society. Vol. I. by Steph. Hales. B. D. F. R. S. C'est - à - dire, *Recueil d'Expériences Statiques sur la Sève des Végétaux pour servir de Commencement à une Histoire naturelle de la Végétation; avec un Essay pour parvenir à faire l'Analyse de l'Air, par des Expériences Chimiques & Statiques en grand nombre, & très variées, qui ont été lues en plusieurs Assemblées de la Société Royale. Par Mr. Etienne Hales, Bachelier en Théologie, & Membre de la Société Royale. Seconde Edition.*

Quid est in his, in quo non Naturæ ratio intelligentis appareat? Tul. de nat. Deor. . . . Etenim Experimentorum longè major est subtilitas, quam sensus ipsius . . . itaque eò rem deducimus, ut sensus tantùm de Experimento, Experimentum de se judicet. Tr. de Verul. instauratio magna.

L'AUTEUR nous annonce par le titre de son Ouvrage, que le but qu'il s'est proposé en faisant avec tant de soin & d'assiduité un si grand nombre d'expériences & d'observations, n'a été que de contribuer à perfectionner l'histoire de la Végétation, en vûe d'être utile à ceux qui s'appliquent au jardinage & à l'Agriculture. Pour remplir son dessein, il finit ce premier Volume par une Dissertation sur la Végétation, sur laquelle il n'avance rien qui ne soit fondé ou sur les expériences nouvelles qui se trouvent dans ce Traité ici, ou sur quelques-unes de celles dont il a été parlé dans un de ceux qui ont précédé, & dont nous avons rendu compte.

L'Analyse Chymique des Plantes nous fait connoître que leur substance est composée de Souphre, de Sel volatil, d'Eau, & de Terre; tous ces Principes sont doiés d'un pouvoir par lequel ils s'attirent réciproquement; les Plantes contiennent de plus une grande quantité d'Air, qui, comme nous avons vû, a cette admirable propriété d'attirer fortement lorsqu'il est dans un état fixe, ou de repousser de même dans son état élastique; & c'est par les combinaisons infinies, l'action & la réaction



tion de ces Principes que toutes les opérations s'exécutent dans les Animaux aussi bien que dans les Vegetaux. Tant qu'ils vivent & se nourrissent la somme du pouvoir attractif de ces Principes agissants les uns sur les autres, l'emporte sur celle de leur pouvoir repulsif, cet excès avance peu à peu l'ouvrage de la nutrition, en unissant de plus en plus ces Principes, jusques à ce qu'ils soient parvenus à ce degré de ductilité, qui est propre à former toutes les parties des Vegetaux, & ensuite tôt ou tard par l'évaporation des parties aqueuses qui leur servoient de vehicule, ces Principes forment des corps plus ou moins durs suivant leur degré de cohésion. Mais quand ces particules aqueuses s'insinuent entre ces Principes & les desunissent, leur pouvoir repulsif l'emporte alors sur leur pouvoir attractif, & l'union des parties des Vegetaux est tellement détruite, que cet état de putréfaction les rend propres à ressusciter dans de nouvelles productions vegetales, ce qui fait que les fonds de la Nature ne sont jamais épuisés.

Mais quoique tous les Principes des Vegetaux dans une juste proportion soient nécessaires pour leur production & leur perfection, on trouve généralement une plus grande quantité d'huile, & par conséquent de soulfre & d'air, dans les parties des Plantes les plus travaillées & les plus exaltées, telles que sont les semences & les

226 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
fleurs ; car il falloit que les semences qui contiennent le germe de la Plante , fussent abondamment fournies d'un Principe capable de les défendre de la pourriture , & d'en procurer la Vegetation par son activité. Ce qui nous fait voir que la Nature, en conduisant les Végétaux à leur perfection , travaille principalement à unir & à combiner dans une juste proportion les plus nobles & les plus actifs des Principes quelle employe , qui sont le Soulfre & l'Air , elle ne les purifie cependant jamais de maniere qu'ils ne contiennent un peu de terre & de sel.

Les feuilles ne servent pas seulement à la transpiration des Plantes , & à attirer la sève , comme l'Auteur l'a prouvé au long dans la premiere partie de cet ouvrage ; il croit de plus qu'elles tiennent lieu de Poulmons aux Végétaux , que par elles les parties acides & sulphureuses de l'air entrent dans la substance des Plantes , & il juge que l'air est une vehicule bien plus propre à porter ces principes actifs qu'une sève aqueuse & grossiere. Nous sommes obligés de passer les observations sur lesquelles Mr. Hales établit ce sentiment qui n'est pas nouveau à la verité ; les autres ont soupçonné que cela pouvoit être , mais lui il l'établit de maniere à ne laisser aucun doute : il prouve ensuite que les feuilles & les tiges des plantes attirent aussi de l'air élastique.

Après

Après avoir traité des Principes des Vegetaux, l'Auteur explique comment se fait leur accroissement. Il rapporte d'abord une expérience par où il prouve que les jeunes jets ne s'allongent pas uniformément dans toute leur longueur, mais que la partie la plus éloignée de la Tige est celle qui croit le plus, & les autres moins à proportion qu'elles en sont proches. Ensuite il observe que la Nature pour fournir abondamment à ces rejettons la matiere de leur nourriture, a placé plusieurs feuilles proche les unes des autres dans toute leur longueur, & elles attirent avec force la grande quantité de sève dont ils ont besoin alors.

Un jeune Jet ne croit que par la dilatation graduelle de toutes ses parties, ses nœuds sont fort proche les unes des autres dans le bourgeon, la premiere division ne croit gueres en comparaison des autres; la raison en est, que lors qu'elle commence à pousser; ses feuilles étant fort petites & la saison encore froide, il n'est porté que peu de sève jusques à elle, ainsi elle s'étend lentement, & ses fibres se durcissent avant qu'elle ait pû s'allonger beaucoup. Au lieu que la saison s'avançant, les feuilles deviennent plus grandes & fournissent plus de nourriture à la seconde division, & ainsi de suite.

Plus la saison est humide plus les Vegetaux poussent de nouveaux jets & plus ces

jets croissent , parce qu'alors leurs fibres restent plus long-tems molles & ductiles : au lieu que dans un tems sec elle se durcissent bien vite & empêchent le jet de croître davantage ; & c'est apparemment pourquoi les deux ou trois dernières divisions de chaque rejetton sont d'ordinaire plus courtes que celles du milieu.

Le rejetton encore tendre s'étend comme une cire molle par la dilatation de l'humour renfermée dans la moelle spongieuse ; indépendamment même des Valvules les particules d'eau qui sont attirées avec force par les fibres de cette moelle , n'en sont pas aisément détachées , la chaleur du Soleil les dilate un peu avant que de les séparer de ces fibres , soit en les enlevant en forme de vapeur , ou en les faisant retourner en arrière ; ainsi la masse des fibres spongieuses doit être dilatée ; mais afin qu'elle puisse servir plus efficacement à l'accroissement du nouveau jet , la Nature a placé à chaque nœud une forte cloison , qui sert comme de point d'appui à la moelle , & qui empêche la sève rarefiée de se retirer trop aisément. Plusieurs autres cloisons outre celles des nœuds , placées à de petites distances les unes des autres déterminent le rejetton à pousser en long , en s'opposant à la dilatation laterale de la moelle ; on observe la même mécanique dans la maniere dont croissent les plumes des Oiseaux ; l'Auteur ajoute à ce sujet quel-

quelques conjectures & une expérience, d'où il conclut qu'on peut dire que par rapport à l'accroissement les Animaux vegetent comme les plantes, & que l'accroissement se fait par les mêmes moyens dans les uns & les autres ; & comme dans les Plantes les fibres qui sont parvenus à un certain point de dureté, ne peuvent plus s'étendre, de même dans les Animaux les fibres osseuses diminuent plutôt qu'elles n'augmentent, & les os ne croissent que par leurs parties molles & spongieuses, c'est-à-dire qu'ils cessent de croître par le milieu, tandis qu'ils continuent encore de le faire vers les articulations, où l'on fait qu'ils sont plus spongieux & plus humectés qu'ailleurs ; nous passons ce que l'Auteur ajoute sur la maniere dont se forment chaque année les nouveaux anneaux de bois, sur les segretions des Plantes, & la conformité des moyens par lesquels elles se font avec ceux que la Nature employe dans les Animaux pour la même fin, sur la maniere dont les feuilles croissent, & la force qu'exerce la chaleur du Soleil suffisante pour dilater & mettre en mouvement l'air & les liqueurs contenues dans les vesicules, d'où s'enfuit tout l'ouvrage de la Vegetation. Ce dernier article est un des plus curieux & des plus instructifs de ce Traité.

Mr. Hales explique ensuite toute la Ve-

getation d'un arbre depuis son premier état lorsqu'il est encore contenu dans sa semence, jusques à sa perfection & la production de ses fruits & de ses semences. Nous allons tâcher de le suivre dans un sujet si intéressant. Il remarque d'abord la prodigieuse quantité de principes actifs dont la Nature a fourni les semences des Plantes; & le juste degré de cohésion avec lequel ils sont unis, en sorte qu'ils se conservent jusques au tems propre à leur germination, & cedent alors aux causes naturelles qui agissent sur eux. Lors qu'une semence est mise en terre, en peu de jours elle est pénétrée d'assez d'humidité pour s'enfler avec beaucoup de force: cette expansion forcée des lobes de la semence pousse apparemment des vaisseaux capillaires de ces lobes dans la racine les liqueurs propres à la faire croître, & lorsqu'elle a acquis un certain volume elle tire elle même de la terre la nourriture, & s'y enfonçant de plus en plus, à mesure qu'elle s'étend & se fortifie, il faut nécessairement qu'elle tourne enhaut les lobes de la semence, elle fournit la nourriture à la Plume qui s'enfle & sépare les lobes, & sort de terre avec eux; ceux-ci se changent en feuilles vertes, qui sont si nécessaires à la Plume qu'elle périt ou ne profite gueres si on les arrache en tout ou en partie; d'où il est aisé de conjecturer que

ces lobes font à l'égard de la Plume ce que les feuilles font à l'égard des fruits, c'est-à-dire qu'ils attirent la seve & la mettent à leur portée. Mais lorsque la Plume est crue jusques à avoir des branches & des feuilles capables d'attirer sa nourriture ces lobes deviennent inutiles & périssent, non-seulement parce que les feuilles de la Plante les ombragent, ensorte que leur transpiration en est fort empêchée, & qu'ils manquent par conséquent de force pour attirer la seve ; mais aussi parce que ces feuilles leur dérobent la seve qu'elles attirent avec bien plus de force qu'eux. A mesure que l'Arbre croit le premier, le second & le troisième rang des branches laterales poussent, chaque ordre inférieur étant plus long que celui qui est au-dessus de lui, & parce qu'il est plus vieux, & parce qu'il sort du tronc plus proche des racines, & qu'ainsi il a l'avantage d'en pouvoir tirer plus de nourriture, & c'est pourquoi les arbres prennent naturellement cette agréable forme parabolique. Mais lors qu'ils sont placés fort proche les uns des autres & que les branches laterales sont fort ombragées, comme dans les Forêts, leur forme se change, & les branches du sommet deviennent les plus longues & les plus belles, tandis que les inférieures sont foibles & périssent faute de transpiration. C'est par la même raison

232 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
que les branches inférieures des arbres qui poussent en liberté, sont dénuées de feuilles & de petits rejettons, dans toute leur longueur, toute la nourriture étant attirée vers l'extrémité de ces branches bien garnies de feuilles, sur lesquelles le Soleil & l'air agissent librement, ce qui fait qu'elles s'étendent beaucoup, & que l'arbre ne s'éleve gueres.

Les feuilles étant si nécessaires pour l'accroissement des arbres, la Nature a placé de petites feuilles très minces autour & proche des Bourgeons & de la base des pedicules des feuilles, pour y attirer les sucs propres à leur production & à celles des fruits & des nouveaux jets. Ces premières feuilles ne servent & ne durent que jusques à ce que les véritables feuilles soient en état de remplir la même fonction, ce qu'elles font plus abondamment à mesure que ces nouvelles productions augmentent, & qu'elles ont besoin par consequent d'une nourriture plus abondante.

Nous trouvons un appareil beaucoup plus beau & plus travaillé, quoique pour le même but, dans l'admirable disposition des Petales des fleurs, destinez par la Providence non-seulement à défendre le fruit encore *en Embryon*, mais aussi à lui fournir la nourriture qui lui est propre dans cet état. Mais sitôt que le Calice est changé en un petit fruit qui a reçu le principe



pe d'un nouvel arbre, la fleur tombe, & laisse ce fruit fecondé tirer par lui-même les fucs dont il a besoin, & qui font mis à sa portée par l'action des feuilles voisines. On peut regarder ce fruit alors comme le véritable œuf de la plante, qui la contient en Embrion, & qui a comme les œufs des Animaux, son placenta & ses membranes.

L'Auteur termine cette histoire de la Vegetation par une conjecture sur l'usage de cette poussiere que les Botanistes appellent *Farina fecundans*. N'est-il pas fort probable, dit-il, qu'elle sert à attirer & à joindre en elle-même des particules actives & élastiques? cette poussiere est sulphureuse, & les expériences prouvent que le soulfre attire puissamment l'air & la fixe. Et si l'on suppose que quelques particules de lumiere se joignent à ce soulfre & cet air combinés ensemble, le mélange de ces trois principes les plus actifs de la Nature, ne fera-t-il pas comme le *Punctum saliens* qui donne la vie & la force à la plante féminale?

Enfin Mr. Hales finit son ouvrage par une courte récapitulation des principales vérités & des plus utiles auxquelles ses expériences l'ont conduit, & il donne quelques ouvertures sur l'application que l'on en peut faire pour le Jardinage & l'Agriculture, mais il ne les propose qu'avec

234 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
beaucoup de reserve & de modestie, per-  
suadé que nous ne devons attendre que  
d'une longue expérience des regles sures  
de Pratique, quoiqu'on ne doive pas ou-  
blier que le moyen de faire les observa-  
tions les plus judicieuses, & de nous met-  
tre en état de perfectionner quelque art  
que ce soit, c'est de tâcher de bien con-  
noître la nature & les propriétés des cho-  
ses qui en sont l'objet.

Nous rendrons compte dans un Journal  
suivant des expériences du même Auteur  
sur le sang & les vaisseaux sanguins des  
Animaux



# CATALOGUE DES LIVRES

*qui se trouvent à la Haye chez*

PIERRE DE HONDT.

**H**ISTOIRE Métallique des XVII.<sup>e</sup> Provinces  
des Pais-Bas par Mr. Ger. van Loon. 3. vol.  
fol.

- - - Tom. 4. & 5. sous presse.

Jo. Harduini Opera varia, cum Tabulis æneis, &  
Indicibus. fol.

Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne, par  
Mr. de Croufaz; fol. NB. cet Ouvrage est im-  
primé sur le même format du Dictionnaire & des  
Oeuvres de Bayle.

H. Cannegieter Dissertatio de Brittenburgo, Ma-  
tribus Brittis, Herba Britannica, & antiquissi-  
mis Britannorum per Galliam & Germaniam  
Sedibus. 4<sup>o</sup>. fig.

Histoire du seizième Siecle, par Monfr. Durand,  
4. vol. 12<sup>o</sup>.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. Go-  
mez, 4. vol. 12.

Les Dons des Enfans de Latone, ou la Chasse du  
Cerf, avec un Dictionnaire des Termes de la  
Chasse, de la Musique, & des belles Figures.  
2. vol. 8<sup>o</sup>.

Les Principes de l'Architecture par Felibien.  
fig. 4<sup>o</sup>.

L'Art de monter a cheval, avec les figures de  
Picart. fol.

But-

- Butkens trophées du Braband, 4. vol. fol. fig. en grand & en petit papier.
- - - - Le supplément apart.
- Histoire d'Angleterre par Monsieur de Rapin Thoiras. 10. vol. 4<sup>o</sup>.
- - - - Tom. XI. & XII. sous presse.
- Sallengre Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum. 3. vol. fig. fol.
- - - - Idem ch. maj.
- Quinte Curce, Latin & François, avec des Cartes Géographiques. 8.
- Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux sur les Evénemens les plus mémorables du vieux & du nouveau Testament, 2. vol., fol. avec les belles Figures de Hoet, Houbraken & Picart.
- - - - Le troisième & le quatrième Volumes sont sous presse & paroîtront dans peu.
- - - - On vend aussi les Figures séparément, pour les inserer dans la Bible.
- Le Grand Dictionnaire Géographique & Critique par Mr. Bruzen la Martinière, 4 Tomes 6 vol. fol.
- - - - On publiera dans peu de jours un nouveau Volume.
- Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 2. vol. fol. fig.
- Theatrum Civitatum & Urbium Sabaudia & Pedemontii, 2. vol. cum fig. Charta Imperiali.
- Histoire Universelle par une Société de Gens de Lettres à Londres. 4<sup>o</sup>.
- Scacchi Sacrorum Eleocharismaton Myrothecia, sive Thesaurus Unguentorum &c. quorum in S. Scriptura fit mentio. fol. fig.
- Junius de Pictura Veterum. fol.
- Testelin Maniere de Dessiner, fol. fig.

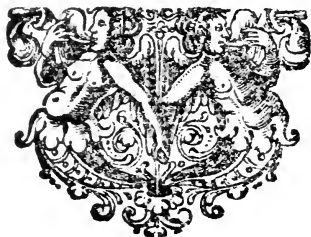
BIBLIOTHEQUE  
BRITANNIQUE,  
OU  
HISTOIRE  
DES OUVRAGES  
*DES SAVANS DE LA*  
GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois de

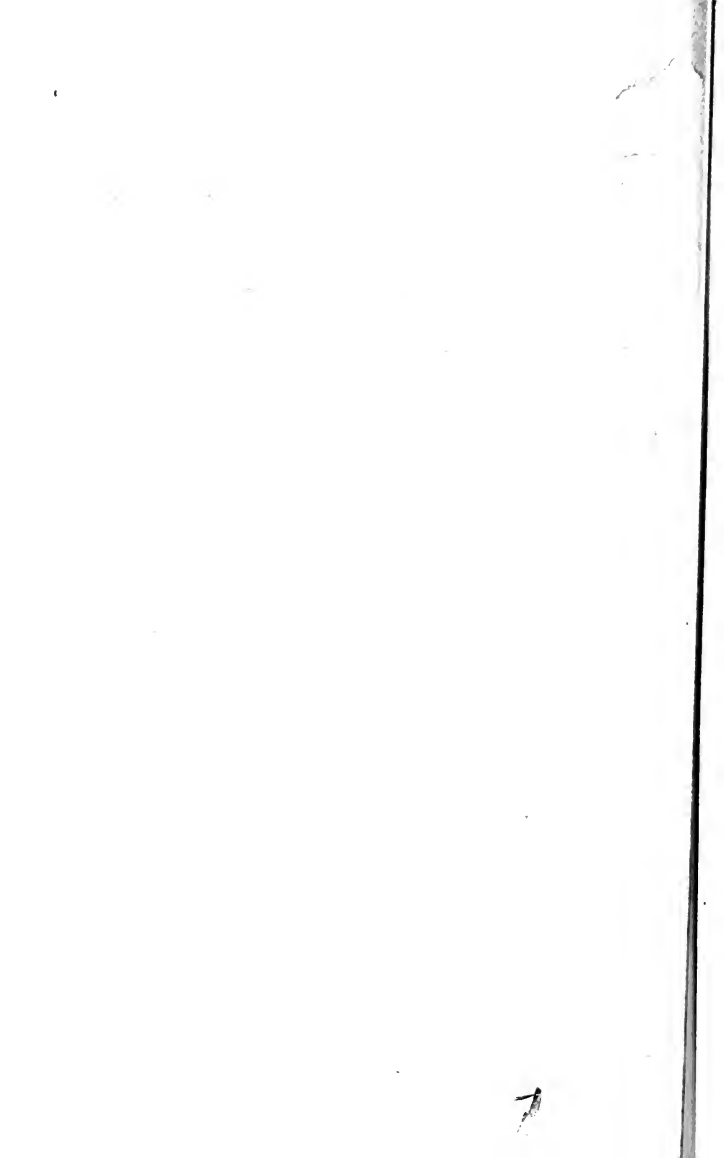
JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE.

M. DCC. XXXIV.

*TOME TROISIEME,*  
S E C O N D P A R T I E.



*A LA HAYE,*  
Chez PIERRE DE HONDT.  
M. DCC. XXXIV.



# T A B L E

D E S

## A R T I C L E S.

- ART. I. **M**R. THORNHAGH GURDON, *Histoire de la Grande Cour du Parlement, de son Antiquité, de sa dignité & de son Pouvoir; avec l'Histoire des Cours Foncières.* Second Extrait. Pag. 235.
- II. *Mr.* MIDLETON; Troisième Extrait de sa *Dispute avec le Dr. Pearce & autres à l'occasion de la Lettre adressée au Dr, Waterland, &c.* 254.
- III. *Mr.* l'Evêque BURNET; *ses Mémoires, contenant l'Histoire de ce qui s'est passé de son tems depuis la Révolution en Angleterre, jusqu'à la conclusion du Traité d'Utrecht; avec la vie de l'Auteur.* 288.
- IV. *Mr.* SAMUEL CHANDLER; *Sa Traduction en Anglois de l'Histoire de l'Inquisition par*  
\* 2 *Lim-*

## TABLE DES ARTICLES.

- Limborch; précédée d'une ample Introduction touchant l'Origine de la Persécution, ses progrès, & ses causes réelles ou prétendues.* 309.
- ART. V. Mr. GEORGE SALE, le Koran, appelé communément l'Alcoran de Mahomet, traduit en Anglois sur l'Original Arabe; avec des Notes tirées des meilleurs Commentateurs. On a mis à la tête un Discours préliminaire. 340.
- VI. Mr. JAKES FOSTER; Ses Sermons sur divers Textes. Second Extrait. 365.
- VII. Mr. GEORGE CHEYNE; La Maladie Angloise, ou Traité des Maladies des Nerfs de toute espece &c. Seconde partie, de la Cure des Maladies des Nerfs. Second Extrait. 400
- VIII. *Eloge de Mr. SAMUEL CLARKE.* 414.
- IX. *Nouvelles Litteraires.* 451.





BIBLIOTHEQUE  
BRITANNIQUE,  
OU  
HISTOIRE DES OUVRAGES  
DES SAVANS DE LA  
GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT,  
ET SEPTEMBRE MDCCXXXIV.



ARTICLE PREMIER.

The History of the High Court of  
Parliament, &c.

C'est-à-dire,

*Histoire de la grande Cour du Parlement,*  
&c. Second Extrait (a).

Dans

(a) Le premier se trouve dans le Tome III. de  
cette Biblioth. Part. I. pag. 1.

Tome III. Part. II.

Q

**D**Ans notre premier Extrait nous avons suivi cette Hiftoire jufqu'à la Conquête des Normans ; & nous avons vû, qui étoient ceux , qui jufqu'à ce tems là compofoient le grand Confeil de la Nation. Notre Auteur recherche enfuite qui étoient ceux , qui y furent admis dans la fuite. Guillaume I. étant monté fur le Throne envoya des Commiffaires dans les principales Provinces d'Angleterre , pour s'informer des Loix , qui avoient été faites fous Edouard le Confefleur : à leur retour ils firent leur rapport dans le Confeil des Barons , *in Confilio Baronum* ; & la Charte de Guillaume , par laquelle il féparoit la Juridiction fpirituelle de la temporelle fut faite de l'avis & avec le confentement des Archevêques, Evêques , Abbez , Prieurs , & Barons du Royaume.

Les Seigneurs Normans , qui avoient suivi le Prince , exigèrent , que félon leurs conventions , il leur cédât les terres & les biens des Saxons , à proportion de la dépense , qu'ils avoient faite , & de la fuite , qu'ils menoient avec eux : Ainfi Roger de Montgomery , Guillaume Fitz Osborn , Guillaume de Warren , Roger Bigod , & quelques autres , qui avoient équipé des Vaiffeaux à leurs propres fraix , & passé la mer avec un grand nombre de leurs Vaffaux , s'emparèrent d'une grande partie des terres des Saxons avec l'agrément du Prin-

Prince. Celui à qui le Roi avoit ainsi accordé des Terres, s'appelloit l'homme du Roi, Possesseur de Franc-alleu, Baron ou Tenancier en chef du Roi, ce qui l'obligeoit en redevance à suivre le Roi à la Guerre, lors qu'il y étoit appelé.

Les Barons du Roi étoient ceux qui avoient des postes d'honneur à la Cour, où dans les Provinces, & qui tiroient leurs titres des Comtez, Chateaux, Bourgs, &c. qui étoient commis à leurs soins, & dont ils avoient la garde; c'étoient là les Grands Barons du Roiaume.

Il y en avoit d'autres, qui ne possédoient pas de si grands biens, ni les mêmes honneurs, que les premiers, mais qui tenant pourtant leurs terres immédiatement du Roi, avoient droit de venir au Parlement, ou à la Cour *de More* pourvû qu'ils eussent seize cens Arpens de Terre (a). Ceux qui ne possédoient pas ce bien n'étoient point admis au Parlement ni dans la Cour *de More* du tems de Guillaume I.

Les Grands Barons ou Tenanciers en chef l'étoient en vertu de leurs Franc-fiefs, & n'étoient pas créés par le Roi.

Les Seigneurs seuls ont le droit de se faire représenter en Parlement par Procureur;

(a) Mr. Gurdon dit quarante *Hydes*, un *Hyde* est environ quarante Arpens, mesure de France.

238 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
teur ; & le premier exemple, qu'on en  
trouve, se voit dans le Parlement de Car-  
lisle sous Edouard I ; mais anciennement  
les Seigneurs n'étoient pas obligez de se fai-  
re représenter seulement par des Barons,  
comme ils le sont à présent ; car les Evê-  
ques & les Abbez, qui avoient droit de  
séance au Parlement, avoient coutume  
d'envoyer à leur place des Chanoines, &  
mêmes de simples Prêtres, à qui ils don-  
noient leur procuration : mais il paroît par  
les Journaux du Parlement, que depuis la  
première année de Henry VIII. il n'y a  
eu que des Barons, qui aient représenté  
les Seigneurs absens.

Les Grands Barons, qui étoient faits  
Comtes des Provinces, avoient le tiers  
des profits, qui provenoient des Amandes,  
Confiscations, &c. Les deux autres tiers  
étoient pour le Roi.

Comme il n'y avoit que les Tenanciers  
en chef qui fussent membres du Parlement,  
& que les fiefs étoient fort considérables  
& par conséquent en petit nombre, le Par-  
lement n'étoit pas nombreux, jusqu'à  
ce que le Roi Etienne, durant la Guerre  
des Barons & de l'Imperatrice Mathilde  
eut partagé entre ses amis & ses partisans  
les grandes Baronies, qui lui étoient échues  
soit par confiscation, soit parce que les  
possesseurs de ces Baronies n'avoient point  
laissé d'heritiers. Ce partage des grandes  
Baronies produisit la distinction des fiefs  
de

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 239  
de l'ancienne & de la nouvelle inféoda-  
tion.

Ces nouveaux Barons augmentant con-  
siderablement le nombre des membres du  
Conseil national, les Grands Barons obtin-  
rent du Roi Jean, qu'aucun des nouveaux  
n'auroit droit de venir au Parlement à  
moins qu'il n'y fut appelé expressement  
par un ordre du Roi (a); de sorte qu'il y  
eut alors deux espèces de Barons, les  
uns l'étoient par Lettres d'investitures &  
par les franc-fiefs qu'ils possédoient; & les  
autres l'étoient seulement par l'ordre, que  
le Roi leur envoyoit de venir au Parle-  
ment; ces derniers n'y étoient appelez  
que selon le bon plaisir du Roi; on les  
nomma *Barones minores*, leur dignité n'é-  
toit que personnelle, & n'annobliroit pas  
leurs enfans, qui n'avoient point droit de  
séance au Parlement, à moins que le Roi  
ne les y appellât, comme il avoit fait  
leurs Peres; notre auteur en allégué plu-  
sieurs exemples, auxquels il n'est pas neces-  
saire de nous arrêter.

Sous le Règne des Princes Saxons tous  
les Evêques étoient membres du Witenag-  
emote, & leurs terres étoient exemptes  
de toute redevance (b) mais Guillaume le  
Con-

(a) By a special Writ.

(b) Their Possessions were *Franc-almain*.

240 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Conquerant les assujettit à la même redevance, que les autres Baronies, & ce fut en qualité de Barons, qu'ils eurent alors séance au Parlement, aussi bien que vingt six Abbez, & deux Prieurs, qui tenoient des Fiefs du Roi. Mr. Gurdon allegue quelques exemples d'Abbez, qui avoient présenté des requêtes au Roi ou au Parlement, pour être effacez de la liste des Barons, soit parce que leurs terres étoient de *Franc-alieu*, soit parce que leurs Abbayes ayant été fondées par des particuliers, elles ne relevoient pas immédiatement du Roi.

Nous souhaiterions de pouvoir suivre notre Auteur dans toutes les remarques curieuses, qu'il fait sur l'ancienne Noblesse d'Angleterre; mais nous ne saurions en donner une Idée distincte sans traduire presque tout ce chapitre; nous ajouterons seulement ici, ce qu'il dit sur les Femmes du tems des Saxons. Les Dames de naissance & de qualité avoient séance dans le grand Conseil de la Nation, & ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'une Abbessé, nommée Hilda, présida dans une assemblée ecclésiastique: c'est du vénérable Bede, que notre Auteur a tiré ces particularitez (a). Dans le Grand Conseil, que  
Wigh-

(a) Lib. III. Cap. 25. p. 135. &, Lib. IV. Cap. 23, 24.

Wightred tint à Baconceld en 694, les Abbesses eurent séance & délibérèrent avec le Roi, les Evêques & les Nobles, & cinq d'entr'elles soufcrivirent aux résolutions de cette assemblée : On trouve d'autres exemples semblables avant la Conquête ; & depuis Guillaume le Conquerant on voit que sous Henry III. & Edouard I. quatre Abbesses furent appellées au Parlement ; sous Edouard III. plusieurs Comtesses furent sommées de venir au Parlement par Procureur, privilège, qui est particulier aux Pairs du Royaume : l'Ordre du Roi adressé à ces Dames portoit, que c'étoit *ad colloquium & tractatum*, „ pour „ délibérer & conclure ". On pouroit croire, que puisque sous Edouard III. les Dames de qualité n'ont paru en Parlement que par Procureur, il en étoit de même auparavant ; mais on se tromperoit, car il paroît clairement, par les exemples, que notre Auteur allégué, que les Dames ont soufcrit aux résolutions prises dans le grand Conseil de la Nation, d'où il y a lieu de conclure, qu'elles y ont assisté en personne.

Mr. Gurdon ayant traité fort au long de la Noblesse dans le Chapitre troisieme, examine dans le suivant ce qui regarde le Peuple ou les Communes.

Le premier Conseil national, dans lequel il semble que les Communes ayent eu quelcun pour les représenter, est celui qui se

242 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
tint en 811. sous Kenwolf (a) Roi de Mercie : Ce Prince signa une Charte, dans laquelle il est fait mention des personnes, qui assistèrent à ce Conseil; le Roi y nomme *Merciorum Optimates, Episcopus, Principes, Comites, PROCURATORES, mesque Propinquos*. C'est à dire, " Les Grands de ,, Mercie, les Evêques, les Comtes, les ,, Procureurs, & mes Parens ". On croiroit peut-être, que les *Procureurs*, dont il est ici parlé, sont ou des Députez des Communes, ou du moins des Personnes, qui les représentoient; mais Mr. Gurdon soutient, qu'il s'agit là des Procureurs ou Représentans des Nobles absens; & la raison, qu'il en donne, c'est qu'il sont placez avant les proches parens du Roi; au lieu que s'ils eussent été les Représentans des Communes, on les auroit probablement nommez les derniers; car dans ces tems là on avoit grand soin de conserver à chacun son rang selon sa qualité.

Le second Parlement, ou il semble qu'il soit fait mention des Communes, est celui, qui se tint sous Ethelwolf, & dans lequel on accorda les Dixmes au Clergé : La Charte du Roi porte, selon Ingulphe (b), *Præsentibus & subscribentibus Archiepiscopis & Episcopis Angliæ universis, nec non Beorredo Rege Mercie, Edmundo East Anglorum Rege, Abba.*

(a) Mr. De Rapin le nomme *Cenulphe*.

(b) Savil. Edit. Ingulph. 863.



*Abbatum & Abbatiffarum, Ducum, Comitum, Procerumque totius terræ, aliorumque fidelium infinita multitudo, qui omnes Regium Chirographum laudaverunt, Dignitates vero sua nomina subscripserunt.* C'est-à-dire, " Etoient présens & on souferit les „ Archevêques & Evêques de toute l'An- „ gleterre, Beorred (a) Roi de Mercie, „ Edmund Roi des Anglois Orientaux, „ avec une multitude innombrable d'Ab- „ bez, & d'Abbeſſes, de Ducs, de Com- „ tes, de Nobes de tout le païs, & d'au- „ tres fideles qui tous ont approuvé la „ Charte du Roi, & les Nobles y ont „ souferit leur noms “. Mais il paroît clairement par ces paroles mêmes, que le Roi & les Nobles furent les feuls, qui eurent une autorité législative, & que le peuple n'y eut aucune part, se contentant d'approuver ce que le Roi & les Seigneurs avoient fait ; car il n'y eut que les Nobles (*Dignitates*) qui signèrent la Charte. Nous dirons en paſſant, que Mr. De Rapin ſemble douter de l'Authenticité de cette Charte ; on peut voir ſes raiſons dans l'endroit cité ci-deſſus (b).

Canut la cinquième année tint un Wite-nagemote composé de ſes Archevêques, Evêques, Ducs, Comtes, Abbez, *cum quam plurimis gregariis militibus, ac cum populi mul-*  
titu-

(a) Mr. De Rapin le nomme *Beornred*.

(b) Hiſt. d'Anglet. T. I. p. 170.

244 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*titudine copiosa*: Par cette *multitudo de peuple*, dit Mr. Gurdon, on doit entendre la même chose, que dans le passage précédent; je veux dire une foule de Spectateurs, qui n'étant pas fort occupez dans les fêtes solemnelles, auxquelles la Cour se tenoit ordinairement, s'y rendoient de toute part, pour voir le Roi dans sa magnificence, lorsqu'il paroissoit à la tête de ses Nobles, revêtu de ses habits royaux, & la Couronne sur la tête: Le peuple étoit alors témoin de ce qui se passoit dans le Conseil de la Nation, mais n'avoit encore aucune part à ses Délibérations.

Quelques auteurs ont crû trouver les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois en Parlement sous Guillaume I. Mais Mr. Gurdon fait voir, que dans les paroles, qu'on cite de la Charte de ce Prince, pour la confirmation des Libertez & Privilèges de l'Eglise de Westminster, il ne s'agit que d'Ecclesiastiques, qui furent convoquez en Synode.

Matthieu Paris dit, qu'Henry I. assembla à son Couronnement *Clerum Angliæ & Populum universum*. „ Le Clergé d'Angleterre, „ & tout le Peuple, ” d'où Polidore Virgile prétend conclure, que les Communes faisoient alors partie du Parlement. Mais notre Auteur remarque fort bien, que les Loix de Henry I. ne faisoient aucune mention des Communes, mais seulement des Barons, les termes *Populus universus*, „ tout „ le Peuple, “ ne sauroient s'entendre des Députez des Communes. Ce

Ce n'est que sous Henry III. qu'on trouve leur véritable origine ; dans le Parlement, que ce Prince assembla à Oxford en 1258 la trente deuxième année de son Règne, on convint de choisir douze personnes, pour représenter les Communes en Parlement ; cependant les personnes choisies par le Peuple étoient encore des Evêques, de Grands Barons, & des Tenaciers en chef.

L'Année suivante ce Prince envoya des Lettres circulaires dans toutes les Provinces, notifiant le dessein qu'il avoit, de prendre l'avis de son Parlement : ces Lettres exprimoient, qui étoient ceux, qui devoient y assister. *Vobis omnibus notum facimus*, disoit le Roi, *quod volumus & concedimus ut, quod Consiliarii nostri, sive major pars eorum, qui fuerint electi a nobis, & a gentis plebe &c.* Les *Electi a nobis* „ choisis par nous “ sont les Barons, à qui le Roi adressoit des Lettres particulieres, pour les appeller au Parlement, & les *electi a gentis plebe*, „ choisis par le peuple “ sont ceux, que les Cherifs déclaroient avoir été choisis ; ceux-ci étoient du nombre des petits ou nouveaux Barons, dont nous avons parlé ci-dessus.

La quarante neuvième année de son Règne Henry III. envoya ordre aux Cherifs des Provinces, de faire élire deux Chevaliers pour chaque Comté, deux Citoyens pour chaque Cité, & deux Bourgeois pour chaque Bourg. C'est là le premier Parlement, qui fut composé des Seigneurs Spirituels &  
Tem-

246 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Temporels, & des Chevaliers, Citoyens,  
& Bourgeois. Cependant dès que les Af-  
faires de Henry III. qui étoient alors en très  
mauvais état, eurent pris une meilleure face,  
il négligea entièrement les Communes, &  
n'appella plus au Parlement, que les Seigneurs  
Spirituels & Temporels, avec les grands Te-  
nanciers en chef; ces derniers avoient été  
les seuls Représentans des Communes, jus-  
qu'à la quarante neuvième année de Hen-  
ry III.

Edouard I. rétablit en la vingt troisième  
année de son Règne la coutume d'assembler  
les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois,  
coutume, qui s'est toujours conservée de-  
puis. Notre Auteur ajoute en finissant ce  
Chapitre, que les Députés du Clergé ont  
quelquefois été admis dans le Parlement en  
qualité d'Assistans Spirituels, pour dire leur  
avis, & donner leur consentement, mais  
qu'ils n'y ont jamais eu voix décisive.

Le cinquième Chapitre traite des Bourgs,  
de leur Origine & antiquité, & du tems  
auquel ils ont commencé d'envoyer des Dé-  
putés au Parlement. Comme ce chapitre  
n'est pas des plus intéressans, nous n'en ti-  
rerons qu'un petit nombre de Remarques.

Mr. Gurdon nous apprend, qu'anciennement les membres, qu'on choissoit, pour  
représenter les Bourgs en Parlement, de-  
voient être habitans du Bourg, pour lequel  
ils étoient élus. On ne choissoit pas alors,  
comme à présent des Gentilshommes de la  
cam-

campagne , des Ministres d'Etat , ou de riches Marchands de Londres, souvent inconnus dans l'endroit même , qu'ils doivent représenter. En la première année de Henry V. le Parlement ordonna , à la requête des Communes , que ceux , qui seroient choisis pour des Bourgs , fussent non seulement habitans , mais même Bourgeois de ce Bourg.

Les Cherifs avoient un grand pouvoir dans l'Élection des membres de Parlement : c'étoient eux qui comptoient les voix , qu'il y avoit pour les prétendans , & qui déclaroient , qui étoit celui , qui avoit la pluralité des suffrages. Lors qu'il leur arrivoit de n'en déclarer aucun élu pour un Bourg qui étoit pauvre , ou dans lequel il n'y avoit personne , qui fut qualifié pour être choisi , le Parlement ne les blamoit pas ; mais lorsque gagnés par quelque Grand Seigneur , ou dans quelque vûë d'intérêt , ils ne faisoient aucune déclaration , ou en faisoient une fautive , on les accusoit devant le Parlement , ou bien on présentoit requête au Roi contre eux. Notre Auteur en allégué quelques exemples , particulièrement celui de St. Alban , dont l'Abbé , pour quelque mauvais dessein , avoit empêché le Cherif de déclarer les membres élus pour le Parlement de la huitième année d'Edouard II. Les Bourgeois représentèrent là-dessus , qu'ils étoient habitans d'un Bourg ancien & libre , qui étoit en état d'envoyer des Députez au Parlement , & de leur payer leurs appointe-  
mens ;

mens ; car autrefois les Députez étoient payez par ceux, qui les envoyoit, comme on le verra dans la suite de cet Extrait. Il y a apparence que les habitans de St. Alban obtinrent ce qu'ils demandoient, puisqu'il y a fort longtems, qu'ils envoient des Députez au Parlement.

Autrefois la Ville de Chester avoit son Parlement particulier, qui étoit tenu par le Comte Palatin de cette Province, jusqu'à ce qu'elle fut dévolue à la Couronne par la mort de Simon Monfort, Comte de Leicester & de Chester, qui fut tué à la Bataille d'Evesham sous Henry III. Mais ni la Province ni la Ville de Chester n'ont envoyé des Députez au Parlement jusqu'à la première année d'Edouard VI. ce privilège ne leur ayant été accordé que vers la fin du Regne de Henry VII.

En la première année de Jaques I. l'Université de Cambridge obtint par une Charte le Droit de députer au Parlement.

Nous remarquerons ici, qu'il y a plusieurs Villes ou Bourgs en Angleterre, qui ayant eu autrefois le droit de députer au Parlement, l'avoient perdu, parce qu'elles n'étoient pas en état de payer les appointemens de leurs Députez ; mais elles ont recouvré ce droit dans la suite. Notre Auteur nous apprend, qu'en 1546. la dernière année de Henry VIII. il n'y avoit que cent vingt six Bourgs, qui députassent au Parlement, & puisqu'il y en a à présent beaucoup

coup plus, il faut en conclure, que les uns ont recouvré leur ancien droit, & que les autres l'ont acquis depuis le Regne de ce Prince.

Le sixieme Chapitre, qui est le dernier du premier Volume, traite de l'Orateur de la Chambre basse. Les Rois Saxons, dit Mr. Gurdon, & Guillaume I, aussi bien que ses deux Fils & successeurs, présidoient eux mêmes dans leur Cour *de more*, & dans leurs Parlemens; & ce seroit en vain qu'on chercheroit un Orateur de la Chambre ou du Parlement sous leurs Régnes. Il est vray que quelques autres, qui prétendent, que la Chambre des Communes est plus ancienne, qu'elle n'est réellement, croient trouver dans l'antiquité des Orateurs de cette Chambre, mais on fait voir ici clairement, qu'ils se trompent.

On nous dit ensuite, que les Députés des Communes, choisis sous Henry III, & dont nous avons déjà parlé, s'assemblerent dans la chambre même des Seigneurs, & ne faisoient pas encor un Corps distinct; de sorte que l'Orateur ou le Président de tout le Parlement, étoit le même, que celui des Seigneurs.

La dixhuitième année d'Edouard I. Les Seigneurs & les Communes s'assemblerent dans la même Chambre, afin d'entendre les raisons pour lesquelles le Parlement étoit assemblé; après cela les Seigneurs & les Communes se separerent, pour délibérer  
cha-

250 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
chacun de leur côté, sur les affaires, qui leur avoient été proposées; & alors il y a apparence, que les Communes choisirent un Orateur ou Président, pour régler leurs deliberations, & faire rapport de leurs résolutions au Roi & aux Seigneurs. Mais on ne trouve le nom d'aucun Orateur sur les Regîtres, ou dans les Archives, avant le Règne d'Edouard III, & il est probable, que jusqu'alors ils n'y eut point d'Orateur choisi pour tout le tems de la séance du Parlement, mais que les Communes choisissoient tantôt une Personne, tantôt une autre pour présider à leurs délibérations: Le premier Orateur dont on trouve le nom dans les Regîtres, est Thomas Hungerford, en la quinzième année d'Edouard III.

Lors qu'un Orateur est choisi par la Chambre, il a coutume de s'excuser d'accepter cet employ; anciennement l'excuse étoit quelquefois admise, mais il semble qu'à présent elle ne se fasse plus que pour la forme.

Les Orateurs de la Chambre basse avoient aussi coutume de demander au Roi au nom des Communes, qu'il leur fut permis de parler avec liberté; de se plaindre de ce qu'il y auroit de mauvais dans le Gouvernement de l'Etat; qu'ils eussent accès au Throne, qu'ils eussent le Privilege de n'être point arrêtez; & enfin que les fautes, que l'Orateur pourroit commettre, ne portassent aucun préjudice à la Chambre; Mr. Gurdon rapporte divers exemples de chacun



cun de ces Articles en particulier , par lesquels il paroît surtout , que la liberté de parler est une chose , que les Communes ont toujours regardée comme un privilège essentiel.

Le septième & dernier Chapitre de cette Histoire est fort long , puis qu'il contient 158 pages ; ce qui est plus , que le premier Volume n'en renferme. Ce Chapitre est intitulé. „ Du stile Royal dans les Actes „ de Parlement ; de la Prérrogative du Roi „ dans ce qui regarde les affaires de cet Auguste Corps ; & des Privilèges des Seigneurs & des Communes assemblez en „ Parlement ”. Quoyque ce Chapitre soit fort long , nous ne nous y arrêterons pas beaucoup , parce qu'il ne renferme guères qu'un abrégé de l'Histoire d'Angleterre , jusqu'à la mort de Charles I ; nous n'en rapporterons que quelques observations détachées.

Notre auteur est bien éloigné de croire que le Despotisme soit de Droit Divin ; il nous dit , que lors que les Saxons se furent rendus maîtres de l'Angleterre , ils obligèrent leur Chef ou Roy à jurer , qu'il prendroit leurs avis , & suivroit leurs conseils dans le Gouvernement de l'Etat ; qu'il n'introduiroit aucune Loy nouvelle sans leur consentement ; qu'il rendroit la justice avec impartialité ; qu'il se soumettroit lui-même aux Loix & les observeroit ; & de leur côté ils déclarèrent au Roy , qu'en considération de l'engagement où il entroit avec

252 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
eux, ils lui donnoient folemnellement leur Foy, ils lui promettoient de le défendre contre tous ses ennemis, & contre tout Usurpateur. Cette confédération du Roy & des Nobles, ajoute Mr. Gurdon, est le contract original des Saxons, & le vray modèle du serment, que les Roys prennent aujourd'hui à leur sacre.

Il remarque ailleurs (a) que quoyque le Roy eut le droit de nommer les Evêques, il falloit cependant, pour l'ordinaire, que sa nomination fut confirmée par la Cour *de more*, ou par le Parlement. Ceci peut donner lieu à des Reflexions, qu'il ne nous est pas permis de faire nous mêmes, mais que ceux, qui connoissent la constitution de la Chambre haute feront aisément.

Sous le Règne d'Edouard III. il arriva une chose, qui mérite, qu'on y fasse attention. Le Roy ayant demandé de l'argent au Parlement, les Seigneurs lui accordèrent la dixième partie de tout le bled de leurs terres, & de toute la laine de leurs troupeaux: mais les Députés des Communes répondirent, qu'ils savoient quels étoient les besoins du Roy, qu'ils y étoient très sensibles, & étoient prêts à le secourir; mais qu'ils n'osoient pas donner leur consentement au nouveau projet, qu'on proposoit, sans avoir conféré avec ceux, qui les avoient députés; que par cette raison, ils demandoient du tems ce qui  
leur

(a) Pag. 266.

leur fut accordé. Ce qui fait voir, ajoute Mr. Gurdon, qu'une telle Conference des Députés avec ceux, qu'ils représentent, est justifiable par les loix & les usages du Parlement.

Il paroît par divers exemples, que notre auteur allégué, que les Communes n'avoient pas d'abord le pouvoir de faire des Loix, mais seulement celui de recevoir ou de rejeter celles, qui leur étoient proposées par les Seigneurs: sous le règne d'Edouard III. la Chambre des Communes protesta, qu'elle ne se soumettroit à aucune Loy faite sans son consentement.

Mr. Gurdon se plaint à faire l'opposition des bons & des mauvais Princes, qui ont régné en Angleterre; les reflexions, qu'il fait sur leur conduite sont très judicieuses, mais nous ne saurions nous y arrêter, sans rendre cet article extrêmement long; nous nous contenterons de remarquer, qu'il n'y a qu'un Parlement gagné & mercenaire, qui puisse faire perdre la Liberté aux Anglois, & qu'un Prince sera toujours très puissant & maître de son Parlement, lorsqu'il voudra gouverner selon les Loix de l'Etat, sans entreprendre de pousser sa Prérrogative au delà de ses justes bornes.

Notre Auteur parle ensuite des appointemens, que recevoient les Membres des Communes; ces appointemens se levoient sur les Comtez ou Provinces, en vertu d'un ordre du Roy par écrit, adressé aux Cherifs;

254 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
on levoit quatre Chelins par jour pour chaque Chevallier (a), & deux Chelins pour chaque Citoyen & Bourgeois député au Parlement ; mais cette somme leur étoit payée seulement durant la Séance du Parlement. Sous Richard II. Le Parlement passa un Acte pour lever la somme nécessaire pour les appointemens des Députez, mais la manière de lever cette somme ne fut point changée. Mr. Gurdon ne nous apprend point si cet Acte a jamais été revoqué, mais on fait assez, que les Députez au Parlement ne sont plus payez par ceux qui les ont choisis, & qu'ils représentent.

Ce Chapitre n'étant comme nous l'avons dit, qu'une espece d'abregé de l'Histoire d'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas davantage : Nous passons aussi sous silence le traité des *Cours Foncières*, parce que le sujet en est assez sec ; & quelque intéressant, qu'il puisse être pour les Anglois, il l'est fort peu pour les étrangers.

## A R T I C L E I I.

Troisième & dernier Extrait de la Dispute entre Mrs. *Middleton*, *Pearce*, & autres, à l'occasion de la *Lettre adressée au Dr. Waterland*, &c. On a vu le  
pre-

(a) Ou Député des Comtez.

premier dans la seconde Partie du Tom. I. de cette Bibliotheque. Art. III. p. 320. & le second dans la I. Part. du Tom. II. Art. IX. p. 195.)

UN passage de *Jofephe* cité par Mr. *Middleton* dans sa Lettre au Dr. *Waterland*, & accompagnée de reflexions un peu hardies sur l'inspiration de *Moïse* & celle des Ecrivains sacrés en general, a donné lieu à une dispute des plus échauffées sur cette matiere. Mr. *Pearce*, comme on l'a vû dans nôtre premier Extrait, a hautement accusé Mr. *Middleton* d'avoir falsifié ce passage à dessein de rendre tout au moins douteuse la mission divine du Legislatateur des Juifs, & par là de trahir lâchement la cause du Christianisme en faisant semblant de la défendre. Mais celui-ci ne neglige rien pour se justifier d'une si grave accusation. Il dit d'abord qu'il n'a pas prétendu donner une traduction exacte & litterale du passage de *Jofephe* dont il s'agit, mais seulement rapporter en peu de mots, & à sa maniere, la pensée de cet Auteur; ce qu'il soutient avoir fait avec toute la fidelité possible. Et pour le prouver, il traduit tout au long ce fameux passage, & tâche de faire voir en détail que le sens qu'il renferme est précisément tel qu'il l'avoit representé. Nous allons donner ici sa traduction mot pour mot, afin que ceux qui sont en état d'en

256 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
juger voient si elle est juste, & si elle fa-  
vorise ce que Mr. *Middleton* avoit d'abord a-  
vancé.

„ Ses Intentions (de Moïse) étant si  
„ louables, & ses actions si grandes, il eut  
„ juste sujet de croire qu'il avoit Dieu pour  
„ Guide & pour Conseiller: Et s'étant pre-  
„ mièrement persuadé que tout ce qu'il fai-  
„ soit, ou qu'il projettoit, étoit conforme  
„ à la volonté de Dieu, il jugea qu'il étoit  
„ nécessaire sur toutes choses d'inspirer la  
„ même opinion au peuple; parce que ceux  
„ qui sont persuadés que Dieu prend garde  
„ à leur conduite & à leurs actions, ne  
„ s'exposeront pas à faire quoique ce soit  
„ d'illegitime ou de criminel. Tel fut no-  
„ tre Legislatteur, & non pas un Magicien  
„ ou un Impositeur, comme certaines gens  
„ l'en accusent injustement; mais un hom-  
„ me semblable à *Minos* parmi les Grecs,  
„ & aux autres Legislatteurs qui sont venus  
„ après lui, dont ils se glorifient: Car quel-  
„ ques uns d'entre eux prétendoient que  
„ leurs Loix..... Mais *Minos* sou-  
„ tenoit que les siennes étoient émanées  
„ d'Apollon & de l'Oracle de Delphes; soit  
„ qu'ils le crussent réellement ainsi, ou qu'ils  
„ s'imaginassent d'engager par là plus aisé-  
„ ment le peuple à s'y soumettre. Mais  
„ l'on peut juger par la comparaison de ces  
„ Loix, considérées en elles mêmes, les-  
„ quels (de Moïse, ou des Legislatteurs  
„ Grecs) ont formé le plus excellent sys-  
tème

„ tème de Loix, & lesquels avoient le plus  
 „ de raison de se persuader que Dieu les di-  
 „ rigeoit (ou bien, lesquels étoient venus  
 „ à bout de se faire les meilleures & les plus  
 „ justes idées d'un Dieu). Il est tems main-  
 „ tenant de parler des unes & des autres de  
 „ ces Loix. Je remarque donc qu'il y a  
 „ dans le monde une infinie variété de coû-  
 „ tumes & de loix particulieres, qu'on peut  
 „ pourtant reduire à ces Chefs generaux.  
 „ Les uns ont donné à leur gouvernement  
 „ public la forme d'une Monarchie; les au-  
 „ tres d'une Aristocratie, ou d'une Oligar-  
 „ chie; & d'autres enfin d'une Democra-  
 „ tie: Mais notre Legislatteur, fans avoir  
 „ égard à aucune de ces formes de gou-  
 „ vernement, en établit une à laquelle on  
 „ peut donner le nom de *Théocratie*, s'il est  
 „ permis de se servir d'une expression si for-  
 „ cée “ (a).

Après avoir ainsi traduit ce passage de  
*Joseph*, Mr. *Middleton* soutient qu'il n'y a  
 pas un seul mot en faveur de la Mission  
 divine, ou de l'Inspiration de Moïse, dans  
 le sens, au moins, qu'on l'entend com-  
 munément, rien qui ne puisse également  
 se dire de tout homme de bien qui seroit  
 dans les mêmes circonstances. „ Un Ma-  
 „ gistrat convainçû de l'existence d'un  
 „ Dieu, & d'une Providence, & persuadé  
 „ que tous ses desseins tendent à la gloire  
 „ de

(a) *Joseph*. cont. Apion. Lib. 2. c. 16.

„ de l'Être suprême, & au bien du peu-  
 „ ple qu'il gouverne, ne sauroit, dit-il,  
 „ s'empêcher de croire qu'il agit sous une  
 „ direction particulière de la Divinité.  
 „ Cela suit de la nature même des cho-  
 „ ses, & ne peut-être autrement. Il est  
 „ aussi certain que Dieu doit favoriser un  
 „ tel homme, qu'il est certain que Dieu  
 „ existe, & il ne l'est guère moins que  
 „ tout homme de ce caractère doit être  
 „ convaincu en lui même que Dieu le fa-  
 „ vorise ainsi. C'est tout ce que *Josèphe*  
 „ a voulu dire, puisqu'il fonde la persua-  
 „ sion où *Moïse* étoit qu'il avoit Dieu pour  
 „ Guide & pour Conseiller, non sur aucune  
 „ revelation immédiate, ou inspiration di-  
 „ vine, mais sur le sentiment de sa pro-  
 „ pre intégrité, sur la droiture de ses in-  
 „ tentions soutenuës du succès merveil-  
 „ leux qu'elles avoient &c. ” L'Auteur  
 ajoute que le sens qu'il donne à ce passa-  
 ge paroitra encore plus juste, si l'on fait  
 attention à ces mots, *Et s'étant première-  
 ment persuadé que tout ce qu'il faisoit étoit  
 conforme à la volonté de Dieu, il jugea qu'il  
 étoit nécessaire sur toutes choses d'inspirer la  
 même opinion au peuple.* „ Car, dit il, si  
 „ tout ce que l'Écriture nous rapporte de  
 „ l'inspiration de *Moïse* doit être pris à la  
 „ lettre, & dans toute l'étenduë des ter-  
 „ mes, quel besoin avoit ce St. homme  
 „ de travailler à en persuader le peuple?  
 „ Les miracles continuels qu'il faisoit, de-  
 „ voient



„ voient naturellement & nécessairement  
 „ convaincre les Juifs *qu'il avoit Dieu pour*  
 „ *Guide & pour Conseiller*, sans qu'il se fit  
 „ une affaire capitale de les en convain-  
 „ cre lui même. Ainsi la manière dont  
 „ *Josèphe* s'exprime dans cet endroit, fait  
 „ voir que c'est uniquement à l'habileté &  
 „ à la politique de ce Législateur qu'il at-  
 „ tribuë l'établissement de ses Loix, &  
 „ non à aucune inspiration ou autorité di-  
 „ vine dont il fut revêtu. ”

C'est ce que Mr. *Middleton* confirme par l'examen du reste de ce passage. *Moïse* y est comparé à *Minos*, & aux autres Législateurs qui attribuoient aux Dieux l'origine de leurs Loix, quoi que ce ne fut qu'une fiction pour engager plus efficacement les peuples à s'y soumettre. A la vérité *Josèphe* met une grande différence entre ces Législateurs & *Moïse*; mais sur quoi fonde-t-il cette différence? Est ce sur l'inspiration réelle de ce dernier, opposée à l'inspiration imaginaire des autres? Non, c'est uniquement sur l'excellence supérieure de ses Loix, qui lui donnoit aussi plus de droit de persuader au peuple qu'elles venoient de Dieu. De sorte que son raisonnement, suivant l'Auteur, revient à ceci, *Moïse n'étoit ni un Magicien, ni un Impos- teur, mais un homme tel que Minos & les autres Législateurs Grecs: Ceux-ci attribuoient à la Divinité l'origine de leurs Loix, comme Moïse l'avoit fait avant eux; mais Moïse*

260 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
avoit plus de raison de le faire, parce que ses  
Loix étoient beaucoup plus excellentes que les  
leurs. *Josèphe* lui même justifie cette ex-  
plication quand il ajoute que „ Moïse  
„ dans l'établissement de sa République  
„ n'eut aucun égard aux diverses formes  
„ de Gouvernement qui subsistoient alors  
„ dans le monde, mais en établit une tou-  
„ te particulière, à laquelle on donne le  
„ nom de *Théocratie* ”. Mais, dit notre  
Auteur; est il au pouvoir d'aucun mortel  
d'établir une *Théocratie* de son chef, c'est  
à dire d'engager Dieu à se charger de la  
conduite immédiate, & pour ainsi dire  
*personnelle*, des affaires particulières d'un  
Etat, ou d'une Nation? Ainsi selon lui,  
tout ce que *Josèphe* a voulu nous appren-  
dre dans cet endroit, c'est que *Moïse* mé-  
nagea les choses de manière qu'il persuada  
au peuple que tout ce qui se faisoit ou  
s'ordonnoit par autorité publique, étoit  
l'effet d'une direction immédiate de Dieu:  
Et c'est ce que *Mr. Middleton* tâche d'illus-  
trer par un exemple particulier, savoir ce-  
lui de la construction du Tabernacle. „ Si  
„ *Moïse*, dit il, eut été un Monarque il  
„ auroit fait venir les Architectes les plus  
„ expérimentés, leur auroit fait dresser un  
„ plan selon ses vuës, & en auroit ordon-  
„ né l'exécution: S'il eut été le premier  
„ Magistrat d'une République, il auroit  
„ fait la même chose, par l'autorité du  
„ Senat ou du peuple. Mais le gouver-  
„ ne-

„ nement qu'il avoit établi étant *Theocra-*  
 „ *tique*, c'étoit à Dieu à nommer les Ar-  
 „ chitectes; aussi lisons-nous qu'il en choi-  
 „ sit deux, les plus fameux, sans doute,  
 „ qu'il y eut en Israël: Car *Joséphe* dit que  
 „ Dieu choisit précisément les mêmes per-  
 „ sonnes que le peuple auroit choisies, si la  
 „ chose eut été laissée à sa disposition (a).  
 „ Et que font ces Architectes, après avoir  
 „ été nommés pour la construction du Ta-  
 „ bernacle? Dans tout autre Gouverne-  
 „ ment, ils auroient sous la direction du  
 „ Prince ou du Magistrat, formé un plan  
 „ du Batiment, & dressé des modèles de  
 „ tous les utensiles & de toutes les pié-  
 „ ces qui devoient y entrer: Mais dans  
 „ celui-ci, ils n'osent rien projeter, rien  
 „ inventer d'eux mêmes, non pas même  
 „ se hasarder à faire une table ou un chan-  
 „ delier; il faut qu'ils se conforment à cet  
 „ égard à l'ordre immédiat de Dieu, &  
 „ qu'ils suivent de point en point le mo-  
 „ dèle que *Moïse* dit avoir reçu du  
 „ Ciel.

L'Auteur ajoute à cet exemple quelques  
 reflexions, qui font assez comprendre qu'il  
 n'est pas plus d'humeur que *Joséphe* d'accor-  
 der au Législateur Juif une Inspiration  
 absolüe, telle qu'on l'entend communé-  
 ment, supposé que *Joséphe* ait véritablement  
 été dans les sentimens qu'il lui attribüe.

Non

(a) Antiq. L. 3. c. 6.

262 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 Non content même de se couvrir de l'autorité de cet Historien, il y joint celle de *Philon*, dont il rapporte un passage, d'après *Eusebe*, qu'il traduit ainsi: „ Pour  
 „ ce qui est de l'homme, quel qu'il soit,  
 „ qui leur a donné leurs loix, ils l'avoient  
 „ en si grande vénération, que tout ce qu'il  
 „ approuvoit, ils l'approuvoient aussi. Quel-  
 „ que chose, donc, qu'il leur prescrivit, soit  
 „ qu'il l'eut imaginé ou inventé lui même, ou  
 „ qu'il l'eut reçu de la divinité, ils l'impu-  
 „ toient entièrement à Dieu (a)”. sans  
 faire aucune reflexion sur ce passage, Mr. *Middleton* laisse à juger s'il n'est pas plus raisonnable d'accorder, avec ces anciens & judicieux Apologistes de la Religion Ju- daïque, quelque liberté de penser, par rapport à l'inspiration de *Moïse*, que de calomnier & de persecuter à toute outrance, avec nos *Zélateurs modernes*, ceux qui sont dans des sentimens differens des leurs sur des questions qui renferment tant de difficultés & d'incertitude. Et pour ne rien omettre de tout ce qui pouvoit favoriser sa pensée, il remarque ensuite que selon tous les Peres Grecs, le divin *Platon* avoit fort étudié les livres de *Moïse*, & s'en étoit bien servi pour composer les siens, jusques là qu'ils l'ont appelé le *Moïse des Grecs*

(a) Euseb. Præp. Evang. l. 8. ex Philone de exitu ab Ægypto.

\* Grecs (a). Cependant il paroît avoir eu, selon lui, les mêmes idées de cet ancien Législateur que *Jofephe & Pbilon*, car en parlant des qualités d'un bon Législateur, il soutient, " qu'il n'y a rien à quoi il „ doit faire plus d'attention, qu'à in- „ spirer au peuple les idées qui peuvent „ leur être le plus utiles (b) “. Et ailleurs, " qu'il trouvera souvent nécessaire „ pour le bien de ses sujets, d'inventer „ certaines fables, fictions, ou men- „ ges politiques, & de les répandre par- „ mi eux (c)”. Or l'Auteur prétend que *Platon* avoit tiré ces principes des *Ecrits de Moïse*, & que c'est sur la conduite & l'exemple de ce St. homme, qu'il s'étoit formé l'idée d'un bon Législateur. Pour le prouver, il allégué *Clement d'Alexandrie*, & *Eusebe*, qui si on l'en croit, ont soutenu à peu près la même chose. Le premier parlant de l'art de gouverner, dit que *pour parvenir aux fins du gouvernement, il faut employer la persuasion ou la force, la justice ou l'injustice, le mensonge ou la vérité, selon les différentes circonstances. Les Grecs, ajoute-t-il, ont emprunté de Moïse, avec beaucoup de succès des exemples de toutes ces diverses méthodes*

\* *Moses Atticus.*

(a) *Clem. Alex. Strom. L. I. c. 22. Edit. Potter.*

(b) *De leg. 2. p. 664.*

(c) *De Rep. l. 3. p. 414, & alibi.*

264 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
des, & la manière de s'en servir à propos (a).  
Eusebe, après avoir expliqué l'opinion de  
Platon sur la nécessité d'inventer des fa-  
bles & des fictions propres à avancer le  
bien du peuple, déclare que ça été là pré-  
cisément le cas des Juifs, & que dans les  
livres de Moïse, on voit une infinité d'exem-  
ples de cette espèce de fictions controuvées pour  
l'avantage de la multitude (b).

„ Mais est ce donc, s'écrie Mr. Midle-  
ton, sans doute pour prévenir le scanda-  
le que ne pouvoient manquer de donner  
ses reflexions; Est ce que l'origine di-  
vine de la Loi, & l'inspiration de Moïse  
doivent être mises au rang des fictions,  
des fables, ou des mensonges politiques?  
A Dieu ne plaise que je pense, ou que  
je dise rien de semblable! Mais l'on pour-  
roit peut-être supposer qu'il est nécessai-  
re, pour résoudre les difficultés qui se  
rencontrent dans les Ecrits de Moïse,  
d'y admettre quelque degré de fiction,  
sans que cela nuise à leur autorité, ou  
favorise en aucune manière le Déisme.  
Cette supposition doit paroître d'autant  
moins surprenante, que nous voions  
que les meilleurs & les plus zélés Apo-  
logistes de la Religion Judaïque ne se  
sont fait aucun scrupule de s'en servir en  
certains cas, & lors même qu'ils avoient  
„ pris

(a) Strom. I. p. 417. Edit. Potter.

(b) Præp Evang. p. 356. Edit. R. Steph.

„ pris à tâche d'expliquer & faire connoître cette religion aux Etrangers, & que  
 „ par consequent ils ne pouvoient avoir  
 „ aucun dessein d'en affoiblir l'autorité,  
 „ mais plutôt d'en donner au monde la  
 „ meilleure idée qu'il étoit possible, en  
 „ montrant que *Moïse* son fondateur avoit  
 „ été un homme semblable à ces autres  
 „ Législateurs & fondateurs des États,  
 „ pour lesquels les Nations les plus polies  
 „ avoient toujours eu une extrême vénération ”.

Il est tems de voir ce que Mr. *Pearce* répond à tout cet Article. Il avouë que *Josèphe* dans ses deux livres contre *Apion*, a évité de parler des miracles de *Moïse*, parce que cela auroit été inutile, & même dangereux, ayant à disputer contre des gens prévenus, & dans des circonstances qui ne lui permettoient pas de dire librement sa pensée: Mais il soutient que cet Historien a suffisamment établi dans le passage en question, l'autorité divine du Législateur Juif, prémièrement par la grandeur & le desintéressement de ses actions, & puis par l'excellence particulière de ses Loix qui l'emportoient de beaucoup sur celles de *Minos*, & des autres Législateurs Païens: D'où il a tiré cette conclusion expresse, que *Moïse n'étoit point un Impositeur*, mais un homme qui croioit avec raison, qu'il avoit Dieu pour Guide & pour Conseiller. Le mot *συμβουλος*, quand il s'agit de Supérieurs, emporte  
 tou-

266 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
toujours une communication de desseins ou  
de volonté; ainsi dans cet endroit il mar-  
que assez clairement l'inspiration divine.  
De plus, *Josephe* dit de *Moïse*, qu'il étoit  
persuadé qu'il agissoit & dirigeoit toutes choses  
par la volonté de Dieu; car voilà comme  
Mr. *Pearce* soutient qu'il faut traduire, de-  
sorte que l'expression de l'Original empor-  
te manifestement l'idée d'une revelation  
donnée à *Moïse*. Mais quand il est question  
de *Minos* & des autres Législateurs, cet  
Histoïren est si éloigné de parler affirmati-  
vement de leur autorité divine, qu'il s'ex-  
prime de manière à la rendre douteuse,  
*soit qu'ils crussent*, dit il, *réellement* d'avoir  
reçu leurs Loix des Dieux, *soit qu'ils s'ima-*  
*ginassent d'engager par là plus aisément le*  
*peuple à s'y soumettre*. Ces remarques suffi-  
sient pour renverser ce que Mr. *Midleton*  
affirme que „ *Josephe*, dans cet endroit  
„ n'attribuë aucune autorité divine à *Moï-*  
„ *se*, mais le met dans le même rang que  
„ *Minos* & les autres Législateurs ”.

Pour donner encore plus de force à ces  
remarques, Mr. *Pearce* observe très bien  
que *Josephe* dans ses Livres mêmes contre  
*Apion*, & dans ses autres Ouvrages soutient  
hautement & souvent l'inspiration de *Moïse*,  
& l'origine divine de la Loi; desorte que  
c'est le faire tomber en contradiction avec  
lui même, que de lui attribuer d'autres sen-  
timens. Par exemple il dit que *lors que les*  
*Prophetes, qui sont les seuls Auteurs des Li-*  
*ures*



vres sacrés ont écrit l'histoire des anciens tems, ils ont appris par inspiration divine ce qu'ils nous en rapportent (a). Ailleurs il assure que les vingt & deux Livres, qui composent le Canon des Juifs, étoient regardés à juste titre comme des Livres divins; & que Dieu avoit rendu témoignage à la vertu & à l'autorité de Moïse. (b). Et sur la fin de sa Dispute contre Apion, il s'exprime ainsi; Nous honorons notre Legislatteur, & nous croions que les choses qu'il a prophétisées, ou annoncées, viennent de Dieu (c). Mais c'est sur tout dans ses Antiquités que Joseph se déclare pour l'inspiration de Moïse, & pour l'autorité divine de la Loi. On cite là dessus plusieurs passages auxquels nous renvoions nos Lecteurs (d).

Mr. Pearce examine ensuite le passage de Philon, allegué par son Antagoniste, & fait voir qu'il ne prouve rien en sa faveur. Il remarque que Philon défendant les Juifs contre ceux qui les calomnioient, commence par dire à ces derniers, nous considérerons, si vous voulés, Moïse comme ne différant en rien des autres hommes, ou comme n'ayant aucune part à l'inspiration (e). C'est sur

(a) Cont. Api. LI. cap. 7.

(b) Ibid. cap. 8.

(c) Lib. II.

(d) Voyez Antiq. lib. 8. c. 5. Sect. 2, 4, 8. lib. 3. cap. 8. Sect. 8. lib. 4. cap. 8. Sect. 2, &c.

(e) Euseb. Præp. Evang. lib. 8. cap. 6.

268 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
sur cette supposition qu'il argumente constamment dans la suite; & c'est par-là qu'il faut expliquer en particulier ce passage. *Quelque chose qu'il (Moïse) prescrivit aux Juifs, soit qu'il l'eut inventé lui même, ou qu'il l'eut reçu de Dieu pour le leur enseigner, ils l'attribuent aujourd'hui entièrement à la Divinité, quoi que plus de deux mille ans se soient écoulés depuis; ils n'ont pas même changé un seul mot dans ce qu'il leur a laissé par écrit, & ils mourroient mille fois plutôt que d'agir d'une manière contraire aux Loix & aux Coutumes qu'il a établies.* Il est clair que le but de *Pbilon* dans cet endroit n'est pas de s'expliquer sur l'autorité divine de *Moïse*, mais de relever le mérite & l'antiquité de sa Nation qui depuis si longtems s'étoit soumise à des Loix qu'elle observoit inviolablement; ce qu'il pouvoit également faire, soit que *Moïse* eut été inspiré, ou qu'il ne l'eut pas été, & même en supposant qu'à cet égard il ne différoit point des autres hommes. Rien n'étoit plus éloigné de la pensée de cet Auteur que le sens que Mr. *Midleton* donne à ses paroles, puisque par tout ailleurs il se déclare hautement pour l'inspiration de *Moïse*. Témoin ce qu'il dit que ce St. homme avoit appris par les réponses de Dieu plusieurs des parties les plus abstruses de la Science naturelle (a); qu'il avoit écrit les Livres sacres par l'ordre & par l'inspiration de Dieu, qu'il

(a) De opif. Mundi. pag. 2.

qu'il parloit par l'esprit divin, & que ses Loix étoient véritablement divines (a).

Mr. Pearce, sans se mettre en peine de refuter son Antagoniste au sujet de *Platon* qu'il avoit allegué en faveur des mensonges ou fictions politiques, parce qu'étant Payen, son autorité ne doit être d'aucun poids pour des Chrétiens, se contente de lui faire voir qu'il a cité à faux *Clement d'Alexandrie* & *Eusebe*, pour prouver que c'est dans les Ecrits de *Moïse*, que ce Philosophe a puisé cette doctrine. Le premier, après avoir parlé du Législateur Juif comme d'un Législateur, d'un Prophete, & d'un Philosophe, vient à le considerer comme un General; & par consequent, ce qu'il dit dans le passage en question ne regarde pas l'art de gouverner un peuple, mais l'art de commander une Armée. C'est ce que confirment les paroles qui suivent immédiatement. *Pour illustrer ce sujet, je vais produire un ou deux exemples de son habileté (de Moïse) en qualité de General.* Ainsi il est clair que par mentir, *Clement d'Alexandrie* entend mentir en guerre, ou ce qu'on appelle communément *stratagèmes*, comme fausses marches, faux feux, espions, & tous les autres artifices qu'on peut mettre en usage pour tromper l'Ennemi. C'est donc à tort que Mr. *Midleton* veut établir sur l'autorité de ce Père la nécessité des fables ou mensonges politiques

(a) De vit. Mos. lib. 2. pag. 655, 656, 664.

270 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*ques, pour tenir les peuples plus religieusement  
attachés à l'observation des Loix, & qu'il con-  
clut de ses paroles que Platon avoit tiré cet-  
te opinion des Livres de Moïse. Le passage  
d'Eusebe ne lui est pas plus favorable, sui-  
vant Mr. Pearce, puisque les exemples mê-  
mes, que cet Auteur cite d'abord après pour  
expliquer sa pensée, font voir qu'il n'avoit  
rien moins dans l'esprit que ce qu'on lui  
prête dans cet endroit. Ces exemples sont  
tirés des expressions de l'Écriture qui re-  
présentent Dieu comme étant jaloux, en  
colère, ou animé de quelque autre passion hu-  
maine (a). Et quel rapport y a-t-il entre  
des expressions figurées, & des mensonges  
ou fictions politiques?*

A tout cela Mr. Middleton replique que le  
sens qu'il a donné au passage de *Josephe* est  
conforme aux termes & à la liaison de tout  
son discours, & il insiste fortement, en  
particulier, sur cette expression *θεοκρατία*  
*ἀπέδειξε* il établit une *theocratie*; car c'est ainsi  
qu'il soutient, qu'il faut traduire, & non  
comme le croit Mr. Pearce, qui suit l'Inter-  
prête latin, il déclara que son gouver-  
nement étoit une *Théocratie*, il le fit connoi-  
tre sous l'idée d'une *Théocratie*. Selon lui,  
ce que l'Historien assure immédiatement au-  
paravant, que Moïse n'eut aucun égard aux  
différentes formes de gouvernement qui subsis-  
toient alors dans le monde, exige nécessaire-  
ment

(a) Euseb. Præp. Evang. lib. 12. cap. 31.

ment cette interpretation; il est clair que la manière dont il s'exprime represente ce Legislatateur comme un homme qui aiant dessein d'établir une forme de gouvernement, regarde de tous côtés, ne trouve rien qui lui convienne chez les autres peuples, & se détermine enfin pour un plan tout différent, & de sa propre invention. Mr. *Midleton* ajoute que le mot grec ἀποδείξει signifie proprement & ordinairement, faire, établir, constituer, créer, comme il le prouve par plusieurs exemples tirés de *Platon*, de *Xenophon*, &c. qu'on peut voir dans le Dictionnaire de *Henri Etienne*. *Josèphe* lui-même lui en fournit un qui paroît décisif, lorsque rapportant le conseil que *Jethro* donna à *Moïse* d'établir des Juges ou des Gouverneurs sur le peuple, il emploie la même expression ἀρχοντας ἀποδείξεις c'est à dire manifestement tu feras ou tu établiras des chefs (a). Enfin, l'Auteur en appelle à Mrs. *Hudson & Havercamp*, savans Editeurs de *Josèphe*, qui ont traduit comme lui cet endroit du passage en question.

Mais quelque avantage qu'il puisse avoir à cet égard sur son Antagoniste, le silence qu'il garde sur les citations que celui-ci lui a opposées, & par lesquelles il paroît clairement que *Josèphe* étoit persuadé de l'inspiration de *Moïse*, témoigne assez qu'il a eu tort de soutenir le contraire. Il re-

mar-

(a) *Joseph. Antiq. lib. 3. 4.*

272 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
marque seulement, ce que personne ne lui  
niera, que malgré les déclarations fréquen-  
tes de cet Historien en faveur de l'origine  
divine de la Loi, il n'a pas laissé de lâcher  
dans ses *Antiquités* divers traits qui semblent  
tendre à affoiblir ou à rendre douteuse cette  
vérité fondamentale; comme lorsqu'il dit  
à la fin de la plupart des Histoires miracu-  
leuses qu'il rapporte, *le lecteur en croira ce  
qu'il voudra, ou si quelcun a du penchant à  
en juger autrement, je ne le blamerai pas pour  
cela.* La question seroit de savoir s'il suit  
de là qu'il ne croioit pas *Moïse* inspiré;  
c'est ce qu'on ne sauroit soutenir en bonne  
Logique. La crainte de déplaire aux Ro-  
mains & aux Grecs, ou plutôt le desir de  
leur plaire, a pu le porter à adoucir par  
ces sortes de traits ce qu'il y avoit de plus  
merveilleux dans ses narrations, & qui  
pouvoit le plus revolter des esprits préve-  
nus en faveur de leur propre religion: On  
ne sauroit même douter que ce n'ait été  
là sa situation, si l'on fait attention aux  
circonstances où il se trouvoit lorsqu'il a  
écrit son Histoire.

Pour ce qui est des passages de *Clement  
d'Alexandrie*, & d'*Eusebe*, Mr. *Middleton* se  
moque de la critique de son Antagoniste,  
& soutient qu'ils les a cités fidelement. Il  
dit que quand il seroit vrai que le premier  
de ces Pères auroit voulu parler de l'art de  
la guerre, & non de l'art de gouverner  
les peuples, il n'en auroit pas moins auto-  
risé

risé l'usage des mensonges ou fictions politiques : Car pourquoi ne seroit il pas permis de s'en servir en tems de paix , comme en tems de guerre ? Ou pourquoi les stratagèmes seroient ils innocens dans le dernier cas , & criminels dans le premier ? Ne déroge-t-on pas autant à l'autorité divine de *Moïse* , en disant qu'il avoit besoin de recourir à la fiction en tems de guerre, qu'en supposant que la même chose lui étoit nécessaire en tems de paix ? N'étoit-il pas également inspiré , & revêtu du pouvoir des miracles , dans un tems comme dans l'autre ? Mais il y a plus , suivant l'Auteur ; car quoique le mot *στρατηγειν* signifie proprement dans les anciens Classiques , *conduire* ou *commander une armée* , cependant du tems de *Clement d'Alexandrie* , il avoit perdu cette signification primitive , & servoit à désigner *la fonction d'un Magistrat Civil* ou d'un *Chef du peuple*. C'est dans ce sens que *Josèphe* appelle *Moïse στρατηγὸς* : en plusieurs endroits de ses *Antiquités* (a). C'est le titre qu'il donne à *Josèph* , lorsqu'il gouvernoit en *Egypte* , quoi qu'il n'y eut assurément aucun emploi militaire (b). Ainsi *Mr. Middleton* croit qu'il a non seulement pû , mais même dû attacher au terme dont il s'agit l'idée de *gouvernement civil*. A l'égard d'*Eusebe* , il remarque qu'il commence son dou-

zième

(a) Voi. lib. 3. 4. lib. 4. 4 §. 7, &amp;c.

(b) Ibid. Lib. 2. 6.

274 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
zième Livre d'où est tiré le passage en question, par dire que le but qu'il s'y propose est de montrer la conformité particulière qu'il y a entre Platon & les Oracles des Juifs, laquelle est toute semblable à l'harmonie d'une Lyre qui est d'accord, &c. Après quoi, il donne dans chaque Chapitre de ce Livre un exemple particulier de cette conformité ou harmonie. Voici les titres de quelques uns.

*Que les Enfans doivent être instruits par des fables.*

*Que Platon allegorize l'histoire du Paradis, précisément comme Moïse.*

*Qu'il est quelquefois nécessaire de se servir d'un mensonge, au lieu de remède, pour le bien de ceux qui en ont besoin.*

C'est sous ce dernier titre que se trouve le passage contesté, & tout le chapitre conduit, selon Mr. Midleton, à y attacher le sens qu'il lui a donné, savoir qu'il y a un très grand nombre de cette espèce de fictions dans les livres des Hebreux. Du reste, il ne prétend pas garantir ce que les Pères dont on vient de parler ont avancé ou insinué, que Platon avoit puisé dans les Ecrits de Moïse sa doctrine des mensonges politiques pour le bien du peuple: Il lui suffit qu'ils l'aient dit, leur autorité doit, à son avis, le mettre à couvert de tout soupçon d'incrédulité, d'autant plus qu'il n'a fait que supposer ce qu'ils ont positivement affirmé.

Pour appuyer sa pensée, que Moïse a emprunté des Egyptiens plusieurs ceremonies  
&



& coutumes religieuses, il avoit allegué ce que dit *St. Etienne* que ce *Legislateur fut instruit dans toutes les sciences des Egyptiens* (a). Mais *Mr. Pearce* lui aiant soutenu que ces paroles ne prouvent rien, parce qu'elles ne sont fondées que sur une tradition communément reçue dans ce tems-là, il le refute ici avec chaleur & d'une manière qui mérite d'être rapportée. „ Chose étrange lui „ dit-il qu'un si zélé défenseur du Chris- „ tianisme en renverse jusqu'aux fondemens, „ pour se débarasser d'une petite difficulté ! „ Car est-il possible qu'une personne inspi- „ rée de Dieu, remplie du *St. Esprit*, & „ parlant par sa vertu & sa direction actuel- „ le comme faisoit dans cette occasion *St. Etienne*, soit obsédée par des erreurs ou „ des préjugés populaires, jusqu'à avan- „ cer un fait faux ? Supposer que cela se „ puisse, & soit même arrivé, n'est ce pas „ détruire le fondement de toute Revela- „ tion ? Quelle impression pourroient faire „ les vérités du Christianisme, si quoique „ révélées de Dieu, il étoit possible qu'el- „ les fussent fausses ? C'est ainsi que tandis „ que votre zèle pour des systèmes insen- „ sés vous pousse à me maltraiter parce que „ je veux seulement modifier les idées ex- „ travagantes de quelques uns de nos Theo- „ logiens populaires, & demolir les foibles „ dehors qui rendent la défense du Chris- „ tianisme

(a) Act. VII. 22.

„ tianisme plus difficile , vous trahissés la  
 „ citadelle même , & la livrés à l'Enne-  
 „ mi..... Ainsi donc, nous som-  
 „ mes aussi obligés de croire sur le simple  
 „ témoignage de *St. Etienne rempli du St.*  
 „ *Esprit* , que les sciences florissoient en  
 „ Egypte avant *Moïse* , & que ce Legislat-  
 „ y a été instruit, que nous le sommes de croi-  
 „ re que le Christianisme est véritable &c”.

A ce témoignage autentique , Mr. *Middle-  
 ton* joint un passage du I. Livre des *Rois IV.*  
*30.* où il est dit que *la sagesse de Salomon sur-  
 passoit toute la sagesse des Egyptiens*: Car il pa-  
 roit clairement par là, que l’Egypte étoit  
 déjà renommée pour les sciences, avant le  
 tems de *Salomon* ; au lieu que Mr. *Pearce*  
 a soutenu , sur l’autorité de Mr. *Newton* ,  
 que l’usage des lettres n’y fut pas même  
 connu jusqu’au règne de ce Prince. L’his-  
 toire profane se trouve à cet égard parfai-  
 tement d’accord avec l’Ecriture ; elle nous  
 apprend que les Egyptiens sont de tous les  
 peuples du monde ceux qui ont eu les mo-  
 numens les plus anciens, & les preuves les  
 plus autentiques de leur savoir & de leur  
 antiquité. L’Auteur cite là-dessus *Herodote* ,  
*Diodore de Sicile* , *Philon Juif* , *Josèphe* , *Cle-  
 ment d’Alexandrie* , & *Eusebe* , qui tous sont  
 formels sur la verité de ce fait, desorte qu’à  
 cet égard il a tout l’avantage qu’il pouvoit  
 desirer. † Cependant il examine en peu de  
 mots

† Voyez l’*Histoire Universelle* , traduite de l’An-  
 glois. Liv. I. Chap. 3. Sect. 2.

mots l'hypothèse de Mr. *Newton*, dont le Docteur *Pearce* s'est servi contre lui, & il soutient qu'elle n'est fondée que sur une pure conjecture, savoir qu'*Osiris*, *Bacchus*, & *Sesoftris*, qui les premiers ont élevé des colonnes avec des inscriptions, sont une seule & même personne qui ne peut être que le *Sefac* dont parle l'Écriture (a). „ Mr. „ *Newton*, dit l'Auteur, auroit aussi bien pû „ soutenir qu'ils doivent tous trois être „ *Alexandre le grand*, puisque les mêmes „ actions, à peu près, lui sont aussi attri- „ buées”. Il remarque ensuite, qu'il n'est nullement probable qu'un aussi grand Roiaume que l'Égypte qui, comme nous l'apprenons de l'Écriture, étoit déjà dans un état florissant, environ mille ans avant *Sefac*, ait ignoré durant tout ce période l'usage des lettres, & même la plupart des autres arts utiles à la vie, tandis que la petite République des Juifs, qui en étoit voisine, en avoit la connoissance. Dans le livre de *Job* que plusieurs Savans supposent être antérieur à Moïse lui même, l'écriture est représentée comme une invention d'ancienne date (b). Et lorsque les Israélites sortirent d'Égypte, n'étoient ils pas en possession de cet art, & des sciences les plus utiles, comme il paroît par les deux tables de la Loi, & par la construction du Tabernacle?

(a) Chron. de *Newton*.

(b) Job VIII. 8. XIX. 23.

278 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
nacle? Mais où est ce qu'ils avoient appris  
tout cela? seroit-ce dans le desert? La  
chose étoit impossible. *Moïse* en auroit  
il été l'inventeur? Il n'y a pas la moindre  
apparence: Car est-il croiable que l'E-  
criture qui rapporte avec tant de soin tout  
ce qui peut servir à relever la gloire de ce  
grand homme, eut gardé le silence sur une  
invention qui devoit naturellement lui faire  
tant d'honneur? Il faut donc qu'il ait  
appris les arts & les sciences chez les  
Egyptiens, & par conséquent que ce peu-  
ple en fut en possession avant son tems.

Voici ce que Mr. *Pearce* repond à cela.  
„ Puisque je n'y entens rien, selon vous,  
„ Monsieur, je consens que vous vous mesu-  
„ riés avec des gens plus savans que moi.  
„ Si je suis bien informé, le feu Docteur  
„ *Woodward* a laissé en Manuscrit une Dif-  
„ fertation dans laquelle il prouve que les  
„ Egyptiens ont emprunté toutes leurs  
„ sciences des Hebreux, & que Moïse leur  
„ Legislatteur a eu une mission & une au-  
„ torité divines. Cette Pièce verra peut-  
„ être bien-tôt le jour, & alors vous pour-  
„ rés y repondre avec toute cette force  
„ de raisonnement, cette exactitude dans  
„ les citations, & cette bienséance dans  
„ le stile, dont vous savés si bien faire  
„ usage: Et je vous conseille d'autant plus  
„ de le choisir pour votre Antagoniste, que  
„ vous devés, je pense, reconnoitre que  
„ ça été un homme d'un grand genie, d'un  
„ pro-

„ profond savoir , & d'une capacité , en  
 „ un mot , telle qu'il la faut , pour exami-  
 „ ner & traiter à fond cette matière ”.  
 Ailleurs , il dit deux mots du passage de  
*St. Etienne* , & convient de la remarque  
 generale que son adversaire a faite à cette  
 occasion , savoir qu'un homme qui est ac-  
 tuellement rempli du St. Esprit , doit être  
 par là même infallible. Il en excepte seu-  
 lement certains faits dont l'Ecriture ne par-  
 le point , & qui n'ont aucun rapport avec  
 la doctrine de celui qui est inspiré de Dieu ;  
 prétendant que c'étoit là le cas de *St. Etien-  
 ne*. Mais comme il a bien prévu que cet-  
 te exception ne feroit que nuire à sa cau-  
 se , il aime mieux l'abandonner , & tirer  
 parti de l'aveu de Mr. *Midleton* , pour le  
 convaincre par le témoignage même de  
*St. Etienne* , de l'inspiration de *Moïse* & de  
 l'autorité divine de la Loi , dans le sens le  
 plus absolu. Il lui cite plusieurs endroits  
 du discours de ce premier Martyr de l'E-  
 vangile , qui prouvent incontestablement  
 l'une & l'autre de ces verités. Il y joint  
 plusieurs autres passages du N. Testament  
 dont les Auteurs ont partout supposé , ou  
 expressément enseigné la divinité du Penta-  
 teuque. *Jesus Christ* lui même en appelle  
 plus d'une fois aux Prophéties de *Moïse* ;  
 & ce qui est encore plus remarquable dans  
 le cas dont il s'agit , il fonde sur l'Histoire  
 que ce St. homme a laissée par écrit , un  
 argument en faveur de la resurrection des  
 morts

280 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
morts preuve manifeste que ses livres doivent  
être regardés comme étant inspirés dans  
toutes leurs parties.

Mr. *Midleton* se sentant pressé sur cet  
Article, & n'ayant rien de bon à repliquer,  
a jugé à propos de faire là dessus une  
espèce de confession de foy, qui revient  
à ceci ; qu'il croit en general que les Li-  
vres du Vieux & du Nouveau Testament  
ont une origine divine, & que *Moïse* en  
particulier est un grand Prophete, & un  
grand Legislatteur qui a été inspiré, &  
assisté de Dieu d'une manière extraordi-  
naire & miraculeuse. Mais comme s'il  
craignoit d'en avoir trop dit, il ajoute qu'il  
y a pourtant des exceptions à faire, &  
qu'on ne doit pas soutenir opiniâtement,  
comme font certains Théologiens, que  
chaque mot, sentence, narration, histoire  
ni même chaque Livre que nous appel-  
lons *canonique*, soit en effet dicté ou inspi-  
ré de Dieu. Pour établir cette thèse, qu'il  
a bien senti qu'on ne lui passeroit pas fa-  
cilement, il se couvre d'abord de l'auto-  
rité du fameux *Tillotson*, dont il rapporte  
un long passage tiré de ses sermons pos-  
thumes (a), & de celle de *Grotius*, qui a  
dit quelque chose de fort approchant (b).  
Ensuite il allegue quelques passages & quel-  
ques faits d'où il prétend conclurre que  
l'Ecri-

(a) Vol. 3. fol. pag. 449.

(b) Vot. pro pace. Artic. de Canonicis scripturis.

l'Écriture Ste. n'est pas d'une inspiration absoluë & universelle.

Le premier, & celui sur lequel il insiste le plus, est tiré du chap. XVIII. de l'Exode, où il est dit que *Jethro*, beau-père de *Moïse*, l'étant venu voir dans le desert, & s'appercevant que les affaires publiques dont il portoit tout le poids, commençoient à l'accabler, lui conseilla de choisir d'entre le peuple des hommes d'une probité reconnüe, & d'une capacité suffisante, pour juger les causes ordinaires, & de moindre importance, dont ils seroient cependant obligés de lui rendre compte. Le conseil plût si fort au Législateur Juif, qu'il le suivit de point en point, car il est expressément remarqué que *Moïse obéit à la parole de son beau-père, & fit tout ce qu'il lui avoit dit (a)*, & même qu'il eut le consentement & l'approbation du peuple pour cela (b). " Or, dit  
 „ Mr. Midleton, il paroît clairement par  
 „ là que Moïse ne fut point inspiré dans  
 „ une Institution qui étoit pourtant de  
 „ grande importance pour tout le peuple,  
 „ pour le bon ordre & le gouvernement  
 „ de la République, mais que la première  
 „ idée & le dessein entier lui en avoient  
 „ été fournis par un homme prudent &  
 „ sage, dont nous ne favons autre chose  
 „ si.

(a) Vers. 24.

(b) Deut. I. 13. 14.

282 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 „ sinon qu'il étoit Prêtre de *Madian*.  
 „ Que s'il n'y eut point d'inspiration dans  
 „ la chose elle même, pourquoi voudroit  
 „ on qu'il y en eut dans le recit que l'Hif-  
 „ torien en fait? Par conséquent Moïse n'a  
 „ pas été constamment & uniformément  
 „ inspiré de Dieu, soit par rapport aux In-  
 „ stitutions dont il est l'auteur, ou aux  
 „ histoires qu'il a laissées par écrit”.

Quoique cet exemple paroisse d'abord favoriser beaucoup l'opinion de Mr. Midleton, il n'est pas difficile de faire voir qu'il ne prouve rien de semblable; & nous croirions manquer à notre devoir si nous ne rapportions pas ici en peu de mots ce que Mr. *Berriman* Docteur en Théologie dit là dessus dans une Préface qu'il a mis à la tête des Sermons qu'il a prononcés pour la *Fondation de Boyle*, & qu'il vient de publier en deux Volumes *in 8°*. Cette Préface, particulièrement destinée à refuter la dernière *Reponse* de Mr. Midleton à Mr. *Pearce*, contient une longue explication du passage en question, dont voici le précis. I. Si *Jetro* conseille à *Moïse* d'établir des Juges pour régler les affaires ordinaires & de moindre conséquence, ce n'est qu'avec cette restriction expresse, que Dieu lui même l'approuve & l'ordonne ainsi. *Si tu fais cela*, lui dit il, & QUE DIEU TE LE COMMANDE, tu pourras subsister (a). N'étoit-ce pas là, après tout, ren-

(a) Exod. XVIII. 23.



renvoyer Moïse à la décision de l'Être suprême; & ce conseil de Jethro n'étoit il pas d'autant plus naturel, & d'autant plus innocent que Dieu n'avoit encore rien déterminé sur la forme de gouvernement qu'il faudroit suivre? Quand donc, il est dit ensuite que *Moïse prêta l'oreille à la proposition de son beau-père, & fit tout ce qu'il lui avoit dit*, il faut nécessairement sousentendre qu'il consulta auparavant l'Éternel là dessus. C'est ainsi que l'expliquent de savans Interprètes, & entre autres *Patrick* dans ses Commentaires. Mais 2. on peut dire que ces dernières paroles sont ici placées par anticipation, & marquent un fait qui n'arriva que quelque tems après. Mr. *Berriman* insiste fort au long sur cette dernière solution, & l'établit par des argumens qui nous paroissent sans réplique.

Il observe que la publication de la Loi suivit de près le conseil de *Jethro*, & cependant on ne trouve ni dans la partie politique de cette Loi, ni dans ce qui arriva en l'absence de *Moïse*, ni dans l'ordre & le plan de la construction du Tabernacle aucune trace de l'établissement proposé par ce venerable Vieillard. Il est bien parlé des *Chefs des Tribus* (a), & des *Anciens d'Israël* (b): Mais ce sont sans contredit les mêmes que ceux qui avant la venuë de  
Je-

(a) Nomb. I. 4. 44. VII. 2.

(b) Exod. XXIV. 1, 2.

284 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Jethro, & après que Moïse fut descendu de la montagne, sont nommés *Principaux de l'Assemblée* (a). On ne sauroit bien déterminer quelle étoit originairement leur autorité : Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils l'avoient tout à fait perduë dans le tems de la sortie d'Egypte ; autrement Jethro n'auroit pas pû dire que Moïse portoit tout le poids des affaires, ni lui conseiller de s'en décharger en partie sur d'autres. Une preuve que ce ne pouvoient pas être des Juges ou des Magistrats choisis en consequence de ce conseil, c'est que nous voions qu'*Aaron* & *Hur* furent seuls chargés de la conduite du peuple, & du soin des affaires publiques, en l'absence de Moïse (b), ce qui n'auroit point été s'il y eut eu dès lors des personnes établies pour l'administration de la justice.

Ce fut seulement quatorze mois après la sortie d'Egypte, & lorsque les Israelites furent venus au desert de Paran, que cet établissement eut lieu, & que Moïse suivit le conseil de Jethro par l'ordre exprès de Dieu même, comme on le voit au chap. XI. des *Nombres*. Ainsi ce qu'on en lit dans l'*Exode*, est manifestement anticipé, & n'a été placé dans cet endroit là que pour donner cette histoire tout d'une suite, & ne pas tenir le Lecteur en suspens, en  
ren-

(a) Exod. XVI. 22. XXIV. 31.

(b) Ibid. XXIV. 14.

renvoiant le dénouement au lieu où il appartient proprement. C'est ce que confirme le I. Chap. du *Deuteronomie*, où Moïse fait au peuple le recit de toute cette affaire; car on y trouve la même distinction de *Chefs sur milliers, sur centaines, sur cinquantes, & sur dixaines*, que dans le XVIII. de l'*Exode*, & le même but de leur établissement enoncé, savoir de *juger les causes de moindre importance*. D'où il paroît que ce qui est rapporté au chap. XI. des Nombres, a une liaison immédiate avec le conseil de Jethro. Cela est si sensible que la plupart des Interprètes Juifs & Chrétiens ont cru qu'il y avoit ici un déplacement de faits, & que l'Auteur du *Pentateuque Samaritain* ne s'est fait aucune peine d'insérer cette partie du I. Chap. du *Deuteronomie* dans le XVIII. de l'*Exode*, comme appartenant manifestement à la même histoire. Il n'est donc pas vrai que Moïse ne fut point inspiré dans l'établissement des Juges ou Magistrats inférieurs, puisqu'il s'y détermina, non par le conseil de Jethro, mais par l'ordre exprès de Dieu qui approuva ce conseil.

Pour prouver que l'Écriture Ste. n'est pas universellement inspirée, Mr. Middleton allegue encore les variétés, ou contradictions qu'on remarque dans les Évangiles; le parfait accord qu'il y a, jusques dans les moindres circonstances, & les expressions mêmes, entre St. *Matthieu* & St.

*Marc*, ce qui donne juste sujet de penser que le dernier n'est que le Copiste & l'Abbreviateur du premier (a); les déclarations des Evangelistes eux mêmes, qui loin de fonder la verité des faits sur leur Inspiration universelle, ou leur Infaillibilité absolüe, la fondent uniquement sur le témoignage de leurs propres sens, ou sur celui d'autres personnes dignes de foi (b); enfin ce que St. Paul dit en plus d'une occasion, qu'il parle de son chef, comme un simple homme, & non comme un homme inspiré (c).

L'Auteur finit par une recapitulation des principaux Chefs de toute cette Dispute, qu'il réduit à ces quatre propositions, auxquelles il soutient qu'on n'a rien opposé de satisfaisant, 1. Que les Juifs ont emprunté des Egyptiens quelques unes de leurs cérémonies & de leurs coutumes religieuses. 2. Que les Egyptiens étoient en possession des Arts & des Sciences du tems de Moïse. 3. Que les Auteurs Chrétiens des premiers Siècles ont crû qu'il étoit nécessaire pour défendre l'Ecriture Ste. contre les objections des Incrédules, de recourir dans de  
cer.

(a) L'Auteur cite St. Augustin, Erasme, & Grotius, qui ont été dans ce sentiment.

(b) Luc. I. 1, 2. Jean XIX. 35. XXI. 24. I. Jean. I. 1, 2, 3.

(c) I. Cor. VII. Gal. III. 15. &c.

certain cas à l'allegorie. 4. Que tout ce que renferment les Livres sacrés du Vieux & du Nouveau Testament n'est pas inspiré de Dieu.

Il y avoit plus d'un an que cette dernière Réponse de Mr. Midleton paroissoit, lorsqu'un Anonyme s'est avisé de publier une petite Brochure, sous ce titre, *Some observations &c. c'est à dire, Remarques adressées à l'Auteur de la Lettre au Dr. Waterland &c. dans lesquelles on prouve clairement par les propres paroles & les propres raisonnemens dont il s'est servi contre l'Auteur du Christianisme aussi ancien que le monde, que sa Lettre, sa Défense, & ses Remarques doivent être brûlées, & lui même banni.* Ex ore tuo ..... Chez J. Roberts, 1733. 8°. p. 46. Mr. Midleton a aussi-tôt répondu dans une Brochure de même grandeur, où il n'épargne pas à son Antagoniste les injures que celui-ci lui a prodiguées. On ne s'attend pas sans doute que nous donnions un précis de Pièces si peu édifiantes, & où d'ailleurs, il n'y a rien de nouveau sur le sujet en dispute. Il vaut mieux finir ici cet Extrait qui n'est peut-être déjà que trop long.

### A R T I C L E I I I.

BISHOP BURNET'S History of his own time Vol. II. from the Revolution to

288 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
the Conclusion of the Treaty of Peace  
at Utrecht; in the reign of Queen An-  
ne. To which is added, The Author's  
Life, by the Editor. C'est-à-dire,  
*Memoires de l'Evêque Burnet; contenant  
l'Histoire de ce qui s'est passé de son temps  
depuis la Révolution en Angleterre, jus-  
qu'à la conclusion du Traité d'Utrecht.*  
L'Éditeur y a ajouté la vie de l'Au-  
teur. Second volume. A Londres  
1734. Fol. pag. 727.

**L**E premier volume de ces *Mémoires* pa-  
rût il y a dix ans. Tout le monde sçait  
comment il fut reçu du Public; loué des  
uns, blâmé des autres, & cependant lû de  
tous avec empressement. Il en sera vrait-  
semblablement de même de celui-ci. Avant  
que d'en parler, nous croions devoir com-  
mencer par rendre compte au Public de la  
vie de l'Auteur, quoiqu'elle se trouve à la  
fin de cet Ouvrage. L'Evêque avoit eu  
dessein de l'écrire lui même. On en a trou-  
vé le plan, & la plupart des matériaux par-  
mi ses Papiers. Mais la mort l'ayant pré-  
venu, son fils, à qui le Public doit l'Édi-  
tion de ces Mémoires a rempli ce dessein,  
& suivi le même plan. Il nous assure qu'il  
n'avance aucun fait, qu'il n'en puisse don-  
ner des preuves.

*Gilbert Burnet* naquit à *Edimbourg*, le 28  
Sep-

Septembre 1643. Son Pere étoit cadet d'une famille confiderable par fon ancienneté & par fon crédit dans la Comté d'*Aberdeen*. Il étoit Avocat de profession. Son extrême modestie nuit à fa capacité & l'empêcha de briller au Barreau. Ce qui le diftinguoit de fes Confreres, c'étoit fon défintereffement. Il plaidoit toujours *gratis* pour les pauvres, & pour les Gens d'Eglife, & dépensoit la moitié de ce qu'il gaignoit d'ailleurs en œuvres de charité. Le malheur des Guerres Civiles, lui fit quitter les affaires pour fe retirer à la Campagne. Cette retraite fut utile à fon fils. Le Pere eut un foïn particulier de fon éducation, & il en profita fi bien, qu'à l'âge de dix ans il poffédoit parfaitement la langue Latine. On l'envoia alors au Collège d'*Aberdeen*, où il fut fait Maître - es - Arts avant l'âge de quatorze ans. Il s'appliqua pendant quelque temps à la *Jurisprudence*, au grand regret de fon Père, qui l'avoit destiné au Ministère. Cependant il changea de réfolution au bout d'un an, & se dévoua entièrement à la *Théologie*. Il s'attacha à l'étude avec une grande application. Il lût les meilleurs *Commentaires* fur le *Vieux & Nouveau Testament*, les Livres de Controverses, entre autres *Bellarmin* & *Chamier*. Il voulut lire quelques *Systèmes de Théologie*. Mais la subtilité *Scholastique*, dont ils font remplis, l'en dégouta bientôt. Il la trouvoit plus propre à éterniser les disputes, qu'à rendre les hom-

290 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
mes plus sages & meilleurs. Ses heures de  
recreation étoient destinées à la lecture de  
l'*Histoire*. Il donna tous les jours à ses Etu-  
des pour le moins quatorze heures. De cette  
manière, il étoit déjà très savant à l'âge de  
18 ans. Il fut alors reçu *Propofant*. Après  
la mort de son Pere, qui arriva l'an 1661,  
les Parens de sa mere voulurent l'engager  
à reprendre le parti du Barreau. Il rejetta  
la proposition, & fut confirmé dans son des-  
sein par Mr. *Nairn*, Ministre Ecoffois, que  
Mr. *Burnet* se propofa pour modèle. C'est  
de lui qu'il apprit à prêcher par méditation,  
& voici la méthode, dont il se servit pour  
aquérir cette facilité! Tous les jours il mé-  
ditoit pendant plusieurs heures quelque ma-  
tière de *Theologie*, & ensuite il exprimoit ses  
pensées à haute voix, s'attachant surtout à  
la clarté de l'expression. Cette méthode  
lui réussit si heureusement, qu'il se mit en  
état de prêcher sur le champ sur toutes sor-  
tes de sujets. Il lui étoit même impossible  
de faire autrement. Un jour ayant à prê-  
cher en présence de la Reine *Anne* dans  
l'Eglise de *St. Paul* à *Londres*, il prit la pei-  
ne d'écrire son Sermon, & de l'apprendre  
par cœur. Cet essai lui réussit mal, & il  
demeura court pendant plus d'une minute.

L'An 1669 il fit un Voiage en *Hollande*,  
il prenoit plaisir à s'entretenir avec des gens  
de toutes les différentes Sectes. Il disoit  
souvent, qu'il avoit trouvé des hommes de  
si grand mérite parmi eux, que cela lui  
avoit



JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 191  
avoit inspiré les sentimens de Tolérance à l'égard de ceux, qui pensoient autrement que lui sur la Religion.

De *Hollande*. Il passa en *France*, où il fit connoissance avec Messieurs *Daillé* & *Morus*. Il fut d'abord ébloui de l'éloquence du dernier ; mais voulant réfléchir sur les choses, qu'il avoit entenduës, il trouva qu'il avoit été surpris, & revint de son admiration.

De retour en *Ecosse* il fut choisi Ministre à *Saltoun* du consentement unanime de tous les membres de la Paroisse. Pendant cinq ans qu'il y fut il s'aquita avec exactitude de tous les devoirs du Ministère. Il prêchoit deux fois tous les Dimanches, & une fois dans la Semaine. Enfin il ne négligea rien pour instruire ses Paroissiens.

Durant son séjour dans cette Ville, il se brouilla avec les Evêques d'*Ecosse*, en publiant un Mémoire contre eux. Cet écrit les irrita, & ils cherchèrent à lui nuire. Pour détourner les effets de leur ressentiment, & en même temps pour faire voir, que ce n'étoit pas par ambition, ni dans la vuë de se rendre populaire, qu'il avoit fait une démarche si hardie, il prit la résolution de vivre d'une maniere plus retirée, qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Il se donna tout entier à l'étude, & aux devoirs de sa Profession. Mais l'ardeur avec laquelle il s'appliqua, corrompit si fort la masse de son sang, qu'il en pensa perdre la vie.

L'An 1669. il fut fait Professeur à *Glasgow*. La peine qu'il prit pour instruire les Etudiants, est étonnante. Tous les Lundis il leur faisoit expliquer en *Latin*, chacun à son tour, quelque point de *Théologie*, & leur en faisoit tirer quelques *Théses*, qu'ils étoient obligez de défendre contre les objections des autres Ecoliers. Le Professeur finissoit l'exercice par un Discours Latin, où il décidoit les Sujets de la Dispute. Les Mardis il leur donnoit des Leçons de *Théologie*. Les Mécredis il leur expliquoit l'*Evangile* selon *St. Matthieu*. Tous les Jeudis alternativement, ou il leur expliquoit un Pseaume *Hébreu*, le comparant avec les *Septante*, la *Vulgate*, & la version *Angloise*; ou il leur expoit une partie de la Constitution de l'Eglise Primitive.

Les Vendredis il faisoit proposer les Etudiants sur des textes, qu'il leur avoit donnez, & faisoit ensuite ses remarques.

C'étoit là l'occupation des Matinées. Pour les soirs après la Prière il leur lisoit quelques endroits de l'Ecriture Sainte, sur lesquels il leur faisoit de courtes Dissertations. Ensuite il examinoit les progrès, qu'ils avoit faits, les encourageoit à lui proposer leurs difficultez &c. Il se levoit tous les matins à quatre heures, étudioit jusqu'à dix, & le reste du jour il l'employoit à l'instruction de ses Disciples, & s'occupoit des affaires Ecclesiastiques.

Ses occupations ne l'empêcherent par de  
se

se marier. Il épousa la fille du Comte de *Casselles*. Comme elle étoit Riche & plus âgée que lui, pour faire voir que c'étoit un Mariage d'inclination & non d'intérêt, il renonça par contract à son bien, qui étoit considérable.

L'An 1673. Il fut obligé d'abandonner son *Professurat*, parce qu'il s'étoit brouillé avec le Duc de *Lauderdale*. Il se retira à Londres, & après avoir refusé plusieurs Bénéfices, il se laissa gagner par le Chevalier *Grimston*, *Maitre des Rolles*, & fut fait Ministre de la Chapelle des *Rolles*. Il fut choisi aussi Predicateur du soir à l'Eglise de St. Clément, où il fut extrêmement suivi. On ne trouvoit pas à la vérité dans ses Sermons des phrasés étudiées, ni des tours élégans; mais la force de ses raisonnemens, sa vivacité, la beauté de son extérieur & les agrémens de sa personne, attiroient l'attention de l'Auditoire, & comme il étoit touché lui-même, il ne manquoit pas de toucher les autres.

La crainte des progrès du Papisme engageoit alors les plus habiles Ecclesiastiques à se signaler dans la *Controverse*. Mr. *Burnet* s'y distingua, & rien ne fut mieux reçu du Public, que la Relation, d'une Conférence, qu'il eut lui & le Dr. *Stillingfleet* avec *Coleman* & avec les principaux Prêtres Catholiques. L'Histoire de la Réformation, qu'il donna ensuite, accrût sa réputation. Les deux Chambres du *Parlement* l'en fi-  
rent

294 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
rent remercier, honneur, qu'elles n'avoient  
accordé à aucun Ecrivain, & qu'elles n'ont  
point accordé depuis.

Le Comte de *Rocheſter*, fameux par ſon  
libertinage & ſes Poëſies licentieuſes, fut  
reuevable de ſa conuerſion à Mr. *Burnet*.  
Ils eurent l'occaſion de ſe voir ſouvent &  
de ſ'entretenir pendant tout un *Hiver* & le  
Docteur le conuainquit ſi clairement de la  
vérité de la Religion Chrétienne, qu'après  
auoir éclairé ſon eſprit, il ne lui fut pas dif-  
ficile de corriger ſon cœur. Il donna lui  
même l'Histoire de cette fameuſe conuer-  
ſion l'an 1681.

Du temps de la Conſpiration des *Papiſtes*,  
le Roi *Charles* le conſultoit ſouvent ſur l'é-  
tat de la Nation. Il lui offrit même l'Evê-  
ché de *Chicheſter*, en cas qu'il vouldût en-  
trer dans ſes intérêts. Le Docteur répon-  
dit avec fermeté, qu'il ſauoit les ſermons,  
qu'un Evêque eſt obligé de faire, qu'il les  
garderoit Religieuſement, ſi le Roi vouloit  
l'élever à ce poſte d'honneur; mais qu'il  
n'entreroit jamais dans aucun engagement,  
qui fût contraire à ſon devoir.

Pour faire connoître davantage le carac-  
tère du Docteur *Burnet*, l'Editeur commu-  
nique au Public une lettre, qu'il eut la har-  
dieſſe d'écrire au Roi *Charles*. Elle nous  
paroît trop curieuſe, pour n'en point faire  
part aux Lecteurs.

Lettre du Docteur Burnet au Roi  
Charles.

Le 29 Janvier 1672

„ Je n'ai pas osé me présenter devant  
 „ Votre Majesté depuis quelques mois, ne  
 „ voulant pas vous faire perdre un temps  
 „ précieux. A présent je prens la har-  
 „ dieuse de vous écrire cette Lettre, & je  
 „ choisis plus volontiers cette voye, que  
 „ le respect infini que je vous dois, m'au-  
 „ roit empêché de vous parler avec liberté.  
 „ Je vais donner des avis à vôtre Majesté  
 „ & je le fais en présence de ce Dieu, à  
 „ à qui je dois rendre compte un jour de  
 „ mes actions. Et je vous supplie, Sire,  
 „ de ne pas prendre en mauvaise part la  
 „ fidélité & le zèle de vôtre humble sujet,  
 „ qui n'a en vuë, que vôtre bien, & la  
 „ décharge de sa conscience.

„ D'abord je dois assurer Vôtre Majesté,  
 „ que parmi tous ceux, que je fréquente,  
 „ je n'ai jamais découvert aucun dessein for-  
 „ mé de Rebellion; mais je dirai aussi, que  
 „ presque tout le peuple est aigri, qu'il  
 „ est très mécontent de vous, & qu'il se  
 „ défie de vous. Autrefois vos Ministres,  
 „ ou son *Altesse Royale* vôtre frère, por-  
 „ toient le blâme des choses, qui étoient  
 „ désagréables à la Nation, mais à présent  
 „ il tombe sur vous même, & le temps,  
 „ qui guérit d'ordinaire les autres maux, ne  
 „ fait

„ fait qu'empirer celui-ci. Vôte dernière  
 „ Harangue donne lieu à plusieurs de croire,  
 „ qu'il feroit très facile d'engager toutes  
 „ les Villes du Royaume à vous présenter  
 „ des *Adresses* pour reformer les abus, qui  
 „ se commettent. On ne s'est pas déter-  
 „ miné tout à fait, mais de la maniere,  
 „ que les esprits sont disposez, on en vien-  
 „ dra là. Si Vôte Majesté assemble un  
 „ nouveau Parlement, on croit que ceux,  
 „ qui auront poussé l'affaire des *Adresses*,  
 „ seront généralement élus, le peuple se  
 „ déterminant d'ordinaire en faveur de ceux,  
 „ qui se conduisent de cette maniere. Les  
 „ plus modérez d'entre ceux, qui ne sont  
 „ pas satisfaits de vôte conduite, comptent  
 „ que l'état de vos affaires, au delà  
 „ de la Mer, & de vôte *Echiquier* ici,  
 „ vous réduira à la nécessité de recourir à  
 „ vôte *Parlement*, & qu'alors on rectifiera  
 „ les abus. Cette espérance les porte à  
 „ demeurer tranquilles. Si Vôte Majesté  
 „ assemble le *Parlement* au mois d'*Avril* pour  
 „ demander des subsides afin d'assister vos  
 „ Alliez; plusieurs seront d'avis, que l'ar-  
 „ gent nécessaire pour maintenir vos *Al-*  
 „ *liances*, soit remis entre les mains de *Com-*  
 „ *missaires*, de maniere qu'ils puissent en ré-  
 „ pondre aux deux *Chambres*. Ces *Com-*  
 „ *missaires* selon toutes les apparences se-  
 „ ront des personnes, qui ne vous sont  
 „ pas agréables; mais comme ils seront  
 „ les *Dépositaires* de l'argent, ils forme-  
 „ ront

„ ront une espèce de *Conseil d'Etat*, pour  
 „ contrecarrer tous vos Conseils. Pour  
 „ ce qui regarde l'état de vôtre *Echiquier*,  
 „ je ne trouve pas, qu'on s'embaralle de  
 „ vous voir dans la nécessité. Les Dispo-  
 „ sitions pourroient changer, si vous accor-  
 „ diez de certaines choses à vôtre *Peuple*.  
 „ Mais ce qu'on exigera de vous, vous pa-  
 „ roîtra sans doute de trop dure diges-  
 „ tion, peut-être même ne seroit-il pas  
 „ de vôtre honneur de l'accorder. Ainsi  
 „ dans le desordre, où sont les affaires, il  
 „ est aisé de trouver des obstacles, & très  
 „ difficile d'imaginer des ressources.

„ Tous les honnêtes gens conviennent  
 „ pourtant, qu'il vous reste une voye, &  
 „ peut-être la seule de vous tirer d'emba-  
 „ ras; ce n'est par le changement du Mi-  
 „ nistère, ni du *Conseil d'Etat*, ce n'est pas  
 „ un nouveau *Parlement*, mais (souffrez,  
 „ Sire, que je vous parle si fortement) c'est  
 „ le changement de vôtre cœur, & de vôtre  
 „ conduite. A présent, Sire, si vous ne  
 „ rejettez pas avec indignation cette lettre,  
 „ permettez moi, d'ajouter avec toute l'hu-  
 „ milité d'un sujet prosterné à vos piéds,  
 „ qu'il faut attribuer la défiance, où le Peu-  
 „ ple est à vôtre égard, la nécessité qui  
 „ vous presse, la colère de Dieu, qui pa-  
 „ roit manifestement par le renversement de  
 „ tous vos projets, qu'il faut attribuer tout  
 „ cela à cette seule cause, c'est que vous  
 „ n'avez par la crainte de Dieu, & n'ai-  
 „ mez

„ mez que les plaisirs & la volupté. Vôte  
 „ Majesté s'imagine peut-être avec raison,  
 „ que plusieurs, qui s'opposent à vos des-  
 „ feins, ne le font pas pour l'amour de la  
 „ Religion: Cependant vôte Peuple a plus  
 „ d'égard pour elle, que vous ne pensez. Ce  
 „ n'est pas que je vous conseille de re-  
 „ vetir les apparences de la Dévotion, com-  
 „ me le faisoit autrefois *Henri III.* Roi de  
 „ *France*, pour éviter l'orage, qui le mena-  
 „ çoit. Non, on découvreroit bientôt l'im-  
 „ posture, & vous ne feriez par-là qu'aug-  
 „ menter vôte crime. Il faut que votre  
 „ Dévotion soit réelle, & que vous en don-  
 „ niez des marques non suspectes. Eloignez  
 „ tous les objets de tentation, surtout ces  
 „ femmes, qui vous obsèdent; Reformez  
 „ vôte Cour. Si vous vous tournez sincé-  
 „ rement du côté de la Religion, vous gou-  
 „ terez bientôt une joye plus pure, que  
 „ celle, qui nait de la jouissance des plai-  
 „ sirs grossiers. Dieu dirigera, & bénira  
 „ tous vos Conseils. Vous gagnerez les  
 „ cœurs des plus honnêtes gens du Roiau-  
 „ me. Les mal-intentionnez seront confus.  
 „ Leur parti sera affoibli, si non détruit. Je  
 „ le sçai de science certaine, il n'y a rien,  
 „ qui ait si fort aliené les esprits de vôte  
 „ Peuple, que ce qu'il entend dire de la  
 „ vie que vous menez, & c'est ce qui  
 „ les dispose à croire tous les bruits scan-  
 „ daleux qui courent sur vôte compte.  
 „ Sire, le Conseil, que je vous donne,

„ im-



„ importe également au bien de vos affai-  
 „ res, & au salut de vôtre ame ; & quoi-  
 „ que vous aiez hautement offensé ce Dieu,  
 „ qui a été si misericordieux à vôtre égard,  
 „ en vous préservant à la Bataille de *Wor-*  
 „ *cester*, & durant vôtre long exil, & qui  
 „ vous a rétabli sur le Throne d'une ma-  
 „ nière si miraculeuse. Cependant il est tou-  
 „ jours bon. Si vous vous repentez fé-  
 „ rieusement, & que vous reformiez vôtre  
 „ conduite, il vous pardonnera tous vos  
 „ péchez, & vous recevra de nouveau en  
 „ sa faveur. Que seroit-ce, si vous mou-  
 „ riez au milieu de vos déréglemens. Au  
 „ Tribunal, où vous devez comparoitre, on  
 „ n'aura nul égard à la Couronne que vous  
 „ portez : elle ne servira qu'à aggraver la  
 „ sentence qu'on prononcera contre vous.  
 „ Car je me persuade, Sire, que vous croiez,  
 „ qu'il y a un Dieu, qu'il y aura une autre  
 „ vie, & que le péché ne fera point im-  
 „ puni.

„ Je ne suis Enthouïaste, ni par princi-  
 „ pes, ni par tempérament, cependant mon  
 „ cœur m'a si fort pressé de vous adresser  
 „ cette exhortation, que je n'ai eû aucun  
 „ repos, que je ne l'aie fait. J'espère que  
 „ Vôtre Majesté ne sera pas offensée de  
 „ ma hardiesse. Je ne me propose que vô-  
 „ tre bien ; car ce n'est pas là le moyen  
 „ d'avancer mes intérêts. Je me jette donc  
 „ à vos pieds, & je vous conjure au nom  
 „ de Dieu d'avoir égard à ce que je vous  
 „ Tome III. Part. II. V „ dis,

„ dis , & de ne pas mépriser la petiteffe de  
 „ celui , qui vous parle. Attachez vous fé-  
 „ rieusement à la Religion , & j'ose vous  
 „ promettre toutes sortes de bénédictions ,  
 „ temporelles & spirituelles dans cete vie ,  
 „ & une gloire éternelle dans celle qui est  
 „ à venir. Mais si vous persistez dans vos  
 „ péchez , les jugemens de Dieu vous  
 „ poursuivront tellement dès cette vie , que  
 „ vous servirez d'exemple aux Siècles à ve-  
 „ nir , & moi vôtre pauvre sujet , je témoi-  
 „ gnerai contre vous au grand jour , que je  
 „ vous ai donné ce fidèle & sincère avis.  
 „ Sire , il n'y a personne , qui sache ce que  
 „ je vous mande , & je choisís exprès ce  
 „ soir , enfin que la solemnité du jour de  
 „ demain vous dispose à peser meurement  
 „ ce que je vous écris (a).

Les Lecteurs remarqueront , que le Doc-  
 teur *Burnet* envoya cette Lettre la veille  
 du jour , où l'on célèbre en Angleterre l'an-  
 niversaire du Martire de *Charles I.*

Quoique Mr. *Burnet* ne fut pas content  
 du Gouvernement , il refusa constamment  
 d'entrer dans aucune Conspiration. Ses amis ,  
 qui connoissoient ses sentimens , ne le pres-  
 soient pas là-dessus.

Après la mort de Charles second , il quita  
 l'Angleterre , & se retira en Hollande. Le  
 Roi

(a) Il est parlé de cette lettre & de la manière  
 dont le Roi la reçut , dans la premier Volume de  
 ces Mémoires.

Roi Jaques fit tous ses efforts pour engager les Etats à le lui livrer, ou du moins à le bannir des Provinces. Les Etats refusèrent l'un & l'autre. Il reçut avis, que le Roi avoit promis trois mille Livres Sterling à quiconque l'assassinerait. Cet avis l'obligea à se tenir sur ses gardes.

Il épousa en Hollande en secondes Noces Mademoiselle *Marie Scott*, Riche & de famille. Il eut beaucoup de part aux affaires de la *Révolution*, comme on le voit dans le premier Volume de ces *Mémoires*, & cela nous dispense d'en parler. Le Roi Guillaume, qui l'avoit fait Evêque, l'engagea à proposer dans la *Chambre Haute*, de régler la succession à la Couronne, & de nommer la Princesse Sophie la plus proche Héritière, en cas que la Princesse de Danemarck vint à mourir sans enfans. Ce projet ne réussit pas alors. Ce ne fut qu'en l'an 1701. & voici la lettre, que la Princesse Sophie lui écrivit pour le remercier de ses soins.

Lettre de l'Electrice Sophie à l'Evêque Burnet.

*Herrenhausen* 22 Juin 1701.

„ Vous avez bien de la bonté, Monsieur,  
 „ de prendre part à tout ce qui regarde  
 „ la grandeur de la Maison, où je suis entrée;  
 „ Et je dois vous remercier en particulier  
 V 2 „ de

„ de l'affection, que vous m'avez témoi-  
 „ gnée dans l'affaire de la Succession, qui  
 „ exclut en même temps tous les Héréti-  
 „ ques Catholiques, qui ont toujours causé  
 „ tant de defordres en *Angleterre*. Je suis  
 „ par malheur trop vieille, pour pouvoir  
 „ jamais être utile à la Nation, & à mes  
 „ amis, ce qui me feroit pourtant aimer  
 „ beaucoup la vie. Cependant je souhai-  
 „ terois, que ceux qui viennent après moi,  
 „ se rendissent dignes de l'honneur, qu'ils  
 „ auront: & que je puisse au moins trou-  
 „ ver lieu de vous témoigner, par des ser-  
 „ vices, l'estime que j'ai de votre mérite.

„ SOPHIE ELECTRICE.

Nous avons vû Mr. Burnet, *Pasteur*,  
*Professeur*. Il faut dire un mot de la ma-  
 nière, dont il se conduisit comme *Evêque*.  
 Il avoit si peu recherché cet honneur, que  
 lorsque l'Evêché de *Salisbury* vint à vaquer,  
 il le demanda pour son ami le Docteur *Lloyd*.  
 Le Roi Guillaume lui répondit froidement,  
 qu'il avoit quelque autre en vuë, & le len-  
 demain il le nomma lui même. Ne voulant  
 pas imiter ses *Prédécesseurs*, qui se contenoient  
 de visiter leur *Diocese* tous les ans,  
 il en fit la visite tous les Étez pendant six  
 semaines, ou deux mois, prêchant & con-  
 firmant d'Eglise en Eglise. Il assembloit  
 souvent le Clergé pour conférer sur des  
 points de Théologie, afin de le tenir en  
 haleine.

Sur tout il prenoit grand soin d'examiner  
 lui

lui même , ceux qui se présentoient pour avoir les *Ordres* , & ne s'en remettoit à ses Chapelains , que pour ce qui regardoit les *Langues*. S'il les trouvoit trop ignorans , il les renvoioit avec douceur, les exhortant à s'attacher avec plus d'ardeur à l'Étude.

Pour procurer à l'Eglise des Pasteurs bien instruits , il faisoit étudier à *Salisbury* à ses propres frais dix Ecoliers , auxquels il donnoit trente Livres Sterling par an. Pendant sa résidence , il les examinoit lui même tous les jours , & leur donnoit une Leçon , qui duroit une heure. Le savant Docteur *Whitby* prenoit sa place pendant son absence. Par ce moyen l'Evêque forma plusieurs jeunes Ecclésiastiques , qui firent honneur à l'Eglise. Malheureusement cette petite Académie ne subsista pas longtemps , parce qu'on fit courir le bruit , que l'Evêque vouloit par cette Fondation faire tort à l'Université d'*Oxford*.

Il se déclaroit ouvertement contre la pluralité des Bénéfices , quand les deux Paroisses étoient trop éloignées , pour être desservies par un même Pasteur. Il citoit sur ce sujet l'exemple de Saint Bernard , qui étant consulté par quelqu'un , s'il pouvoit accepter deux *Bénéfices* , lui demanda , *Etes vous en état de les desservir tous deux*. Le Prêtre repartit , *J'ai dessein de mettre un Curé en ma place ; Et votre Curé sera t il aussi damné en votre place ;* s'écria le Saint : *Croiez-*

304 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
moi, vous pouvez faire remplir v<sup>o</sup>tre Eglise par  
Procureur, mais il faut, que vous soiez damné  
en personne.

L'An 1698. il fut fait Précepteur du Duc  
de Gloucester, fils de la Princesse de Dane-  
mark. Il accepta cette charge à regret,  
parce qu'il venoit de perdre sa femme, qu'il  
aimoit tendrement.

Il se remaria pourtant peu de tems après,  
& épousa en troisieme nopces Me. Berke-  
ley distinguée par son savoir, par sa pieté  
& ses vertus.

Il mourût l'an 1715. n. s. agé de 72 ans,  
le 17 de Mars.

Le Marquis de Hallifax, connu par la  
beauté & la délicatesse de son génie, a fait  
le caractère de Mr. *Burnet*. Ce Morceau,  
qui n'a jamais été imprimé auparavant,  
nous paroît assez intéressant pour en don-  
ner ici la Traduction.

„ Le Docteur *Burnet* a cela de commun  
„ avec les grands hommes, qu'il en faut  
„ dire beaucoup de bien, où beaucoup de  
„ mal. Jamais il n'y eut imagination aussi  
„ vive que la sienne. Mais la nature le  
„ voulant favoriser, lui a été trop prodi-  
„ gue. Ses idées se suivent les unes les  
„ autres avec tant de rapidité, que quel-  
„ quefois elles le font aller trop loin,  
„ semblable à ces vases, qui au moindre  
„ mouvement répandent la liqueur, qu'ils  
„ contiennent, parce qu'ils sont trop rem-  
„ plis. Il ne digère pas assez ses pensées,  
„ &

„ & cela ne vient pas d'un défaut de gé-  
 „ nie, mais de l'abondance de son imagi-  
 „ nation. Ses amis l'aiment trop, pour  
 „ voir en lui de petits défauts, où s'ils  
 „ les apperçoivent, ils croient que ses  
 „ grands Talens lui donnent le privilège  
 „ de s'écarter des règles d'une exactitude  
 „ scrupuleuse, & le mettent au-dessus de  
 „ la *Critique*. Il compose avec tant de fa-  
 „ cilité, qu'on doit admirer ce qu'il y a  
 „ de bon dans ses Ouvrages, & excuser ce  
 „ qui n'est pas exact. Ceux qui l'exami-  
 „ nent à la rigueur, ne le connoissent pas,  
 „ où ne lui rendent pas justice. Il n'est  
 „ pas plus prompt à découvrir les fautes  
 „ des autres, qu'à les pardonner, & pour  
 „ ce qui regarde les siennes, il est si prêt  
 „ à les avouer, & le fait de si bonne grace,  
 „ que de taches qu'elles étoient, elles sem-  
 „ blent se changer en agrémens. Les mau-  
 „ vais offices que lui ont rendu ses enne-  
 „ mis, n'ont servi qu'à mettre sa douceur  
 „ dans un plus beau jour, car son ressen-  
 „ timent n'alla jamais plus loin qu'à en  
 „ avoir pitié. Il avoit les passions vives,  
 „ mais cette vivacité, qui dans la plûpart  
 „ excite l'empchement & l'animosité, l'é-  
 „ chaufoit seulement pour ses amis, & ani-  
 „ moit sa compassion pour les malheureux.  
 „ Les petits esprits découvrent facile-  
 „ ment les défauts des génies supérieurs.  
 „ Et c'est ce qui est arrivé à ses ennemis.  
 „ Ils ne lui ont pas passé le moindre défaut.

„ Redevables de leur discernement à leur  
 „ Sterilité, ils se déchainent contre les pe-  
 „ tites erreurs, qui viennent de la fécondi-  
 „ té de son génie, & par une méprise  
 „ où les jette leur malice, ils voient le fé-  
 „ tu qui est dans son œil, & n'apperçoi-  
 „ vent point la poutre qui est dans le leur.  
 „ Sa vivacité lui rendoit la composition si  
 „ facile, qu'elle n'épuisoit ni n'aigrissoit ja-  
 „ mais les esprits. Il ressemble à ces terres  
 „ fertiles où tout croit avec facilité, & pro-  
 „ duit sans efforts. Ceux, qui ont le goût  
 „ bon, distinguent autant ses Ouvrages de  
 „ ceux qui sentent le travail, qu'un pa-  
 „ lais délicat distingue des fruits crus dans  
 „ un terroir fécond, d'avec ceux qui se  
 „ ressentent de l'effort qui les a produits.  
 „ Sa vie réglée lui a attiré beaucoup d'en-  
 „ nemis. Son mépris pour la grandeur &  
 „ l'opulence, la manière dont il semble  
 „ se dégrader en s'aquitant avec tant d'ex-  
 „ actitude des devoirs de sa profession,  
 „ sont des qualitez si rares parmi les Pré-  
 „ lats, qu'on le regarde comme un Héréti-  
 „ que, quoiqu'il soit Orthodoxe à tout au-  
 „ tre égard. Les vertus de cette trempe  
 „ sont comme autant d'Hérésies, au juge-  
 „ ment de ces Ecclesiastiques qui ont adouci  
 „ la rigueur primitive des Devoirs des Pas-  
 „ teurs, & les accommodent à la fragilité  
 „ présente du genre humain. Il ne faut pas  
 „ s'étonner après cela, s'ils sont irritez con-  
 „ tre lui. C'est pour leur propre gloire  
 „ qu'ils



JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 307

„ qu'ils font bien de vouloir abaiffer un  
„ homme, dont les talens & la conduite les  
„ deshonoreroient également.

Malgré ses occupations, malgré la part que Mr. *Burnet* eut aux affaires publiques, il trouva du temps pour composer un grand nombre d'Ouvrages. En voici la liste. Elle justifie l'éloge que Mylord Hallifax fait de la fécondité de son génie.

### Liste des Ouvrages de L'Evêque

*Burnet.*

- D**ialogue entre un Conformiste & un Nonconformiste 1669.  
Défense de la Constitution de l'Eglise & de l'Etat d'*Ecosse*. 1672.  
Le Mystère d'iniquité dévoilé 1673.  
Examen des Sentimens de T. *Ken* Jésuite, touchant la vérité de la Religion 1674.  
Mémoire des Ducs de *Hamilton*, fol. 1676.  
Relation d'une conference avec *Coleman* &c. 1676.  
L'Histoire de la Reformation fol. 1. vol. 1679.  
2. vol. 1681.  
3. vol. 1715.  
Abregé de l'Histoire de la Reformation 1682.  
Relation de la mort du Comte de *Rocheſter* 1681.  
La vie du Chevalier *Matthieu Hale* 1682.  
V 5 Exa-

308 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,	
Examen de la méthode de convertir par le	
Clerge de <i>France</i>	1682.
Histoire de la <i>Régale</i>	1682.
Traduction de l'Utopie de <i>Morus</i>	1683.
La vie de l'Evêque <i>Bedell</i>	1685.
Traduction du Traité de <i>Lactance</i> , intitulé, <i>Morts des Persecuteurs</i>	1687.
Voyage du Dr. <i>Burnet</i> en Italie & ailleurs	1687.
Devoirs d'un Pasteur	1692.
Quatre Discours adressez au Clergé de son	
Diocèse	1694.
Essai sur le Caractère de la Reine <i>Marie</i>	
	1695.
Apologie de l'Archevêque <i>Tillotson</i>	1696.
Explication des trente neuf articles, fol.	
	1700.
Ses Sermons, & autres Brochures en	
3. vol. Quarto, depuis 1678. jusqu'en	
	1706.
Explication du Catéchisme de l'Eglise	
	1710.
Sermons sur différens Sujets	1713.
Memoires de l'Auteur fol. 2. vol. Ouvrage	
Posthume.	

#### A R T I C L E IV.

The *History of the Inquisition* by *Philip à Limborch*, Professor of Divinity amongst the Remonstrants, translated into *English* by *Samuel Chandler* :  
To

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 309

To which is prefixed a large *Introduction* concerning the rise and progress of *persecution*, and the real & pretended causes of it. London, sold by John Gray, 1731. C'est à dire, *l'Histoire de l'Inquisition par Limborch, traduite en Anglois par Mr. Samuel Chandler, & precedee d'une ample Introduction touchant l'origine de la Persecution, ses progrès, & ses causes réelles, ou pretendues.* à Londres, chez Gray, 1731. in 4°. pages 125. pour *l'Introduction.*

CE fut en 1692. que *Limborch* fit imprimer son *Histoire de l'Inquisition* qu'il avoit composée en Latin. On n'a pas pu faire plus d'honneur à cet Ouvrage que de le traduire dans la langue d'un país, où on connoit tout le prix de *la liberté.* C'est ce que *Mr. Chandler* a fait avec beaucoup de succès. D'ailleurs une *Préface* de sa façon qui, dans la disposition du Volume, suit *l'Épître Dedicatoire à la Reine*, nous apprend que la *traduction* est plus ample que l'original. L'auteur y fit des *additions* après l'avoir publié, & un de ses parens, du même nom, les a fournies au Traducteur qui a eu soin de les inserer, à leur place, entre deux *crochets.* Celui-ci a, de plus,  
mis

mis au bas des pages, un petit nombre de *remarques* ou de *citations*, pour illustrer ou pour confirmer quelques endroits de l'Histoire: Et à la tête, il a cru devoir ajouter une *Introduction* fort étendue, qu'il a aussi intitulée, *Histoire de la Persecution*, comme on le voit après la préface. Nous allons rendre compte de cette partie nouvelle du volume; l'autre étant si connue depuis longtems, qu'on ne s'attend apparemment pas d'en voir ici un extrait.

Outre plusieurs discussions Theologiques où M. Chandler a eu occasion d'entrer, & diverses remarques où il improuve les Confessions de foi, il est naturel de penser que l'ouvrage est parsemé en general de faits curieux par rapport au but que son auteur s'est proposé. C'est bien une Histoire de la persecution qu'il donne à ses Lecteurs; mais qui n'est pourtant destinée qu'à servir d'introduction. Et par conséquent qui n'est pas complete. Elle retrace néanmoins la plupart des persecutions que les *partis dominans* ont fait essuier aux autres, & tout ce qu'il plait à Mr. Chandler d'appeller du nom odieux de *persecution*. Ceci même a répandu dans son ouvrage, si on l'ose dire, des torrens de bile & de fiel. On se seroit peut-être attendu à tout autre chose d'un *Prédicateur*, qui semble n'avoir d'autre *lieu commun* que la moderation & la charité. Nous aurions été portez nous mêmes à passer cela sous silen-

silence ; mais Mr. *Berriman*, *Dr. en Theologie*, qui vient de publier ses *Sermons* (a). pour la *lecture de Boyle*, a cru devoir les accompagner d'un *Avertissement*, où il emploie plusieurs pages à ramasser une partie des invectives de M. *Chandler*.

Au reste, il y a eu deux Auteurs qui ont attaqué le notre. L'un *Anonyme*, dans une *Lettre à un Ami* (b) où on paroît s'être formé les plus justes idées qu'on puisse avoir de la *Tolerance*, & dont on trouve la plus grande partie traduite dans la *Bibliothèque raisonnée*. L'autre est Mr. *Berriman* dans une brochure qui a pour titre (c) *Remarques sur l'introduction de Mr. Chandler*, autant qu'elle se rapporte à la cause de l'*Arianisme* &c. Mr. *Chandler* s'est défendu (d).

Mr. Berri-

(a) On en renvoie le titre aux *Nouvelles Littéraires*

(b) A Letter to a friend occasioned by Mr. Chandler's history of persecution &c. Lond. Brotherton & Dod. 1733.

(c) Some brief remarks on Mr. Chandler's introduction to the history of the inquisition, so far as it relates to the cause of Arianism & the 2. first general Councils, &c. 1733.

(d) An answer to the brief remarks of William Berriman DD. in a Letter to the Dr. by Sam. Chandler 1733. On la citera sous le titre de 1. Lettre.

312 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 Mr. Berriman a répliqué (a) celui là duppliqué  
 (b); Et tout dans la même année: mais ce-  
 lui-ci n'ayant opposé qu'un *avertissement* de 16.  
 pages in 8°, il semble que la dispute tire  
 à sa fin. Nous avons cru qu'il ne seroit  
 pas desagréable, même a bien des gens  
 qui sont sur les lieux, de leur indiquer en  
 gros, ou quelquefois de donner au long, ce  
 que ces Messieurs ont dit de part & d'au-  
 tre. Il faudra pourtant écarter ce qui se-  
 roit trop abstrait, ou qu'on ne pourroit  
 pas bien faire entendre sans des discussions  
 épineuses qui fatiguent souvent plus qu'el-  
 les n'instruisent.

L'Auteur débute par les avantages de la  
 liberté de penser en matiere de religion.  
 Et c'est ce qui lui sert de prélude pour di-  
 re à ceux qui s'en rapportent à leurs Pas-  
 teurs, que leur religion est le *Sacrifice des*  
*fous.* „ Il ne veut pourtant par nier qu'il  
 „ ne soit de la bienfiance & de l'ordre  
 „ dans le service public d'une Société re-  
 „ ligieuse, d'établir certaines personnes  
 „ pour ce culte extérieur, & qu'il ne fail-  
 „ le avoir pour cela des *réglemens* conve-  
 „ nables ” (c) Mais il n'entend pas que  
 ces gens là ” soient les *directeurs* gene-  
 „ raux de la conscience & de la foi des  
 „ au-

(a) A Review of the remarks &c. by Will.  
 Berriman, 1733.

(b) A 2. Letter to Will. Berriman DD. 1733.

(c) Introd. page 3.

„ autres , ou que l'on doive se soumettre „ à leurs *décisions* ”. Il s'agiroit de sçavoir si l'auteur a quelque idée fixe là dessus , ou comment il combine les idées qui naissent de ces divers termes ? C'est sur quoi l'anonyme l'a poussé (a) Et il semble qu'il ne l'a pas fait sans raison. Car si les *réglemens*, que Mr. Chandler veut admettre , obligent ; voila des *décisions* : & s'ils n'obligent pas , ce ne sont pas même des *réglemens*. C'est donc entreprendre beaucoup que d'oser pénétrer dans *l'intention secrète de tous les Directeurs Spirituels*, tandis que les auteurs de ces *réglemens*, ou *décisions*, paroissent être des *Directeurs* de ce genre. Et s'ils sont *tous* livrez à leur envie de *dominer*, que faudra-t'il qu'on pense de tout homme qui voudra établir quelque discipline dans l'Eglise ? Mais sans se mettre en peine de cette difficulté , M. Chandler crie à *l'imposture*, à la *séduction* à *l'impudence* : & nous exhorte ensuite fort gravement, en qualité de *nation Libre*, de nous garder de ces *Directeurs*. Cependant il leur permet de faire du bien dans leur vocation : mais il leur retranche *toute autorité spirituelle*, parce qu'ils en ont toujours usé avec insolence dans l'Eglise Chrétienne. Il conclut que ce sont les *Paiens*, qui ont les premiers donné le mauvais exemple des *persecutions pour cause de religion*.

I. C'est

(a) Lettre à un ami ; page 14. & 26.

I. C'est de quoi il fait d'abord remonter le récit jusqu'à *Nimrod* qui mit Abraham en prison : mais il redescend tout d'un coup aux persecuteurs de *Socrate*. La réponse généreuse qu'il fit à ses Juges ; (a) *j'obeirai plustost à Dieu qu'à vous*, a beaucoup de rapport à celle des Apotres au Sanhédrin. Il semble même, si on en croit notre auteur qu'il y avoit *quelque portion de l'Esprit Saint* qui les animoit. C'est rencherir sur Erasme qui fut tenté de charger sa Litanie d'un *Sancte Socrates, ora pro nobis*. Mr. Chandler pour rendre, dit-il, *justice aux Laïques*, ajoute que les Juges, & les accusateurs de Socrate, n'étoient par des *Prêtres*. Melitus étoit *Poëte* ; Anytus, *Artisan* ; Lycon, *Orateur*. Il n'y avoit point d'*acte de Tolerance* pour ceux qui ne vouloient pas se conformer parmi les Atheniens : mais une *Loi contre le Schisme* y avoit même interdit aux Philosophes le droit d'enseigner dans les *Ecoles*, sous peine de mort. Aussi Socrate n'est pas le seul qu'on ait persecuté à Athenes. On nous en nomme cinq autres, *Anaxagore*, *Stilpon*, *Diagoras*, *Protagoras*, & *Theodore* dit l'*Athée*, auquel on infligea le dernier supplice. Les habitans de Lacedémone n'étoient pas beaucoup plus tolerans que leurs voisins, si on en juge par leur attention à éloigner ce qui auroit pu alterer leurs Loix. Les Scythes même, qu'on

(a) *πίσσωμαι τῷ Θεῷ μάλλον ἢ ὑμῖν*, coll. 5. 29.



qu'on n'auroit pas cru si délicats sur le *rituel*, firent mourir *Anacharfis* le Philosophe, & trancher la tête à *Scylès* un de leurs Rois, pour s'être trop attachez à la religion des Grecs (a). Les Persans ont aussi persecuté pour la religion: Et les Egyptiens se font mangés les uns les autres, à prendre les termes au pied de la lettre (b).

Mais que n'eurent point à souffrir les Juifs de la part d'un Antiochus *Epiphanès*? L'auteur, après avoir dit que c'est *ce qui rendra execrable & infame le nom & la memoire de ce Tyran illustre*, rapporte sur l'autorité d'*Athenée*, qu'Antiochus avoit banni les Philosophes de son Roiaume, parce qu'ils *corrompoient la jeunesse*; c'est-à-dire, selon l'interpretation de M. Chandler qu'ils *s'eloignoient des opinions orthodoxes, etablies par les Loix civiles*. Le Tyran ordonna tout à la fois qu'on fit pendre tous les jeunes gens qui entretiendroient commerce avec eux.

Delà l'auteur passe aux *dix persecutions* sous les Empereurs Paiens. Et ceci est fort bien narré, mais trop commun pour mériter un extrait. La consequence qu'il en tire ne doit cependant pas être oubliée; c'est qu'il paroît qu'au fond *ce sont les Laïques qui ont été les premiers & les plus grands persecuteurs*. C'est à eux pourtant que l'Auteur affecte de faire sa cour en plus d'un en-

(a) Herodote, Livre 4.

(b) Juvenal. Sat. 15.

316 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
endroit. En tout cas, il a grande raison de réprimer ceux qui imputent à la religion les violences de ceux qui la professent. Seroit-il juste de décrier la Philosophie, parce que *Ciceron avoit adopté les principes de la persecution* ? ou à cause qu'*Antonin le Philosophe a autorisé par ses Edits toutes les cruautés que la persecution entraîne nécessairement après elle* ? Il n'est pas question de ce qu'un Philosophe en particulier a pu dire, ou faire ; mais de ce que la saine *Philosophie*, & le véritable *Christianisme* enseignent réellement. Ces observations sont fort judicieuses.

II. Deformais une Scène plus choquante va s'ouvrir. Des Chrétiens se persécuteront les uns les autres. L'Auteur pense que si on pouvoit charger leur religion de leur crime, il *n'y a point d'homme sage qui ne la méprisât*. Ne diroit-on pas que cela seul devoit annéantir toutes les preuves qu'on a de la vérité du Christianisme ? Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Les premiers Predicateurs de l'Evangile ont été infiniment éloignés d'une conduite barbare. Il est vrai qu'on voit de leur tems un *Diotrephe* qui affecte la prééminence. On voit de grandes divisions à Corinthe : Cependant l'esprit dominant, alors, c'étoit celui de la charité. Lorsque St. Jean n'eut plus la force de prêcher, il avoit coutume de répéter à chaque assemblée, *Mes petits enfans, aimez vous les uns les autres* (a).

Ce

(a) S. Jerome sur les Galates.

Ce fut dans le 2. Siècle que l'on commença de faire Schisme, à l'occasion du tems où il falloit célébrer la Fête de Pâque. On sçait le reste. Mais on est peut-être moins instruit d'une particularité qu'à coup feur l'auteur croit des plus remarquables, sçavoir que *Victor*, qui excommunia les *Eglises d'Asie*, pour le different sur la Pâque, excommunia aussi *Theodote (a)* pour cause d'*heterodoxie* sur le dogme de la Trinité (*b*).

Tout alla de mal en pis dans la suite; Il n'y a qu'à se transporter au tems de *Constantin*. Cet Empereur se donna la peine d'informer l'Evêque de Rome des animositez qui regnoient à Carthage au sujet de *Cecilien*. Il fallut même pour cela que le Prince assemblât un Concile à Arles. Sa liberalité envers les Ministres de la Religion devint la source d'un déluge de maux. Et le Paganisme fut supprimé par divers Edits.

L'Affaire del'*Arianisme* en particulier occupa beaucoup ce regne. A cette occasion l'auteur a cru devoir nommer ceux qui s'étoient déjà éloignez du sentiment commun sur la *Divinité de Jesus Christ*. Et il faut avouer qu'il n'en a pas trop grossi la Liste. Elle se reduit à cinq personnes. Le corroieur

(a) Il y a dans l'Anglois *Theodosius*, qu'on croit être une faute d'impression.

(b) Eusebe H. E. V. 28.

318 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, roieur *Theodote*, dont on a parlé, vivoit fous Commode; & *Artemon* dogmatifa fous Severe. Leurs opinions revenoient à ce qu'on appelle *Socinianiſme*. Sous Gordien, un Evêque Arabe, nommé *Berylle*, fut dans des ſentimens fort approchans, juſqu'à ce qu'Origene l'eut redreſſé. Pour *Sabellius*. Et enfuite *Paul de Samofate*, leurs noms ſont plus celebres. Touchant le premier, l'auteur dit (a) " qu'il aida à „ repandre à peu près la même doctrine que „ les précédens; en niant auffi la perſonali- „ tité réelle du Saint Eſprit ". C'eſt ce qu'il appuie à la *marge* d'une citation d'*Eufèbe* (b) qui ne dit rien qui y reſſemble. A coup ſeur il y a une erreur de chiffre: mais il faut auffi que l'on ait écrit de mémoire ou ſans aller à la ſource. Les connoiſſeurs le ſentiront bien; en comparant les deux paſſages d'Eufèbe, où il parle de *Sabellius*. A l'égard de *Paul de Samofate*, il eſt certain qu'une aſſemblée très nombreuſe d'Evêques l'excommunia: mais il ne ſ'enſuit point qu'elle uſurpa l'empire ſur la conſcience. Comme cette *marotte* de l'Auteur revient ſouvent, il faudra peutêtre qu'on en diſe un mot, avant que de quitter ſon *Introduction*. En attendant on ſe tiendra au point fixe qu'il fournit lui-même dans un beau mot de Denis Evêque d'Alexandrie; qu'il faut ſouf-

(a) *Introd.* page 21.

(b) *L. 7. c. 27. Lifez 26. & conf. 6.*

*souffrir tout au monde, plutôt que de diviser l'Eglise de Dieu.*

M. Chandler s'étend fort au long sur le narré des différens entre *Arius*, & son *Evêque*. Il s'étonne que tout le monde Chrétien ait pris parti, avec tant de chaleur, dans une dispute si *metaphysique*, & si *abstruse*. Il expose les opinions qu'ils s'attribuoient en vertu des *conséquences* de leur doctrine, & conclut que si on pouvoit s'assurer que c'en est une fidelle representation, ils étoient tous deux dignes de *cenfure*: Mais qu'il y a bien apparence qu'ils ont exagéré de part & d'autre. L'Empereur de son côté ne s'épargna point pour étouffer la dispute dès sa naissance. Il écrivit à l'Evêque & à Arius ensemble pour les porter à se réconcilier. L'une des considérations par où il les y engage, c'est qu'après tout, leur dispute ne rouloit sur aucun dogme essentiel de l'Evangile, ni n'introduisoit aucune nouvelle hérésie touchant le culte de Dieu (a).

Mr. Berriman croit voir ici un Prince très peu instruit, à qui un Evêque de Cour, ami d'Arius, avoit dicté la lettre (b). Cette remarque a choqué M. Chandler (c) & a amené quelques incidens qui tombent dans la minutie. Celui-ci concluoit d'un mot Grec (d) que  
Con-

(a) Euf. vie de Const. L. II. Cap. 63. &c.

(b) Remarques, ubi supra, pag. 16.

(c) 1. Lettre, pag. 17.

(d) διαλογιζόμενα. Euf. u. f. 68.

520 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 Constantin avoit *examiné diligemment* l'affaire.  
 Selon Mr. Berriman *il y avoit fait attention*. A  
 toute rigueur, l'un ne vaut pas l'autre, quoi-  
 qu'en dise Mr. Chandler, & il est vrai que  
 Mr. Berriman paroît affoiblir la significa-  
 tion du mot qu'on croit bien exprimé, par  
*accuratius cogitare*, dans de Valois. Mr. Chan-  
 ler prétend que la *lettre* en question ne  
 pouvoit pas être d'Eusebe de *Nicomédie* par-  
 ce que l'Empereur en étoit *parti pour l'O-*  
*rient*, & que c'est ce qu'il témoigne lui  
 même dans cette lettre. Mr. Berriman  
 n'en convient pas. Et il faut avouer que le  
 sens qu'il donne au Grec, d'après de Valois,  
 paroît le plus naturel. „ Je me hâtois vers  
 „ l'orient, *d'intention*, (a) dit l'Empereur :  
 „ Mais comme je m'empressois à aller vous  
 „ joindre, & que *par la principale partie*  
 „ (de moi-même) (b) j'étois avec vous; la  
 „ nouvelle de vos divisions m'a fait changer  
 „ d'avis, pour ne pas voir ce que je ne  
 „ croiois pas même pouvoir entendre. Ou-  
 „ vrez moi donc par votre réunion *le che-*  
 „ *min de l'Orient* que vous m'avez fermé  
 „ par vos disputes. ” Ce qui est là apellé  
*la principale partie*, l'un l'entend du *cœur &*  
*de l'affection*; ce que l'autre rejette comme  
 une *interprétation mystique* (c). Elle est pour-  
 tant fondée sur ce qui précède: mais, après  
 tout, il importe peu pour le fond; A moins  
 qu'on

(a) τῆ πρόου.

(b) τῷ τῶν προέμα.

(c) z. Lettre

qu'on ne voulut reconnoître l'Empereur pour juge suprême des controverses. Et c'est à quoi on ne pense ni de part ni d'autre.

Ce qu'il y a de feur, c'est que sa lettre faisant peu d'effet il pensa à convoquer un Concile, à Nicée, l'an 325. On compta, dans cette assemblée, jusqu'à 318. Evêques, sans les Prêtres, les Diacres, les Acolytes, &c.

Mais quelles gens pense-t-on que fussent les Prélats du premier Concile Ecuménique, avec leur suite si nombreuse? " Les uns y vin-  
 „ rent attirés par l'espoir du lucre, ou ce  
 „ fut par curiosité pour voir l'Empereur.  
 „ (a) Plusieurs s'y rendirent pour négotier  
 „ leurs propres affaires, ou pour se faire  
 „ relever des torts & des injures dont ils  
 „ portoient plainte (b). Quelques-uns, si  
 „ vous en croiez les Historiens Ecclesiasti-  
 „ ques, se distinguoient par leur gravité,  
 „ leur patience, leur modestie, leur inte-  
 „ grité, leur éloquence, & autres vertus  
 „ semblables: Mais tous les Historiens s'ac-  
 „ cordent pourtant à dire, qu'il y en avoit  
 „ d'un caractère fort différent. *Eusebe* les  
 „ taxe d'être venus au Concile dans les  
 „ vues mondaines du gain. Et *Theodore* (c)  
 „ les représente comme des gens subtils &  
 „ rusez, d'une humeur querelleuse, & ma-  
 „ ligne

(a) Euseb. u. s. lib. 3. cap. 6.

(b) Sozom. L. 1. cap. 17.

(c) H. E. Liv. 1. c. 7. & 11.

„ ligne, animez d'un esprit de vengeance.  
 „ Lorsqu'ils furent assemblez, l'Empereur  
 „ les exhorta fortement à l'union & à la  
 „ paix: Mais à peine eut il achevé son ex-  
 „ hortation, qu'ils s'entr'accuserent en sa  
 „ presence. Au reste comme *Sabinus*, l'he-  
 „ retique, leur a reproché d'avoir été, pour  
 „ la plupart, de vrais ignorans, sans intel-  
 „ ligence, aussi bien que sans sçavoir; *So-  
 crate*, l'Historien Ecclesiastique, dit (a)  
 „ qu'ils avoient été illuminez de l'Esprit  
 „ Saint, & qu'ainsi ils n'avoient pas pu  
 „ s'écarter de la verité. ” Cela s'appelle *les  
 tirer d'affaire*, dit en se moquant notre au-  
 teur (b).

Son Antagoniste n'entend pas raillerie là-  
 dessus (c). Il reproche à Mr. Chandler d'avoir  
 supprimé ce qu'Eusebe (d) même a dit à  
 l'avantage des Peres du Concile. Et il n'é-  
 toit pas leur Partisan, comme Mr. Chandler  
 l'a reconnu. Cependant, à notre avis, Eusebe  
 en a presque trop dit, dans son long *panegy-  
 rique*, pour qu'on y prenne à la lettre, tout  
 ce qu'il debite sur leur sujet. Mr. Chandler (e)  
 S'est même récrié en s'adressant à Mr. Ber-  
 riman, qui fait valoir ce *panegyrique*. „ Vous  
 „ me fatiguez à force de prôner leurs louan-  
 „ ges;

(a) Lib. 1. cap. 9.

(b) Introd. page 26.

(c) Remarques page 19. &c.

(d) Vie de Const.

(e) 2de Lettre



„ ges ; c'étoit un *Concile de persecuteurs* ; ce  
 „ qui absorbe tout ce que , d'ailleurs, ils  
 „ auroient pu avoir de mérite. ” Mais  
 ce qu'il fait dire à *Eusebe* , que c'étoit *l'es-*  
*poir du lucre , & les vues mondaines du gain* ,  
 qui avoit amené là les Evêques ; c'est un  
 trait extrêmement hazardé. Déjà *les vues*  
*mondaines* sont de Mr. Chandler, & ce qu'il lui  
 plû d'interpréter par *lucre & gain* , c'est  
 dans le Grec *εὐχέλων* , qui par le fil du dis-  
 cours , aussi bien que selon l'usage du ter-  
 me (a) signifie un *tems de prospérité*. Après  
 avoir tant souffert sous *Diocletien* , ils pou-  
 voient bien se flatter agréablement dans la  
 pensée d'une heureuse révolution des affai-  
 res sous *Constantin*. Aussi *Eusebe* ajoute  
 immédiatement , *l'occasion présente de la paix*.  
 Voila le tems heureux , ce sont là *les biens* ;  
 & tout cela ensemble se réunit dans la mê-  
 me idée d'une prospérité universelle que l'on  
 s'attendoit à voir désormais établie. On  
 ne peut guères supposer là autre chose , sans  
 blesser au moins la charité. Que des Ec-  
 clesiastiques aient pris ce tems , cette oc-  
 casion , pour se faire rendre justice par l'Em-  
 pereur ; quand c'auroit été , si on veut , le  
 plus grand nombre , qui l'eut fait , même par  
 écrit ; ce qu'on ne croit pas : on pousse les  
 choses trop loin en insinuant qu'ils étoient  
 là pour contester. *Sozomene* , a dit *comme*  
*pour contester* , & il l'a pu dire innocemment.

II

(a) Voyez par ex. Eccl. 39. 40 coll. 42. 26.

324 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Il ne feroit pas juſte de lui prêter du venin. Pour *Theodoret*, il élève juſqu'aux nues les Evêques orthodoxes de Nicée. Ce ſont les hétérodoxes ſeuls qu'il traite mal. Mr. Berriman ſoutient auſſi que tout ce qu'on peut appeller la *contention* des Evêques, qui ne regardoit point la doctrine, fut antérieur à l'exhortation de Conſtantin, par laquelle il fit l'ouverture du Concile. C'eſt un fait dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'alors tout débat finit pour le *temporel*. Il n'y en eut que par raport à l'*Arianisme*. Et ce n'eſt pas de quoi il s'agit, quand on parle ici de *contention*; A moins que l'on ne veuille *équivoquer*, ce qui ne ſeroit pas honnête. Enfin, à la Satyre de *Sabinus*, Socrate même, qui la rapporte, oppoſe formellement la narration d'Eufebe, & trace tout à la fois de ce *Sabinus* un *portrait* qui eſt, ſelon Mr. Berriman, celui de Mr. Chandler, ſçavoir  
„ de ſupprimer certains faits, d'en alterer  
„ d'autres, & de faire venir tout à ſon but. ”  
Au reſte il paroît aſſez que Socrate a raiſonné par *ſuppoſition*; voulant dire que,  
„ quand même les Pères du Concile au-  
„ roient été auſſi ignorans qu'on les faiſoit,  
„ ils avoient eu une aſſiſtance ſurnaturel-  
„ le. ” Cette reflexion n'eſt ſeulement  
pas d'une juſteſſe *mathématique*: Mais dans  
un ſyſtème que d'habiles gens ont fait va-  
loir, elle n'a rien qui ne ſoit dans l'ordre  
d'une vérité *morale*.

On doit bien s'attendre que Mr. Chandler  
aura

aura répondu. Et d'abord, sans se relâcher, en quoique ce soit, de la mauvaise opinion qu'il a des Pères de Nicée, il dit (a) " qu'il  
 „ a prouvé par divers auteurs, ceux-même  
 „ qui en parlent le plus favorablement ;  
 „ *Eusebe, Théodoret, Socrate, Sozoméne* ; que  
 „ quelques-uns furent attirés au Concile par  
 „ l'esperance τῶν ἀγαθῶν. Et j'insiste, dit-il  
 „ à Mr. Berriman, sur le sens que j'ai donné à  
 „ ce terme. Mais je veux pourtant bien vous  
 „ permettre de le rendre par ceux de *bons*  
 „ *jours*, s'il vous plait ; pourvu que vous  
 „ me permettiez de dire, ce que je puis  
 „ prouver par mille exemples, que le *Cler-*  
 „ *gé* en general compte que les meilleurs jours  
 „ sont ceux où il obtient le plus grand pou-  
 „ voir & les plus grandes richesses. " Le  
 Docteur a gardé là-dessus un profond silen-  
 ce. Il auroit cependant pu dire, que ni  
*Socrate*, ni *Sozoméne*, ni *Théodoret*, n'ont  
 pas dit un mot de ce que Mr. Chandler affirme  
 qu'il a prouvé par ces auteurs, & qu'il ne les  
 a même pas alleguez pour cela, dans son *Intro-*  
*duction*. D'ailleurs, *Eusebe* aiant mis ἀγαθῶν  
 sans l'article, ce n'étoit pas à Mr. Chandler  
 de l'y fourrer, comme pour limiter le sens du  
 mot ; ce qu'on ne peut point faire dans cet  
 endroit où, comme on l'a vu, *Eusebe* fait  
 l'éloge des Evêques. Ainsi, avec tous les  
 airs de confiance que se donne Mr. Chandler,  
 sa reponse se réduit à une raillerie que Mr.  
 Berriman n'a pas cru devoir relever.

Dans

(a) Ire Lettre page 23.

Dans ce qui suit, il n'y a pas moins d'alteration. Sozomene dit, selon Mr. Berriman, dans l'endroit qu'avoit cité M. Chandler que plusieurs des Prêtres vinrent *comme* pour contester. Si cette particule n'a nulle emphase, & n'est mise là que pour déguiser l'affaire, falloit-il l'écartier de la citation, aussi bien que de la traduction. Mr. Chandler ne daigne pas s'excuser là-dessus : mais il soutient d'une grande force, que le *comme* s'entend en une infinité de passages de la manière qu'il l'a entendu ici. Et pour prouver que c'est la véritable manière dans cet endroit, il allegue, qu'ils presentoient *chaque jour* des memoires les uns contre les autres. (a) Le Grec qu'il cite dit que c'étoit (b) *presque* tous les jours : mais apparemment, il ne croit pas devoir plus d'égard à une particule qu'à l'autre. Du reste il se passa quelques semaines depuis l'arrivée de l'Empereur jusqu'au Concile. Les Evêques, qui avoient quelque requête à remettre au Prince, prirent, pour cela, le tems propre, en cet intervalle qui ne leur fut pas même donné tout entier. A l'égard du nombre, on pourroit croire d'après Sozocrate que *le gros* fut de ceux qui s'entr'accuserent, (c) & que *plusieurs d'eux* presentèrent des requêtes ; ce qui semble reduire

ceux-

(a) 2<sup>e</sup> Lettre pag. 22.

(b) *Ευχερῆς.*

(c) *οἱ πλείονες πολλοί τε ἐξ αὐτῶν, &c.* lib. I. c. 8.

ceux-ci au petit nombre de Mr. Berriman; mais au fond, n'étoit l'égard qu'on doit avoir pour l'exacte verité des faits, tout cela feroit bien mince.

Sur les passages de *Theodoret*, Mr. Chandler paroît consentir qu'il y en ait un qu'on doit entendre des Ariens: mais il s'aheurte à soutenir que l'autre s'entend des orthodoxes. Et il en donne cette raison, *que les uns n'ont pas mieux valu que les autres.* Il y a plus même; le *parti dominant a altéré le Symbole & maltraité l'autre parti.* Est-ce là se tenir à la question qui rouloit uniquement sur un passage *cité a faux?* M. Berriman n'est pas moins surpris du ton que prend Mr. Chandler au sujet de la *contention* des Evêques, dans *Eusebe*. Fut elle antérieure, ou postérieure à l'exhortation solemnelle de Constantin? Antérieure, comme on l'a vu, selon M. Berriman & postérieure, selon Mr. Chandler, qui s'écrie *j'ai honte de vous le dire, & vous m'y forcez.* Mais quel acharnement à confondre les contestations touchant la doctrine, avec les differens personnels? Mr. Chandler aura peine à se tirer de cette affaire. On convient que l'Empereur fit l'ouverture du Concile par une exhortation à la paix. Cette exhortation fut suivie d'une dispute entre les Pères du Concile; c'est ce qui est certain encore. Et à suivre le récit d'Eusebe, l'issue fut la concorde par rapport aux décrets & aux canons que fit l'assemblée. Qui pourroit s'imaginer là rien de personnel?

328 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
nel? ou qui ne regarde précisément la doctrine & la discipline? Supposé qu'on put le faire, les autres historiens diroient qu'on se trompe. Car ils reſtraignent en propres termes, la *diſpute* dont il s'agit à la *doctrine* (a). Il eſt vrai qu'ils en rapportent une autre, avant que le Concile ſe tint, laquelle Conſtantin termina en jettant au feu toutes les pièces du procès en preſence des Parties.

Par rapport à *Sabinus*, Mr. Chandler ſomme la conſcience de M. Berriman, & lui demande *s'il ne pouvoit pas y avoir quelque ignorant à Nicée?* Et pour la réflexion de Socrate, il dit qu'elle fait aſſez ſentir que les Prélats n'étoient pas ſurchargez de ſcience. A coup ſeur, ce n'étoit pas ce qu'on appelle des Litterateurs & des Philoſophes; mais que fait cela à l'affaire? car il faut eſpérer qu'ils ſçavoient au moins leur Catechiſme. On ne diſcute, point avec lui, ſi l'inspiration ne fait que ſuppléer à l'ignorance (b) de forte que d'habiles gens n'en ont que faire: mais ce n'eſt pas là du moins ce qu'on en penſe généralement.

Après les débats entre les deux partis à Nicée, enfin, ſelon l'Auteur, tous le Concile ſouſcrivit le Symbole, ſi on en excepte *cinq Evêques*, à qui ſe mot de *conſubſtantiel* déplut. M. Berriman répond qu'il n'y en eut que  
*trois*

(a) Socr. I. 8. Sozom. I. 20. Theodoret. I. 7.

(b) 2 Lettre pag. 24.

trois tout au plus, qui refusèrent de souscrire; les deux autres, sçavoir Eusebe de Nicomedie, & Theognis de Nicée, aiant souscrit, en rejetant l'Anathème. Mr. Chandler repousse cela avec beaucoup de hauteur, & s'en tient à son nombre de cinq exactement. Mr. Berriman replique, qu'*au fond il n'y en eut que deux*. Et que ceci paroît en conférant bien Socrate avec Sozomene. Celui-là parlant de la souscription en general, a pu égarer M. Chandler; mais Sozomène en donne précisément le détail, & rectifie par cela même la narration trop vague de l'autre. L'antagoniste du Docteur voudroit bien pouvoir s'en tenir à Socrate: mais c'est en avouant que *Theonas & Secundus* tinrent ferme contre la doctrine & l'Anathème tout ensemble, pendant que les autres rejetterent l'Anathème après avoir consenti à la doctrine. (a)

Il fut donc question de congédier les Peres du Concile. Ce que l'Empereur fit, selon Mr. Chandler, en *remplissant leurs poches*. Expression basse, selon M. Berriman, à laquelle il oppose celle d'*Eusebe* " Qu'il les honnora „ magnifiquement, en faisant des presens à „ chacun d'eux, d'une manière sortable à „ leur mérite, & proportionnée à leur „ dignité. "

Le second point de controverse entre Messieurs Chandler & Berriman regarde *Athanasè*;  
Hom-

(b) Là - même 26.

330 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Homme *fameux* en quelque sens qu'on prenne ce titre, & à qui on pourroit donner pour devise, *Per convitia & laudes*. M. Chandler le pousse à toute outrance, & M. Berri-man l'a soutenu avec beaucoup de chaleur. Qui croire? Il est des gens selon qui Athanase étoit un franc scelerat: mais, selon d'autres, quiconque dit S. Athanase, à tout dit, pour exprimer un modèle de perfection. Ne se feroit-on point jetté dans des extremités de part & d'autre? Athanase étoit un grand Evêque: mais c'étoit un homme. Et d'ailleurs on ne doit croire, aveuglément, sur son sujet, ni ses amis, ni ses ennemis. Au reste il y a cette différence entre nos deux Auteurs, que l'un faisant *l'apologie* des Peres, & l'autre étant leur *accusateur*, celui-ci doit-être bien plus exact & plus précis dans ses preuves, & ne pas donner pour histoire les conséquences qu'il croit pouvoir en tirer. Quoiqu'il en soit, un amas confus de censures ou d'éloges ne feroit rien au caractère de ce Patriarche d'Alexandrie. Il faudroit au moins quelque chose de bien net pour fonder un jugement équitable. Et encore ne feroit-ce pas la discussion d'un fait seul qui suffiroit pour cela; s'agissant de faits tous plus embrouillez les uns que les autres. Cependant il est juste d'en donner une idée à nos Lecteurs, en tenant, autant qu'il se pourra, la balance égale.

Voici comme parle M. Chandler (a) L'Empe-  
pe-

(a) Introd. pag. 37.



„ pereur reléqua Athanase en France, en  
 „ conséquence d'une accusation de plusieurs  
 „ Evêques, sur la foi desquels Socrate don-  
 „ ne à entendre qu'on pouvoit compter. Ils  
 „ accusoient Athanase d'avoir dit qu'il ar-  
 „ rêteroit le transport des bleds que l'on  
 „ envoioit tous les ans d'Alexandrie à Con-  
 „ stantinople. Tel étoit l'orgueil du Pré-  
 „ lât qu'il se vançoit insolemment de saisir  
 „ les revenus de l'Empire.

„ Telle est, répond Mr. Berriman (a) la ma-  
 „ lice de cet Auteur, & telle est son envie  
 „ de calomnier, qu'il ne manque point de  
 „ ramasser les traits les plus envenimez  
 „ qu'on ait lancé contre Athanase, quel-  
 „ que absurdes & quelque incroyables qu'ils  
 „ soient. C'étoit dit-il, une accusation  
 „ d'Evêques. Et c'est bien d'Evêques, ni  
 „ de ce qu'ils peuvent témoigner, qu'un  
 „ homme, tel que Mr. Chandler s'embarasse;  
 „ à moins qu'ils ne se déclarent eux mêmes  
 „ pour le parti qu'il approuve. Probable-  
 „ ment ils étoient de la faction de Meli-  
 „ tus, ennemis jurez d'Athanase. Mais,  
 „ dit-on, Socrate insinue qu'ils étoient di-  
 „ gnes de foi. Mais, n'ajoute-t-il point  
 „ immédiatement après, que par ce moien  
 „ l'Empereur fut surpris, ou entraîné. Ce  
 „ qui montre que l'historien ne croioit  
 „ pas la verité de l'accusation, & que le  
 „ crédit qu'il attribue aux accusateurs n'é-  
 „ toit

(a) Remarques, pag. 59.

„ toit que celui que leur donnoit leur rang  
 „ & leur dignité dans l'esprit de gens sans  
 „ réflexion. Au reste il ne paroît pas mê-  
 „ me que les quatre Evêques dont il est  
 „ parlé dans ce passage, aient jamais dépo-  
 „ sé ce qu'on leur fait dire. Seulement  
 „ Eusébe de Nicomedie & ses adhérens  
 „ oferent bien assurer que ces 4. Evêques  
 „ l'avoient oui dire à Athanase. Sur un  
 „ rapport si vague, celui-ci objecta avec  
 „ beaucoup de raison, qu'il n'y avoit pas  
 „ d'apparence qu'un homme d'aussi basse  
 „ condition, & aussi denué que lui des  
 „ biens de la fortune, eut entrepris des  
 „ choses d'une pareille consequence. A  
 „ quoi Eusebe repliqua, avec serment,  
 „ qu'Athanase ne manquoit ni de richesses  
 „ ni de pouvoir pour accomplir l'effet de  
 „ ses menaces. Après tout, comme il pa-  
 „ roît que les Historiens n'ont pas ajouté  
 „ foi à ce conte, nous avons vu qu'on  
 „ peut justement douter si l'Empereur mê-  
 „ me le crut, quoique la situation dans la-  
 „ quelle il voioit alors les affaires, l'obligeât  
 „ à bannir Athanase.

La substance de ce que Mr. Chandler (a) a  
 cru devoir repartir revient à ce qu'on va lire,  
 que l'accusation n'est *point incroyable ni ab-  
 surde* ; qu'elle étoit *faite par des Evêques*, qui  
 pouvoient très-bien être *de la faction ortho-  
 dore* ; que Socrate dit, qu'on pouvoit se  
fier

(a) Voyez 11<sup>e</sup>. Lettre, pag. 43.

fier à ces Prétats : & qu'il ne dit point que l'Empereur fut surpris : mais qu'il fut emporté avec violence & mis en colere ; qu'au reste le credit attribué aux accusateurs ne doit pas être reſtraint à leur rang : mais que c'étoit auſſi celui que leur donnoit leur probité, qui dut faire d'autant plus d'impreſſion ſur l'Empereur, qu'il connoiſſoit l'autre pour un homme d'une humeur turbulente & ſeditieuſe.

Mr. Berriman replique (a) qu'il n'eſt pas queſtion de la probité des Accuſateurs, puifque Socrate a rapporté que Conſtantin fut surpris (b) que le mot employé par Socrate répond à un autre (c) employé par Theodoret, ſur ce ſujet même, pour exprimer que l'Empereur avoit été ſeducit ; que, dans un autre paſſage, Socrate ſe ſert encore du ſubſtantif (d) pour deſigner ce qu'on appelle fraude & ſupercherie. Que Conſtantin ſ'eſt ſervi lui-même d'un terme analogue (e) lorsqu'il ſe plaint de la tromperie que lui avoit fait, dans une autre occaſion, l'Eufebe dont il s'agit, que l'Hiſtoſrien donne à l'accuſation le titre de diabolé, c'eſt-à-dire calomnie, le vrai caractère du diable ; & qu'en effet, quelle qu'elle

ent

(a) Voiez revue, page 59.

(b) συναρπαγῆς.

(c) ἐξαπατηθεὶς I. 33.

(d) συναρπαγή. II. 17.

(e) ὑφίπτασι Theod. I. 20.

334 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
eut été dans son origine, on y avoit apporté du changement, comme les Evêques l'attesterent, en plein Concile, à Alexandrie.

Mr. Chandler revenant à la charge dit (a) que le mot grec pris en soi, ne signifie pas seulement *circonvenu* : mais qu'il emporte quelque *violence*; qu'à le prendre avec la fuite, on peut traduire que l'Empereur fut transporté & poussé à se mettre en colère, où les derniers mots expliquent le premier: Et dans une seule phrase le tout veut dire, l'Empereur *entra en un transport de colère*; Que pour le passage de Theodoret, où il s'agit d'Eusebe de Nicomedie, on doit en exprimer le sens, non en employant des termes qui marquent qu'il en imposa au Prince : mais bien qu'il *prévalut sur lui par la force d'une importunité secreete*. Et qu'à l'égard du *credit*, des accusateurs, il est clair que l'Empereur les en croioit dignes, puisqu'il bannit Athanase.

Enfin Mr. Berriman a repondu (b) qu'il n'est pas question si le terme en grec comporte quelque maniere de *violence* : mais s'il ne renferme pas dans son idée quelque *fraude* & quelque *imposture*; & qu'en un mot la justice de l'Empereur fut surprise par Eusebe & Theognis. C'est ce qu'insinuent les autres circonstances de cete histoire.

Il faut revenir à l'*Introduction* de Mr. Chandler

(a) 2<sup>de</sup>. Lettre, page 40.

(b) Avertissement &c.

ler qui parle du *Concile* assemblé par *Constance* Fils de Constantin. Ce Concile anathématisa ceux qui recevoient la foi de Nicée, ou qui désormais feroient profession de croire autrement qu'on ne venoit de le déclarer à *Antioche*. „ Desorte qu'alors, „ dit l'auteur (a), tout le monde Chrétien „ étoit sous une malediction Synodale; „ puisque des Conciles opposez s'étoient „ damnez les uns les autres, & quicon- „ que differoit d'avec eux. Or, ajoute t'il, „ si les Conciles, comme tels, ont quel- „ que autorité d'anathématiser tous ceux „ qui ne veulent par se soumettre à eux, „ cette autorité appartient également à „ chaque Concile. Par conséquent ce que „ les Ariens firent dans cette occasion „ n'étoit qu'un effet naturel d'un mouve- „ ment de vengeance. Le Concile de Ni- „ cée les avoit tous envoiez au Diable: Et „ Les Ariens, à leur tour, prirent les „ Orthodoxes avec eux, pour leur tenir „ compagnie”. Il y a du vrai, & quel- que chose de frappant, dans cette réflexion de Mr. Chandler; mais on doute que ces expressions dures & outrées soient du goût de ceux qui se piquent de modération. *Fulien* fut de ce nombre, lui qu'on nomme vulgairement l'*Apostat*. A la fin pourtant il se démentit, en ajoutant même l'insulte à la cruauté! Lorsque les Chrétiens se plai-

(a) Intro l. page 35.

336 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
plaignirent à lui, des mauvais traitemens qu'on leur faisoit par tout l'Empire, il les renvoia en disant, *Votre Dieu vous a commandé de souffrir persecution.* Jovien, qui succeda à l'Empire, déclara hautement qu'il ne vouloit faire de peine à personne pour cause de religion: mais qu'il favoriseroit & estimeroit ceux qui tacheroient de rétablir la paix de l'Eglise. Sous Valentinien & Valens, les divers partis se firent tout le mal qu'ils purent. Le Privilége accordé, par Gracien, à toutes les Sectes, d'avoir le libre exercice de leur religion, excluoit toutes fois les *Ennomiens*, les *Photiniens*, & les *Manichéens*.

*Theodose*, à qui comme à Constantin on a donné le nom de *Grand*, assembla le Concile qui passe pour le *second Ecumenique*, où se trouverent trente six Evêques du parti de Macedonius. Comme il se tint à Constantinople, sous les yeux du Souverain, Mr. Chandler l'en fait dépendant. Ce n'est pas une conséquence. La foi de Nicée, que l'on y ratifia, n'étoit pas plus celle du Prince, que celle des sujets. Du reste cet événement appartient à l'année 381. Cependant l'Auteur le place en 383. Et comme son Antagoniste l'en reprend avec un air de maître, il dit que *tout novice qu'il est, il a taillé assez de besogne au Docteur*; & conclut, que comme les Savans different sur la date de ce Concile, *il lui étoit libre de suivre son propre jugement dans cette affaire.*

„ *Libre*, repart Mr. Berriman, oui fans  
 „ doute : Et s'il plait à Mr. Chandler  
 „ de placer ce Concile en 1733, je ne  
 „ vois pas bien comment l'empêcher : mais  
 „ je crois qu'on fera assez sage pour ne  
 „ le suivre point en cela”. Tout bien con-  
 sideré, l'autre a cru pouvoir se munir de  
 l'autorité des *Centuriateurs de Magdebourg*  
 qui citent la *Chronique de Prosper* ; outre que  
 l'Historien de ce Concile reconnoit qu'on  
 n'est pas d'accord sur la date. Mais le  
 Docteur pretend que les *Centuriateurs* ne  
 font pas une autorité suffisante après les  
 découvertes qu'on a faites depuis : Et pour  
 la *Chronique*, elle place le Concile imme-  
 diatement audeffus du Consulat de Siagrius  
 & Eucherius, qui tombe en 381.

Pour ce qui regarde les *Donatistes*, on en  
 est generalement assez instruit ; aussi bien  
 que des disputes entre le Patriarche d'Ale-  
 xandrie, & celui de Constantinople. On  
 comprend bien que Mr. Chandler n'est pas  
 homme à épargner là tant de gens qui lui  
 donnent prise : Et il a beau jeu ; il faut  
 l'avouer. Cependant il n'y a encore eu  
 que le *Magistrat* qui ait employé les voies  
 de fait. L'*Evêque de Rome* va s'en mêler ;  
*Innocent* y fit fermer les Eglises des Nova-  
 tiens qui furent eux mêmes dépouillez de  
 leurs biens dans la fuite.

Nous en sommes au regne de *Theodose le  
 jeune*. Pendant que les Vandales, qui  
 estoient Ariens, faisoient main basse sur les

338 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Orthodoxes, en Afrique & en Espagne;  
tout l'Empire estoit en feu, au sujet du  
*Nestorianisme*; ce qui donna occasion au 3<sup>me</sup>.  
Concile general, assemblé à Ephese, l'an  
434. Cyrille d'Alexandrie y présida, & Nes-  
torius de Constantinople y fut déposé. S'il  
n'estoit pas orthodoxe ce Nestorius, il pa-  
roissoit au moins grand Zélateur; s'il est  
vrai qu'après sa consecration, il ait dit à  
l'Empereur, " purgez moi la terre d'here-  
,, tiques, & je vous donnerai le royaume  
,, du Ciel: Conquérez avec moi les Here-  
,, tiques, & je subjugueraï avec vous les  
,, Persans "

Sous *Marcien* en 454, le 4<sup>me</sup>. Concile ge-  
neral fut convoqué à Calcedoine, & l'Em-  
pereur l'honora de sa presence. Après  
quoi il publia un Edit qui ne dénonçoit  
pas seulement des peines severes contre  
les *Eutichiens*: mais qui defendoit les  
disputes publiques de religion, tant aux  
Ecclesiastiques qu'aux Laïques, sous peine  
de bannissement &c. *Justinien*, en 551,  
assembla le 5<sup>me</sup>. Concile. Le pretexte en  
estoit bien les Livres d'*Origene*, qu'on di-  
soit estre remplis d'erreurs: mais on mit  
d'abord en question, *Si les morts devoient  
être anathématisés?* Surquoi un nommé *Eu-  
tyches* remontra gravement aux S. S. Peres,  
,, que Josias avoit bien-fait deterrer les  
,, cadavres des Sacrificateurs idolatres ".  
C'estoit une raison *peremptoire*, il fallut s'y  
rendre: Et l'Empereur se crut obligé à re-  
galer



galer l'habile homme du Patriarchat de Constantinople. Le Concile, à son tour, régala le grand Empereur du titre de *Roi très-Chretien*.

L'Auteur passe très légèrement sur la relation de *Procopé* touchant ces Orthodoxes Africains qu'il avoit ouï parler distinctement, à Constantinople, après que les Ariens leur eurent fait couper la langue, dans leur patrie. Mr. Chandler n'est pas homme à croire cela; & peut-être qu'il n'a pas tout-à-fait tort. A la vérité, on a connu un des beaux genies de notre tems, qui se seroit fort récrié la dessus; ou plutôt, c'est surquoi il s'est récrié dans son dernier Ouvrage (a). Ce qu'il en dit paroît pressant, & sur tout admirablement bien tourné. Toutes fois ceux qui aiment à voir le pour & le contre sur une question, s'ils entendent assez l'Anglois; pourront se satisfaire par le moien des livres indiquez au bas de la page (b).

Le VI. Concile general fut convoqué sous Constantin fils de Constance, l'an 681, On y condamna au feu les livres des Herre-

(a) Voiez l'ouverture des sept feaux par le Dr. Abbadie, tome 3. page 255. &c.

(b) Dr. Berriman's Sermons at Lady Moyer's Lecture. 1729.

An Enquiry into the Miracle &c. In a Letter to a Friend, occasioned by Dr. Berriman's Sermons at Lady Moyer's Lecture. 1730.

340 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
retiques, & on decreta que les Evêques  
les Prêtres, & les Moines, convaincus  
d'heresie, seroient bannis; & que les biens  
des Laïques seroient confisquez en pareil  
cas. Après vint la *controverse des Images*,  
qui eut des suites terribles: mais tout cela  
est connu; Et comme notre Auteur passe  
immédiatement après au *Siècle de la Réfor-  
mation*, les Lecteurs ne seront pas fâchez  
de s'arrêter ici avec nous. Le reste, qui  
fait la moitié de l'Ouvrage, ne peut que  
fournir un Extrait fort interessant.

## A R T I C L E V.

The KORAN, commonly called, the  
ALCORAN of Mohammed, transla-  
ted into English immediately from  
the Original Arabic; with explanato-  
ry Notes, taken from the most appro-  
ved Commentators; To which is pre-  
fixed a Preliminary Discourse. By  
GEORGE SALE, Gent. C'est-à-dire.  
*Le Koran, appelé communément l'Alco-  
ran, de Mahomet, traduit en Anglois  
sur l'Original Arabe; avec des Notes  
tirées des meilleurs Commentateurs. On  
a mis à la tête un Discours Preliminaire.  
Par Mr. George Sale. Nulla falsa doc-  
trina est, quæ non aliquid veri permis-  
ceat.*

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 341  
*ceat. August. Quest. Evang. Lib. 2. cap.*  
40. A Londres, chez J. Wilcox,  
*dans le Strand.* 1734. 4°. pp. 187. pour  
le Discours Preliminaire, & 508. pour  
la Traduction.

S'il est agréable & utile de connoître la Religion & les Loix Civiles & Ecclesiastiques des Nations étrangères, il doit l'être sur toute par rapport à celles de Mahomet, le Prophète & le Legislatteur des Arabes, & le Fondateur d'un Empire, qui en moins d'un Siècle s'est étendu sur une plus grande partie de la Terre, que les Romains n'en ont jamais possédé. Il y a sans doute, quelque chose de bien surprenant dans l'établissement de cette fausse Religion : Car on se trompe beaucoup lors qu'on s' imagine, qu'elle ne s'est établie que par la force ; elle a été reçue par des peuples, que les Arabes n'ont jamais subjugués, & même par des Nations, qui les ont depouillés de leurs conquêtes, & détruit l'empire des Califes. On doit donc naturellement souhaiter de connoître une Religion, qui a eu un succès si prodigieux ; & on ne peut qu'être redevable à Mr. Sale, de la peine qu'il a prise, pour nous donner une bonne Traduction de l'Alcoran ; comme il entend très bien l'Arabe, on ne sauroit douter, que sa Traduction ne soit fidèle.

Il nous dit dans sa Préface, qu'une nou-  
vel-

342 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
velle Version de l'Alcoran étoit nécessaire,  
non seulement pour satisfaire la curiosité  
du Public, mais aussi pour défabuser ceux,  
qui ayant lû des Versions ou fautives ou in-  
fidelles, avoient une trop bonne opinion  
de l'Alcoran, & pour mettre les Chrétiens  
en état d'en prouver solidement l'impostu-  
re: Car, ajoute notre Auteur, aucun de  
ceux, qui ont entrepris cette tâche, sans  
en excepter Mr. Prideaux, n'y ont réuissi,  
faute d'avoir bien fû, quel est l'état de la  
dispute entre les Mahometans & nous. Les  
Catholiques Romains en particulier ont été  
si éloignez de rendre service à la bonne  
cause, par leurs Réfutations de l'Alcoran,  
qu'au contraire, en voulant défendre leur  
Idolatrie, & leurs superstitions, ils n'ont  
fait qu'augmenter l'aversion des Mahomé-  
tans pour la Religion Chrétienne, & leur  
ont donné des grands avantages sur eux  
dans cette dispute. Il n'y a, selon Mr. Sale,  
que les Protestans, qui puissent combattre  
l'Alcoran avec succès, & il se persuade, que  
Dieu leur réserve la gloire de détruire le  
Mahometisme. Dans cette esperance il nous  
donne les Régles, qu'il croit, qu'on doit  
suivre en disputant contre les Mahometans:  
Ces Régles sont les mêmes, que l'Evêque  
Kidder vouloit qu'on suivit à l'égard des  
Juifs (a). Comme tous nos Lecteurs ne  
pourront pas consulter l'Ouvrage de l'Evê-  
que,

(a) Demonstrat. of the Messias, Part. III. Ch. 2.

que, nous croyons devoir marquer ici quelles sont ces Règles, qu'il prescrit, & que Mr. Sale adopte.

I. *N'user jamais de contrainte*; Règle assez inutile à présent, mais que Mr. Sale espère, que les Chrétiens voudront bien observer, s'il est jamais en leur pouvoir de la violer à l'égard des Mahometans.

II. *N'enseigner jamais aucune Doctrine, qui soit opposée au bon sens*. Cette Règle est très raisonnable, mais l'application n'en est pas aisée.

III. *N'employer ni Argumens foibles ou peu concluans, ni paroles injurieuses ou satiriques*.

IV. *Ne céder aucun Article de la Foy Chrétienne pour gagner les Mahometans*. C'est la Marotte des Sociniens, dit notre Auteur; qu'en suivant leurs principes, on convertira plus aisément les disciples de Mahomet; mais l'événement a fait voir, qu'ils se trompent. Cependant on ne trouve point ici ces événemens, ou ces faits, qui prouvent; que les Sociniens se trompent; & Mr. Sale lui même ajoute immédiatement après, que nous ne devons point entreprendre d'amener les Mahometans à un Système de Dogmes, mais à la Foy ancienne & primitive.

Il vient ensuite aux Traductions de l'Alcoran; il n'y en a qu'une, dit-il, qui soit passable, & comme elle est en Latin, il étoit à propos d'en faire une pour ceux, qui n'entendent pas cette Langue.

Bibliander publia un Ouvrage en Latin, qu'il

344 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qu'il donna pour une Traduction de l'Alcoran , faite en 1143. par un Anglois nommé Robert Retenenſis , avec l'assistance d'Herman Dalmata , à la prière de Pierre Abbé de Clugny , qui les paya graſſement l'un & l'autre de leurs peines : Mais cet Ouvrage ne mérite guères le nom de Traduction , à cause des grandes libertez que les prétendus Traducteurs se sont données , & des fautes sans nombre , qu'ils ont commises.

Ce fut sur cette Traduction qu'André Arriabené fit sa Version Italienne , ( quoique dans son Epitre dedicatoire il prétende l'avoir faite sur l'Original ) de sorte qu'il ne faut pas s'étonner , que cette seconde Traduction soit encor pire , que la Version Latine.

Vers la fin du quinziesme Siècle Jean André (a) traduisit l'Alcoran de l'Arabe en Aragonnois : „ Je ne fais , dit Mr. Sale , ” si „ cette Traduction a jamais été imprimée ; il „ y a lieu de croire qu'elle étoit assez bonne , „ l'Auteur ayant été élevé dans la Religion , „ & dans les Sciences des Mahometans ; „ quoique sa Réfutation du Mahometisme , „ qui a souvent été imprimée , ne nous don- „ ne pas une grande idée de sa capacité. ” Ce jugement de notre Auteur est bien différent de celui qu'on trouve dans Bayle (b) , où l'on voit , que ce livre a été trouvé assez bon ,

(a) V. Son Article dans le Diction. de Bayle.

(b) Ibid , Rem. (B).

bon, & que tous ceux, qui écrivent contre les Mahometans le citent beaucoup.

On s'attend, sans doute, à voir ici le jugement, de notre Auteur sur la Traduction de Du Ryer. „ Quoiqu'elle soit, dit-il, „ incomparablement meilleure, que celle „ de Retenensis, il s'en faut pourtant de „ beaucoup, qu'elle ne soit exacte; outre „ les transpositions, les omissions, & les ad- „ ditions, qui y abondent, il y a des fau- „ tes considerables à chaque page; & ce „ qui rend cet ouvrage encore plus défec- „ tueux, c'est qu'on n'y trouve point de „ Notes: elles sont pourtant absolument né- „ cessaires, pour expliquer divers passages „ difficiles, ou qui seroient entièrement in- „ intelligibles, quelque bien qu'ils fussent „ traduits, s'ils n'étoient éclaircis par les faits „ ou les coutumes, à quoi ils font allusion: „ Du Ryer l'a si bien senti, qu'il renvoye „ souvent ses Lecteurs aux Commentateurs „ Arabes. ”

Il y a une Version Angloise, faite sur celle de Du Ryer par Alexandre Ross, qui n'entendoit point l'Arabe, & ne savoit le François que très imparfaitement; on peut juger par là, quel cas on doit faire de sa Version.

La Traduction Latine de Louis Maracci, qui avoit été Confesseur d'Innocent XI., fut publiée à Padoue en 1698. avec l'Original, & accompagnée de notes, & d'une Refutation. Cette Traduction generale-  
ment

346 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ment parlant, est assez exacté; mais si littéraire, qu'elle ne peut guère être entendue que de ceux, qui sont versez dans la Littérature des Mahometans: Les Notes en sont fort utiles: mais pour la Refutation, qui grossit considérablement l'ouvrage, elle ne peut être presque d'aucun usage, selon Mr. Sale, parce que, dit-il, les raisons de Maracci sont souvent peu satisfaisantes, & ses réponses quelquefois absurdes ou ridicules. Cependant, ajoute notre Auteur, cet Ouvrage, malgré tous ses défauts, est très estimable, & je serois ingrat, si je ne reconnoissois pas qu'il m'a été fort utile.

Mr. Sale nous parle ensuite avec beaucoup de modestie de sa Traduction, qu'il a taché de rendre aussi conforme, à l'Original, que la différence des langues à pû le permettre; & il nous paroît qu'ayant à traduire un livre, qui passe chez les Mahometans pour la *Parole de Dieu*, il s'est crû obligé d'imiter le stile des Traducteurs de la Bible, quoyque d'une maniere aussi elegante, que son sujet le comportoit.

Notre Auteur n'ayant pas pû consulter les Bibliothèques publiques, les Manuscrits, dont il s'est servi, sont, dit-il, ceux qu'il a dans son Cabinet, excepté seulement deux, qui sont le Commentaire de Beidâwi, & l'Évangile de S. Barnabé. Le premier lui a été communiqué par Mr. Bolten, Ministre de l'Eglise Hollandoise de Londres; & le second par Mr. Holme  
Curé



Curé de Hedley dans la Province de Hamp. A cette occasion notre Auteur nous fait connoître ce dernier Manuscrit, qu'il n'a pû voir, que lorsque ce qu'il dit de l'Evangile de S. Barnabé dans son discours préliminaire étoit déjà imprimé.

Ce Manuscrit est en Espagnol, écrit d'une manière très lisible: il contient 222 Chapitres, & 420. pages *in quarto*. On y lit au commencement, que cet Evangile a été traduit de l'Italien par un Musulman Aragonnois, nommé Mostafa de Aranda. On voit ensuite une Préface, où celui qui trouva ce Manuscrit, & qui étoit un Moine Chrétien appelé Fra-Marino, nous apprend, qu'ayant vû par hasard un Ecrit de S. Irenée, où ce Père parlant contre S. Paul, se sert de l'autorité de l'Evangile de S. Barnabé, cela lui donna un extrême desir de voir cet Evangile: Que Dieu dans sa grande Misericorde lui ayant procuré les bonnes grâces du Pape Sixte V., un jour, qu'il étoit dans la Bibliothèque du Pape, le S. Père s'endormit; durant ce temps Marino cherchant quelque livre pour s'amuser, le premier, sur lequel il mit la main, se trouva être précisément cet Evangile, qu'il cherchoit. Rempli de joye à cette découverte, il ne se fit par un scrupule de le cacher dans sa manche, & dez que le Pape fut éveillé, il prit congé de lui, & emporta ce Trésor celeste, dont la lecture le rendit bientôt Mahometan.

Cet Evangile renferme l'Histoire de Jesus Christ depuis sa naissance jusqu'à son ascension, & contient la plûpart des circonstances, que nous trouvons dans nos quatre Evangiles, mais changées, & quelquefois avec assez d'art, de manière qu'elles favorisent le Mahometisme. Notre Auteur ne doute nullement que cet Ouvrage ne soit supposé, il allégué même une raison, qui prouve, qu'il a été composé par quelque Chrétien renégat, qui n'étoit pas encore bien instruit des Principes de sa nouvelle Religion; car il donne souvent à Mahomet le titre de Messie; qui, au lieu, que les Arabes écrivent *al Masib*, n'est donné dans l'Alcoran & par les Mahomécans qu'à Jesus, & jamais à Mahomet. Au reste, Mr. Sale observe, que les passages, que Mr. de la Monoye a produits du Manuscrit Italien, se trouvent presque mot à mot dans cette Version d'Espagnole.

Après la Préface de notre Auteur, on trouve son Discours Préliminaire, qui est partagé en huit Sections, que nous allons parcourir.

La première traite des Arabes avant Mahomet, ou, comme ils ont coutume de s'exprimer, durant le temps de leur ignorance. On trouve d'abord dans cette Section une description Géographique de l'Arabie, & plus particulièrement des environs de Médine où Mahomet est enterré. Surquoi Mr. Sale remarque dans une Note, que

que quoiqu'il y ait long-tems, qu'on a refuté l'imagination de ceux, qui prétendent, que cet Impofteur eft enterré à la Mecque, cependant plufieurs écrivains modernes font tombez dans cette erreur. On n'en nomme ici que deux; l'un eft Mr. Smith, qui aiant demeuré quelque tems en Turquie, femble être inexcuſable: Dans ſes Lettres *De moribus & inſtitutis Turcarum* il fait mention juſqu'à trois fois de la viſite, que les Mahometans font au Tombeau de leur Prophète à la Mecque, & il parle de Mahomet comme né à Médine; (a) il falloit dire tout le contraire. L'autre eft le dernier Editeur des Voyages de Mandevile; ſur ce que celui-ci dit, (b) que le Tombeau de Mahomet eft à *Methone* (*Medine*) l'Editeur voulant corriger ce nom, qui eft mal Orthographié, met au bas de la page *Mecca* (la Mecque). Mr. L'Abbé Vertot ſemble auſſi avoir confondu ces deux Villes (c). Quoiqu'il en ſoit, il ſe trompe certainement, lorsqu'il dit qu'un Article de la Religion des Mahometans, auſſi bien que de celle des Chrétiens, étoit de viſiter au moins une fois en leur vie, le Tombeau de l'Auteur de leur Religion. „ Quel qu'ait été là-deſſus le ſentiment des Chrétiens, je ſuis bien

(a) V. Ep. 1. p. 22. Ep. 2. p. 63, 64.

(b) Pag. 50.

(c) Hiſt. des Chev. de Malthe, T. I. p. 410. Ed. 8.

„ bien afferuré, dit Mr. Sale, que les Ma-  
 „ hometans ne se croient point obligez à  
 „ vifiter le fepulcre de leur Prophète. ”

Après la description Géographique de l'Arabie, nôtre Auteur nous parle des différentes Tribus, dans lesquelles les Arabes étoient divifez avant Mahomet. Mais ce fujet eft un peu fec; & d'ailleurs les noms font fi durs & fi barbares pour des oreilles Françoises, que nous ne faurions nous refoudre à fuivre nôtre Auteur dans le détail où il entre, quoique ce détail ait fans doute fon utilité. Il le finit en remarquant, que les Arabes ont fçu conferver leur liberté, fans prefque aucune interruption, depuis le déluge: Les Affyriens ni les Medes ne purent jamais pénétrer dans leur pais (a); les Perfes n'ont jamais pû les rendre tributaires (b); & tant s'en faut, qu'ils ayent été leurs Maitres, qu'au contraire, lorique Cambife voulut paffer en Egypte, il fut obligé de demander aux Arabes la permiffion de traverser leur pais (c).

Lors qu'Alexandre eut subjugué les Perfes, les feuls habitans de l'Arabie ne lui envoyèrent point d'Ambaffadeurs, ce qui, avec le defir qu'avoit ce Prince de fe rendre maître d'un fi riche pais, lui fit former le defsein de les attaquer; mais fi la mort ne l'eut pas

(a) Diodor. Sic. Lib. II. p. 131.

(b) Id. Ibid.

(c) Herodot. L. III. c. 8, & 98.

pas empêché de l'exécuter (a), les Arabes lui auroient peut-être fait voir, qu'il n'étoit pas invincible. Les Romains mêmes n'ont pas pû conquérir l'Arabie proprement dite; car la Province de l'Arabie, que Trajan ajouta à l'Empire, s'étendoit à peine jufqu'à l'Arabie petrée: & lorsque ce Prince voulut attaquer les Agareniens, qui s'étoient revoltez, ils le reçurent d'une manière, qui l'obligea bien-tôt à s'en retourner (b).

Mr. Sale nous apprend après cela quelle étoit la Religion des Arabes avant Mahomet, durant ce temps, qu'ils appellent l'état d'ignorance par opposition à la connoissance du véritable Culte de Dieu, qui leur a été enseigné par leur Prophète.

Auparavant ils étoient Idolatres, presque toute leur Nation étant de la Religion des Sabéens. Si on fouhaite de favoir quelle a été l'origine de cette Religion, on le trouvera dans l'Ouvrage de Mr. Prideaux, (c) auquel notre Auteur nous renvoye, se contentant de nous apprendre quels font les principaux Dogmes de la Religion des Sabéens, & en quoi consiste leur Culte.

Non seulement ils ne croient qu'un seul Dieu, mais même ils allèguent plusieurs bonnes raisons en faveur de ce Dogme.

Ce-

(a) Strabo, L. 16. p. 1076, & 1132.

(b) Xiphil. p. 254.

(c) Hist. du V. & du N. T. Part. I.

Cependant ils rendent un Culte Religieux aux Etoiles, ou aux Anges ou Intelligences, qu'ils supposent y résider, & gouverner de là le Monde, sous la direction de la Divinité suprême. Ils travaillent à se perfectionner dans les *quatre vertus intellectuelles*, & croient que les Ames des méchans seront punies durant neuf mille siècles, mais qu'après ce tems-là Dieu les recevra en grâce. Ils sont obligez de prier trois fois le jour (a); Ils jeunent trois fois par an: Le premier jeune dure trente jours, le second dix, & le troisième sept. Ils offrent plusieurs sacrifices, dont ils ne se réservent rien, brulant toute la Victime. Ils s'abstiennent des Fèves, de l'Ail, & de plusieurs autres légumes & herbages. Ils vont en pèlerinage à un lieu proche de Caran dans la Mesopotamie, où il y a quantité de gens de leur Secte. Ils ont aussi une grande veneration pour le Temple de la Mecque, de même que pour les Pyramides d'Egypte; ils prétendent que celles-ci sont les Sépulcres de Seth, & de ses deux fils Enoch & Sabi, qu'ils regardent comme les premiers fondateurs de leur Religion; ils sacrifient un Coq & une Vache noire, & offrent de l'encens auprès de ces prétendus Sépulcres. Outre le Livre des Pseaumes, qui est le seul qu'ils admettent de

(b) D'autres disent, sept fois, V. d'Herbelot, p. 726. & Hyde, *Rel. Perf. Vet.* p. 128.

de toute l'Écriture sainte, il ont d'autres Livres, qu'ils croient également sacrez; il y en a un écrit en Chaldéen, qu'ils appellent le *Livre de Seth*, & qui est rempli de discours moraux.

Il ya des Auteurs, qui croient que cette Secte a pris son nom de Sabi, le prétendu fils de Seth, dont nous venons de parler; mais selon Mr. Sale, il y a plus d'apparence, que le nom de Sabéens vient de **سبأ** *Saba*, (a) c'est-à-dire, *l'Armée des Cieux*, qu'ils adorent. Les Voyageurs les appellent ordinairement *Chrétiens de S. Jean Baptiste*; & il est vray, qu'ils prétendent maintenant être ses disciples, & qu'ils ont uné espèce de baptême, mais c'est-là la plus grande, & peut-être l'unique marque de leur Christianisme. Cette Secte est une de celles, que Mahomet a bien voulu tolerer, à condition qu'elle payat un certain Tribut; & les Sabéens sont compris au nombre de ceux, que l'Alcoran désigne souvent par cette expression, *Ceux à qui les Ecritures ont été données*, ou à la lettre, *Le peuple du Livre*.

L'Idolatrie des Arabes, en tant qu'ils étoient Sabéens, consistoit donc principalement dans le Culte, qu'ils rendoient aux Etoiles fixes, aux Planètes, aux Anges, & à leurs Images, qu'ils honoroient comme des Divinitez inferieures, & dont ils

im-

(a) Pocock, *Spec. Hist. Arab.* p. 133.

345 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
imploroient l'intercession, les regardant  
comme des Médiateurs envers Dieu : car  
d'ailleurs ils ne reconnoissoient qu'un Dieu  
suprême, le Créateur, & le Maître de l'U-  
nivers ; ils le nommoient *Allab Taála* le  
Dieu souverainement élevé. Ils appelloient  
leurs autres Divinitez, qu'ils lui croyoient  
subordonnées, simplement *al Ilabát* les Déef-  
ses. Les Grecs, qui n'entendoient pas ces  
mots, & qui rapportoient la Religion de  
tous les autres peuples à la leur, ont pré-  
tendu, que les Arabes n'adoroient que deux  
Divinitez, *Ourotalt*, & *Alilat* ; qu'ils ont  
prises pour *Bachus* & *Uranie* (a), se fon-  
dant à l'égard de *Bachus*, sur ce qu'il étoit  
une de leurs plus grandes Divinitez, &  
qu'il avoit été élevé dans l'Arabie, & par  
rapport à *Uranie*, sur la veneration, que  
les Arabes avoient pour les Etoiles.

Pour prouver, que les Arabes n'admet-  
toient qu'un seul Dieu souverain, notre  
Auteur allégué un formulaire, dont ils se  
servoient en s'adressant à lui. „ O Dieu,  
„ disoient ils, je me dédie à ton service ;  
„ O Dieu tu n'as point de Compagnon,  
„ excepté ton Compagnon, de qui tu es  
„ le maître absolu, & de tout ce qui est  
„ à lui ”. Il paroît par là, dit Mr. Sale,  
qu'ils ne croyoient pas que leurs Divini-  
tez inférieures fussent indépendantes, quoi-  
qu'ils

(b) V. Herodot. Lib. III. cap. 1. p. 162. Edit.  
Gronovii.



qu'ils leur offrirent des Sacrifices & des Oblations, aussi bien qu'à Dieu, qui même avoit souvent la plus mauvaise part, comme Mahomet le leur reproche.

C'est de cette Idolatrie, de ce Culte des Divinitez inferieures, ou des Compagnons de Dieu, comme les appellent encore les Arabes, que Mahomet détourna ses Compatriotes, établissant chez eux le Culte du seul vray Dieu : De sorte, ajoute notre Auteur, que quelques blamables, que les Mahometans soient à d'autres égards, ils sont bien éloignez d'être Idolâtres, comme l'ont prétendu quelques écrivains prevenus ou ignorans.

Outre le Sabeïsme la Religion des Mages avoit aussi plusieurs Sectateurs parmi les Arabes long-tems avant Mahomet, qui en a emprunté diverses choses. Notre Auteur n'entre dans aucun détail sur cette Religion; il se contente de nous renvoyer à ce que Mr. Hyde en a écrit (a), ou à l'Abregé, que Mr. Prideaux en a fait (b).

Le Judaïsme & le Christianisme ont aussi été établis en Arabie; ce que Mr. Sale attribue à la dispersion des Juifs après la prise de Jerusalem par les Romains, & aux persécutions, que les Chrétiens se sont faites les uns aux autres, & qui obligèrent les plus foibles à chercher un Asile chez  
les

(a) Rel. Vet. Perf.

(b) Hist. du V. & du N. T. Part. I. Liv. I.

356 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
les Etrangers, & particulièrement chez les Arabes. On ne manque pourtant pas d'Hiftoriens, qui attribuent la conversion de plusieurs Arabes, & même de quelques Tribus entières à des Miracles: Notre Auteur les rapporte, fans faire connoître s'il les croit vrais ou supposez; ce qui est un effet de son impartialité; car il a déclaré d'avance, qu'il ne prétend pas garantir la verité de tout ce que ses Auteurs lui fournissent.

Avant Mahomet les Arabes étoient partagez, comme ils le font encore à présent, en deux Classes; les uns habitoient dans des Villes ou Villages, les autres à la Campagne sous des tentes. Les premiers cultivoient la terre, nourrissoient des Bestiaux, exerçoient toute sorte de métiers, & s'appliquoient sur tout au Négoce. Pour ce qui regarde la manière de vivre des autres, on nous renvoye à Mr. La Roque, qui l'a très bien décrite dans son voyage de la Palestine (a).

On nous parle ensuite de la Langue des Arabes, qui certainement est une des plus anciennes, & de ses différens Dialectes; de leurs Lettres ou caractères, &c. Sur quoi nous renvoyons les curieux au Livre même.

Les Choses, dont les Arabes se glorifioient le plus anciennement, étoient l'E-  
lo-

(a) Pag. 109, &c.

loquence, une connoissance parfaite de leur Langue, l'Art de se bien servir de leurs armes, & de bien manier un cheval, & l'hospitalité.

Ils s'exerçoient à l'Eloquence en composant des Harangues ou des Poëmes, & s'attachoient à y exceller. Celui, qui dans les assemblées publiques étoit capable d'inspirer au peuple quelque grand dessein, ou de le détourner de quelque dangereuse entreprise, ou en general de lui persuader quelque chose d'utile, étoit recompensé par le glorieux titre de *Kbâteb*, ou d'Orateur, titre, qu'on donne à present aux Prédicateurs Mahometans.

La Méthode des Arabes étoit bien différente de celle des Orateurs Grecs & Romains: Leurs discours n'étoient point composés de raisonnemens suivis, mais de sentences détachées, sans aucune liaison; de sorte, qu'ils persuadoient leurs auditeurs, moins par la force de leurs raisons, que par leurs périodes pleines & ronflantes, par la cadence & l'élégance de leurs expressions, & par la subtilité de leurs sentences proverbiales: Et ils étoient si persuadés, que c'est en cela que consiste la véritable Eloquence, qu'ils ne vouloient pas convenir, qu'aucune Nation entendit l'art de parler en public, excepté eux & les Perses, qui à cet égard leur étoient pourtant inférieurs.

La Poësie étoit si estimée chez les Arabes, que la facilité de pouvoir s'exprimer  
sur

358 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
sur le champ en vers avec élégance, étoit regardée comme une très grande perfection, & en quelque sorte comme une preuve de Noblesse. Ce n'étoit que dans leurs poèmes, qu'étoit conservée la mémoire des grandes actions de leurs ancêtres, leurs Généalogies, & la distinction de leurs Tribus; de sorte que la gloire, qu'un Poète acquerroit, rejaillissoit sur toute sa Tribû; & dès qu'un Poète commençoit à se distinguer, les autres Tribus envoyoient féliciter publiquement celle de ce Poète, dans laquelle on ne manquoit pas non plus de témoigner sa joye par des Fêtes & des repas, auxquels les Femmes assistoient dans leurs habits de Nôces, chantant le bonheur de leur Tribu, de ce qu'elle avoit un Poète, qui désormais soutiendrait l'honneur de sa Tribu, conserveroit ses Généalogies, & transmettroit à la posterité la mémoire des grandes actions, qui y seroient faites, & enfin, qui entretiendrait la pureté de la Langue. C'étoient là les sujets de leurs Poèmes; & comme c'étoit à la Poësie, qu'ils étoient redevables de toutes leurs connoissances morales, politiques, & historiques, on ne doit pas être surpris de la joye publique, qu'ils témoignoient, lorsqu'il s'élevoit quelque Poète distingué, ni qu'ils s'en félicitassent réciproquement; honneur dont ils n'étoient pas prodiges, puisque ces félicitations publiques n'avoient lieu que dans ces trois occasions, à la naissance  
fance

fance d'un fils, lorsqu'il paroiffoit un Poëte, & à la naiffance d'un Poulain d'une excellente race.

Pour exciter de l'émulation parmi les Poëtes il y avoit tous les ans une affemblée de toutes les Tribus à Ocadh, lieu, que cette folennité rendoit celebre; cette affemblée duroit un mois, & pendant ce temps, ils recitoient leurs poëfies, & tâchoient à fe furpaffer les uns les autres; & les pièces, qu'on jugeoit les meilleures, étoient mifes en depot dans le Thréfor du Roy. Mahomet fupprima ces affemblées; & fous fon régime, & même plufieurs années après fa mort, les Arabes négligèrent en quelque forte la poëfie, étant prefque entièrement occupez à la guerre. Mais lorsqu'ils eurent fini leurs conquêtes, & rétabli la paix, non feulement ils s'attachèrent de nouveau à la poëfie, mais même ils s'appliquerent avec foin à prefque toutes les fcience, & y firent de très grands progrès. Cependant l'efpèce d'interruption, que leur poëfie fouffrit, a été caufe, que la plupart de leurs anciens poëmes, qui contenoient leur hiftoire, fe font perdus, l'ufage de l'écriture ayant été affez rare parmi eux, durant ce qu'ils appellent le temps de leur ignorance.

L'Hospitalité & la Liberalité leur étoient en quelque forte habituelles, & ils en faifoient tant de cas, que les exemples de ces Vertus, qu'on trouve parmi eux, fur-  
pas-

360 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE  
passent, selon Mr. Sale, tout ce qu'on  
peut citer des autres Nations: & les vices  
contraires étoient si détestez, que le plus  
terrible reproche, qu'un de leurs Poëtes  
ait crû pouvoir faire aux habitans de *Was-  
set*, étoit que chez eux les hommes n'a-  
voient pas le cœur de rien donner, ni les  
femmes celui de rien refuser.

Depuis la venue de Mahomet les Arabes  
n'ont point dégénéré de la libéralité de  
leurs Ancêtres; notre Auteur nous renvoie  
sur ce sujet à la Bibliothèque Orientale de  
Mr. d'Herbelot (a): Il rapporte pourtant  
une histoire, qui renferme trois exemples  
si surprenans de libéralité, que nous cro-  
yons devoir la traduire, quoiqu'elle soit  
un peu longue.

Trois personnes dispuetoient ensemble  
sur cette question, qui étoit l'homme le  
plus libéral de tous les Arabes. L'un don-  
noit la préférence à *Abdallah*, le fils de  
*Faafar* oncle de Mahomet; le second à  
*Kais Ebn Saad Ebn Obádab*, & le troisième  
à *Arábab*. Comme ils ne pouvoient pas  
s'accorder, on leur proposa, que pour fi-  
nir la dispute, chacun d'eux allât deman-  
der l'assistance de celui, qu'il croioit le  
plus libéral, afin que par la nature du pre-  
sent, qu'ils recevroient, on put décider la  
question. Ils consentirent tous à cet ex-  
pe-

(a) Particulièrement, aux Articles de *Hafson*,  
fils d'Ali, de Maan, Fadhel, & Ebn Yahya.

pedient. Celui qui étoit pour Abdallah étant allé chez lui, le trouva montant sur son chameau pour aller en voyage, & lui parla de cette manière. *Fils de l'oncle de l'Apotre de Dieu, je suis voiageur, & dans une grande nécessité.* Sur quoi Abdallah, qui avoit déjà un pié dans l'Etrier, descendit, & dit à cet homme de prendre le chameau avec toute sa charge, le priant seulement de ne pas se défaire d'un Sabre, qui étoit attaché à la selle, parce qu'il avoit appartenu à Ali, le fils d'Absitaleb. L'homme prit donc le Chameau, & y trouva, qu'outre plusieurs vestes de soie, il étoit chargé de quatre mille pieces d'or; ce qu'il y avoit pourtant de plus précieux étoit le Sabre, dont il ne devoit pas se défaire.

Le second ayant été trouver Kais Ebn Saad, un Esclave lui dit que son maitre dormoit, & lui demanda ce qu'il fouhaitoit : il repondit, qu'il venoit demander quelque assistance. Il n'est pas necessaire que j'éveille mon maitre, dit l'esclave, je puis vous assister, sans attendre son ordre; là dessus il lui donna une bourse où il y avoit sept mille pièces d'or, l'assurant, que c'étoit tout l'argent qu'il y avoit alors dans la maison. Mais il l'envoya vers celui, qui avoit soin des chameaux, & lui dit d'en prendre un avec un esclave, & de s'en retourner chez lui avec cela. Lors que Kais fut éveillé, son esclave lui dit ce  
qu'il

362 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qu'il avoit fait; surquoi Kais, pour le re-  
compenser, le mit en liberté, ajoutant  
seulement, pourquoi ne m'as-tu pas éveillé,  
je lui aurois donné davantage.

Le troisième rencontre Arâbah sortant  
de chez lui pour aller à la prière appuié  
sur deux esclaves, parce qu'il étoit aveu-  
gle: à peine eut il appris qu'on lui deman-  
doit quelque assistance, que quittant les  
Esclaves, qui le conduisoient, il joignit les  
mains, deplorant son malheur, de ce qu'il  
n'avoit point d'argent; mais il pria in-  
stamment l'autre d'accepter ses deux esclaves;  
ce que celui-cy refusant; si vous ne  
les recevez pas, dit-il, je jure que je leur  
donnerai leur liberté, plutôt que de m'en  
servir, vous étant dans le besoin. La des-  
sus il laissa ses esclaves & s'en fut en tâ-  
tonnant du mieux qu'il pouvoit. On n'eut  
pas de peine à décider, qu'Arâbah étoit le  
plus liberal des trois, ayant donné ce qui  
lui étoit le plus nécessaire, au lieu que  
les autres avoient donné de leur abondance.

La generosité n'étoit pas la seule vertu  
des Arabes; les anciens les ont beaucoup  
loué par rapport à leur bonne foy, (a),  
& à leur pieté pour leur parens (b); ils ont  
aussi été célèbres, particulièrement ceux  
du desert, par leur penetration, & la vi-  
vacité de leur Esprit (c).

Mais

(a) Herodot. lib. III. cap. 8.

(b) Strabo, L. 16. p. 1129.

(c) d'Herbelot, p. 121.



Mais s'ils font estimables à plusieurs égards, ils ont aussi leurs défauts; leurs Auteurs conviennent, qu'ils font naturellement enclins à la guerre, qu'ils font cruels, ferores, toujours prêts à répandre le fang, & si vindicatifs, qu'à peine peuvent ils oublier une injure, de quelque vieille date quelle soit.

La seconde section traite de l'État du Christianisme, particulièrement dans l'Orient, & du Judaïsme, lors que Mahomet parut, des moyens, qu'il employa pour établir sa Religion, & des circonstances, qui le favoriserent.

On fait assez, que le Christianisme commença à dégénérer dez le troisième siècle, par les disputes, qui s'élevèrent parmi les Chrétiens, & qui étouffèrent peu à peu cette charité, qui est le caractère distinctif des disciples de Jesus-Christ. Les choses allerent de mal en pis dans les siècles suivans; les Heresies, les Schismes, le Culte des Saints & des Images, qui avoient pour ainsi dire étouffé le Christianisme, donnèrent de grands avantages à Mahomet, & facilitèrent considérablement l'établissement de sa Religion, sous le specieux prétexte de ramener les hommes au Culte du seul vray Dieu. L'Arabie en particulier a été celebre pour être la pépinière des heresies, ce que, suivant notre Auteur, on peut attribuer à la liberté, qui y règnoit, & à l'indépendance des Tribus,

364 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qui ne reconnoissoient point de souverain  
commun. Parmi les diverses heresies, qui  
s'étoient introduites chez les Arabes, cel-  
le des Collyriens y avoit fait d'assez  
grand progrès. Ces Heretiques disoient,  
que la Vierge Marie étoit Dieu, ou du  
moins ils l'adoroient en cette qualité, &  
lui offroient une espèce de gateau tors;  
qu'on nommoit *Collyris*, d'où ils ont pris  
leur nom (a). Il y avoit de ces Hereti-  
ques au Concile de Nicée; ils disoient,  
qu'outre le Père, il y avoit deux autres  
Dieux, savoir, Christ, & la Vierge Ma-  
rie, ce qui leur fit donner le nom de Ma-  
rianites (b). D'autres s'imaginoient, que  
la Vierge étoit dépouillée de l'humanité,  
& avoit été déifiée; ce qui approche, dit  
Mr. Sale, de la superstition des Papistes,  
qui l'appellent *le Supplement* de la Trinité.  
Cette folle imagination des Collyriens, qui  
est justement condamnée dans l'Alcoran,  
fournit à Mahomet un prétexte d'attaquer  
la Trinité même.

Après la destruction de Jerusalem un  
grand nombre de Juifs se réfugièrent en  
Arabie, où ils devinrent bientôt puisfants;  
plusieurs Princes, & des Tribus entières  
ayant embrassé leur Religion; ce qui ob-  
gea Mahomet à avoir beaucoup d'égard  
pour eux, & à adopter plusieurs de leurs  
opi-

(a) Epiph. Heres. Lib. III. Her. 75. 79.

(b) Elmacin, Eutich.

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 365  
opinions & de leurs pratiques, dans le  
dessein de les engager dans ses intérêts;  
Mais il trouva, que toujours obstinez dans  
leurs sentimens, bien loin d'embrasser sa  
nouvelle Doctrine, ils devinrent ses plus  
grands ennemis: L'aversion qu'ils avoient  
pour lui, lui en inspira à son tour pour  
eux; de sorte qu'à la fin de sa vie, il les  
traita beaucoup plus rigoureusement, qu'il  
ne traitoit les Chrétiens, & il déclame  
souvent très vivement contre eux dans son  
Alcoran.

Notre Auteur vient ensuite aux Circon-  
stances, qui favorisèrent l'établissement du  
Mahometisme, & à ce qui concerne la  
personne de Mahomet. Ce qu'il dit la  
dessus méritant que nous en parlions un  
peu au long, nous sommes obligez de le  
renvoyer à un autre Journal, afin de pou-  
voir varier les matieres de nos extraits.

## A R T I C L E VI.

Sermons on the following Subjects, &c.

*Sermons sur les Sujets suivans, &c. Par  
Jaques Foster. A Londres; chez J.  
Noon. 1733. 8°. pp. 442. (Second  
Extrait).*

**N**OUS avons donné dans la I. Part. du  
Tom. II. pag. 65 de cette Bibliotheque,  
l'Extrait des six premiers Sermons de ce

366 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
 Volume. Le septième roule sur les My-  
 stères. Le VIII. sur la prière d'Agur  
 (Prov. XXX. 8, 9.) & tend à faire voir  
 qu'une condition médiocre est préférable  
 & à de grandes richesses & à la pauvreté.  
 Le IX. sur la nature & les funestes effets  
 d'une lâche complaisance pour les hom-  
 mes. (Prov. XXIX. 26.) Le X. renfer-  
 me des règles pour lire avec fruit l'Ec-  
 riture Ste. (Jean V. 39.) Le XI. traite de  
 l'Herésie. Le XII. du Schisme. Le XIII.  
 des plaisirs qui accompagnent une vie reli-  
 gieuse (Prov. III. 17) Le XIV. est desti-  
 né à prouver que la religion est fondée sur  
 la raison, & sur le droit que chaque par-  
 ticulier a de juger de la Religion (Jos-  
 XXXIV. 15.) Dans le XV, on examine  
 séparément les preuves d'une vie à venir  
 que la raison nous fournit, & celles qui  
 sont tirées de la Revelation (2. Tim. I.  
 10.) Le XVI. & dernier expose la folie &  
 le danger qu'il y a à se moquer de la reli-  
 gion (2. Pier. III. 3.)

Après avoir marqué les sujets de chacun  
 de ces Sermons, nous allons donner le  
 précis de ceux qui roulent sur les *Mystè-  
 res*, sur l'*Herésie*, & sur le *Schisme*, com-  
 me nous nous y sommes engagés dans no-  
 tre précédent Extrait.

Le Texte du premier de ces trois est  
 pris du Deuteronomie XXIX. 29. *Les  
 choses cachées sont pour l'Eternel notre Dieu;  
 mais les choses révélées sont pour nous & pour  
 nos*

nos enfans à jamais, afin que nous fassions toutes les paroles de cette Loi. L'Auteur, après avoir rapporté en deux mots l'occasion de ces paroles, les considère en elles mêmes, & en tire cinq propositions qu'il établit l'une après l'autre. La première, que c'est une vaine & folle curiosité que de vouloir pénétrer des choses que nous ne pouvons comprendre, & sur lesquelles la raison ni la revelation ne nous fournissent aucune lumière. De cet ordre sont les *Decrets* de Dieu, ou ses desseins secrets, & les événemens futurs qui ne nous intéressent point. Telle est la foiblesse & le peu d'étendue des facultés de notre esprit, qu'il ne se peut que nous n'ignorions une infinité de choses dans la Nature, & qu'il n'y ait dans la conduite de la Providence bien des événemens qui nous embarrassent & nous confondent. Cependant, il est ordinaire de voir que les hommes veulent pénétrer ces secrets, & savoir les raisons de tout, jusques à trouver en quelque manière mauvais que Dieu ne leur ait pas révélé tous ses desseins. Une pareille disposition est également déraisonnable & criminelle. La sagesse nous dicte de borner nos recherches aux choses qui sont à la portée de nos facultés naturelles, & qu'il nous importe le plus de connoître, & d'être sensible à la bonté de Dieu qui nous a enrichis de facultés si excellentes, bien loin de nous plaindre de leur peu d'étendue

368 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
duë. N'est ce pas une folie inexprimable, que de prendre plaisir à tâtonner dans les ténèbres, que d'abandonner les claires maximes de la droite raison pour se livrer à de vaines conjectures, & aux rêveries d'une imagination qui s'égaré? N'est ce pas une folie que de vouloir expliquer des mystères inexplicables, & de se plaindre de ce qu'on ne sauroit comprendre tous les desseins d'un Esprit infini? Notre Seigneur a combattu avec soin cette vaine & folle curiosité, parce qu'elle conduit naturellement au Pyrrhonisme, & qu'elle détourne l'esprit de l'étude de la véritable sagesse pour l'arrêter à de frivoles spéculations. On en voit un exemple dans ce qui est rapporté Luc. XIII. 23, 24. Quelcun aiant demandé *s'il n'y en auroit que peu de sauvés, Jesus Christ*, au lieu de répondre directement à cette question, fait connoître à ses disciples à quoi il leur importoit le plus de s'appliquer. *Efforcés vous*, leur dit il, *d'entrer par la porte étroite, car je vous déclare qu'il y en aura beaucoup qui tâcheront d'entrer & qui ne pourront.*

La seconde proposition que l'Auteur tire de son texte, c'est qu'à proprement parler il n'y a point de mystère dans la religion. *Les choses cachées*, c'est à dire, mystérieuses, *appartiennent à l'Eternel notre Dieu, & les choses révélées*, les choses qui sont claires & intelligibles, sont les seules qui nous *appartiennent*. Un *Mystère*, dans le  
sens

sens que l'Écriture attache à ce mot, est une chose que la raison ne pouvoit pas découvrir, & qui par conséquent auroit été à jamais inconnue aux hommes, si Dieu ne la leur avoit révélée. Il y a plusieurs vérités de ce genre dans la Religion Chrétienne: Avant la manifestation de l'Évangile, c'étoient des *Mystères*; mais elles ont cessé d'être telles au moment de cette manifestation. C'est ce que Mr. *Foster* prouve par deux ou trois passages. *Jésus Christ* dit à ses disciples qu'il leur étoit donné de connoître le mystère du Royaume de Dieu (Marc. IV. 11.) *St. Paul* parle de la révélation du Mystère qui a été caché dans le silence pendant les siècles passés (Rom. XVI. 25.) Et ailleurs, il dit aux *Corinthiens*; *Voici un mystère que je vai vous découvrir* (I. Cor. XV. 51.) Ces passages montrent évidemment, selon l'Auteur, que quelque obscures que fussent auparavant les choses dont il y est fait mention, elles sont à présent claires & intelligibles; sans cela, dit-il, comment auroient elles pu être connues, révélées, & découvertes? Il ajoute que c'est ce qui paroitra encore plus incontestable, si l'on considère ces choses en elles mêmes. Qu'y a-t-il de plus clair que les deux mystères dont parle *St. Paul*, savoir la Vocation des Gentils, & cette proposition, *Nous ne dormirons, ou nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés*? C'étoient là des choses

370 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qui ne pouvoient être connus que par la  
Revelation, & par consequent de vrais  
mystères avant que cette revelation eut  
été donnée; mais considérées en elles mê-  
mes, ce sont des verités claires, à la por-  
tée de tous les esprits, & sans la moindre  
difficulté. On en peut dire autant de la  
parabole du semeur que Jesus Christ a en  
vuë dans le passage allegué.

Suivant cette explication, il est certain  
que les *Mystères*, c'est-à-dire les verités que  
la raison ne sauroit découvrir, & qui n'ont  
point été révélées, sont ces *choses cachées*,  
dont parle Moïse, lesquelles *appartiennent*  
*à Dieu* seul, & ne nous regardent en au-  
cune façon que ce soit. L'Auteur s'expri-  
me là-dessus avec tant de liberté, & la ma-  
tière est si délicate, que nous allons rap-  
porter mot à mot ses propres paroles.  
„ Si même, dit il, certaines verités qui  
„ étoient autrefois des *Mystères*, sont  
„ aujourd'hui partie de notre Religion,  
„ nous ne devons cependant rien croire de  
„ ce qui est encore un *Mystère*. Croire  
„ des dogmes qui sont actuellement mys-  
„ térieux, c'est croire sans idées, croire  
„ ce dont nous n'avons aucune connois-  
„ sance; mais cela est de sa nature impos-  
„ sible. Nous pouvons bien croire qu'il  
„ y a quelque verité generale contenuë  
„ dans des propositions que nous n'enten-  
„ dons pas; & jusques-là notre foy peut-  
„ être raisonnable, parce que nous savons  
„ ce



„ ce que nous croions : Mais nous ne  
 „ saurions rien croire de particulier tou-  
 „ chant ces propositions elles mêmes ,  
 „ parce que nous n'y comprenons rien.  
 „ Et l'on ne sauroit faire une plus grande  
 „ injure à la sagesse de Dieu , que de sup-  
 „ poser qu'il a voulu que nous creussions  
 „ simplement en general qu'il y a quel-  
 „ que verité cachée sous des termes in-  
 „ intelligibles dont nous n'avons aucune  
 „ idée. Ce n'est pas là reveler , mais  
 „ plutôt laisser les choses dans une parfaite  
 „ obscurité ; c'est seulement faire connoi-  
 „ tre aux hommes leur propre ignorance ,  
 „ comme pour la leur reprocher en quel-  
 „ que manière , & en prendre occasion de  
 „ leur insulter , sans leur fournir aucune  
 „ nouvelle lumière pour les conduire dans  
 „ le chemin de la vertu & du bon-  
 „ heur ”.

Mr. *Foster* ajoute que si l'on examine avec soin les dogmes du Christianisme , on trouvera que ce sont en effet des verités claires & faciles à comprendre , & que comme la raison ne nous permet pas de croire un *jota* au delà de ce que nous comprenons ; aussi n'y sommes nous point obligés par la revelation. Selon lui , les dogmes particuliers à l'Évangile , non plus que ceux qui appartiennent à la Religion naturelle , n'ont rien d'abstrus ni de mystérieux , mais sont exprimés en termes simples & dont le sens se présente d'abord à

372 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
l'esprit. Si on lui objecte que nous croions  
la création du monde, l'immensité de  
Dieu, la résurrection générale des corps,  
& autres doctrines semblables, quoique  
nous n'en comprenions pas la *manière*; il  
répond que „ la *manière* ne fait point par-  
„ tie de notre religion, & n'est point l'ob-  
„ jet de notre foy; que là où le mystère  
„ commence, la religion finit, & la foy  
„ cesse. Car, dit il, je voudrois bien de-  
„ mander au plus grand Enthouïaste s'il  
„ croit autre chose sur chacun de ces ar-  
„ ticles, sinon qu'ils sont vrais, s'il croit  
„ quoi que ce soit par rapport à la *manière*  
„ dont cela peut-être. Le zèle même  
„ avec lequel il soutient que ce sont là  
„ des vérités mystérieuses, & incompré-  
„ hensibles, ne démontre-t-il pas qu'il sent  
„ en lui même qu'il ne sauroit rien croire  
„ de particulier à cet égard? ”

C'est une chose encore plus étrange,  
suivant l'Auteur, de parler de préceptes  
incompréhensibles, que de dogmes incom-  
préhensibles; car il est très certain que  
l'on ne sauroit observer des loix dont l'on  
n'entend point le sens. Il y auroit autant  
d'injustice à l'exiger, qu'il y en auroit à  
prescrire des choses impraticables. On  
dira, peut-être, que Dieu peut donner des  
commandemens dont nous ne saurions ren-  
dre de raison particulière: mais Mr. *Foster*  
doute fort qu'on en puisse produire un  
seul exemple tiré de l'Écriture Ste., & il  
sou-

soutient que quand on le pourroit, ces commandemens ne seroient point en eux mêmes des mystères, puisqu'ils ne laisseroient pas d'être clairs & intelligibles, sans quoi il seroit impossible de les observer, autant vaudroit il ordonner de ne rien faire: Le mystère consisteroit uniquement dans les raisons cachées que Dieu auroit eu pour donner de tels commandemens, ce qui n'interesse en aucune manière la Religion.

Notre Auteur trouve ensuite fort surprenant que les hommes aient été de tout tems si amoureux de Mystères. A la vérité, dit-il, il est assez naturel que des Fourbes qui font une espèce de trafic de la credulité des peuples, se servent de toute leur habileté & de tout leur crédit pour répandre des Doctrines mystérieuses: Mais pourquoi les autres qui ont plus de probité, & des vuës plus desintereffées, plaident-ils en leur faveur avec tant de zèle? D'où vient qu'ils prennent plaisir à demeurer dans l'obscurité en matière de religion, tandis qu'ils veulent voir clair en toute autre chose? Ils conviennent que la religion est infiniment plus importante que les affaires de ce monde; & cependant l'on diroit que moins ils l'entendent, & plus ils l'estiment. Une pareille conduite est d'autant plus étrange, qu'on ne conçoit pas ce qui y peut engager les hommes. Les Mystères n'apportent ni plaisir,

374 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
fir, ni profit, puisqu'on ne les comprend point, c'est à dire en d'autres termes, qu'au fond ils ne nous interessent en aucune manière. Nous ne pouvons pas même les admirer, parce que l'admiration suppose necessairement quelque connoissance de la grandeur ou de l'excellence de son objet. Ainsi le plus qu'on puisse dire, c'est que nous en sommes étonnés & confondus; Et quel plaisir ou quel avantage y a-t-il à être dans l'obscurité, dans l'embaras, & à n'avoir aucune idée de certaines choses?

Encore si l'on s'en tenoit là, dit Mr. *Foster*; se persuader que des choses qui ne nous interessent absolument point, sont cependant une partie essentielle de la Revelation; c'est tout au plus donner dans le fanatisme par pure foiblesse d'esprit. Mais quand on repand avec zèle les Mystères, & qu'on impose aux hommes la nécessité de les croire; quand pour l'amour de ce qu'on avouë être incompréhensible, on neglige & l'on viole même les devoirs les plus clairs & les plus indispensables de la justice & de la charité, comme l'Histoire de l'Eglise n'en fournit que trop d'exemples; il est alors necessaire de s'opposer à une erreur qui rend la religion méprisable, & qui sappe les fondemens du Christianisme, & même de la Société. Pour cela, le meilleur moien est de faire voir qu'il n'y a point de Mystères dans la religion

gion, parce qu'une chose dont nous n'avons point d'idée ne fauroit être un objet de notre foy, & que dès là que nous ne la comprenons point, nous ne pouvons savoir si elle est bonne & utile, propre à avancer le bonheur des hommes, & par conséquent digne de Dieu.

L'Auteur passe ensuite à sa troisième proposition generale, savoir que le but principal de la Revelation est la pratique de la vertu, mais d'une vertu pure & solide. *Les choses revelées, dit Moïse, sont pour nous & pour nos enfans à jamais, afin que nous fassions toutes les paroles de cette Loi.* On a déjà remarqué qu'il seroit indigne de la sagesse, aussi bien que de la bonté infinie de Dieu, de se reveler aux hommes d'une manière miraculeuse, uniquement pour confondre leur raison, & les remplir d'étonnement. Son dessein ne peut pas être non plus simplement de leur donner de justes idées des dogmes les plus importans, ni même des devoirs de la Morale; car à quoi sert la connoissance la plus étendue & la plus excellente, ou en quoi est-elle plus estimable qu'une erreur innocente & qu'une agréable illusion, si elle n'a aucune influence sur la pratique? De plus, l'expérience prouve qu'on peut connoître parfaitement la religion, & en établir les divers points, avec une clarté & une force d'esprit peu communes, sans en être meilleur ni plus sage. Les Démons mêmes croient &

*trem-*

376 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*tremblent.* Jaq. II. 19. Ainsi la pratique de  
la vertu doit être le principal dessein de toute  
Revelation. C'est aussi ce qu'on apperçoit  
clairement dans le Christianisme : Et  
d'ailleurs, l'Evangile nous enseigne expressément  
que ça été là le but de l'Etre Suprême  
en nous le revelant, comme Mr. *Foster*  
le montre par plusieurs passages formels.

Sa quatrième proposition est une conséquence  
nécessaire de la précédente, la voici. *Toute doctrine qui favorise le moins du monde le dérèglement des mœurs, ne sauroit venir de Dieu*: Cela est incompatible avec sa sagesse & sa sainteté. Les plus grands miracles mêmes ne sauroient autoriser une telle doctrine. La chose est si évidente, que l'Auteur a crû qu'il étoit inutile de s'étendre à la prouver.

Enfin, *si la pratique de la vertu est le principal but de la Revelation, il s'ensuit incontestablement que c'est par cette règle qu'il faut juger de l'importance de ses Dogmes.* Plus ils tendent à la piété, & plus nous sommes obligés de nous en instruire, & d'y ajouter foi. Si l'on y fait une sérieuse attention, dit Mr. *Foster*; on verra que les vérités claires & fondamentales du Christianisme, dont tous les Chrétiens conviennent, sont de cet ordre, & que les plus fameuses controverses qui ont causé tant de maux dans l'Eglise, n'ont roulé que sur des choses qui n'avoient que très peu, pour ne pas dire point de rap-  
,, port

„ port à la pratique de la vertu. De quel  
 „ usage peuvent être des disputes sur la  
 „ *personalité*, la *consubstantialité*, l'*union by-*  
 „ *postatique*, & autres points semblaoles,  
 „ qui ne sont propres qu'à troubler l'esprit  
 „ du Vulgaire, & que les Savans eux mê-  
 „ mes ne peuvent expliquer? L'Écriture  
 „ ne renferme aucun de ces termes ob-  
 „ scurs; elle est une Règle claire & intel-  
 „ ligible. Attachons nous donc plus à l'é-  
 „ tude de cette Règle, qu'à celle de tou-  
 „ tes les Explications Scholastiques qui en  
 „ plusieurs endroits ont obscurci le Texte  
 „ sacré, & fait naitre des difficultés là où  
 „ il n'y en avoit point. Estimons nos fré-  
 „ res, non pas parce qu'ils pensent com-  
 „ me nous sur des opinions douteuses, &  
 „ sur les subtilités d'une Théologie Polé-  
 „ mique, mais à proportion de leur piété,  
 „ de leur justice, de leur charité, en un  
 „ mot de leur attachement à la vertu. &c".

Le Sermon qui roule sur l'*heresie*, a pour  
 texte ces paroles de St. Paul, Tit. III.  
 10, 11. *Évités l'homme heretique après une*  
*ou deux exhortations, parce que vous voies*  
*qu'un tel homme est entièrement perverti, &*  
*qu'il péche contre les lumières de sa conscience*  
*qui le condamne.* L'Auteur commence par  
 remarquer qu'on ne peut penser sans éton-  
 nement à la prodigieuse influence que le  
 simple son de certains mots ménagés avec  
 art, a sur la plûpart des hommes, pour  
 confondre leurs idées, & enflammer leurs  
 pas-

passions. C'est ainsi que parmi les Chrétiens mêmes, le terme d'*beresie* a fourni dans tous les siècles aux différens Partis le prétexte & le moien de se diffamer & de se persécuter honteusement les uns les autres. On l'a appliqué également à l'erreur & à la vérité, & on s'en est servi pour autoriser les schismes les plus injustes, & les desordres les plus affreux. Par ce mot, on a constamment entendu tout sentiment contraire aux opinions reçues, vraies ou fausses; & l'on peut dire qu'on n'en a jamais plus abusé que dans les tems de la plus profonde ignorance, & de la plus grande corruption. Une conduite si déraisonnable n'a pas seulement détourné les Chrétiens d'une étude impartiale de l'Écriture Ste. & d'un libre examen des dogmes de l'Évangile; mais de plus, elle a divisé, & par conséquent affoibli les interets de la Cause commune, & exposé le Christianisme au mépris & aux insultes des Incredules.

Mr. *Foster* se propose d'arrêter, s'il est possible, le cours de ce desordre, en donnant de justes idées d'un sujet qu'on a pris, ce semble, à tâche d'embrouiller pour favoriser des passions injustes; & l'on ne sauroit nier que son dessein ne soit très louable. Voions comment il l'exécute.

D'abord, il observe que le mot d'*beresie* n'est presque jamais employé par les Écrivains sacrés du N. Testament dans un mauvais



vais sens. Pour l'ordinaire, il signifie simplement une *Secte*, ou un Parti en matiere de religion, comme on le prouve par plusieurs passages, & entre autres par ces paroles de *St. Paul*, Act. XXVI. 5. *J'ai vécu Pharisien, selon la Secte la plus exacte de notre religion.* Il y a dans le Grec le mot d'*heresie* qu'on a traduit par celui de *Secte*; & il est manifeste que l'Apotre s'en sert dans un bon sens, puisque loin de se condamner pour avoir été *Pharisien*, il veut faire son apologie par cet endroit. Le Christianisme lui même est appellé une *heresie* pas les *Juifs* de *Rome* qui souhaitoient cependant de l'entendre prêcher à *S. Paul*; car voici comme ils lui parlent Act. XXVIII. 22. *Nous voudrions bien que vous nous distés vous même vos sentimens; car pour cette heresie, ou cette Secte, nous sommes bien informés qu'on la contredit partout.*

Suivant cela, l'idée qu'on doit se faire d'un *Heretique* en general, c'est que c'est un homme qui s'érige en *Chef de Secte*, ou qui choisit une Secte pour s'y joindre, car le terme de l'Original emporte un choix libre & volontaire. Ainsi, selon *Mr. Foster*, à prendre ce terme dans un mauvais sens, un *heretique* sera celui qui embrasse une doctrine qu'il fait être fausse, qui n'est pas sincère dans la profession qu'il fait du Christianisme, qui défend des dogmes qu'il est persuadé qui y sont contraires, & qui par consequent forme une faction, ou

380 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
soutient, les interêts d'une faction, pour  
favoriser des desseins injustes. Mais pour  
s'en convaincre encore mieux, il n'y a qu'à  
peser les paroles du Texte. *St. Paul* y déclare  
non seulement que l'*heretique* est un homme  
*perverti*, c'est-à-dire, qui s'écarte de la vé-  
ritable foi ; mais, encore qu'il *pèche*, c'est-  
à-dire, qu'il tombe dans ce desordre vo-  
lontairement & à mauvaise intention. Il  
ne s'agit donc pas ici d'une simple erreur  
de l'entendement, qui est une suite naturel-  
le de la foiblesse & des bornes étroites  
de la raison humaine, & où par consé-  
quent il ne sauroit y avoir de crime ; il  
s'agit d'une opposition volontaire de l'esprit  
à des verités connuës, il s'agit de gens  
qui s'éloignent de la foy par un principe  
de dépravation, pour satisfaire plus à l'aise  
des passions criminelles dont ils sont esclaves.  
Cela est d'autant plus clair que l'Ap-  
tre ne parle pas de les ramener par l'*in-  
struction*, mais par l'*exhortation* ; car chacun  
sait que l'instruction est la seule voie qu'on  
puisse employer avec succès pour guérir de  
pures erreurs d'entendement, & que l'ex-  
hortation ne peut avoir lieu que par rap-  
port aux défauts de la volonté, aux pas-  
sions & aux vices. Enfin ce que le Texte  
ajoute que l'hérétique agit *contre les lumières  
de sa conscience*, ou, comme porte pro-  
prement l'Original, *se condamne lui même*,  
justifie sans réplique le Commentaire de  
l'Auteur.

. Si

Si l'on examine les autres passages du N. Testament, où il est parlé de l'*heresie*, l'on verra qu'ils concourent tous à nous en donner la même idée. *St. Paul*, la met au rang des *œuvres de la chair*, & des vices les plus odieux (a). Il dépeint les hérétiques, comme des gens qui ne servent point Notre Seigneur, mais leur propre ventre, c'est-à-dire leur sensualité, & leurs intérêts mondains (b); qui dans la vue d'un intérêt sordide, enseignent des choses qu'on ne doit point enseigner, (c); qui aiant renoncé à une bonne conscience, ont fait naufrage quant à la foy, (d); & qui sont pleins d'*bypocrisie* & d'une conscience cauterisée (e). *St. Pierre* parlant, de certains faux Docteurs qui devoient s'élever dans l'Eglise, & qui introduiroient secretement des *heresies pernicieuses*, assure qu'ils renonceroient au Maître qui les avoit rachetés, qu'ils seroient poussés par l'*avarice*, & prostitués à des passions infames, &c. (f). *St. Jude* qui semble avoir eu les mêmes herétiques en vuë, fait aussi un portrait affreux de leurs mœurs. Il est donc incontestable que l'*heresie* ne consiste pas dans une simple erreur de l'entendement, mais dans une er-  
 reur

(a) Gal. V. 20. (b) Rom. XVI. 17, 18.

(c) Tit. I. 11. (d) 1 Tim. I. 19.

(e) Ibid. IV. 2.

(f) 2. Pier. II. 1. &amp; suiv.

382 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
reur qui doit sa source à la dépravation de  
la volonté.

Ce principe posé, l'Auteur en tire quatre conséquences. La première, c'est que non seulement aucune erreur qui vient d'un pur défaut de jugement ne sauroit être une hérésie, mais même qu'il ne peut y avoir d'hérésie où il y a erreur de jugement. Tant qu'un homme croit de bonne foi qu'il a la vérité de son côté, il n'est point hérétique, à quelque degré, ou par quelque endroit que ce soit qu'il se trompe.

Une seconde conséquence, que Mr. *Foster* tire de ce qu'il a établi auparavant, c'est qu'il est impossible qu'un homme de bien soit un hérétique. Il peut, à la vérité, tomber dans l'erreur, même sur des points importans; mais ses erreurs ne seroient être dangereuses, tandis qu'il s'étudie à avoir une bonne conscience. Nous sommes tous naturellement sujets à nous tromper, & si l'on considère la grande diversité des talens, & de l'éducation, le différent tour d'esprit &c. des hommes, on verra que cela doit nécessairement produire une égale diversité d'opinions, & par conséquent des opinions erronées, car la vérité est une, & toujours semblable à elle-même. D'ailleurs, qu'est-ce que Dieu exige de nous sous l'Évangile? Est ce une perfection absoluë? Ou, n'est ce pas plutôt que nous fassions de sincères efforts  
pour

pour en approcher d'aussi près que le peut permettre notre état en ce monde? Mais dans ce cas, toute erreur qui est compatible avec cette sincérité doit l'être également avec le salut. Enfin l'Écriture n'a-t-elle pas déclaré en termes formels, que *quiconque croit que Jéfus est le Christ, est né de Dieu* (a)? „ Inſiſterons nous, donc, ſur des articles de foi particuliers a la Communion dont nous ſommes membres, & ſur de juſtes idées des controverſes les plus embrouillées & les plus épineuſes? „ Damnerons nous ſans miſericorde ceux qui n'ont pas la même force, ou le même tour d'eſprit que nous, les mêmes occaſions & les mêmes moiens de perfectionner leurs connoiſſances, ou peut-être, ſeulement, la même témérité & la même préſomtion? Une pareille conduite eſt également déraiſonnable & injuſte, mais on peut dire qu'elle n'eſt jamais plus odieuſe, que quand ceux qui ſont ſi prompts à condamner les autres pour des erreurs de pure ſpeculation, peuvent être eux-mêmes juſtement accusés de mauvaiſe vie. On ne ſauroit imaginer une hypocriſie plus monſtrueuſe & plus déteſtable: Et cependant ce ſont, pour l'ordinaire, des gens de ce caractère qui s'échauffent le plus, & qui font le plus de bruit en faveur de l'Orthodoxie, „ ſoit

(a) I. Jean. V. 1.

„ soit pour couvrir leurs vices, & les dé-  
 „ rober aux yeux du public, soit pour les  
 „ expier en quelque manière par un Zèle  
 „ furieux & emporté. C'est à eux propre-  
 „ ment que s'adressent ces paroles du Sau-  
 „ veur du monde (a), *Pourquoi regardés*  
 „ *vous un fétu dans l'œil de votre frère, tan-*  
 „ *dis que vous ne voyés pas une poutre dans vô-*  
 „ *tre œil? Ou comment pouvés vous dire à*  
 „ *votre frere, souffrés que je tire ce fétu de*  
 „ *votre œil, pendant qu'il y a une poutre*  
 „ *dans le vôtre? Hypocrite, ôtés premièrement*  
 „ *la poutre de votre œil, & ensuite vous pen-*  
 „ *serés à ôter le fétu de l'œil de votre frere.* ”

L'Auteur paroît si touché des maux que  
 cet esprit de parti, & ce Zèle hypocrite  
 ont produit de tout tems dans l'Eglise,  
 qu'il ne peut assez les déplorer, ni trouver  
 des termes trop forts pour en inspirer aux  
 Chrétiens une juste horreur. „ C'est ce  
 „ qui a fait, dit-il, que la religion, chez  
 „ une infinité de gens, a dégénéré en for-  
 „ malités & en ceremonies, & qu'un Zèle  
 „ aveugle & cruel a pris la place d'une pie-  
 „ té solide. C'est de-là que sont nés tant  
 „ de Systèmes absurdes, incompatibles, &  
 „ contradictoires, qui ont exposé le Chris-  
 „ tianisme au mépris des Libertins & des  
 „ Incrédules. De là procèdent aussi l'hy-  
 „ pocrisie & la dissimulation en matière de  
 „ religion, le renoncement même à la ve-  
 „ rité,

(a) Matth. VII. 3, 4, 5.

„ rité, & par consequent l'infidelité cou-  
 „ verte sous le masque d'une profession  
 „ extérieure ; crimes odieux où l'on ne  
 „ tombe que pour se conformer aux Con-  
 „ stitutions de ceux qui ont le pouvoir en  
 „ main, & par-là s'assurer leur faveur, ou  
 „ se mettre à couvert des cruels effets de  
 „ leur sainte vengeance. Et pour ce qui  
 „ est des trahisons, des oppressions, des  
 „ haines inveterées, des noires calomnies,  
 „ des animosités implacables, de la pau-  
 „ vreté, de l'esclavage, des meurtres, des  
 „ massacres, des seditions, & des guerres ;  
 „ tous ces maux, & bien d'autres encore  
 „ qui ont inondé l'Eglise Chrétienne dès  
 „ le commencement, ne sont-ils pas venus  
 „ de la *même racine d'amertume* ? N'est ce  
 „ pas par là qu'on a prétendu justifier des  
 „ actions qui égalent, on peut le dire, en  
 „ énormité tout ce que l'Irreligion & l'A-  
 „ theïsme même ont jamais produit de plus  
 „ odieux ? Et s'il nous reste quelque senti-  
 „ ment d'humanité, quelque zèle pour  
 „ l'honneur du Christianisme, pouvons nous  
 „ nous abandonner à une conduite qui est  
 „ la cause de tant de desordres & de tant  
 „ de maux ? ”

Troisième consequence. Si l'heresie, dit  
 Mr. *Foster*, est un desordre de la volonté,  
 & que ceux là seuls en soient coupables qui  
*sont condamnés de leur propre conscience*, com-  
 ment pouvons nous savoir avec certitude  
 au moins dans la plupart des cas, qu'un

386 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
homme est ou n'est pas un heretique? Et si nous ne le pouvons pas, apprenons de là à être modestes dans les jugemens que nous portons d'autrui. Dans le premier siècle du Christianisme, où les fidèles participoient aux dons miraculeux, entre lesquels étoit celui de *discerner les Esprits* (a), cette question pouvoit être aisément décidée : Mais à present que ces dons extraordinaires ont cessé, quelle lumière ou quelle règle avons nous, pour nous diriger dans une recherche de cette nature? Si l'on dit qu'on peut *connoître* les heretiques à leurs *fruits*, ou à leurs mœurs corrompues; dans ce cas, il vaudroit mieux, suivant l'Auteur, les *rejeter* pour leur mauvaise vie qui est manifeste, que pour leur heresie dont nous ne sommes pas assurés. D'ailleurs, supposé qu'ils aient assez d'habileté pour cacher leurs desordres, & pour paroître tout autres qu'ils ne sont en effet, que pouvons nous faire alors que de les laisser au jugement de Dieu qui, après tout, est le Souverain & l'unique Juge de la conscience? Mais on ajoutera, que les verités que ces gens là nient, étant aussi claires & soutenuës de preuves aussi évidentes qu'elles le sont, il faut necessairement que quelque passion secrète, les en éloigne & les porte à les combattre. C'est ou l'amour de la singularité, ou l'orgueil, ou l'am-

(a) I. Cor. XII. 10.



l'ambition, ou quelque autre vice qui est le motif & la source de leur erreur. Tel est, dit Mr. *Foster*, le langage constant des Enthoufiastes & des Bigots de tous les partis, & sur tout de ceux qui sont eux mêmes le plus dans l'erreur; mais un langage qui par là même ne prouve rien, & que les personnes sensées ne sauroient regarder que comme un effet de la passion ou de la partialité. Et puis, est on infaillible pour parler ainsi? Sait on avec certitude & démonstrativement qu'on a la verité de son côté? Et quand on le sauroit, ne seroit-il pas plus honnête & plus charitable tout ensemble, de supposer que ceux qu'on traite d'heretiques se trompent par un pur défaut de jugement, que d'attribuer leur erreur à un manque de probité, & de les accuser de mauvaise vie?

Enfin, l'Auteur remarque, que quoi que ce soit une chose très delicate de juger de l'herésie dans les cas particuliers qui se presentent, cependant on peut assurer que ceux qui approchent le plus du caractère des anciens Heretiques, sont ces violens Zèlateurs de leur Secte, qui prétendent qu'il n'y a point de salut hors de leur Communion, & qui excommunient tous ceux qui osent penser autrement qu'eux; ces gens qui se piquant d'une Orthodoxie rigide, imposent aux autres des systêmes particuliers de religion, & des formes de culte public, qui sont une pure invention des hommes, com-

388 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
me des choses essentielles au Christianisme,  
& des loix qui obligent la conscience. A la  
verité, le commun peuple qui se prête à  
l'établissement & au soutien de cette Tyran-  
nie spirituelle, peut le faire très innocem-  
ment, aveuglé par la seduction & par l'en-  
thoufiastme; mais ceux qui en font les au-  
teurs & les promoteurs, peuvent être soup-  
çonnés d'agir dans des vuës criminelles, ou  
pour parler avec St. Paul, *d'avoir l'esprit  
corrompu, d'être destitué de la verité, & de re-  
garder la pieté comme un moien de gagner du  
bien* (a). En un mot, selon Mr. Foster,  
un esprit turbulent, factieux, & persecuteur  
est la marque la plus sure d'heresie. Et en  
accuser les autres, uniquement parce qu'ils  
sont dans des opinions contraires à celles  
que nous avons embrassées, c'est non seu-  
lement faire voir qu'on connoit très peu la  
nature humaine, & qu'on est plein d'or-  
gueil & d'arrogance; mais de plus, c'est agir  
directement contre tous les principes de la  
justice & de la charité, qui sont infiniment  
preferables au plus profond savoir, & à la  
foi la plus orthodoxe.

Dans le Sermon qui suit, l'Auteur traite  
du *Schisme*, qu'il regarde comme presque in-  
séparable de l'heresie. Son texte est pris de  
la 1. Epit. aux Cor. XII. 25. *Qu'il n'arrive  
point de division dans le corps, mais que tous  
les membres prennent un soin mutuel les uns des  
autres.*

(a) 1 Tim. VI. 5.

*autres.* Il remarque d'abord qu'on ne peut penser à l'esprit du Christianisme, qui n'est que douceur, que moderation, & que charité, sans être surpris de voir ceux qui le professent se diviser en Partis, se déchirer & se persécuter les uns les autres. Mais la surprise redouble quand on considère que ce qui a produit, & qui produit encore tous les jours de si funestes divisions, ce sont des choses ou indifférentes de leur nature, ou de petite conséquence dans la religion, ou même souvent contraires à la religion, & plus propres à la deshonoré qu'à la rendre estimable: Comme une soumission aveugle à l'Autorité ecclésiastique, la croyance de Mystères dont nous n'avons point d'idées, & la conformité à des rites & à des cérémonies de pure institution humaine. Ainsi, l'on ne sauroit prendre trop de soin de se former de justes idées du Schisme, soit pour n'en être point allarmé, quand ce n'est plus qu'un vain nom dont on se sert pour noter d'infamie ceux du Parti contraire.

Le mot de *Schisme*, dans sa première signification ne marque autre chose qu'une rupture ou une division, & est également employé dans un bon & dans un mauvais sens, & même lorsqu'il s'agit de choses indifférentes, comme on peut s'en convaincre par l'examen des passages du N. Testament où ce mot se trouve, entre autres Matth. IX. 16. & Jean VII. 43. Cependant l'usage aiant voulu qu'on y ait attaché dans notre langue  
une

390 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
une idée de crime, & qu'on l'ait comme consacré à désigner les divisions qui arrivent dans l'Eglise, c'est sous ce point de vuë qu'il faut l'envifager ici. Et pour traiter la matière avec ordre, Mr. *Foster* pose d'abord ce principe general, qu'il ne fauroit y avoir de Schisme, que dans les cas où l'on est obligé à l'union: De sorte que pour pouvoir définir la nature de ce peché, il faut trouver quelque centre d'unité qui soit commun à tous les Chrétiens. Or ce centre d'unité ne peut être, ou qu'une parfaite uniformité de sentimens en matière de foy, ou qu'une même forme de culte public & de discipline; ou si l'un & l'autre sont impraticables, le seul centre d'unité qui reste, c'est la charité, & une tolérance mutuelle, malgré la différence des opinions dans les choses de moindre importance, pourvu qu'on admette tous les principes nécessaires du Christianisme, & que la profession qu'on en fait soit soutenuë d'une bonne vie.

Si l'on demande à l'Auteur quels sont ces principes nécessaires, il répond dans une longue note, " qu'à moins qu'on ne veuille  
,, multiplier à l'infini les articles de foy, il  
,, faut les reduire à ceux dont la croiance  
,, est expressement requise pour obtenir le  
,, salut. Or l'on n'en trouve qu'un seul de  
,, cette nature dans tout le N. Testament,  
,, savoir que *Jesus est le Christ, le Fils de*  
,, *Dieu*; ce qui emporte la persuasion de ses  
,, miracles, de sa resurrection, & des dons  
,, extra-

„ extraordinaires communiqués aux Apo-  
 „ tres, toutes choses qui sont des preuves  
 „ constantes de la vérité de l'Évangile. Il  
 „ y a deux passages dans la première Épître  
 „ de St. Jean, si exprès là-dessus, qu'on  
 „ ne sauroit les éluder, sans obscurcir &  
 „ confondre le sens le plus naturel des ter-  
 „ mes, & sans détruire l'usage même du  
 „ langage: Les voici, Chap. IV. 15. *Qui-*  
 „ *conque confessera que Jésus est le Fils de Dieu,*  
 „ *Dieu demeure en lui, & lui\* en Dieu: Et*  
 „ Chap. V. 1. *Quiconque croit que Jésus est*  
 „ *le Christ, est né de Dieu.* Ainsi, tout hom-  
 „ me qui croit cette vérité fondamentale,  
 „ & qui du reste, fait de sincères efforts  
 „ pour comprendre le sens de la Revela-  
 „ tion, & pour vivre suivant ses maximes,  
 „ est nécessairement un vrai Chrétien, qui  
 „ a droit à l'amitié & à la communion de  
 „ tous les Chrétiens: Et lui contester ce pri-  
 „ vilege sur des notions bizarres de l'import-  
 „ tance & de la nécessité de certains systè-  
 „ mes particuliers de religion qui ne sont pas  
 „ expressément autorisés ou appuyés par l'E-  
 „ criture, c'est agir d'une manière injuste,  
 „ antichrétienne, & schismatique”.

Mais pour traiter son sujet plus distincte-  
 ment Mr. *Foster* remarque premièrement que  
 le centre d'unité pour tous les Chrétiens ne  
 sauroit jamais consister dans l'uniformité d'o-  
 pinion en matière de foy, parce que c'est  
 une chose naturellement impossible. Il faud-  
 roit pour qu'elle eut lieu, que tous les  
 hom-

392 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
hommes eussent exactement la même force  
& le même tour d'esprit, les mêmes avan-  
tages, la même éducation, les mêmes pas-  
sions, les mêmes préjugés, & les mêmes  
intérêts. Mais comme tout cela varie pres-  
que à l'infini; il doit nécessairement en re-  
sultier une grande variété de sentimens.  
D'ailleurs, si tous les Chrétiens doivent pen-  
ser de la même manière sur toutes les dis-  
putes de religion, qui seront ceux dont  
l'opinion prévaudra, & servira de règle pu-  
blique? Faudra-t-il s'en rapporter à la déci-  
sion du plus grand nombre? Mais comment  
savoir de quel côté est le plus grand nom-  
bre, à moins que de recueillir le suffrage de  
chaque particulier? Le plus grand nombre  
dans un pays, peut être le plus petit par  
rapport à tout le corps des Chrétiens; sans  
compter que les vrais sentimens d'un peu-  
ple peuvent se trouver fort différens de  
ceux qui sont établis par autorité au milieu  
de ce peuple, & de ceux mêmes dont ce  
peuple fait une profession publique. Et puis,  
supposé qu'on pût déterminer ce point es-  
sentiel, le plus grand nombre a-t-il toujours  
raison? Ou faut-il, pour l'amour de l'uni-  
formité, professer des opinions contraires  
à la vérité & à la raison? Je dis les profes-  
ser, car pour les croire, cela est impossible.  
Ne seroit ce pas faire degenerer la reli-  
gion en dissimulation & en hypocrisie? Ne  
seroit-ce pas se mettre dans la nécessité de  
rentrer dans le sein du Papisme, ou plutôt  
d'em-

d'embrasser le Mahometisme & le Paganisme même ? Car s'il faut en juger par la pluralité des suffrages l'Alcoran, ou l'Idolatrie Payenne est préférable à l'Évangile.

Mais si l'on peut parvenir par cette voie à l'uniformité d'opinion, on y arrivera, peut-être, en se soumettant à la décision de ceux d'entre les Chrétiens qui ont le plus de lumières & de piété. Cela seroit bon, si l'on pouvoit déterminer certainement qui sont ceux qui ont le plus de lumières & de piété, ou si une constante expérience n'avoit pas fait voir que ceux qui ont le plus de lumières & de piété, ne sont pas pour cela infailibles. Faudra-t-il, donc, que nous nous abandonnions, en matière de foy, à la direction de nos Guides spirituels, des Pasteurs & des Conducteurs de l'Église ? Mais en ferons nous plus avancés ? Si les Ecclesiastiques de chaque Nation décident pour cette Nation là ce qu'elle doit croire, il y aura autant de variété dans la foy des Chrétiens, qu'il y aura de differens païs. Ou si c'est au plus grand nombre des Ecclesiastiques de tous les païs à régler la créance generale des peuples, il faut que nous renoncions à notre raison, au témoignage de nos sens, & à l'humanité même, pour nous livrer à toutes les extravagances & à toutes les cruautés de la superstition Romaine. Ou enfin, si l'on doit se soumettre à la religion du Magistrat, la même diversité de sentimens aura lieu, & dans ce cas, le Mahometisme & le

Pa-

394 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
Paganisme auront un grand avantage sur le  
Christianisme. Ainsi, il paroît par tout ce  
qu'on vient de dire, que c'est donner dans  
une idée absurde & romanesque, que de  
prétendre que tous les Chrétiens puissent  
se réunir dans les mêmes sentimens en ma-  
tière de foy; c'est vouloir faire de la reli-  
gion une pure momerie, un moien efficace  
d'abuser de la credulité des peuples, ou une  
affaire de simple politique.

On en peut dire autant de l'uniformité  
en matière de Culte & de Discipline; car  
il sera tout aussi difficile de déterminer qui  
a le droit de faire à cet égard des loix,  
& les mêmes absurdités s'ensuivront, soit  
qu'on attribuë ce droit à la pluralité des  
suffrages, ou aux Conducteurs de l'Eglise,  
ou au Magistrat. D'ailleurs, la conve-  
nance, l'utilité ou la divine autorité d'une  
certaine forme de culte & de discipline  
est aussi bien un objet de spéculation pour  
chaque Particulier, que la verité ou la  
fausseté de quelque dogme que ce soit; &  
par consequent une diversité d'opinions est  
tout aussi naturelle dans le premier cas  
que dans le second. Enfin, tout homme a  
un droit incontestable de juger pour lui  
même des principes, & de la forme de  
la religion. Rien de ce qui n'est pas fon-  
dé sur une conviction intérieure, & sur un  
choix libre, ne peut faire partie de la re-  
ligion, ni obliger la conscience. D'où il  
suit évidemment que l'uniformité de culte  
&



& de discipline , non plus que celle de sentimens en matière de foy, ne sauroit être le centre de l'unité Chrétienne; il faut nécessairement le placer, ce centre, dans la charité & dans une tolérance mutuelle.

Mais, dira-t-on, si cela est ainsi, que deviendra le bon ordre dans l'Eglise, & dans la Société même? Mr. *Foster* répond qu'une diversité de sentimens & de culte, ne causera pas plus de desordre que différens systêmes de Philosophie, de Politique, &c. ou que différentes sociétés particulières qui subsistent dans un même Etat; pas plus que n'en cause la différence des visages, des temperamens, des conditions, ou si l'on veut, l'infinie variété qu'on remarque dans la composition de cet Univers, & qui cependant se rapporte à une unité & forme une harmonie parfaite. Le bon ordre, à l'égard des hommes qui sont des Etres intelligens, a lieu quand chaque Individu fait usage de sa raison, tâche de se former de justes idées de la religion, & vit conséquemment. La plus grande diversité d'opinions, de culte, & de discipline, entre les Chrétiens, ne sauroit jamais faire de mal, tandis qu'ils conserveront des sentimens de modération & de charité; au lieu que les efforts qu'on a faits pour introduire dans l'Eglise une uniformité publique, & des conditions d'union contraires à l'Ecriture, ont été une source constante de Schismes, d'animosité,

396 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
tés, & de violences. Ajoutés à cela, que si  
la même croiance, le même culte, & la même  
discipline pouvoient s'établir dans toute  
la Chrétienté, & cela sans la moindre petite  
varieté, les Incrédules & les Infideles ne  
manqueroient pas de conclurre d'un phé-  
nomene si peu naturel, que ceux qui pro-  
fessent le Christianisme manquent de sincerité,  
& que leur religion n'est que complaisance,  
que dissimulation, & que politique.

L'Auteur, après avoir ainsi expliqué son  
sujet, finit par trois réflexions generales.  
La première est que quelque différence de  
sentimens, de culte, & de discipline, qu'il  
y ait entre les Chrétiens, on ne se rend  
point coupable de Schisme, tant qu'on est  
animé d'une charité mutuelle. L'Eglise de  
*Rome* même, toute corrompuë qu'elle est,  
ne seroit pas Schismatique, si elle n'excluoit  
pas de sa communion, & ne damnoit pas  
impitoyablement tous ceux qui pensent au-  
trement qu'elle, & qui suivent un autre  
culte que le sien. C'est dans cet esprit  
d'intolerance & de persecution, & non  
dans une simple différence d'opinions ou  
de cérémonies, que consiste l'essence du  
Schisme: Car, selon *St. Paul*, qui en plu-  
sieurs endroits censure les Corinthiens des  
divisions ou des Schismes qui règnoient en-  
tre eux, on peut tomber dans le Schisme,  
lors même qu'on ne se sépare point d'une  
Eglise particulière. En second lieu, la di-  
versité d'opinions, de culte & de discipline  
n'est

n'est pas seulement innocente entre les Chrétiens, tandis qu'ils conservent *l'unité de l'Esprit par le lien de la paix*; il y a même des cas où il est absolument nécessaire de se séparer d'une Eglise particulière. On convient universellement qu'on y est obligé lorsque son culte est idolatre ou superstitieux, ou qu'elle exige des choses injustes pour être admis à sa communion: Et c'est par là qu'il est aisé de justifier notre séparation de l'Eglise Romaine.

Enfin, tout Chrétien qui a de la probité, qui ne se laisse dominer ni par préjugé, ni par passion, mais qui après un examen aussi attentif & aussi impartial qu'il en est capable, se croit obligé en conscience de différer des autres en matière de religion; tout Chrétien de ce caractère ne sauroit être justement accusé de Schisme. Ce seroit lui faire un crime de sa probité, & le condamner pour avoir suivi les lumières de sa conscience, quoi que ce soit manifestement le devoir de chaque homme, & un devoir indispensable. On peut se faire, je l'avouë, des scrupules mal fondés, & le jugement sur lequel on se détermine à se séparer d'une Communion particulière peut-être erroné. Mais ne faut il rien accorder à la foiblesse de la raison humaine? Et n'est ce pas là un malheur, plutôt qu'une faute qu'on doive reprocher? Dira-t-on qu'une pareille diversité d'opinions & de culte est souverainement criminelle

398 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
& defagreeable à Dieu, quoi qu'il ne dépende pas de nous de croire ce que nous voulons? Mais ne feroit-ce par là rendre le peché & la misere nécessaires? Prétendra-t-on que nous devons sacrifier quelques scrupules à la paix de l'Eglise? Mr. *Foster* soutient que nous n'en devons pas sacrifier un seul. Car, dit-il, si la paix de l'Eglise ne peut se conserver qu'en renonçant à la conscience, à l'honneur & à l'intégrité, il vaudroit mieux qu'elle fut troublée: il vaudroit mieux qu'il n'y eut du tout point d'Eglise, que si la cause de la véritable piété & de la vertu en souffroit. D'ailleurs, comment est ce que la paix de l'Eglise peut-être troublée par la conduite d'un homme de bien, qui s'il diffère par scrupule des opinions régnautes & s'éloigne du culte établi, est animé d'un esprit de charité, & content de jouir de la liberté de suivre les mouvemens de sa conscience, s'abstient avec soin d'insulter, de censurer, & de condamner les autres?

L'Auteur va plus loin encore. „ Quand  
„ même, dit-il, les conditions sous les-  
„ quelles on peut s'unir avec une Eglise  
„ particulière n'auroient rien que de legi-  
„ time, il ne s'ensuit pas que je sois obli-  
„ gé de me joindre aux Assemblées pu-  
„ bliques de cette Eglise; mais si je crois  
„ que la forme du Culte de quelque autre  
„ Eglise est plus convenable & plus édi-  
„ fiante, je suis en pleine liberté, & com-  
„ me

„ me homme , & comme Chrétien , de  
 „ m'unir avec elle. S'il arrive que je  
 „ diffère à cet égard du plus grand nom-  
 „ bre , je ne romps pas pour cela la paix ,  
 „ tant que j'agis avec candeur & avec  
 „ modération ; je ne fais que ce que j'ai  
 „ droit de faire , & je ne suis point res-  
 „ ponsable du mal qui peut en resulter par  
 „ accident. Ceux-là seuls en doivent  
 „ être chargés qui d'une chose innocente  
 „ prennent occasion d'exciter des factions  
 „ & de fomenter la discorde. Ce n'est pas  
 „ que je desapprouve une sage condescen-  
 „ dance , pour terminer à l'amiable , s'il  
 „ est possible , tous les différens de réli-  
 „ gion ; mais la condescendance ne doit  
 „ pas être toute d'un coté. Il ne faut  
 „ pas se soumettre lâchement , de peur  
 „ que par là on ne favorise l'établissement  
 „ d'un pouvoir arbitraire ; & je ne faurois  
 „ m'empêcher de croire que c'est une cho-  
 „ se avantageuse , pour la conservation des  
 „ droits naturels du genre humain , de  
 „ s'opposer de toutes ses forces aux moi-  
 „ dres usurpations en fait de religion ” .

Tels sont les sentimens de Mr. *Foster*  
 sur les Mystères, l'Herésie, & le Schisme.  
 Ils sont si différens de ce qu'on pense  
 communément parmi les Chrétiens, que  
 nous avons cru ne pouvoir apporter trop  
 de soin à les représenter fidèlement. Pour  
 cela, nous n'avons presque fait autre cho-  
 se que traduire, & nous nous sommes

400 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
abstenus d'y joindre aucune reflexion.  
Ainsi si la matière de cet Extrait ne  
plait pas à tout le monde, c'est, à l'Au-  
teur qu'il faut s'en prendre, & non à nous  
qui nous sommes bornés à faire la fonc-  
tion de simples Journalistes.

## A R T I C L E V I I .

The English Malady : or, a Treatise of  
Nervous Diseases of all Kinds , as  
Spleen , Vapours , Lowness of Spirits ,  
Hypochondrical and Hysterical Dis-  
tempers , &c. Part. II. of the cure  
of Nervous Distempers by George  
Cheyne M. D. Fellow of the Colle-  
ge of Physicians at Edimburg , and  
T. R. S. London : Printed for  
G. Strahan and J. Leake , 1733. C'est-  
à-dire, *La Maladie Angloise, ou traité  
des Maladies des Nerfs de toute espe-  
ce, &c. Seconde partie, de la cure  
des Maladies des Nerfs: par Mr. Geor-  
ge Cheyne Docteur en Medecine &c.*  
Second Extrait, (on a vû l'Extrait  
de la premiere partie de cet ouvrage  
dans la seconde partie du second  
Tome de ce Journal, Article IX.  
page 433.)

**M**R. Cheyne , avant d'entrer en ma-  
tiere, avertit ses Lecteurs qu'il y  
a

a des cas où la methode & les remedes qu'il va indiquer ne peuvent diminuer un peu, ou pallier les Symptomes de la Maladie Angloise, sans la deraciner entierement; il met au nombre de ceux qui ne doivent pas esperer une guerison parfaite, les personnes fort avancées en âge, & celles dans qui le mal est fortement enraciné par la mauvaise disposition qu'elles ont receüe de leurs parens : ceux qui se trouvent dans des circonstances plus favorables peuvent se flatter d'un succès plus heureux, en suivant les regles de pratique que notre Auteur donne dans cette seconde partie de son ouvrage.

Il pretend que ce qu'il a dit dans la premiere partie sur les causes des Maladies Chroniques en general, & l'origine de celles des Nerfs & des Solides en particulier, fait voir clairement qu'il y a trois choses à faire pour parvenir à la guerison de ces dernieres. On doit I.<sup>o</sup> délayer & adoucir les fluides, afin de détruire leur viscosité, & resoudre de cette maniere les obstructions qu'elle avoit causées, rendre la circulation libre & entiere, retablir la transpiration, & toutes les secrections dans l'ordre & la quantité qui leur conviennent. Ce premier Article est de tous le plus important, il a une très grande influence sur le reste ; souvent il supplée aux deux autres, & du moins il di-

452 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
minue toujours la violence des Symptomes  
& rend leurs intervalles plus longs.

On doit en second lieu diffoudre les concre-  
tions Salines, dures & acres qui se sont for-  
mées dans les petits vaisseaux; enfin on doit  
retablir l'Elasticité & le ton des Solides. On  
se flatteroit vainement d'obtenir ce dernier  
point dans le déclin de l'âge; cependant  
quand les Liquides sont suffisamment adou-  
cis & fluides, il est rare que les Solides  
soient si relachés, ou si roides qu'ils ne  
puissent les faire circuler, & remplir tou-  
tes les fonctions animales & intellectuel-  
les, aussi longs-temps que les causes iné-  
vitables de notre dissolution le permettent.  
On voit déjà, & on le verra encore mieux  
par la suite, que Mr. Cheyne fait consister  
dans le premier de ces moyens la cure to-  
tale & radicale de la Maladie dont il s'agit,  
même dans son plus haut degré, & lors  
qu'elle est le plus inveterée.

Il est difficile de déterminer le temps  
nécessaire pour remplir chaque indication,  
surtout lors qu'il faut passer de la première  
indication à la seconde, on n'en peut  
juger qu'en examinant avec soin le sang  
du Malade; & afin qu'on soit plus en  
état de prendre son parti sur un point si  
important, l'Auteur examine en general  
ce que produisent dans le sang les Maladies  
de toute espece, mais sur tout celle, qu'il a  
en vûe dans cet ouvrage. Quelque vaste  
que



que paroisse cette entreprise il trouve le moyen d'en venir bientôt à bout ; car il n'établit que deux sortes de corruptions dans le sang, dont la première produit les Maladies aiguës, & la seconde les Maladies chroniques. Son raisonnement est si général & fondé sur tant de suppositions, qu'il est inutile de le rapporter ici : la règle de Pratique qu'il en tire est qu'on doit passer à la seconde indication, lors qu'on connoit que le sang est revenu dans son état sain & naturel. On seroit assez tenté de s'en tenir là, si l'on étoit bien assuré d'avoir obtenu ce point.

Chapitre II. Ce Chapitre traite de la méthode & des remèdes propres pour exécuter la première indication. Après les évacuations générales on doit choisir les remèdes les plus capables d'atténuer les liquides, & de rompre la cohésion de leurs parties ; tels sont le Mercure, l'Antimoine & plusieurs de leurs préparations. Il semble que ces Minéraux agissent principalement par leur poids de quelque manière qu'on les emploie, simples ou combinés avec différens sels ; en ce dernier cas ils se débarrassent dans les intestins des sels dont ils étoient envelopés. On peut se servir encore pour la même fin des Bois de Sassafras, de Gayac &c. & enfin de toutes les plantes anti-scorbutiques. C'est au Médecin à régler la dose de ces Drogues, & à en ordonner les mélanges qu'il croira les plus

404 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
convenables à chaque cas particulier. Il faut bien se garder sur toutes choses de se servir du Mercure doux pour d'autres que pour ceux qui sont d'un temperament robuste, & encore ne doit on l'employer qu'en tres petites doses & avec de grandes precautions. Le Cinnabre d'Antimoine convient mieux aux personnes délicates & aux enfans. L'Auteur fait un grand éloge de cette preparation; il souhaitteroit fort que l'on fit plus d'usage de celles d'Antimoine & de Mercure dans les cas inveterés & rebelles; ce n'est, selon lui, que par le secours de ces preparations qu'on peut les vaincre, & l'on a lieu de se flatter d'une heureuse réussite, si on les menage selon les regles de l'art, en y joignant une diete convenable. On trouve dans ce chapitre une explication de la maniere dont le Mercure agit dans nos Vaisseaux, soit qu'on le prenne en substance, soit qu'on se serve des differentes preparations de ce Mineral que produit la Chymie. L'effet en est à peu près le même, selon notre Auteur, il ne depend que de la rondeur & la pesantueur des parties du Mercure, & de la force avec laquelle elles s'atterent mutuellement; Mr. Cheyne est persuadé que toutes les preparations eleveront à la fin une salivation. Pour ce qui regarde l'Antimoine, après l'avoir recommandé au commencement de ce Chapitre, il declare ensuite qu'il ne peut en rien dire de particulier, parce qu'il  
ne

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 405  
ne s'est fervi que de remedès Mercuriels qui  
lui ont toujours paru suffifans. Il finit en  
difant qu'il n'a rien à ajouter fur les at-  
tenuans de la classe des Vegetaux, à ce  
qu'on en trouve dans les livres de la ma-  
tiere Medecinale.

Chapitre III. lorsque le fang est suffifam-  
ment delayé, qu'il a repris la fluidité & la  
douceur qu'il doit avoir, il est temps de  
songer à la seconde indication : il s'agit  
alors d'émouffer les pointes des fels, de  
corriger l'acreté des liquides, & de diffou-  
dre les concretions falines. L'Eau, qui  
est le dissolvant general de tous les Sels,  
suffiroit pour resoudre ces concretions dans  
les grands Vaisseaux; mais elle n'a pas af-  
sez d'activité pour penetrer seule dans les  
petits Vaisseaux où est le siege du mal &  
le plus grand danger: ainsi il faut avoir re-  
cours aux remedes les plus penetrans &  
les plus actifs, aux substances fétides & vo-  
latiles, les Gommès & les Esprits, qu'on  
doit regarder comme des Phosphores natu-  
rels tant folides que liquides: On peut y  
ajouter les substances favonnenses. Entre  
toutes les Drogues dont l'Auteur fait l'é-  
numeration, il vante surtout les vertus de  
l'*Assa fetida*; cette Gomme a toutes celles  
de l'*Opium*, sans être sujette aux mêmes  
inconveniens favoir l'abbatement & l'an-  
xieté dans lesquels on se trouve quand le re-  
pos que l'*Opium* avoit procuré, est cessé.  
*Au contraire l'Assa-fetida, ce Phosphore natu-  
rel,*

406 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*rel*, comme parle l'Auteur, *plein de lumiere*  
*& d'activité quoique sans feu & sans chaleur*,  
*parcourt aisément toute l'habitude du corps*,  
*pénètre les plus petits vaisseaux, augmente la*  
*transpiration, (a) ainsi que Sanctorius l'a ob-*  
*servé, & lorsqu'on le joint avec les autres re-*  
*medes convenables, il est d'une grande utilité*  
*pour parvenir à une cure parfaite & sans re-*  
*tour.* L'Auteur met aussi dans cette classe  
les Eaux Minerales, sur tout celles de  
Bath, dont pourtant le Mineral ne sert  
qu'à augmenter l'activité; car c'est l'Eau  
élémentaire seule qui est le vrai antidote  
contre les sels acres & leur concretion.

Chapitre IV. les remedes propres pour  
la troisieme & derniere indication sont le  
sujet de ce Chapitre. Pour retablir l'Elasti-  
cité & le ton des solides, on employe les  
Amers, les Aromatiques, le fer & ses pre-  
parations. Tout cela est très connu: mais  
l'Auteur s'étend beaucoup sur les effets ad-  
mirables du Quinquina pris comme un A-  
mer & un Stomachique, & finit par l'Eloge  
des Eaux Minerales de Bath. Si quelques  
personnes attaquées des Maladies des Nerfs,  
se sont plaint que ces Eaux leur affoiblis-  
soient la vûe, leur causoient des maux de  
tête, c'est qu'elles avoient l'Estomach fa-  
ble, & en ce cas tout autre remede actif &  
penetrant eut produit le même effet. On  
peut aisément remedier à ces inconveniens,

en

(a) Medecin. Static. Sect. 3. Aphor. 82.

en joignant aux eaux quelques Amers ou quelques Aromates. Enfin si le succès n'en est pas toujours aussi heureux qu'on a lieu de l'espérer, il ne faut s'en prendre qu'à ce que les remèdes de la première & de la seconde intention ont été ou négligés, ou trop tôt abandonnés.

Nous laissons au lecteur judicieux & au fait de ces matières, à faire sur cette méthode les réflexions qu'elle doit naturellement exciter, & nous passons au Chapitre suivant, qui traite de la Diète propre pour les Maladies des Nerfs.

Chapitre V. Ce Chapitre est un des plus étendus de ce traité. L'Auteur y prouve d'abord par l'autorité des Anciens & des plus grands Maîtres en Médecine, combien la Diète est nécessaire pour prévenir & guérir toutes les Maladies en général; il ajoute que les promesses magnifiques des Alchimistes ont fait négliger, & presque oublier une partie de l'art si essentielle; & comme tout Médecin est obligé par serment de prescrire à ses malades la Diète qu'il croit leur convenir le mieux, notre Auteur pense qu'il ne lui est pas permis de se dispenser de joindre aux remèdes qu'il a indiqués, le régime qui lui paroît le meilleur dans les Maladies qui sont l'objet de cet ouvrage.

Il n'y a point de maxime plus générale en Médecine que celle qui enseigne que les contraires se guérissent par les contraires:  
sur

408 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
sur ce pied là la temperance & même  
l'abstinence sont necessaires pour la cure  
des Maladies des Nerfs, puisqu'elles n'at-  
taquent que les voluptueux, les intempe-  
rans, les gens oisifs & sedentaires. Mais  
comme ces maux ont differens degres,  
& qu'ils semblent être de differente espe-  
ce, on doit varier les loix de la Diète,  
tant par rapport à la quantité qu'à la qua-  
lité des Alimens: c'est pourquoi l'Auteur  
donne d'abord quelques regles generales sur  
ces deux articles, ensuite il en fait l'apli-  
cation aux cas particuliers.

Les Mets solides doivent être choisis le-  
gers, tendres, faciles à digerer, preparés  
le plus simplement; leur qualité doit être  
opposée à la nature de la Maladie & au  
vice dominant des liquides; la quantité  
n'en peut être réglée que par l'experience  
même du Malade, elle lui fera connoitre  
ce qui suffit pour le soutenir & le nourrir  
sans charger son estomach; ceux qui n'ont  
que de legers symptomes peuvent, en fai-  
sant un peu d'abstinence dans les temps des  
accès, se tirer aisément d'affaire avec le  
secours des remedes, sans observer une  
Diète plus rigoureuse: mais quand le tem-  
perament est ruiné, que les symptomes sont  
dangereux, qu'on est menacé de Consomp-  
tion ou de la destruction de quelqu'un des  
principaux visceres, dans ces cas l'Auteur  
assure que le seul remede est de s'abstenir  
entierement de toute viande & de toute  
liqueur

liqueur fermentée, enfin de ne se nourrir que de lait & de Vegetaux. Ce regime ne manque pas de soulager d'abord; plusieurs se guerissent parfaitement par ce moyen, & dans les cas desesperés il sert à diminuer les souffrances & à prolonger les jours; il a plus d'efficace pour la cure ou le soulagement des Maladies des Nerfs venues à leur dernier periode, qu'aucune autre methode connuë. Ce n'est pas que celle-ci soit sans inconveniens; c'est pourquoy elle doit être conduite par un habile Medecin qui sache y remedier. Mr. Cheyne rapporte icy quelques-uns de ces inconveniens avec la maniere d'en arrêter les suites. Apres quoy, pour se justifier du reproche qu'on lui a fait de conseiller cette abstinence pour toutes sortes de maux sans distinction, il fait connoître les dangers où elle expose en certains cas, & son inutilité en quelques autres: cependant il en releve autant qu'il peut les avantages, & fait bien sentir qu'il a une forte prédilection pour cette methode.

Chapitre VI. Ce Chapitre traite de l'exercice necessaire pour la cure des Maladies des Nerfs. On voit bien qu'il a été écrit pour les Malades eux-mêmes. L'Auteur n'y entre dans aucune discussion physique; il rapporte le cas que faisoient de l'exercice pour la conservation de la santé, les nations les mieux policées; il insiste sur la nécessité dont il est dans un  
Ch.

Climat froid tel que l'Angleterre où la transpiration a besoin d'être aidée par ce moyen. Ensuite il donne quelques conseils sur la quantité ou les degrés d'exercice qui conviennent aux malades, & sur leurs amusemens même; on nous dispensera de rendre compte de tout cela, qui quoi qu'important peut-être, n'est ni particulier ni nouveau.

Chapitre VII. Mr. Cheyne n'a donné jusques icy pour causes des maladies des Nerfs que celles qui sont communes à la plupart des Maladies Chroniques. Dans ce Chapitre il pretend en découvrir de plus prochaines & de plus particulieres. Il dit qu'en examinant avec attention les personnes attaquées de ces Maladies dans un degré éminent, il a trouvé qu'elles avoient leur siege dans le système des Glandes, & que quelques-uns, ou presque tous les visceres du bas ventre étoient alors scherreux, obstrués ou corrompus, ce qui procedoit d'une disposition schrophuleuse ou scorbutique. Souvent c'est l'Estomach; plus souvent encore le Foye, quelquefois la Ratte, les Glandes du Mesentere & des Intestins, qui par leur mauvais état produisent tous les symptomes qui affligent les Vaporeux. L'Auteur n'explique pas comment cela se fait, & l'on peut dire que cette pretendue découverte ne donne pas un grand jour pour l'intelligence & la cure de la Maladie Angloise; mais quelque différen-



ferente que soit cette cause des autres dont il a parlé, cela ne lui fait rien changer à la methode qu'il a indiquée; elle a toujours lieu, & l'art ne peut rien tenter de plus à propos, ainsi on peut la regarder comme une methode universelle pour les Maladies Chroniques.

Chapitre VIII. La matiere de ce Chapitre est si vaste, que notre Auteur avouë quelle demanderoit un volume entier pour être traitée avec quelque précision. Il s'agit des Vapeurs, de l'Abbatement, des Maladies Hysteriques & Hypochondriaques. Le mal de Rate, ou les Vapeurs, sont des termes si vagues, que l'on s'en sert très souvent pour cacher son ignorance sur la nature des Maladies: Abbatement, enflure d'Estomach, Rots frequens, bruit dans le ventre ou dans les Oreilles, baillemens, manque d'appetit, inquietude, anxieté, mauvaise humeur, melancholie, tristesse, inconstance, assoupissemens, veilles, en un mot tout symptome qui n'est attribué à aucune maladie particuliere, est appellé *Vapeurs*. Mais les Vapeurs sont très souvent Symptomatiques, & dépendent d'une autre Maladie principale, dont on ne traite point icy; l'auteur ne s'attache dans cet ouvrage, à ce qu'il pretend, qu'aux vapeurs originelles & simples, & qui ne sont causées que par le relachement des solides, l'acreté & la viscosité des humeurs. Il renge cette infinité, pour ainsi dire,

Tome III. Part. II. D d d'ia-

412 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
d'incommodités que l'on désigne par le  
nom de Vapeurs, en trois classes, pour  
tâcher de mettre quelque ordre en une ma-  
tière si confuse.

La première classe ou le premier degré,  
à qui seul convient le nom de Vapeurs,  
est lorsque la cause du mal est principale-  
ment située dans l'Estomach & les intestins,  
& que le sang & les humeurs sont  
encore en assez bon état, quoique les so-  
lides soient un peu relâchés. Nous ne fe-  
rons pas l'énumération de tous les symp-  
tomes qui entrent dans cette première  
classe; il nous suffira de dire que ce sont  
les plus légers & les plus supportables de  
ceux qui accompagnent les maladies des  
Nerfs, & qu'on remarque que ceux qui  
en sont attaqués ont un jour meilleur que  
l'autre, d'où Mr. Cheyne prouve l'utilité  
du Quinquina pour guérir ces incommo-  
dités.

La seconde classe des Vapeurs a tous les  
symptomes de la première, mais dans un  
degré plus éminent, outre quelques autres  
qui lui sont propres, comme une profonde  
Melancholie, la perte de la memoire,  
l'horreur & le desespoir, des Vomissements  
de Bile jaune, verte & noire, des Con-  
vulsions, enfin tous les symptomes de la  
Maladie Hypochondriaque; alors le sang est  
visqueux, & quelque viscere commence à  
être obstrué ou corrompu, s'il ne l'est  
déjà entierement: aussi ces accidens sont  
sui-

suivis d'une Maladie distincte, qui sans les secours nécessaires se terminera en quelque Maladie mortelle, telle que l'Hydropisie, la Consomption, l'Épilepsie, la Paralysie, &c. . . . ce qui constitue la troisième & dernière classe des Maladies des Nerfs, & sous ce nom l'auteur comprend toutes les Maladies Chroniques qui ne sont causées par aucun accident extérieur.

Chapitre IX. Ce qui a été dit ci-dessus touchant la cure générale des Maladies des Nerfs suffit non seulement pour les guérir radicalement; mais aussi c'est le meilleur moyen d'en adoucir les Symptômes, & de rendre plus longs les bons intervalles. Sans cette méthode toutes les autres tentatives qu'on pourroit faire pour la guérison de ces Maladies, ou seroient vaines, ou n'en pourroient procurer qu'une cure imparfaite & de courte durée; ce doit être la règle que l'on ne peut jamais perdre de vue sans danger dans le traitement des Vapeurs: mais comme les Maladies Hystrériques & Hypochondriques sont quelquefois accompagnées de symptômes si fâcheux qu'ils font perdre toute patience au Malade, il est souvent nécessaire de remédier sur le champ à ces symptômes, afin de pouvoir dans la suite revenir à la méthode générale. Ce Chapitre traite de ces remèdes particuliers & qui produisent une cure palliative; ces remèdes sont assez connus, l'auteur recomman-

414 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
de beaucoup les Vomitifs & l'exercice, outre les autres secours que l'art employe ordinairement dans les cas dont il s'agit ici.

Les quatre derniers Chapitres de cette seconde partie traitent en particulier, & fort superficiellement des maladies convulsives, des fievres malignes, des Coliques, de la Goute, de l'Asthme, du Rhumatisme, de la Paralifie, de l'Apoplexie & de l'Épilepsie, que l'auteur nomme Nerveuses, ou qui, selon lui, sont la suite du relâchement des Solides & de la Viscosité des humeurs. Deux raisons nous empêchent de rapporter ce que l'auteur dit sur tous ces sujets; la première est que ceux de nos lecteurs qui ne sont pas de la Faculté, seroient rebutés de tous les termes & les détails de Pharmacie qu'ils rencontreroient; la seconde & la principale, c'est que Mr. Cheyne n'ajoute à sa methode generale, que nous avons expliquée au long, que ce qui est de l'usage le plus ordinaire & le plus connu. Nous donnerons dans la suite l'Extrait de la troisième & dernière partie de ce traité.

## A R T I C L E V I I I .

### E L O G E de Mr. C L A R K E .

**L**E Docteur *Samuel Clarke* s'est rendu si célèbre dans la République des Lettres, que nous croions faire plaisir à nos Lecteurs  
de

de leur communiquer les Particularités que nous avons pu recueillir touchant sa Vie, & ses Ouvrages. Trois Savans qui avoient eu d'étroites liaisons avec lui, s'empresèrent d'abord après sa mort, à publier ce qu'ils savoient de plus intéressant sur son sujet; Mr. *Hoadley*, à présent Evêque de *Salisbury*, dans une longue Préface qu'il a mis à la tête de ses *Sermons posthumes*; le Docteur *Sykes*, dans le Journal Anglois qui a pour titre, *The present State of the Republick of Letters*, pour le mois de Juillet 1729; & le fameux Mr. *Whiston*, dans un Ouvrage exprès, qu'il a intitulé, *Historical Memoirs &c. Mémoires historiques de la Vie du Docteur Samuel Clarke*, pour servir de supplément à ce qu'en ont écrit le Docteur *Sykes*, & l'Evêque *Hoadley*. C'est de ces diverses Pièces que nous avons tiré presque tous les matériaux de cet Eloge.

SAMUEL CLARKE naquit le 11<sup>e</sup>. d'Octobre 1675, à *Norwich* Capitale du Comté de *Norfolk*. Son Père qui étoit *Alderman*, ou Sénateur de cette Ville, prit un grand soin de son éducation, & l'envoia, dès qu'il eut atteint l'âge de seize ans, à l'Université de *Cambridge* où il se distingua bien-tôt d'une manière surprenante. On n'enseignoit alors dans cette Université, que la Philosophie de *Descartes*. Par hazard le livre de Mr. *Newton*, intitulé *Principia Mathematica*, tomba entre les mains du jeune *Clarke*. A peine y eut il jetté les yeux, qu'il y prit goût;

& à force d'étude, il fut en peu de tems en état de l'entendre, si bien que le systême de *Descartes* ne lui parut plus qu'un beau Roman philosophique. Ni la difficulté du travail, ni l'autorité de ses Maitres entêtés de la Philosophie Cartesienne, ni l'exemple de ses Camarades qui se faisoient un devoir de la suivre, rien ne fut capable de le détourner de cette étude. Il y fit de si grands progrès, que lorsqu'il prit le degré de Bachelier, il lut publiquement un Discours Latin sur une question tirée des *Principes Mathématiques*, lequel charma tous les Auditeurs, tant par la solidité & la justesse des raisonnemens, que par la beauté de l'élocution. Peu de tems après, il publia une Traduction latine de la *Physique de Robault* qu'on expliquoit dans les Colleges, incomparablement plus exacte & plus élégante que les précédentes; & y il joignit des Notes, pour corriger par les principes de *Mr. Newton*, les fausses hypothèses de l'Auteur, & inspirer par ce moien à la jeunesse du gout pour la nouvelle Philosophie. Cet Ouvrage lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il n'avoit alors qu'environ vingt ans; & on le trouva même si bien executé, que depuis on s'en est toujours servi avec succès dans les Leçons publiques & particulières.

*Mr. Clarke* aiant formé ensuite le dessein de se faire d'Eglise, tourna toutes ses études du côté de la Theologie. Le fameux Docteur *Moore*, alors Evêque de *Norwich*, lui

lui fut à cet égard d'un très grand secours, soit par ses lumières & ses conseils, soit par sa Bibliothèque, une des plus belles qu'il y eut en Angleterre. Ce Prélat qui favorisoit extrêmement les Lettres, n'eut pas plutôt appris le mérite de ce jeune homme, qu'il résolut de le pousser, & pour cela de le faire son Chapelain, dès qu'il auroit l'âge nécessaire pour prendre les Ordres. En effet, peu de tems après, c'est-à-dire en 1698. Mr. *Clarke* succéda dans ce Poste à Mr. *Whiston* avec lequel il s'étoit déjà lié d'amitié; & pendant douze ans qu'il l'occupa, le Prélat eut toujours pour lui tant d'estime & de confiance, qu'il le fit son seul Exécuteur testamentaire.

Notre Savant fut bien mettre à profit une situation aussi avantageuse. Il s'appliqua d'abord tout entier à la lecture du Vieux & du Nouveau Testament dans les langues originales, & à celle des Auteurs de la primitive Eglise. Il y fit de grands & de rapides progrès, comme il paroît par les Ouvrages qu'il mit au jour bientôt après être entré chez l'Evêque. Dès l'année 1699, il publia sous son nom, Trois petits Traités sur le Batême, la Confirmation, & la Repentance; & une Brochure anonyme qui a pour titre, *Reflexions sur un Livre intitulé Amyntor, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Eglise, & le Canon du Nouveau Testament*. En 1701, il fit imprimer une Paraphrase sur l'Evangile selon St. Matthieu,

418 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
accompagnée de Notes Critiques. Celle des  
trois autres Evangiles suivit de près, & fut  
si bien reçue que l'on auroit fort souhaité  
que l'Auteur voulût faire la même chose sur  
tout le reste du Nouveau Testament: Mais  
divers accidens qui survinrent, l'empêchè-  
rent de pousser plus loin son travail; &  
quand ses Amis l'ont sollicité, dans la sui-  
te de le reprendre; il s'en est toujours ex-  
cusé sur ce que depuis la publication de sa  
Paraphrase des quatre Evangiles, il avoit  
paru d'autres Ouvrages excellens dans le  
même genre.

L'Evêque de *Norwich* touché des rares  
talens & des belles qualités de son nouveau  
Chapelain, resolut aussi-tôt de lui procurer  
quelque poste avantageux dans la Capitale  
du Roiaume. Mais en attendant que l'oc-  
casion s'en presentât, il lui donna deux pe-  
tits Benefices dans son Diocèse. Dès lors,  
Mr. *Clarke* prit le parti de prêcher par mé-  
ditation: Il avoit une présence d'esprit si  
merveilleuse, une si grande facilité d'ex-  
pression, & avec cela tant d'aquis, qu'il  
pouvoit sur le champ traiter les sujets, mê-  
me les plus difficiles, d'une manière à satis-  
faire tous ses Auditeurs.

En 1704, il fut choisi pour remplir la  
*Lecture* fondée par Mr. *Boyle*. Il prit pour  
sujet de ses Sermons l'Existence & les At-  
tributs de Dieu, qu'il se proposa de démon-  
trer *a priori*, contre les Sophismes d'*Hobbes*  
& de *Spinoza*. Quelque difficile que fut la  
tâche



tâche qu'il s'étoit imposée, il s'en aquitta en Maître, & d'une manière qui surpassa l'attente de ceux même qui le connoissoient le mieux. Aussi l'engagea-t-on à prêcher encore l'année suivante. Il le fit avec le même succès, en établissant par des conséquences nécessaires de ses démonstrations précédentes, & par quelques autres preuves, les devoirs moraux de la Religion naturelle, & la vérité de la Religion Chrétienne. Il publia, peu de tems après, tous ces Sermons, en forme de Traités; & l'impression, loin de diminuer l'idée avantageuse qu'on s'en étoit faite, l'accrut à un degré surprenant. Quoique tout le monde n'approuvât pas qu'il eut travaillé sur l'argument *a priori*, & que quelques uns mêmes y fissent de fortes objections, comme on le voit par les Lettres qui sont à la fin du premier Volume, cependant son Ouvrage fut si fort recherché, & la réputation s'en est si bien établie, qu'on en a déjà fait sept Editions, dont les dernières sont revuës, corrigées, & considérablement augmentées par l'Auteur même. L'excellente Traduction Française qu'en a donné Mr. Ricotier, & qu'on a imprimée en 1727, nous dispense d'en dire davantage.

Les grands progrès que Mr. Clarke avoit faits dans toutes les parties de la Philosophie, joints à ses qualités personnelles, ne tardèrent pas à lui procurer l'amitié de Mr. le Chevalier Newton, & une amitié des plus

430 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
étroites qui a duré jusqu'à la mort de ce grand homme. Ce fut à sa prière qu'il traduisit en Latin son *Optique*, d'une manière très élégante & très claire. Cette Traduction qui parut en 1706, plut tellement à Mr. *Newton*, qu'il fit présent de cent Livres sterling à chacun de ses Enfans, qui étoient au nombre de cinq.

La même année, Mr. *Dodwell* publia un Ouvrage fort extraordinaire, dans lequel il prétendoit prouver par l'Écriture, & par les Peres de la primitive Eglise, que l'ame est mortelle de sa nature, & que l'immortalité ne lui est conférée que dans le batême, lorsqu'il est administré par des Prêtres ordonnés par des Evêques qui tirent leur mission des Apotres par une succession non interrompuë. Mr. *Clarke* y fit aussi-tôt une Réponse en forme de Lettre, où il démontra, & par des argumens philosophiques, & par les Péres mêmes, sur l'autorité desquels ce savant homme s'appuioit, que ses Paradoxes étoient également mal fondés, extravagans & impies. Là-dessus, Mr. *Collins* se prévalant de ce que Mr. *Locke* avoit soutenu (a) qu'il n'étoit pas impossible que la matière pensât, prit dans une petite Brochure le parti de Mr. *Dodwell* sur l'article de la mortalité naturelle de l'ame, & allegua tout ce qu'on peut dire de plus plausible

(a) Dans son *Essai sur l'Entendement humain*.  
Liv. IV. Chap. 3.

ble contre son immaterialité, aussi bien que contre la liberté des actions humaines. Mais notre habile Theologien le refuta solidement: Et quoi que cet Auteur revint plus d'une fois à la charge, & qu'il ne fit guère autre chose que repeter les mêmes objections, Mr. *Clarke* ne se laissa point de lui répondre, persuadé qu'il s'agissoit d'un article de la dernière importance pour la Religion, & pour la Société même. Il le suivit pied à pied, le força dans ses derniers retranchemens, & le reduisit enfin au silence. On n'a qu'à lire les Extraits que Mr. *Le Clerc* a donné des diverses Pièces qu'il publia à cette occasion (a), pour se convaincre qu'on lui a l'obligation d'avoir mis les preuves de l'immaterialité de notre ame dans un jour où elles n'avoient point encore paru, & qui suffit pour confondre le Déisme.

Ce fut pendant le cours de cette fameuse Dispute, que Mr. *Clarke* fit avec son Père, à *Norwich*, une nouvelle découverte en Astronomie, à laquelle ils ne s'attendoient ni l'un ni l'autre; Comme ils étoient occupés à observer avec un Telescope d'environ 60. pieds, l'anneau de *Saturne*, ils apperçurent distinctément une étoile fixe entre l'anneau & le corps de cette Planète: Ce qui est une preuve certaine

(a) Biblioth. Choif. Tom. XXVI. 2. Part.

422 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
taine que l'anneau est véritablement séparé  
de la Planète ; Et quoi qu'on le crût, on  
n'avoit pu jusqu'alors le démontrer comme  
il faut.

Peu de tems après, l'Evêque de *Norwich*  
amena Mr. *Clarke* à Londres, où il lui pro-  
cura la Cure de *St. Benoit, Paul's Wharf*.  
Dès lors, il fit sa résidence dans cette Ca-  
pitale, & desservit lui même avec beau-  
coup de soin son Eglise, composée en  
grande partie des Juges & Avocats des  
Cours Ecclesiastiques, dont il étoit fort  
estimé & fort aimé. Mais il n'y exerça  
pas long-tems son Ministère ; car aiant été  
fait Chapelain ordinaire de la *Reine Anne*,  
à la recommandation de l'Evêque son pa-  
tron, & cette Princesse aiant bien-tôt connu  
son mérite, elle lui donna en 1709. la Cu-  
re de *St. James*, qui est une des plus confi-  
derables de la Ville, soit par ses revenus,  
soit par le voisinage de la Cour, & le grand  
nombre de gens de qualité qui demeurent  
dans la Paroisse. Mr. *Clarke* n'en fut pas  
plûtôt pourvû, qu'il quitta sa manière de prê-  
cher par méditation, & s'attacha à compo-  
ser & à écrire ses Sermons tout au long ;  
non qu'il n'eut pû en suivant sa première  
methode satisfaire l'Auditoire le plus  
distingué, mais c'est qu'il craignoit de  
n'avoir pas toujours la même facilité, &  
qu'il se proposoit de donner un jour  
ses Sermons au Public. Pendant près  
de

de vingt ans qu'il a joui de ce Benefice, on l'a vu s'aquitter avec soin de tous les devoirs d'un bon Pasteur. Aussi étoit il extrêmement respecté & chéri de ses Paroissiens, & cela sans distinction de partis. Il se communiquoit aux personnes de la plus basse condition, comme aux gens de la première qualité. Il ne négligeoit rien pour faire régner la paix & les bonnes mœurs dans son Eglise; & comme il prêchoit d'exemple, ses instructions & ses exhortations ne pouvoient manquer de produire un grand fruit. Il suivit, en particulier, la louable coutume de ses Predecesseurs, qui étoit d'expliquer en public, tous les Jeudis, pendant quelques mois de l'année, le Cathechisme de l'Eglise Anglicane. C'est ce qui a produit l'Ouvrage qu'on a imprimé après sa mort, par son ordre exprès, sous le titre d'*Exposition du Cathechisme de l'Eglise Anglicane*. On en a donné un long Extrait dans la *Bibliothèque raisonnée*, Tom. IX. 2. Part. auquel nous renvoions les Curieux.

Quand Mr. Clarke se vit Curé de St. James, il crut qu'il lui convenoit de prendre le degré de Docteur en Theologie. Pour cet effet, il alla à l'Université de Cambridge, où il soutint publiquement ces deux thèses, *Nullum fidei Christianæ dogma, in S. Scripturis traditum, est rectæ rationi dissentaneum*, Nul Article de la foy Chrétienne, contenu dans la S<sup>te</sup>. Ecriture, n'est

op-

424 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
opposé à la droite raison. *Sine actionum humanarum libertate, nulla potest esse religio*; Sans la liberté des actions humaines, il ne sauroit y avoir de religion. Le Professeur Roial en Theologie qui étoit savant, & fort subtil dans la Dispute, se surpassa dans cette occasion pour embarasser Mr. Clarke. Mais celui-ci le refuta avec tant de présence d'esprit & de dextérité, il fut si bien démêler ce qu'il y avoit de sophistique dans ses raisonnemens, & exposer la foiblesse de ses objections, qu'il fut enfin obligé de se déclarer vaincu, & de reconnoître l'habileté de son Antagoniste d'une manière qui surprit tout l'Auditoire; car il dit qu'il pouvoit désormais se retirer, & quitter la Chaire de Professeur, puisqu'un homme si capable de la remplir paroissoit dans l'Université. Ceux qui se souviennent encore de cette Dispute, n'en parlent jamais qu'avec admiration.

En 1712, Mr. Clarke publia les *Commentaires de Cesar, in folio*, avec des Notes de sa façon. On ne peut rien ajouter à la beauté de cette Edition, que l'on a enrichie d'un grand nombre de Planches, tirées pour la plupart de *Palladio*, & où l'Auteur a pris soin de rétablir le Texte, & de l'éclaircir par des Remarques critiques qui font voir son habileté dans ce genre de littérature. Il la dédia à *Mylord Marlborough* dans le tems de sa disgrâce, ce qu'on a remarqué comme une preuve du desintéres-

teressement de Mr. Clarke. Peu de mois après, il donna au Public son Livre de *la Doctrine de l'Écriture sur la Trinité*, qui a fait tant de bruit. Comme les Journaux François en ont parlé fort au long, il n'est pas nécessaire de s'arrêter à marquer ce qu'il contient. Nous dirons seulement que cet Ouvrage déplut fort aux Orthodoxes, parce qu'il favorisoit l'*Arianisme*, & que les *Ariens* eux mêmes n'en furent pas satisfaits, parce que l'Auteur s'étoit exprimé en termes trop foibles ou trop obscurs, à leur gré, & qu'ils croioient qu'il avoit déguisé ses véritables sentimens. Il est certain que ses meilleurs Amis mêmes désapprouvèrent sa conduite, & qu'en particulier Mr. *Whiston*, dont les opinions sur cet Article sont assez connues, lui en fit de vifs reproches, comme il paroît par la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet; & qu'il a lui même publiée dans ses *Memoires*. La voici mot à mot.

„ Mon cher Monsieur.

„ Je vous remercie de tout mon cœur  
 „ du Livre que vous m'avez envoyé; il  
 „ pourra être d'un grand usage pour le ré-  
 „ tablissement de l'*ancien Christianisme*.  
 „ Mais j'y ai trouvé de certaines choses  
 „ qui me font beaucoup de peine par rap-  
 „ port à vous même. On y voit claire-  
 „ ment que vous avez pris la résolution de  
 „ condescendre à tout, jusqu'à souscrire au  
 „ Sys-

„ *Symbole d' Athanase* , plutôt que de vous  
 „ séparer de l'Eglise. Vous y condamnés  
 „ l'*Arianisme* , en general, & sans aucune  
 „ réserve, vous évités avec grand soin de  
 „ dire que *le Christ a été créé* , & vous re-  
 „ connoissés en quelque manière sa *genera-*  
 „ *tion éternelle* , quoi que vous soïés persua-  
 „ dé que l'éternité a précédé cette gene-  
 „ ration. Ainsi, je crains fort que ce Li-  
 „ vre ne s'élève un jour en jugement contre  
 „ vous , & que les grands égards que vous  
 „ avés pour la paix de l'Eglise, ne soient  
 „ pas une raison suffisante pour justifier  
 „ votre conduite. Vous n'avés pas seule-  
 „ ment déclaré que vous ne voulïés plus  
 „ lire le *Synbole d' Athanase* , comme vous  
 „ devriés assurément l'avoir fait. En un  
 „ mot, la manière peu sincère dont vous  
 „ excusés ou vous pallïés la coutume de  
 „ souscrire à ce symbole, & aux autres  
 „ Formulaires établis dans l'Eglise, est si  
 „ visible, que ce Livre ne peut manquer  
 „ de vous perdre de réputation parmi les  
 „ honnêtes gens, tandis qu'il ne vous pro-  
 „ curera aucun avantage, ni peut être mê-  
 „ me aucune sûreté parmi les autres. &c”.

Le 16. May 1712.

Votre &c.  
 Guillaume Whiston.

**N**On content de cela, Mr. *Whiston* pu-  
 blia peu de tems après, des *Remar-*  
*ques* sur le Livre du Docteur *Clarke*, où en-  
 tre



tre autres choses il se récria fortement sur ce qu'il avoit avancé, que chacun peut légitimement souscrire aux Confessions de foy & aux Liturgies établies parmi les Protestans; dès qu'on peut leur donner un sens, quel qu'il soit, qui s'accorde avec l'Écriture.

„ Si ce principe est vrai, lui dit-il, je ne  
 „ vois pas pourquoi un Protestant ne pour-  
 „ roit pas souscrire aux dogmes & au culte  
 „ de l'Eglise Romaine, puisque cette Eglise  
 „ prétend qu'ils n'ont rien d'opposé au  
 „ Christianisme, & qu'à force de tordre les  
 „ Écritures, il n'est pas même impossible  
 „ de se le persuader. Dès la, *le scandale de*  
 „ *la Croix est anéanti* (a); les Martyrs ont  
 „ eu tort de sacrifier leur vie pour la cause  
 „ de l'Évangile: Et que deviendront les  
 „ promesses & les sermens entre les hom-  
 „ mes, si ceux qui les font peuvent y don-  
 „ ner le sens qu'il leur plaît, un sens mê-  
 „ me tout différent de celui que les termes  
 „ présentent naturellement à l'esprit, & que  
 „ l'on fait que ceux qui les exigent y atta-  
 „ chent? &c. ”. Le zèle de Mr. *Whiston*  
 à cet égard ne sauroit être assez loué, &  
 il lui fit d'autant plus d'honneur qu'il se  
 trouve soutenu de son propre exemple. On  
 fait qu'il a mieux aimé renoncer à tous ses  
 Benefices & à toutes ses espérances, que de  
 se retracter ou de trahir ses sentimens; &  
 lorsque l'Assemblée du Clergé procéda contre

(a) Gal. V. 11.

tre lui, & le condamna pour *Arianisme*, ce qui arriva en 1711, il agit dans toute cette affaire avec tant de candeur, que ceux qui étoient le plus animés contre lui, ne purent s'empêcher d'en parler avantageusement. Depuis ce tems-là, il ne s'est point démenti, quoi qu'il ait eu assez de peine à subsister & à élever sa famille. C'est une justice que nous devons lui rendre.

Mais pour revenir à Mr. *Clarke*, à peine son Livre eut il paru, qu'il fut vivement attaqué par plusieurs Auteurs, tant Ecclesiastiques que Laïques, Mr. *Gastrel* Evêque de *Chester*, les Docteurs *Wells* & *Waterland*, Mr. *Nelson*, &c. Il leur répondit du mieux qu'il put sans trop s'exposer, & comme un homme qui voioit de loin l'orage qui alloit fondre sur lui. Cependant il ne se retracta point, & il fit même une chose, en 1713, qui marquoit bien qu'il n'avoit pas changé de sentiment. Pour n'être point obligé de lire la *Collecte* du *Dimanche de la Trinité*, qui renferme expressément ce dogme, & qui fait partie du service de la Communion qu'on a coutume de donner ce jour-là dans toutes les Paroisses, il néglicea d'administrer ce saint sacrement dans son Eglise, & en renvoia de sa pure autorité la celebration à un autre Dimanche. Ce qui excita un murmure general parmi son Troupeau, & fit même tant de bruit que la Reine en étant informée, le raia du nombre de ses Chapelains. Du moins, est-ce à cela que Mr. *Whiston*,

*Whiston*, sur la foi de qui nous rapportons ce fait, attribüé cette disgrâce de *Mr. Clarke*.

En 1714, la Chambre basse de l'Assemblée du Clergé porta ses plaintes contre lui à la Chambre haute, l'accusant d'avoir enseigné ou favorisé l'*Arianisme* dans son Livre sur la Trinité. La Chambre haute chargea la Chambre basse de fournir les preuves de cette accusation; ce qu'elle fit en tirant de ce Livre diverses propositions qu'elle qualifia d'hérétiques. *Mr. Clarke* fut admis, à y répondre, mais sa Réponse ne fut point trouvée satisfaisante. Les Esprits s'échauffèrent, & quoi qu'il eut beaucoup d'amis, & d'amis zélés, sur tout dans la chambre haute, on ne parloit pas de moins que de le déposer. Enfin ces Amis craignant que les choses n'en vinssent à quelque fâcheuse extrémité, lui persuadèrent de présenter aux Evêques un Ecrit, dans lequel il déclaroit qu'il croioit que le Fils de Dieu étoit engendré de toute éternité (ou éternellement) par la puissance & la volonté éternelle & incompréhensible du Père; & que le St. Esprit procedoit aussi éternellement du Père par le Fils, &c. Il y promettoit, outre cela, de ne plus prêcher & de ne plus écrire sur la Trinité, se soumettant, au cas qu'il le fit d'une manière contraire à la doctrine de l'Eglise *Anglicane*, à tout ce que l'Assemblée du Clergé jugeroit à propos de lui infliger. Il finissoit en assurant qu'il étoit

430 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
très fâché d'avoir donné du scandale à ce  
Synode, & sur tout aux Evêques, & qu'il  
feroit enforte à l'avenir qu'on n'auroit au-  
cun sujet de se plaindre de lui.

Cet Ecrit qui avoit tout l'air d'une re-  
tractation, déplut fort aux *Ariens*. Ils re-  
prochèrent hautement à Mr. *Clarke* de s'être  
servi des termes de *generation* & de *procession*  
*éternelle*, qu'il avoit jusqu'alors sagement évi-  
tés, & d'avoir employé à cet égard le mot  
*d'éternel* sans aucune restriction, comme s'il  
l'eut pris dans le même sens que lorsqu'il l'ap-  
pliquoit à la *puissance* & à la *volonté du Pere*,  
ce qui étoit directement contraire à la doc-  
trine qu'il avoit établie dans tout son Livre.  
Ils ajoutèrent que s'il avoit entendu ce mot  
dans un autre sens, il en avoit imposé à ses  
Juges, & à tout le Public, pour se mettre  
à couvert de la persécution. Notre savant  
Theologien fut très sensible à ces repro-  
ches, & pour reparer son honneur, il fit  
remettre à l'Evêque de *Londres* une Expli-  
cation du précédent Ecrit, à peu près telle  
que ses Partisans pouvoient la souhaiter, le  
prieant instamment de la communiquer à  
la chambre haute de l'Assemblée du Clergé.  
Mais, ou ce Prélat ne le jugea pas à pro-  
pos, ou la chambre haute, dont la plupart  
des Membres desiroient de voir terminer au  
plûtôt cette affaire sans bruit, n'eut aucun  
égard à cette Explication; quoi qu'il en  
soit, il n'en fut point parlé, & l'on s'en  
tint au premier Ecrit de Mr. *Clarke*. La  
Cham-

Chambre haute déclara par un Acte du 5 Juillet, qu'elle en étoit fatisfaitte, & arrêta toutes les poursuites, malgré les oppositions de la Chambre basse, qui vouloit une retraction plus ample & moins équivoque.

„ Ainsi finit, dit Mr. *Whiston*, cette mal-  
 „ heureuse affaire, malheureuse pour la  
 „ conscience du Docteur, malheureuse pour  
 „ ses meilleurs Amis, mais sur tout malheu-  
 „ reuse par rapport aux conséquences: Car  
 „ les Incrédulés en prirent occasion de le  
 „ soupçonner, & même de l'accuser de n'a-  
 „ voir pas agi avec plus de candeur dans  
 „ les Ouvrages qu'il avoit publiés aupara-  
 „ vant en faveur du Christianisme ”.

Cependant un Ami de Mr. *Clarke* fit imprimer, peu de tems après, son *Apologie*, dans laquelle il tâcha de faire voir, sur tout par le dernier Ecrit dont nous avons parlé, que cet habile homme ne s'étoit point retracté: Et dès lors, Mr. *Clarke* lui même ne négligea rien pour effacer peu à peu les mauvaises impressions que sa conduite avoit donné de lui. Il défendit publiquement, & avec courage, ses premiers sentimens contre trois ou quatre nouveaux Antagonistes qui l'attaquèrent presque tous à la fois. Dans une seconde Edition qu'il donna, quelques années après, de son Livre sur la Trinité, il retrancha avec soin tout ce qu'il avoit dit pour justifier ou excuser la coutume de souscrire aux Confessions de foy, & aux Liturgies; aussi bien que l'explication

432 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
tion qu'il avoit donnée du Symbole d'*Atthanasie*, pour l'accommoder à son système. Il se déclara même ouvertement contre cette coutume, & en détourna tous ceux qui le consultèrent sur le parti qu'ils devoient prendre à cet égard. Il fit plus, il ne voulut jamais accepter aucun Benefice qui l'auroit engagé à une nouvelle signature, & il s'en ouvrit de bonne heure à tous ses Amis. Il paroît encore par les Ouvrages qu'il a publiés depuis les poursuites de l'Assemblée du Clergé, ou qu'on a publiées après sa mort, & sur tout, par son *Exposition du Catechisme de l'Eglise Anglicane*, qu'il a toujours été sur la matière de la Trinité, dans les mêmes idées où il étoit auparavant. Il fit même une chose, environ l'an 1718, qui ne le confirme que trop. Il s'avisa de changer, pour l'Ecole de Charité de sa Paroisse, les *doxologies* qui sont à la fin de chacun des Pseaumes en vers, & que l'on chante généralement dans l'Eglise Anglicane; & au lieu de ces mots qu'on y lit, *A Dieu le pere; le fils. & le St. Esprit &c.*, il mit ceux-ci, *A Dieu, par Jesus son fils notre Seigneur, soit toute gloire &c.* Mais l'Evêque l'ayant appris, en fut extrêmement irrité, & après avoir obligé Mr. *Clarke* à rétablir les choses sur l'ancien pied, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Curés de son Diocèse, pour leur défendre de faire à cet égard aucun changement: Ce qui produisit une nouvelle Dispute fort échauffée, où l'on vit  
paroi-

paroître plusieurs Brochures de part & d'autre, & où Mr. *Whiston* fut un des principaux Tenans.

Ce fut environ ce tems-là, que Mylord *Lechmere*, Chancelier du Duché de *Lancaster*, donna à Mr. *Clarke* la place de *Maître de l'Hopital de Wigston* à *Leicester* Capitale de ce Duché, qu'il accepta avec plaisir parce que cela ne l'obligeoit à aucune signature, ni à aucun service qui fut opposé à ses sentimens. L'année suivante, plusieurs savans *Ariens* ou demi-*Ariens*, à la tête desquels étoit Mr. *Whiston*, résolurent de présenter requête au Parlement, pour demander l'abolition des signatures, & une tolérance absoluë pour tous les Protestans, de quelque Sette ou de quelque opinion, qu'ils fussent, pourvu qu'ils prêtassent le Serment du *Test*, & qu'ils souscrivissent au Symbole des Apôtres, ou à une Déclaration qui porteroit qu'on croit la Religion Chrétienne, telle qu'elle est contenuë dans l'Écriture Ste. Ils consultèrent là-dessus Mr. *Clarke* qui approuva fort leur dessein, & leur souhaita un heureux succez. Mais ils rencontrèrent de si grandes oppositions, que le projet tomba bien-tôt.

Dans les années 1715 & 1716, Mr. *Clarke* fut engagé par les sollicitations de la Reine, alors Princesse de *Galles*, dans une grande dispute avec Mr. *Leibnitz*, sur les principes de la Philosophie & de la Religion naturelle? Cette Princesse qui connoissoit le mérite de

434 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
ces deux Savans , les encouragea à éc'aircir  
un sujet si difficile , & souhaita qu'ils lui com-  
muniq'assent leurs Ecrits , voulant en juger  
par elle même. Mr. *Clarke* s'en tira avec  
beaucoup d'honneur , & ce fut aussi à lui  
qu'elle ajugea le prix de la victoire. L'an-  
née suivante , ce savant homme publia un  
Recueil de ces diverses Pièces , & le dédia ,  
comme il étoit fort naturel , à la Princesse.  
Il y joignit des Lettres qu'on lui avoit écri-  
tes sur la Liberté & la Nécessité , & les  
Réponses qu'il y avoit faites ; avec des Re-  
marques sur un Livre intitulé , *Recherche phi-  
losophique sur la liberté de l'homme*. En 1720 ,  
Mr. *Des Maizeaux* fit r'imprimer en Hollan-  
de ce *Recueil* , avec quelques autres Pièces  
qui y avoient du rapport.

En 1725 , Mr. *Clarke* donna au Public un  
Discours contre Mr. *Collins* , sur les Pro-  
phéties du Vieux Testament , qu'on a en-  
suite joint à son *Traité des Devoirs moraux  
de la Religion naturelle & de la Religion Cbré-  
tienne*. Quoique ce *Discours* soit assez court ,  
on peut le regarder comme une très bonne  
refutation du pernicieux systéme de cet Au-  
teur. Aussi fut il reçu avec le même em-  
pressément qu'on avoit témoigné jusques là  
pour les productions de notre savant Théo-  
logien. C'est son dernier Ouvrage en ma-  
tière de Religion ; & il semble que dès lors  
il s'appliqua particulièrement aux Mathema-  
tiques , du moins si l'on en peut juger par  
une de ses Lettres adressée à Mr. *Benjamin  
Hoad-*



*Hoadley*, & imprimée en 1728, dans les *Memoires philosophiques de la Société Royale*. Cette Lettre roule sur la fameuse question de la proportion de la vitesse & de la force, dans les corps en mouvement. Mr. *Clarke* s'y propose de défendre le sentiment de Mr. *Newton* contre Mrs. *Leibnitz*, *Bernouilli*, *Herman*, & *'sGravenfande*; & ceux qui seront curieux de voir comment il s'en acquitte, peuvent lire l'Extrait que nous avons donné de cette Pièce dans la 2. Part. du Tom. II. de ce Journal, Art. VIII. Au commencement de l'année 1729, Mr. *Clarke* publia par ordre de la Cour, pour l'usage du *Prince Guillaume*, une nouvelle Version des douze premiers Livres de l'*Iliade d'Homere*, avec des Notes critiques. *Homere* étoit son Poète favori, sur lequel il avoit travaillé dès sa jeunesse; ainsi il ne faut pas s'étonner si cet Ouvrage lui a fait beaucoup d'honneur. Nos savans Critiques en ont parlé fort avantageusement, sans en excepter le fameux Mr. *Bentley* qu'on n'accusera jamais d'être prodigue de louanges.

Mr. *Clarke* travailloit à la suite de cet Ouvrage, & il avoit même déjà mis au net quatre Livres, lorsque la mort l'enleva d'une manière imprévuë. Comme il prenoit un grand soin de sa santé, & qu'il n'avoit jamais eu d'autre maladie que la petite verole dans sa jeunesse, il promettoit une longue vie, & ses Amis s'en flattoient aussi. Mais étant allé prêcher le Dimanche matin, II.

436 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
de *May*, 1729, devant les Juges du Roiaume, dans leur Chapelle, il fut faisi tout à coup d'un mal de côté qui le mit hors d'état de faire sa fonction. On fut obligé de le ramener chez lui où il se mit d'abord au lit. L'après midi, il se trouva si foulagé, qu'il ne voulût pas permettre qu'on le saignât, aiant d'ailleurs une grande averfion pour la saignée. Mais le lendemain de grand matin, le mal de côté le reprit avec tant de violence, qu'il fallût appeller incessamment le Medecin qui après l'avoir fait saigner deux fois, & s'être servi de quelques autres remèdes avec fucez, le crut absolument hors de danger. Il demeura dans cet état de convalescence apparente jusqu'au Samedi matin, qu'à la grande surprise de tous ceux qui étoient autour de lui, sa tête s'embarassa, & il perdit bien-tôt l'usage de ses sens, qu'il ne recouvra plus; car il expira sur les huit heures du soir de ce même jour, laissant sa famille, sa Paroisse, & ses Amis dans une affliction inexprimable.

Il avoit épousé *Catherine* fille unique de Mr. *Lockwood* Curé du petit *Massingham*, dans la Comté de *Norfolk*, avec laquelle il a toujours vécu dans une grande union. Il en a eu sept enfans, dont deux sont morts avant lui, & un autre peu de semaines après lui.

Par ce que nous venons de dire de Mr. *Clarke*, on voit que c'étoit un de ces genies supérieurs qui sont capables de se distinguer dans toutes

toutes les sciences. Il en est peu qu'il ne connut à un degré où d'autres se font honneur d'en posséder une seule. A un jugement solide il joignoit une mémoire des plus heureuses, & une grande sagacité pour débrouiller les matières les plus difficiles. Il appercevoit d'un coup d'œil ce qui coute au commun des Savans bien du tems & de la peine. Obsédé de gens qui venoient le consulter sur toute sorte de sujets, il les recevoit à toute heure avec beaucoup de bonté & d'affabilité. Il s'étoit même d'abord mis sur le pied de répondre à tous ceux qui lui écrivoient pour savoir son sentiment sur les matières de religion les plus épineuses; mais quand il vit qu'on abusoit de sa complaisance, en faisant imprimer ses lettres, il résolut de changer de methode, & de ne s'expliquer que de vive voix. Sa conversation étoit également agréable & instructive. Il s'exprimoit avec tant de facilité, & d'une manière si claire & si naturelle, qu'on ne se lassoit point de l'entendre, & que les esprits les plus bornés pouvoient profiter de ce qu'il disoit sur les sujets même les plus relevés. Cependant il se prévaloit si peu de cet avantage, qu'il n'étoit jamais le premier à parler de matières savantes; il falloit que la conversation tourna de ce côté là, ou qu'on l'y engagea par des questions auxquelles la politesse vouloit qu'il répondit. Les qualités de son cœur égaloient celles de son esprit; & ses ennemis mêmes lui ont toujours

438 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
jours rendu cette justice. Ce que nous avons  
dit de ses vertus Pastorales en est une bon-  
ne preuve : Et si la conduite qu'il tint dans  
l'affaire que lui attira son Livre sur la Tri-  
nité, ne fut pas exemte de blâme, c'est  
aussi la seule chose qu'on puisse lui reprocher.

Avec tant de mérite Mr. *Clarke* ne pou-  
voit manquer de se faire une reputation des  
plus brillantes. Il étoit extrêmement con-  
sideré des personnes de tout ordre, & mê-  
me des plus grands Seigneurs du Roiaume  
avec qui il eut toujours beaucoup de com-  
merce. Mais ce qui est encore plus glo-  
rieux pour lui, la Reine l'honora constam-  
ment de son estime & de sa bienveillance.  
Tous les Samedis elle lui donnoit une au-  
dience de plusieurs heures pour avoir le  
plaisir de l'entendre raisonner sur les ma-  
tières les plus importantes de la Religion &  
de la Philosophie : Et après sa mort, elle  
a fait mettre son buste, avec ceux de Mrs.  
*Newton*, *Locke*, & *Woollaston*, dans une  
grotte de ses Jardins de *Richmond*.

Il paroitra peut être étrange qu'un hom-  
me qui étoit si fort en faveur, n'ait pas  
été élevé aux premières dignités de l'Eglise.  
Mais outre que ses sentimens sur la Trinité  
y furent sans doute un obstacle, Mr. l'Evê-  
que de *Salisbury* nous apprend qu'il eut des  
raisons particulières pour ne point accepter  
de nouveau poste ; & ces raisons ne peu-  
vent être que la resolution qu'il avoit prise  
de ne plus souscrire aux trente & neuf Ar-  
ticles,

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 439  
tibles, & aux Symboles établis. Mais ce qui fait voir que la Cour étoit bien disposée pour lui, c'est qu'à la mort de Mr. *Newton*, on lui offrit la place d'Intendant de la Monnoie, que ce grand homme avoit long-tems occupée, & qui rapporte annuellement douze à quinze cens Livres sterl. Cependant il la refusa, parce qu'il ne crut pas qu'elle convint à un homme de sa profession, nouvelle preuve de son desintéressement. La Cour voyant avec chagrin son refus, donna cette place à une autre personne qui moiennant la somme de mille Livres sterl. engagea un tiers à resigner un emploi qu'il avoit à la Douane, en faveur de l'un des fils du Docteur.

Nous finirons cet Eloge de Mr. *Clarke* par le portrait qu'en a fait il y a long-tems Mr. le Docteur *Hare*, à présent Evêque de *Chichester*, dans une Brochure qui a pour titre, *Les difficultés, & le découragement qui accompagnent l'étude de l'Écriture Ste. quand on en veut juger par soi même, &c.* (a) Car c'est à ce Savant Prélat qu'on attribua unanimement cette Brochure, quoi qu'elle ne porte pas son nom. „ Le Docteur *Clarke*, dit-  
„ il, a toutes les bonnes qualités qui peu-  
„ vent le rendre recommandable. Il pos-  
„ sède toutes les sciences qui conviennent  
„ à

(a) Mr. de la Roche en a donné un Extrait, ou plutôt une Traduction de la meilleure partie, dans la *Bibliothèque Angloise*, Tom. I. 1. Part. Art IX.

„ à un Ecclesiastique , à un degré où il  
 „ y en a peu qui en possèdent une seule.  
 „ À une grande intelligence des langues  
 „ mortes , il joint une vaste connoissance  
 „ de la plus saine Philosophie , & des Ma-  
 „ thematiques , comme il paroît par ses  
 „ Ouvrages Latins. Ceux qu'il a publiés en  
 „ Anglois sont des témoignages si autenti-  
 „ ques de sa pieté & de son profond savoir  
 „ en matière de Theologie , & ils ont fait  
 „ tant de bien à la Religion , que si tout  
 „ autre homme que lui , qui ne seroit pas  
 „ soupçonné d'herésie , en étoit l'auteur ,  
 „ ils n'auroient pu manquer de lui assurer  
 „ l'estime & l'amitié de tous les bons An-  
 „ glicans , sur tout des Ecclesiastiques. Un  
 „ temperament des plus heureux rehausse  
 „ en lui l'éclat de tant de pieté & de sa-  
 „ voir , aussi bien que du bon usage qu'il  
 „ en a fait. Toutes ses actions font voir  
 „ une humeur douce agréable , modeste ,  
 „ obligeante au suprême degré ; & dans  
 „ tout ce qu'il dit ou qu'il écrit , il ne  
 „ paroît ni passion , ni vanité , ni arro-  
 „ gance , quoi que ce soient là des défauts  
 „ dont les plus honnêtes gens mêmes ne  
 „ sont pas toujours exemts , lorsqu'ils ont  
 „ à faire à des Antagonistes opiniâtres &  
 „ insolens , sur tout à ceux qui attaquent  
 „ les fondemens de la vertu & de la reli-  
 „ gion. Tel est le savoir , tel est le natu-  
 „ rel de ce grand homme , qui par son ap-  
 „ plication à l'étude de l'Écriture Ste. a  
 „ don-

„ donné lieu de le soupçonner d'hérésie ”.

Voici le Catalogue des Ouvrages de Mr. Clarke, selon l'ordre des tems où ils ont été publiés.

1. *Jacobi Robaulti Physica. Latine vertit, recensuit, Annotationibus ex Illustrissimi Isaaci Newtoni Philosophia maximam partem haustis, amplificavit & ornavit S. Clarke A. B. Cantabrigiæ 1697. in 8. Accedunt etiam in quarta Editione (1718) novæ aliquot Tabulæ, æri incisæ; & Annotationes multum sunt auctæ.*

2. *Three practical Essays on Baptism Confirmation, and Repentance: Containing full Instructions for a holy life, with earnest Exhortations, especially to young Persons, drawn from the consideration of the severity of the Discipline of the primitive Church. London, 1699. c'est-à-dire, Trois Essais pratiques sur le batême, la confirmation, & la repentance: Contenant d'amples instructions pour mener une vie sainte; avec de pressantes exhortations adressées, sur tout aux jeunes gens, & tirées de la sévérité de la Discipline de l'Eglise primitive. A Londres, 1699, in 8. On a fait quatre Editions de ce Livre.*

3. *Some Reflexions on that part of a Book called Amyntor, which relates to the Writings of the primitive Fathers, and the Canon of the New Testament. C'est-à-dire Reflexions sur un Livre intitulé Amyntor, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Eglise, & le Canon du Nouveau Testament. C'est un petit Traité qui parut pour la première fois,*

442 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
fois, sans le nom de l'Auteur, en 1699, &  
qu'on a ensuite joint à la Lettre du Docteur  
*Clarke* adressée à Mr. *Dodwell*.

4. *A Paraphrase on the four Evangelists: Wherein, for the clearer understanding of the sacred History, the whole Text and Paraphrase are printed in separate columns, over against each other. Together with Critical Notes on the more difficult Passages. Very useful for families. In two Volumes 8.* C'est-à-dire Paraphrase sur les quatre Evangiles: Où, pour une plus grande intelligence de l'Histoire Sainte, on a mis le Texte sur une colonne, & la Paraphrase sur une autre colonne vis à vis. Avec des Notes critiques sur les passages les plus difficiles. Ouvrage très utile pour les familles. En deux Volumes in 8. Les quatre Evangiles parurent d'abord séparément en 1701, & 1702; mais on les réimprima, bientôt après tous ensemble. Il y en a quatre Editions, dont la dernière est beaucoup plus correcte que les autres.

5. *A Discourse concerning the Being and Attributes of God, the Obligations of natural Religion, and the Truth and certainty of the Christian Revelation: In Answer to Mr. Hobbes, Spinoza, the Author of the Oracles of Reason, and other Deniers of Natural and Revealed Religion. Being sixteen Sermons preached in the Cathedral Church of St. Paul, in the years 1704 and 1705, at the Lecture founded by the Honourable Robert Boyle.* C'est-à-dire Traité de l'Existence, & des Attributs de Dieu, des Devoirs



voirs de la Religion naturelle, & de la Vérité de la Religion Chrétienne : Où l'on refute *Hobbes*, *Spinosa*, l'Auteur du Livre qui a pour titre, *les Oracles de la Raison*, & tous ceux qui combattent la Religion naturelle, ou la Religion révélée. Ouvrage qui est le précis de seize Sermons prononcés dans l'Eglise Cathédrale de St. Paul à Londres, pour la *Lecture* fondée par Mr. Boyle. On en a publié huit Editions. Dans la quatrième Mr. Clarke inséra quelques Lettres qu'on lui avoit écrites sur son Traité de l'Existence & des Attributs de Dieu, avec les réponses qu'il y avoit faites. Dans la septième, il joignit son *Discours sur la connexion qu'il y a entre les Propbeties du Vieux Testament, & l'application que les Ecrivains du Nouveau en font à Jésus Christ*; & une septième Lettre sur l'argument à priori.

6. *Isaaci Newtoni Optice. Latine reddidit S. Clarke.* Cette Traduction parut d'abord in 4. en 1706., & ensuite in 8. en 1719.

7. *A Letter to Mr. Dodwell; wherein all the Arguments in his Epistolary Discourse against the immortality of the Soul, are particularly answered, and the Judgment of the Fathers concerning that matter truly represented. Together with a Defence of an Argument made use of in the abovementioned Letter to Mr. Dodwell, to prove the Immateriality and natural immutability of the Soul: In four Letters to the Author of some Remarks, &c.*

To which is added some Reflections on that part of a Book called Amyntor, or the Defence of Milton's life, which relates to the Writings of the Primitive Fathers, and the Canon of the New Testament. C'est-à-dire. Lettre à Mr. Dodwell, où l'on refute en détail tous les Argumens qu'il a avancés dans sa Lettre contre l'immortalité de l'ame, & l'on expose fidèlement le sentiment des Peres sur cette matière. On y a joint une Défense d'un Argument dont on s'est servi dans la précédente Lettre à Mr. Dodwell, pour prouver l'immaterialité & l'immutabilité naturelle de l'ame; En quatre Lettres à l'Auteur des Remarques &c. Avec quelques Reflexions sur un Livre qui a pour titre Amyntor, ou l'Apologie de la Vie de Milton, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Eglise, & le Canon du N. Testament. Il y en a six Editions; dont la première parut en 1706. On a inferé dans la dernière les Remarques sur la lettre du Docteur Clarke à Mr. Dodwell, & les diverses Repliques à la Défense de cette Lettre.

8. C. Julii Cæsaris quæ extant, accuratissime cum Libris editis, & MSS. optimis collata. Accesserunt Annotationes S. Clarke. in fol. 1712. Ce Livre fut réimprimé en 1720, in.8. pour l'usage des Ecoles, & pour faire plaisir à ceux qui ne pouvoient pas acheter la première Edition.

9. The scripture-Doctrine of the Trinity. In three

*three Parts. Wherein all the Texts in the New Testament relating to that Doctrine and the principal Passages in the Liturgy of the Church of England, are collected, compared, and explained.* C'est-à-dire. La Doctrine de l'Écriture touchant la Trinité: En trois Parties. Où l'on rassemble, l'on compare, & l'on explique tous les Textes du Nouveau Testament, & les principaux passages de la Liturgie de l'Église Anglicane, qui se rapportent à cette Doctrine. *in 8.* 1712. L'Auteur en publia une seconde Edition avec de grands changemens en 1719.; & depuis, on en a imprimé une troisième conforme à celle-là.

10. Dans une petite Brochure qui a pour titre *Apologie du Docteur Clarke*, imprimée en 1714. on trouve trois Écrits de ce Docteur, à l'occasion de la plainte formée par la Chambre basse de l'Assemblée du Clergé contre le précédent Livre, savoir *une Replique à l'Extrait fourni par cette Chambre, un Écrit présenté aux Evêques, & une Explication de cet Écrit remise à l'Evêque de Londres.*

11. *A Letter to the Reverend Dr. Wells, Rector of Cotesbach in Leicestershire; in Answer to his Remarks upon The Scripture-Doctrine of the Trinity.* C'est-à-dire. Lettre au Docteur *Wells* Curé de *Cotesbach* dans la Comté de *Leicester*; en réponse à ses *Remarques* sur le Livre qui a pour titre *La Doctrine de l'Écriture touchant la Trinité* 1714.

12. *A Reply to the Objections of Robert Nelson Esq. , and of an Anonymous Author against Dr. Clarke's scripture-Doctrine of the Trinity ; c'est-à-dire. Réponse aux objections de Mr. Robert Nelson, & d'un Auteur anonyme (c'est l'Evêque Gastrel) contre le Livre du Dr. Clarke, intitulé la Doctrine de l'Écriture sur la Trinité. 1714.*

13. *Dr. Clarke's Answers to three Letters writ to him by a Clergyman in the Country, concerning his Scripture Doctrine of the Trinity. C'est-à-dire. Les Réponses du Docteur Clarke à trois Lettres qu'un Ecclesiastique de la Campagne lui a écrites au sujet de son Livre intitulé la Doctrine de l'Écriture sur la Trinité. Ces Reponses furent publiées en 1714., avec les trois Lettres de l'Ecclesiastique.*

14. *A Collection of Papers , which passed between the late learned Mr. Leibnitz and Dr. Clarke, in the years 1715. and 1716.; relating to the Principles of Natural Philosophy and Religion : With an Appendix. To which are added Letters to Dr. Clarke concerning Liberty and Necessity, from a Gentleman of the University of Cambridge, with the Doctor's Answers to them. Also Remarks upon a Book intitled, Philosophical Enquiry concerning human Liberty. C'est-à-dire. Recueil de diverses Lettres que feu Mr. Leibnitz, & le Doctr. Clarke se sont écrites en 1715. & 1716., sur les principes de la Philosophie & de la Religion naturelle ;  
avec*

avec un *Appendix*. On y a joint quelques autres Lettres sur la *Liberté* & la *Nécessité*, écrites au Dr. *Clarke* par un Membre de l'Université de *Cambridge*, & les Réponses de ce Docteur; comme aussi des Remarques sur un Livre intitulé, *Recherche Philosophique sur la Liberté de l'homme*. in 8. pp. 462. 1717.

15. *A Letter to the late Reverend Mr. R. M. concerning his Plain Scripture Argument*. C'est-à-dire. Lettre à feu Mr. R. M. (Mayo) sur son Livre intitulé, *Argument clair tiré de l'Ecriture en faveur de la doctrine de la Trinité*. C'est une petite Brochure in 8. publiée en 1718.

16. *A Letter to the Author of a Book intitled, The True Scripture-Doctrine of the most holy and undivided Trinity, continued and vindicated; Recommended first by Robert Nelson Esqr. and since, by the Reverend Dr. Waterland*. C'est-à-dire, Lettre à l'Auteur d'un Livre intitulé, *Continuation & défense de la véritable Doctrine de l'Ecriture touchant la Très sainte & indivisible Trinité*; Recommandé premièrement par Mr. *Nelson*, & ensuite par le Docteur *Waterland*. Cette Lettre, & le Livre auquel elle sert de réponse, furent imprimés en 1719 à la fin d'un Traité d'un Ami de Mr. *Clarke*, qui a pour titre, *The Modest Plea, &c. Défense modeste de la Doctrine de l'Ecriture touchant la Trinité; où l'on compare ensemble les systèmes de Mrs. Bennet & Clarke, &c.*

17. *The Modest Plea, &c. Or, a brief and distinct Answer to Dr. Waterland's Questions, relating to the Doctrine of the Trinity.* c'est-à-dire Continuation de la Défense modeste, &c. ou, Courte & claire réponse aux Questions du Docteur *Waterland* touchant la Doctrine de la Trinité. C'est une petite Brochure qui parut sans le nom de l'Auteur, en 1720, in 8.

18. *Observations on Dr. Waterland's second Defence of his Queries.* C'est-à-dire Remarques sur la seconde Défense des Questions du Docteur *Waterland* in 8. 1724. Cette Brochure est aussi anonyme.

19. *Seventeen Sermons on several occasions, &c.* Dix & sept Sermons sur divers sujets. En particulier, Sur le grand devoir d'une Charité universelle ; Sur le gouvernement des passions ; A l'occasion de la Peste ; Sur ces paroles de *Jesus Christ* à *St. Pierre*, *Je te dis que tu es pierre, & sur cette Pierre je bâtira mon Eglise* ; Sur la foy d'*Abrabam* ; Sur ce que *Jesus Christ* s'appelle *le Pain de vie* ; Sur l'origine du peché & de la misère ; Sur l'Élection & la Reprobation, ou Paraphrase sur le IX. des *Romains* ; Sur ce que cette vie est un État d'épreuve, pour nous conduire à une vie à venir ; Enfin, sur les Exhortations de *Jesus Christ* à ses Apotres, que l'on prouve avoir pour objet tous les Chrétiens en general. in 8. 1724. Il y en a une seconde Edition corrigée.

20. *A Sermon preachd at the Parish Church of*

of St. James, Apr. 18. 1725. upon the erecting a Charity School for the Education of Women Servants. Sermon prononcé dans l'Eglise Paroissiale de St. James, le 18. d'Avril 1725. à l'occasion d'une Ecole de Charité que l'on fondoit pour l'instruction des Servantes.

21. *A Discourse concerning the Connexion of the Prophecies in the Old Testament, and the Application of them to Christ. To which is added a Letter concerning the Argument a priori.* c'est-à-dire; Discours sur la connexion qu'il y a entre les Propheties du Vieux Testament, & l'application que les Ecrivains du Nouveau en font à *Jesus Christ*. On y a joint une Lettre sur l'Argument *a priori* in 8. 1725. Il y en a une seconde Edition. On trouve aussi ces deux petites Pièces inserées dans la septième Edition du *Traité de l'Existence & des Attributs de Dieu, &c.*

22. *A Letter to Mr. Benjamin Hoadley F. R. S. occasioned by the present Controversy among Mathematicians, concerning the proportion of velocity and force in Bodies in motion.* Lettre adressée à Mr. Benjamin Hoadley, à l'occasion de la dispute qui s'est élevée entre les Mathematiciens, touchant la proportion de la vitesse & de la force dans les corps en mouvement. Cette Lettre est imprimée en 1728, parmi les *Memoires Philosophiques de la Société Royale.*

23. HOMERI ILIAS *Græce & Latine. Annotationes in usum Serenissimi PRINCIPIS*

450 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
GULIELMI AUGUSTI Ducis de CUM-  
BERLAND, &c. Regio jussu scripsit atque edi-  
dit Samuel Clarke S. T. P. Vol. I. 1729. in 4.  
Il a laissé un si grand nombre de materiaux  
sur le reste de l'*Iliade*, aussi bien que sur  
l'*Odyssée*, qu'il y a lieu d'espérer que nous  
aurons quelque jour un *Homere* complet, de  
sa façon.

Ses Ouvrages posthumes sont.

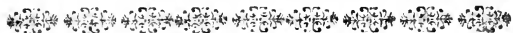
24. *An Exposition of the Church-Catechism,*  
&c. Published from the Author's own Ma-  
nuscript, by John Clarke D. D. Dean of  
Sarum. Exposition du Catechisme de l'*E-*  
*glise Anglicane*, &c. Publiée sur le Manu-  
scrit même de l'Auteur, par le Docteur *Jean*  
*Clarke* de *Salisbury* 1732. in 8. On en a déjà  
fait trois Editions,

25. *Sermons on several subjects. In ten Vo-*  
*lumes.* By Samuel Clarke D. D. Published  
from the Author's MSS. by John Clarke D.  
D. Dean of Sarum. With a Preface giving  
some account of the life, Writings, and Cha-  
racter of the Author. By Benjamin Lord  
Bishop of Sarum. Sermons sur divers sujets,  
En dix Volumes. Par *Samuel Clarke* Doc-  
teur en Theologie. Publiés sur les Manu-  
crits de l'Auteur, par *Jean Clarke* Docteur  
en Theologie & Doyen de *Salisbury*. Avec  
une Préface, où l'on donne une idée de la  
Vie, des Ouvrages, & du caractère de l'Au-  
teur. Par Mr. l'Evêque de *Salisbury*. Ces  
dix Volumes de Sermons ont d'abord paru  
séparement deux à deux. Mais ensuite, on  
les



JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 451  
les a réimprimés tous ensemble, & l'on parle déjà d'en donner une troisième Edition.

Au reste, tous ces Ouvrages de feu Mr. Clarke ont été imprimés, & se trouvent chez Srs. Jaques, Jean, & Paul Knapton, à l'Enseigne de la Couronne, proche l'Eglise de St. Paul à Londres.



## ARTICLE IX.

### NOUVELLES LITTERAIRES.

#### D' E D I M B O U R G.

On vient d'imprimer *Medical Essays and Observations*, &c. Vol. 11. C'est à dire, Essais & Observations de Medecine, revus & publiés par une Societé de Medecins d'Edimbourg; contenant une relation des changemens de l'air, & des maladies épidémiques; des dissertations sur les drogues, l'Anatomie, l'œconomie animale, la théorie & la pratique de la Chirurgie & de la Medecine. *Second Volume.* Chez Guillaume Monro à Edimbourg, & se trouve à Londres chez Osborn & Longman, Innys & Manby. in 8. pp. 424, avec l'Index.

#### D' O X F O R D.

Il paroît ici depuis quelque tems un recueil de toutes les Pièces en vers, que plusieurs Membres de cette Université ont composées à l'occasion du mariage du Prince d'Orange avec la Princesse Royale, sous le titre d'*Epithalamia Oxoniensia.* petit in folio,

Ff 5

gros

452 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
gros caractère magnifiquement imprimé. On y  
trouve des Odes, &c. dans presque toutes les  
langues mortes & vivantes, mais dont quelques  
unes ne méritoient guère d'entrer dans ce recueil.

Mr. *Edward Stone*, Maître ès arts, & Membre  
aggrégué du Collège de *Wadham*, vient de don-  
ner au public une petite Brochure, sous ce titre,  
*Remarks on Mr. Chubb's Case of Abraham &c.*  
C'est à dire Remarques sur la Dissertation de  
Mr. *Chubb* qui a pour titre, *Nouvelle recherche sur  
l'Histoire d'Abraham en ce qui regarde l'ordre que  
Dieu lui donna d'immoler son fils.* Dans une Let-  
tre adressée à Mr. *Chubb.* Chez R. *Clements*, &  
se trouve à Londres chez Srs. *Knapton & Rivington.*

## DE CAMBRIDGE.

On a publié un Recueil de Pièces en vers sur  
le mariage du Prince d'Orange avec la Princesse  
Roiiale, dans le même gout & du même format  
que celui d'Oxford. En voici le titre, *Gratula-  
tio Academia Cantabrigiensis Auspicatissimas Gulielmi  
Principis Auriaci, & Annae Georgii II. Magnae  
Britanniae Regis Filiae Natu maxima Nuptias cele-  
brantis. Cant. apud C. Crownfield.*

*A Letter to Mr. Chandler &c.* C'est à dire Let-  
tre à Mr. *Chandler*, pour défendre un passage de  
sa *Seconde Lettre Pastorale* de Mr. l'Evêque de  
Londres. Par *T. Johnson*, Maître ès Arts, &  
Membre aggrégué du Collège de *la Madelaine.* A  
*Cambridge*, chez *G. Thurlbourn*; & se vend à  
Londres chez *J. Roberts.*

*An Enquiry into the Ideas of Space, &c.* C'est à  
dire, Recherche sur les idées que nous avons de  
l'espace, du tems, de l'immenfité & de l'éternité;  
comme aussi de l'existence par soi même, de  
l'exi-

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 453

l'existence nécessaire, & de l'unité de la Nature divine. Par *Edmond Law* Maître ès Arts. A *Cambridge*, chez *G. Thurlebourn*; & se vend à *Londres* chez les *Knapton, Innys & Manby*, &c. in 8.

*A Further Examination of Dr. Clarke's notion of Space, &c.* C'est-à-dire, Suite de l'Examen du Sentiment du Dr. *Clarke* sur la nature de l'espace. Par *Joseph Clarke* Maître ès Arts. in 8. chez les *Crownfield*.

## DE LONDRES,

Le P. *Le Courayer* a publié depuis quelques mois le Projet d'une Nouvelle Traduction françoise de l'*Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo*. Il dit que cette histoire a été si bien reçue du Public & si estimée des Savans, qu'il a cru ne pouvoir mieux s'occuper qu'en travaillant à en rendre la Lecture plus utile, soit en rectifiant les méprises où l'Auteur étoit tombé faute d'avoir eu communication des Actes originaux, soit en éclaircissant les endroits obscurs qui s'y rencontrent quelquefois, ou en vérifiant les faits qu'il rapporte par le témoignage d'autres Auteurs, soit enfin en tâchant de répandre sur la partie théologique de l'Ouvrage quelques lumières, à la faveur desquelles on puisse reconnoître ce que ce Concile a retenu de l'ancienne foy de l'Eglise, & ce qu'il y a ajouté par ses nouvelles décisions & ses anathèmes. Il ajoute que le repos dont il jouit sous la protection & par les libéralités d'une Reine née pour l'honneur des Sciences & le bien des gens de Lettres, lui procurant toute la liberté & tous les moiens nécessaires pour executer ce vaste projet, il s'est fait un devoir d'y travailler.

La Traduction fera entièrement nouvelle, & accompagnée de Notes critiques, historiques & theologiques, assez amples. L'Auteur nous assure qu'il n'a rien négligé pour la rendre aussi fidele & aussi agréable qu'il étoit possible; & ceux qui ont lu les Ouvrages qu'il a déjà publiés, l'en croiront aisément sur sa parole. A l'égard de la vérification des faits, il a comparé exactement l'Ouvrage de *Fra-Paolo* avec les Historiens contemporains, ou avec quelques uns des modernes qui ont travaillé d'après les premiers; mais sur tout avec *Pallavicin* son grand Antagoniste, & avec les monumens qui ont été publiés sur l'histoire du Concile, savoir les Lettres de *Visconti*, les Memoires de *Vargas*, le Journal de *Nicolas Pfalme* Evêque de Verdun, les Memoires des Ambassadeurs de France publiés par Mr. *Dupuy*, & tout ce qui s'en trouve soit dans les Annales de *Brovius*, soit dans celles de *Rynaldus* & de *Sponde*. Comme même il n'y a eu qu'une partie des Lettres de *Visconti* imprimées, le P. Le Courayer a fait usage de celles qui ne sont que manuscrites, & dont Mylord *Lovel* lui a communiqué une Copie, outre une autre qu'il a eue de Paris. Cette comparaison, d'ou résulte la certitude de la plûpart des faits, fait partie des notes historiques; Mais pour ne pas les multiplier ou grossir à l'exces, il s'est contenté de citer ces Auteurs & ces Memoires, lorsqu'ils s'accordent.

Pour ce qui est des Notes theologiques, elles consistent principalement à défendre *Fra-Paolo* contre la Theologie ou la Morale politique de *Pallavicin*, qui n'a cherché qu'à justifier aux dépens de la verité les opinions regnantes des Ecoles Romaines. Mais comme c'eut été faire d'une Histoire un veritable corps de Theologie que de s'y éten-

étendre, l'Auteur s'est borné à indiquer sur chaque point ce qui lui a paru de plus sensé, & à remarquer ce que le Concile a ajouté aux anciens dogmes, & qu'elle peut être l'époque des nouveaux. Dans les parais qui divisent l'Eglise Chrétienne, il lui a semblé beaucoup moins essentiel de prouver la verité ou la fausseté de chaque nouveau dogme, que de faire entrevoir que l'Orthodoxie peut subsister sans ces sortes d'additions. Outre ces différentes Notes, on en trouvera quelques unes où le *P. Le Courayer* relève les fautes les plus remarquables du dernier Traducteur françois de cette Histoire. Il a négligé toutes les autres, d'autant plus volontiers qu'il eut paru une forte d'affectation à décrier un travail qui n'a pas laissé de lui être souvent utile.

Cet Ouvrage est actuellement achevé, & l'on n'attend pour en commencer l'impression qu'un nombre de souscriptions suffisant pour fournir aux fraix necessaires. Il consistera en deux Volumes *in folio* d'environ 170 feuilles chacun, & sera imprimé sur de bon papier, en beaux caractères, & avec les ornemens convenables. La souscription pour le petit papier est de deux Guinées, dont une Guinée se paie d'avance, & l'autre en retirant le Livre. La Souscription pour le grand papier est de quatre Guinees, deux en souscrivant, & les deux autres en recevant l'Ouvrage.

On reçoit les Souscriptions chez Mr. SAMUEL BUCKLEY *in little Britain*, qui a entre les mains la Copie de tout l'Ouvrage, & chez Mrs. INNYS & MANBY *in St. Paul's Church-yard*, Mr. STRAHAN *in Corn-hill*, Mr. NOURSE *at the Lamb without Temple-Bar*, Mr. DU NOYER a la tête d'*Erasmus* dans le *strand*, Mr. PARKER *near the*

456 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
*Cocoa-Tree in the Pall-Mall, & chez l'Auteur lui même at Mr. DUNECOMBE'S in Soho square.*

Nous sommes bien aises d'apprendre au Public que cette souscription est fort avancée, & que l'Auteur compte de commencer l'impression de son Ouvrage l'hyver prochain. Dès qu'il sera sous presse, on y travaillera avec toute la promptitude & l'exactitude possible.

Mr. *Desagulier* a donné depuis peu au Public le commencement d'un grand Ouvrage sous ce titre, *A Course of Experimental Philosophy*; C'est à dire Cours de Philosophie expérimentale. Par J. T. *Desaguliers*, Docteur en Droit, Membre de la Société, Roiale & Chapelain de Mr. le Duc de *Chandos*. Vol. I. Orné de 32. Planches. Londres, chez J. *Senex* dans *Fleet-Street*, W. *Innys* & R. *Manby* pres de *St. Paul*, J. *Osborn* & T. *Longman* dans *Pater-noster-Row*. 1734. in 4. pp. 463. sans l'*Index* qui est fort étendu. L'Auteur avertit dans sa Préface qu'il donnera lui même une Traduction françoise de son Ouvrage, & qu'il en a déjà fait plus de la moitié. Ce n'est pas qu'il n'eut bien voulu s'épargner cette peine; mais les Libraires françois, & sur tout ceux de Hollande, sont depuis longtems, si bien en possession de donner au Public de mauvaises versions faites à la hâte de nos meilleurs livres Anglois, qu'il a craint que le sien n'eut le même sort, s'il ne se mettoit en devoir de le traduire.

Voici quelques autres Livres qu'on vient d'imprimer.

1. *Physical Essays on the Animal Economy &c.* c'est à dire. Essais Physiques sur l'Æconomic Animale, & les diverses parties du Corps humain. Chez J. *Clarke*, proche la Bourse, gros in 8.

2. *A Compleat Treatise of Practical Naviga-*

*tion &c.* Traité complet de la Navigation pratique expliquée par ses premiers principes. A l'usage de l'Academie de *Tower Street*. Par *A. Patoun* Membre de la Societé Roiale. Chez *Brother-ton, Hazard, Meadows, Cox, Astley, &c.* gros in 8.

3. *The Analyft, &c.* L'Analyfte, ou Discours adressé à un Mathematicien incredule. Où l'on examine si l'objet, les principes, & les consequences de l'Analyse moderne sont conçus plus distinctement, ou déduits plus évidemment que les Myftères de la Religion & les matières de Foi. Par l'Auteur du *petit Philosophe* chez *J. Tonson*, in 8. On fait que cet Auteur est le Docteur *Berkeley*, à présent Evêque de *Cloyne en Irlande*, quoi qu'un Anonyme ait entrepris de prouver le contraire dans une petite Brochure qui parut peu de tems après celle que nous venons d'annoncer, sous ce titre,

4. *A Vindication of the Reverend Dr. B....y, &c.* Apologie du Docteur *Berkeley* contre l'accusation scandaleuse qu'on lui fait d'être l'Auteur d'un Livre publié depuis peu sous ce titre, *Alciphron, ou le petit Philosophe*. Chez *J. Wilford*. 8.

Quoi qu'il en soit, l'*Analyfte* attaquoit trop vivement les Mathematiciens, pour demeurer long-tems sans réponse. 5. Aussi a-t'on vû parôître bientôt après une Brochure sous ce titre, *Geometry no Friend to Infidelity &c.* La Geometrie ne favorise point l'Incredulité : Ou Défense de Mr. le Chevalier *Newton* & des Mathematiciens d'Angleterre, en forme de Lettre adressée à l'Auteur de l'*Analyfte*, Où l'on examine combien la conduite de ces Theologiens qui mêlent les interets de la Religion avec leurs disputes & leurs passions particulières, & ne reconnoissent ni savoir ni

raison dans ceux qui pensent autrement qu'eux, est peu honorable ou utile au Christianisme, & peu conforme à l'exemple de notre divin Sauveur & de ses Apôtres. Par *Philalethes Cantabrigiensis*. Chez *T. Cooper*, in 8. On attribue cette petite Pièce qui est extrêmement vive & où il y a des traits sanglans contre le *Dr. Berkeley* à *Mr. Smith* Professeur en Astronomie dans l'Université de Cambridge. Nous en rendrons compte aussi bien que des deux précédentes.

6. *Miscellaneous Thoughts, &c.* Pensées diverses en prose & en vers, sur des sujets de Religion naturelle, de Morale, & de Théologie. Par *J. Watts* Docteur en Théologie. Chez *R. Ford & R. Hett* gros in 12. On vient de réimprimer les *Essais Philosophiques* du même Auteur, que nous annonçames dans les Nouvelles de Juillet, Aout, & Septembre 1733. Il ne s'étoit d'abord désigné que par les lettres Initiales de son nom; mais dans cette nouvelle Edition il s'est nommé Il y a beaucoup de choses curieuses dans ces deux Ouvrages. Nous en instruirons quelque jour le Public.

7. *Dictionarium Britannicum: Or a more complete Etymological English Dictionary than any extant &c.* Dictionnaire Anglois Etymologique Universel, plus complet qu'aucun autre que nous ayons: Contenant non seulement les mots & leur explication, mais encore leur dérivation de l'ancien Breton, du Teutonique, de l'Allemand, de l'Hollandois, du Normand, du François, de l'Italien, de l'Espagnol, du Latin, du Grec, de l'Hebreu, du Chaldaïque, &c. chacun dans leurs propres caractères. Comme aussi l'explication des mots difficiles & des termes d'art, avec des accents qui marquent la manière dont on doit les pro-



prononcer; & cela dans tous les arts & toutes les sciences, l'Agriculture, l'Algebre, l'Anatomie, l'Architecture, l'Arithmetique, l'Arpentage, l'Astronomie, le Blason, la Botanique, la Catoptrique, la Chymie, la Chiromancie, la Chirurgie, les arts de Canonnier, de Confiturier, de Cuisinier, la Cosmographie, la Dioptrique, le Droit l'Ethique la Fauconnerie, la Fortification, la Geographie, la Geomettie, la Gnomonique, la Grammaire, l'Hydraulique l'Hydrographie, l'Hydrostatique, le Jardinage, le Jaugeage, la Logique, la Marine, les Mathematiques, les Mechaniques, la Metaphysique, la Meteorologie, le Manege, l'art Militaire, le Negoce, l'Optique, l'Otacoustique, la Peinture, la Pêche, la Perspective, la Pharmacie, la Philosophie, la Physique, la Physionomie, la Rhetorique, la Sculpture, la Statique, la Theologie & la Trigonometrie. Ouvrage enrichi de près de 500. Planches destinées à donner une idée claire des figures qu'on ne sauroit bien décrire par des mots. On y a joint un recueil & une explication de mots & de phrases usitées dans nos anciennes Chartes, Statuts, Actes publics, Ordres & Procédures de Justice, &c. &c. &c. Le tout compilé par divers Auteurs, & revu, corrigé & augmenté de plusieurs milliers de mots. Par N. Bailey *φιλολόγος*. Chez T. Cox, un gros Volume *in folio*.

8. *A new Account of some Parts of Guinea &c.* Nouvelle Relation de quelques endroits de la Guinée, & du negoce d'Esclaves qui s'y fait. Par le Capitaine Guillaume Smelgrave. Chez les *Knapton*. *in 8*.

9. *A new Pandect of Roman Civil Law, &c.* Pandectes nouvelles du Droit Romain, tel qu'il étoit autrefois établi dans l'Empire Romain, &  
*Tome III. Part. II.* Gg qu'il

460 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
qu'il est aujourd'hui reçu chez la plûpart des Nations de l'Europe. Par *Jean Ayliffe* Docteur en Droit. Un Vol. *in folio*. Chez *T. Osborne* dans *Grays Inn*. Nous donnerons l'Extrait de ces deux derniers Ouvrages.

10. *Sermons on several Occasions, &c.* Sermons sur divers sujets, par *François Atterbury*, Docteur en Theologie, & ci-devant Evêque de *Rocheſter* & Doien de *Westminster*. Publiés d'après les Originaux, par *Thomas Moore* Docteur en Theologie, & Chapelain de cet Evêque. En deux Volumes *in 8*. Chez *C. Davis*.

11. *Miscellanies. Consisting chiefly of original Pieces in Prose and Verse, &c.* Oeuvres mêlées: Contenant principalement des Pièces en prose & en vers, qui n'avoient jamais été publiées auparavant dans ce Roiaume. Par Mr. le Doien *Swift*. Imprimées sur l'Edition de *Dublin*, chez *A. Moor*, petit *in 8*.

12. *A Short View of the Evidences upon which the Christian Religion and the divine Authority of the Holy Scriptures is established, &c.* Exposition abrégée des Preuves sur lesquelles la Religion Chrétienne & l'autorité divine de l'Ecriture Ste. sont fondées. En deux Parties. Par *Patrick Middleton* Maître ès Arts. Chez les Srs. *Strahan*, *Innys*, *Rivington*, *Gilliver*, &c. gros *in 8*.

13. *Wisdom the first Spring of Action in the Deity &c.* La sagesse est le grand principe des Actions divines. Discours dans lequel on fait voir, entre autres choses, l'absurdité qu'il y a à supposer que Dieu agisse par des inclinations naturelles, & qu'il possède une Liberté sans bornes; l'on explique ses Attributs moraux; l'on rend raison de l'origine du mal; l'on prouve que les devoirs fondamentaux de la Religion naturelle sont raisonnables;

&

& l'on examine librement plusieurs choses que quelques Auteurs modernes & autres ont avancées sur ces divers Sujets. Chez les Srs. *Knapton* dans *Ludgate Street. in 8. pp. 110.*

14. *An Essay on the Gout, &c.* Essai sur la Goutte, dans lequel on propose une methode pour soulager celle qui est hereditaire, & guérir celle qui est aquisie (au moins si l'on s'en sert avant le déclin de l'âge) aussi sûrement qu'on guerit les fièvres intermittentes par le moien du quinquina, &c. Par *T. Bennet* Docteur en Medecine. Chez *Richard Ford. in 8. pp. 134.* Sans la Préface & la Table des Matières qui en contiennent 24.

15. *The Apostolical Decree at Jerusalem proved to be still in force, &c.* Discours ou l'on prouve par l'Ecriture & par la Tradition, que le Decret des Apotres au Concile de Jerusalem, est encore en force. Chez *C. Bowyer & L. Gilliver*, grande Brochure *in 8.* On se souvient de la Dispute qu'a causée une Dissertation de Mr. *Delanny* sur la coutume de manger du sang, & dont nous avons rendu compte dans les Journaux précédens. C'est à soutenir son systeme que tend cette Brochure, quoi qu'il ne paroît pas qu'il en soit l'Auteur. Mais en voici une autre qui a paru peu de tems après sous son nom, si l'on peut appeller Brochure un Ouvrage de plus de 200 pages.

16. *The Doctrine of abstinence from blood defended, &c.* Défense de la Doctrine touchant l'obligation où sont tous les hommes de s'abstenir du sang. Par l'Auteur de l'*Examen desintereffé de la Revelation.* Chez *C. Rivington, in 8.*

17. *An Attempt to prove that Christ's seven Epistles to the seven Churches in Asia, are not to be understood in a literal, &c.* Dissertation où l'on tâche de prouver que les sept Epitres de *Jesus Christ*

462 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,  
adressées aux sept Eglises de l'Asie, ne doivent pas être entendues dans un sens littéral & historique, mais dans un sens mystique & prophétique, & que la dernière a un rapport manifeste au tems où nous vivons. Par *Samuel Johnson* Maître ès Arts. Chez *L. Gilliver*, in 8.

18. *Historical Remarks upon the Second Volume of Bishop Burnet's History of his own Time &c.* Remarques historiques sur le second Volume de l'Histoire que l'Evêque *Burnet* a donnée de ce qui s'est passé de son tems. Par *Philalethes*. Chez *J. Wilford*. C'est une Brochure in 8. qu'on attribue à *Mr. Salmon*, & dont on ne fait pas grand cas. Si nous y trouvons des particularités ou des faits graves qui méritent l'attention du Public, nous aurons soin d'en rendre compte.

19. *The Christian Morality agreeable to the nature and end of the Christian Revelation &c.* La Morale de l'Evangile conforme à la nature & au but de la Revelation Chrétienne : Ou Démonstration de la vérité de la Religion Chrétienne, fondée sur le sens commun. Troisième Essai Par *Christophe Robinson* Maître ès Arts & Recteur de *Welby* dans la Province de *Lincoln*. Chez *J. Pember-ton*. in 8.

20. *Christianity revived and Judaism Subverted &c.* Le Christianisme rétabli, & le Judaïsme renversé : A l'occasion de quelques Traités de *Mr. Chubb* sur l'Inspiration des Ecrivains sacrés, la Resurrection de *Jesus Christ*, & l'Ordre qu'*Abraham* reçut de Dieu de sacrifier son fils. Ou, Lettre écrite par un Provincial à un de ses Amis à *Londres*, dans laquelle on examine particulièrement la doctrine des Sacrifices, & les cas d'*Abraham* & de *Jephthé*. Chez, *J. Roberts*, petit in 8.

21. *The Philosophical Transactions &c.* Les Me-moi-

JUILLET, AOUT ET SEPTEMB. 1734. 463  
 moires Philosophiques, depuis 1719, jusqu'à 1733.  
 abregés & disposés sous des Chefs generaux. Pour  
 servir de suite aux Abregés faits par Messrs. *Low-*  
*thorp*, *Jones*, & *Motte*. Par Mr. *Jean Eames*  
 Membre de la Societé Royale, & Mr. *Jean Mar-*  
*tin* Membre de la meme Societé, & Professeur en  
*Botanique* dans l'Université de *Cambridge*. Chez  
*J. Brotherton*, *J. Hazard*, *G. Meadows*, *T. Cox*,  
 &c. gros in 4. Il y a un peu plus d'un an, que  
 les Srs. *Innys* & *Manby* publièrent un Ouvrage  
 tout semblable, en deux Volumes in 4. par Mrs.  
*Reid* & *Gray* Maitres ès Arts, & Membres de la  
 Societé Royale. Mais outre qu'il ne va que jus-  
 qu'à 1732, il n'égale pas en exactitude le premier,  
 au jugement des Connoisseurs.



# T A B L E

## D E S

# M A T I E R E S

### DU TOME TROISIEME.

#### A.

- A**bbesse (L') Hilda, présida dans une Assemblée ecclésiastique en Angleterre 240
- Abbeſſes (Les) en Angleterre eurent Séance & souſcrivirent aux Reſolutions dans le grand Conſeil que Wightred tint à Baconceld 241. item au Parlement. *ibid.*
- Abſtraction.* Définition de ce terme, ſelon le Dr. Brown 57. & ſuiv.
- Acte* d'Edouard III pour l'obſervation de la Grande Charte & de la Charte des Forêts, revoqué; c'eſt pourquoi on ne le trouve point dans la Collection de *Pulton.* 36
- Alcoran* (L') de Mahomet traduit en Anglois par Mr. Sale. 240. Selon lui il n'y a qu'une Traduction, qui ſoit paſſable. 343
- Ame.* Ce qu'entend le Dr. Brown par ce terme. 52. Sa Spiritualité & l'Inſtinct des Brutes prouvez d'une étrange maniere par le Dr. Brown. 61. paſſage ſingulier de cet Auteur 73
- Analogie.* Selon le Dr. Brouwn la Religion ne ſauroit ſe ſoutenir qu'à la faveur de l'Analogie. 43
- Anonyme* (Un) publie une brochure, dans laquelle il prétend que la Lettre, la Défence & les Re-

TABLE DES MATIERES.

Remarques de Mr. Midleton doivent être brûlées, & lui banni. 287

*Arianisme* (L'affaire de l') occupa beaucoup le regne de Constantin. 317

B.

**B**abel (La Tour de) Dissertation de Mr. Delauney la dessus. 207

*Bangor*. Rien de plus celebre en Angleterre que la dispute Bangorienne. Dans les Notes de la page. 202

*Barclay* (Mr.) & autres représentez par le Dr. Brown comme de dangereux hérétiques. 42

*Barnabé* (St.) Son Evangile, en MS. Espagnol 346. Traduit de l'italien par Fra-Marino, & la maniere dont ce Moine se rendit maitre de ce MS. 347. Ce qu'il renferme 348

*Barons du Roi*, en Angleterre, étoient ceux qui avoient des postes d'honneur à la Cour. 237

*Barons* (Les Grands) ou Tenanciers en chef, n'étoient pas créés par le Roi 237. avoient le tiers des profits des Amendes & Confiscations. 238

*Barons* (Nouveaux) en Angleterre augmentèrent le nombre des Membres du Conseil national. 239

*Bentley*. (Le Dr.) On ne fauroit l'accuser d'avoir jamais été prodigue de louanges. 435

*Bigod* (Roger) Comte de Norfolk &c. Marechal d'Angleterre, refuse au Roi Edouard d'aller en Flandres & de contribuer aux fraix de la guerre 15 Son serment qu'il n'iroit pas & qu'il ne seroit point pendu, comme le disoit le Roi. 16. s'oppose à la levée des Contributions. *ibid.*

*Berriman* (Le Dr.) refute Mr. Midleton sur sa dernière réponse à Mr. Pearce 282. 283. ramasse dans l'Avertissement, mis à la tête de ses Sermons, une partie des invectives de Mr. Chandler 311. Ses remarques sur l'Introduction de cet Auteur,

T A B L E

dans une brochure. <i>ibid.</i> Une de ses remarques choque Mr. Chandler, 319. Reproche qu'il lui fait 322. Portrait de M. Chandler, selon lui 324. suite de ses Controverses avec lui. 329 &c.	
<i>Bobum.</i> (Homfroy de) Comte d'Hériford &c. con- netable d'Angleterre refuse au Roi Edouard d'al- ler en Flandres & de contribuer aux fraix de la guerre sans ordre du Parlement 15. s'oppose à la levée des Contributions. 16	16
<i>Bourgs</i> en Angleterre. Leur Origine &c. 246. Dé- puterent au Parielement. <i>ibid.</i> & 248	248
<i>Braikenridge</i> (Mr. Guillaume) Essai Geométrique sur la Description des Lignes Courbes. 185	185
<i>Bretagne</i> (Grande) Idée de son ancien Gouverne- ment. 4	4
<i>Bretons</i> (Les) du tems de Jules César, partagez en plusieurs petits Etats, 5. Ils appelloient leur Conseil <i>Kifrithin</i> , & il étoit composé des <i>Ed- lins.</i> <i>ibid.</i> Leurs Loix 7. se refugient au País de Gailes. 9	9
<i>Brown</i> (Mr. le Dr.) Les Operations & les Bor- nes de l'Entendement humain. <i>Item.</i> Les choses divines & surnaturelles conquës par Analogie avec les choses naturelles & humaines. 40. Sa Brochu- re contre la coutume de boire à la Mémoire de qui que ce soit 41. Sa Reponse au Livre de Mr. Toland où il lui dit des injures grossieres, & appelle le bras séculier à son secours 42. On essuie sa bile en ne goutant point son sistème <i>ibid.</i> Inde- pendamment de son sistème de l'Analogie son Ouvrage renferme des reflexions fort judicieu- ses 43. Il se contredit au sujet des Idées 49. Il est second en distinctions 53. Se contredit 54. Ren- voyé aux Logiques modernes sur la definition de l'Abstraction 57. Il distingue six differentes es- peces de connoissance & d'évidence. 59. & 63.	il



## DES MATIERES.

il s'expose à une objection embarrassante. 65. Il tache de mettre le Dr. Clarke en contradiction avec lui-même. 71

*Burnet* (l'Evêque) Ses Memoires contenant l'Histoire de ce qui s'est passé de son tems depuis la Revolution en Angleterre jusqu'à la conclusion du Traité d'Utrecht. 287. Cette Histoire louée des uns, blamée des autres 283. Sa vie donnée au public par son fils. *ibid.* Charité de son Pere 289. Son Education; Maitre-es-Arts avant 14 ans; il s'appliqua à la Jurisprudence; se devoua un an après à la Theologie; il se dégouta de la subtilité Scholastique 289. Proposant à 18 ans; se proposa Mr. Nairn pour modele; prêcha par méditation. 290. Son voyage en Hollande. *ibid.* En France; retourne en Ecoffe & est choisi Ministre à Saltoun. Se brouille avec les Evêques; altere sa santé par l'application 191. Fait Professeur à Glasgow; la peine qu'il prend pour instruire les Etudians. 292. Epouse la Fille du Comte de Casseler; Abandonne son Professorat, se retire à Londres & est fait Ministre de la Chapelle des Rolles, & Prédicateur à l'Eglise de St. Clement; s'engage dans la Controverse; Son Histoire de la Reformation; En est remercié par les 2 Chambres de Parlement. 223. Convertit le Comte de Rochester, & donne l'histoire de cette Conversion; le Roi Charles le consultoit souvent; sa reponse au Roi qui lui offrit l'Evêché de Chichester; 294. Sa Lettre extrêmement hardie au Roi Charles 295--300. N'entre dans aucune Conspiration contre le Gouvernement, dont il n'étoit pas content; il quitte l'Angleterre, & se retire en Hollande 300. Y épouse Mlle. Scott. Le Roi Guillaume le fait Evêque, & l'employe à proposer dans la Cham-

T A B L E

bre de régler la succession de la Couronne. Lettre de l'Electrice Sophie pour le remercier. 301. Il avoit demandé son Evêché pour le Dr. Lloyd. 302. Fait étudier à ses fraix 10 Ecoliers à Salisbury; Il se déclare contre la pluralité des Benefices 303. Fait Précepteur du Duc de Gloucester. Epouse en 3me. Noces Mlle. Berkeley. Sa mort. Le Marquis de Hallifax a fait son caractère. Traduction de ce Morceau. 304-307. Liste de ses Ouvrages 307.

C.

- C**anut, Roi l'Angleterre, tint un *Witenagemote* composé de ses Archevêques &c. 243
- Cambridge*, (l'Université de) obtint de Jaques I. le droit de députer au Parlement. 248
- Campbel*. (Mr. George) ses découvertes curieuses en matiere de Geometrie. 188
- Catholiques Romains* n'ont pas rendu service à la bonne cause par leur refutation de l'Alcoran. 342
- Chambre-Basse* en Angleterre; n'a eu un Orateur que lorsque les Seigneurs & les Communes se separerent. 249
- Chandler*. (Mr. Samuel) Sa Traduction de l'Histoire de l'Inquisition par Limborch, précédée d'une ample Introduction touchant l'Origine de la persécution &c. 309. Il a repandu des torrens de bile & de fiel à l'occasion de ce qu'il lui plait appeller du nom odieux de Persécution. 310. Se défend contre Mr. Berriman, qui lui replique 312. Selon lui la Religion de ceux qui s'en rapportent à leurs Pasteurs, est le Sacrifice des fous 312. Veut penetrer dans l'intention secreete des Directeurs Spirituels, & leur retranche toute autorité Spirituelle. 313. Il pense que si l'on pouvoit charger la Religion des Chrétiens de leur crime, il n'y auroit point d'homme qui ne la mé-

DES MATIERES.

- méprisât. 316. Il cite Eusebe mal à propos 318.  
 Ses incidens qui tombent dans la minutie. 319.  
 Quelles gens étoient les Prélats convoquez au  
 Concile de Nicée, selon Mr. Chandler 321. *Et  
 suiv.* Son Portrait selon Mr. Berriman. 324.  
 Socrate, Sozomene, ni Theodoret n'ont pas dit  
 un mot de ce que Mr. Chandler affirme qu'il a  
 prouvé par ces Auteurs. 325. Ses airs de confian-  
 ce *ibid.* Expression basse de Mr. Chandler 329.  
 Suite de ses controverses avec Mr. Berriman 329  
*Et suiv.*
- Charles, Roi d'Angleterre; Lettre extremement  
 hardie de l'Evêque Burnet à ce Roi 295--300.
- Charte des Libertez, ou *Magna Charta* en Angle-  
 terre. 13. Ses Decrets & Statuts. 18
- Charte des Forêts, en Angleterre. 13.
- Charte d'Edouard, qui confirme celle des Liber-  
 tez 17 & 36. de Kenwolf, Roi de Mercie *item*  
 d'Ethelwolf 242. de Jaques I Roi d'Angleterre  
 en faveur de l'Université de Cambridge. 248
- Cherifs en Angleterre, avoient anciennement un  
 grand pouvoir dans l'Electon des Membres de  
 Parlement. 247
- Chester. Cette Ville avoit autrefois son Parlement  
 particulier. 248
- Cheyne (Mr. George) *Second Extrait* de son Livre  
 de la Maladie Angloise, ou Traité des Maladies  
 des Nerfs de toute espece. 400
- Clarke (Mr.) & autres représentez par le Dr. Brown  
 comme de dangereux hérétiques 42. Son Eloge.  
 414. Diverses pièces dont cet Eloge a été tiré  
 415. Sa Naissance, son Education, &c. 415. Il  
 prit d'abord gout pour la Philosophie de Mr. New-  
 ton. *ibid.* Ses maitres entêtez de la Philosophie  
 de Desc rtes. 416. Sa Traduction de la Physique  
 de Rohault, & ses Notes sur les principes de  
 New-

## T A B L E

Newton. *ibid.* Forme le dessein de se faire d'Eglise. *ibid.* Fait Chapelain de l'Eveque de Norwich. 417. Se lie d'amitié avec Mr. Whiston. *ibid.* Quelques uns de ses Ouvrages 417. Il prêcha par Meditation 418. Choisi pour remplir la Lecture de Mr. Boyle. *ibid.* Il publie ses Sermons 419. Tout le monde n'approuva pas qu'il eut travaillé sur l'Argument *a priori.* *ibid.* Le Chev. Newton le prend en amitié. *ibid.* Traduit son Optique en Latin, qui plut tant à Mr. Newton qu'il fit present de 100. L. st. à chacun de ses cinq Enfans. 420. Sa reponse a un Ouvrage extraordinaire de Mr. Dodwell. sur la Mortalité de l'ame 420. La nouvelle découverte en Astronomie qu'il fit avec son Pere 421. Obtient la Cure de St. Benoit, *Paul's Wharf* 422. Est fait Chapelain ordinaire de la Reine. *ibid.* Obtient la Cure de St. James. *ibid.* Il se communiquoit facilement aux personnes de basse condition 423. Son Exposition du Catechisme de l'Eglise Anglicane. *ibid.* Prend le degré de Docteur en Theologie. *ibid.* Eloge que lui donna le Professeur Royal en Theologie à Cambridge. 424. Publie ses Commentaires sur César avec ses Notes. *ibid.* Son desintereusement. *ibid.* Son Livre de la Doctrine de l'Ecriture sur la Trinité déplût fort aux Orthodoxes, & les Arriens n'en furent eux memes par satisfaits. 425. Lettre que lui écrivit Mr. Whiston à ce sujet. *ibid.* Remarques de Mr. Whiston sur le Livre de Mr. Clarke 426. Vivement attaqué par plusieurs Auteurs 428. Sa disgrâce auprès de la Reine au sujet de son livre 429. plaintes de la Chambre basse du Clergé contre lui. *ibid.* Sa Déclaration, & sa promesse de ne plus prêcher sur la Trinité 429. Fiché d'avoir donné du scandale 430. Les Ariens se plaignent

## DES MATIERES.

- gnent de sa Declaration *ibid.* Un Ami fait imprimer son Apologie 431. Dans la 2. Edition de son Livre sur la Trinité il retrancha ce qu'il avoit dit pour justifier la coutume de souscrire aux Confessions de Foi & aux Liturgies. *ibid.* Nouvelle Dispute au sujet du changemrnt qu'il fit dans les Doxologies à la fin des Pseaumes 432. Il est fait Maitre de l'Hopital de Wigston à Leicester. 433. Sa dispute avec Mr. Leibnitz. *ibid.* La Reine lui ajuge le prix de la victoire 434. Il en publie les pieces. *ibid.* Son Discours contre Mr. Collins. *ibid.* Il s'applique particulièrement aux Mathematiques 434. Son sentiment sur la proportion de la vitesse & de la force dans les Corps en mouvement, different de celui de Mrs. Leibnitz, Bernouilli & 's Gravefande 435. Sa version des 12. premiers Livres de l'Iliade d'Homere. Cet Ouvrage lui a fait beaucoup d'honneur. *ibid.* Sa mort 435. son Epouse, dont il eut sept Enfans. 436. Son Caractere, son Génie & ses grandes qualitez 436. 439. Portrait que le Dr. Hare fait de lui 439. Catalogue de ses Ouvrages. 441--451.
- Clergé.* Ses Députez ont quelques fois été admis dans le Parlement, en qualité d'Assistans Spirituels. 246
- Code des Loix Ecclesiastiques en Angleterre.* 19  
*des Loix Civiles en Angleterre.* 20
- Codes des Loix des Saxons en Angleterre* 9. d'Alfred le Grand. 19
- Communes* en Angleterre. Leur ancien Droit d'envoyer des Députez au Parlement. Le Commencement de leur Chambre 15. Ils n'envoyoient point encore de Députez au Parlement sous Edouard le Confesseur 38. Le premier Conseil national où les Communes se soient

T A B L E

soient fait représenter fut sous Kenwolf Roi de Mercie. 241 le 2d. Parlement où ils, assisterent fut sous Ethelwolf 242. Ce n'est que sous Henri III. qu'on trouve leur véritable origine 245. Ont Toujours regardé la liberté de parler comme un Privilege essentiel. 251. Leurs Députez sous Edouard III. demandent de conférer avec ceux qu'ils representent avant de consentir à accorder de l'argent au Roi 253. Ne se soumettoient à aucune loi faite sans leur consentement. *ibid.* Les appointemens de leurs Membres. *ibid.*

*Comtesses*, en Angleterre sous Edouard III. sommées de venir au Parlement par Procureur. 341

*Concile de Nicée*. Selon Mr. Chandler un Concile de Perfécuteurs. 323

*Conseil*. (le grand) Différence entre celui-là & celui de la Nation ou le Parlement. 17

*Cour de more*, Conseil National d'Angleterre 10. a donné naissance aux Cours de la Chancellerie, du Banc du Roi, & des Plaids-Communs. 11

*Cours Foncières*; Traité de Mr Gurdon la-dessus. 254

D.

**D**ames Saxones en Angleterre avoient séance dans le grand Conseil de la Nation. 240

*Danois*. Leurs invasions en Angleterre. Le Roi Ethelred leur donne une somme d'argent pour se retirer 27. Tous massacrez en un jour. 28

*Delauny* (Mr.) Examen de la Question s'il est permis de manger du Sang 115. Raisons pour la défense de manger du Sang. 118 & *suiv.* Examen desintéressé de la Revelation Tom. II. 197. Sa Préface fort curieuse. *ibid.* Il designe Mrs. Whiston & Clarke. *Dans les Notes de la page* 202. Mrs. Tindal & Collins. *Dans la Note de la page* 204.

*Despotisme*, n'est pas de Droit Divin. 251

*Discipline Militaire* (Ancienne) en Angleterre. 23

*Druides*

DES MATTIÈRES.

*Druïdes* seuls Juges en matieres civiles & ecclesiastiques chez les Bretons 6. Leurs Ecoles très fameuses 7. Membres du Parlement. 36

E.

**E***dlins*, ou Nobles; Membres du Parlement en Angleterre du tems des Bretons. 36

*Eduard*, Roi d'Angleterre; Son serment que le Marechal iroit à la guerre ou qu'il seroit pendu 16. Sa nouvelle Charte qui confirme celle des Libertez. 17. Sa déclaration qu'on ne levroit plus de Subsidés sans le consentement de la Nation. *ibid.*

*Edouard* III. refuse de rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape. 35. Acte de ce Roi pour l'observation de la Grande Charte & de la Charte des Forêts. 36

*Essai* (Court) Chronologique sur quelques endroits de l'Ecriture Sainte 76

*Ethelwolf*, Roi de Mercie. Sa Charte. 242

*Evêques* sous le Regne des Saxons en Angleterre, étoient Membres du *Witenagemote*. 239. *item* du grand Conseil que Wightred tint à Baconceld.

F.

247

**F***orêts*. Les Saxons en Angleterre n'oterent point aux Nobles la liberté d'y chasser. *item*. Loix qui regardent les Forêts. 25

*Foster*. (Mr. Jaques) Ses Sermons sur divers sujets. *Second Extrait*. 365. Précis de ceux qui roulent sur les Mysteres, sur l'Hérésie & sur le Schisme. 366. Sa pensée sur la diversité des sentimens 395. Ses sentimens sont très differens de ce qu'on pense communément parmi les Chrétiens. 399

*Francigena*; mot qui signifioit en Angleterre Danois ou étranger. 29

*Freeholder* en Angleterre, est celui qui possède un Franc-Fief. 30

Géomé-

T A B L E

G.

- G**éometrie (la) des Anciens très bornée à l'é-  
gard des Lignes courbes. 186
- Gordon* (Mrs. Thomas & Alexandre) ne doivent pas  
être confondus avec Mr. *Thornhagh Gurdon*. 2
- Guillaume I.* Roi d'Angleterre à son avènement au  
Throne s'informe des Loix 236. Ceux à qui il  
accorda des Terres étoient appellez les Hommes  
du Roi. 237
- Gurdon* (Mr. Thornhagh) Histoire de la Grande  
Cour du Parlement, de son Antiquité, de sa Di-  
gnité & de son pouvoir avec l'Histoire des Cours  
Foncieres. I. Il ne faut pas confondre cet Au-  
teur avec Mrs. *Thomas & Alexandre Gordon* 2.  
Ne s'accorde pas trop sur l'Histoire de Henri II.  
avec Mr. Rapin 34. Second Extrait de son Histoire  
de la Grande Cour du Parlement. 235

H.

- H**ales (Mr. Etienne) Recueil d'Expériences Sta-  
tiques sur la Séve des Vegetaux &c. 222
- Hare*; (Le Dr.) Mr. Delauny lui attribue une let-  
tre où il décourage les Chrétiens de l'étude de  
l'Ecriture Sainte. 202. Portrait qu'il fait du Dr.  
Clarke. 439
- Henri II.* Roi d'Angleterre. Son regne merite une  
attention particuliere par raport aux Loix. 31
- Heptarchie.* (L') Les Saxons l'établissent en Angle-  
terre. 8
- Hilda* Abbessé, en Angleterre, présida dans une as-  
semblée Ecclesiastique. 240
- Hungerford.* (Thomas) Le premier Orateur dont  
on trouve le nom sur les Registres sous E-  
douard III. 250

I.

- J**ackson (Le Dr. Thomas) ses Oeuvres Theolo-  
giques. Dans la Note de la page. 207
- Ja.



## DES MATIERES.

- Jacques I.* Sa Charte en faveur de l'Université de Cambridge. 248
- Idee*, à quoi ce terme, selon le Dr. Brown, doit être restreint. 46 & *suiv.*
- Jean Baptiste* Essai Chronologique sur le tems où il commença à prêcher 91. Sur son emprisonnement. 93
- Jesus-Christ.* Essai Chronologique sur le tems de sa Naissance 86. Sur son Batême & son Ministère. 91
- Journal des Savans.* Erreur dans le nom de l'Evêque de Liechfield & Coventry. 3
- Ismaël.* Examen de ses Prophéties par Mr. Delauny 307. Sa Mere étoit une femme a gages. 211
- K.
- K***Enwolf*, Roi de Mercie, sa Charte. 242
- L.
- L***Aga* ou *Lage*; mot Saxon en Angleterre, qui signiñoit la même chose que le mot Norman *Ley*, Loi, ou Corps de Loi. 19
- Ley*, mot Norman, qui signifie *Loi* ou *Corps de Loi*. 19
- Lignes Courbes.* Leur utilité pour la solution des problemes les plus difficiles. 186
- Lignes* de quelque genre que ce soit. Leur Description par le moyen des Lignes d'un genre inférieur. 191
- Limborch.* (Mr.) Son Histoire de l'Inquisition traduite par Mr. Chandler. 308
- Locke* (Mr.) & autres représentés par le Dr. Brown comme de dangereux hérétiques. 42
- Loix* du Roi Adelftan, en Angleterre: Quelques-unes assez remarquables 21. du Roi Canute & autres Princes. 22 & *suiv.*
- Loix* (Les) sous les Princes Saxons en Angleterre n'étoient par enregistrées. 11

T A B L E

M.

<b>M</b> agna Charta, ou Charte des Libertez en Angleterre.	13
Massacre des Danois en Angleterre.	28
Midleton (Mr.) Troisième Extrait de sa Dispute avec le Dr. Pearce & quelques autres, à l'occasion de la Lettre adressée au Dr. Waterland &c. 254. Ses expressions hardies sur l'inspiration de Moïse, &c. 255. Suivant un Anonyme sa Lettre, sa défense & ses Remarques doivent être brûlées & lui même banni.	287
Moïse. Mr. Midleton soutient qu'il n'a pas été inspiré 255. 257. Comparé à Minos 259. Il a emprunté des Egyptiens plusieurs Cérémonies, &c. 274	
Molyneux. (Mr.) Ce qu'il dit au sujet de la Réponse du Dr. Brown a Mr. Toland.	41
Moore (Le Dr.) Eveque de Norwich. Prélat qui favorisoit extrêmement les Lettres, fut d'un grand secours au Dr. Clarke.	417
Moitteux. (Mr, le) Suite de ses Remarques sur Rabelais.	127

N.

<b>N</b> ewton (Mr.) le premier qui ait donné une méthode générale pour décrire les Courbes par le mouvement de deux Angles donnez autour de leur sommet.	186
Noblesse en Angleterre. Les différens Ordres qui la composoient depuis Alfred jusqu'à Guillaume I.	38
Normans se rendent maîtres de l'Angleterre.	11
Normans (Les Seigneurs) qui avoient suivi Guillaume I. en Angleterre, s'emparent des terres des Saxons.	236
Nouvelles Littéraires.	451

DES MATIERES.

O.

**O**rateur de la Chambre-basse en Angleterre. On ne trouve le nom d'aucun sur les Regîtres avant le regne d'Edouard III. 250. Le premier dont on y trouve le nom, est Thomas Hungerford. *ibid.* Lorsqu'on en choisissoit un, il avoit coutume de s'excuser d'accepter cet Emploi. *ibid.* Encore à présent, mais pour la forme. *ibid.*

P.

**P**ape (Le) & le Clergé en Angleterre. Leur pouvoir exorbitant reprimé par les Statuts de Clarendon 32. Le Roi Edouard III. refuse de lui rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. 35

**Pearce** (Le Dr.) accuse Mr. Midleton d'avoir falsifié un passage de Joseph 255. autres Auteurs citez à faux par Mr. Midleton 269. Se sert de l'hypothese de Mr. Newton contre lui. 277

**Paiens**, ont les premiers donné l'exemple des Persecutions pour cause de Religion. 313

**Parlement**. Histoire de sa Grande Cour &c. 3. Ses Actes. 18

**Parlement** en Angleterre. Les Seigneurs seuls ont le droit de s'y faire représenter par Procureur. 237. Le premier qui fut composé des Seigneurs Spirituels & Temporels, &c. fut sous Henri III. 245. Particulier, autrefois dans la Ville de Chester. 248

**Parlemens** sous les Saxons 37. Sous Canute. *ibid.*

**Pistes & Ecoissois** profitent des Divisions des Bretons. 7

**Platon**, (Le divin) appelé le Moïse des Grecs. 262. s'étoit formé l'idée d'un bon Legislatteur sur l'exemple de Moïse. 263

**Protestans**. Il n'y a qu'eux qui puïssent combattre l'Alcoran avec succès. 341

T A B L E

R.

- R**abelais. Suite des Remarques de Mr. le Motteux sur cet Auteur. 127
- Rapin (Mr. de) confond les deux Codes d'Alfred le Grand. *Dans la Note de la page 19.* Ne s'accorde pas trop avec Mr. Gurdon sur l'histoire de Henry II. 34. Il nomme Kenwolf, Roi de Mercie, *Cemulphe.* *Dans les Notes de la page 242.* Il semble douter de la Charte d'Ethelwolf 243. *dans les Notes.* Il nomme Beorred, Roi de Mercie, *Beorned* 243. *dans les Notes.*
- Ricotier (Mr.) Son excellente Traduction Française des Sermons du Dr. Clarke. 419

S.

- S**ale. (Mr. George) Sa Traduction en Anglois sur l'Original Arabe du *Koran* ou *Alcoran* de Mahomet, avec des Notes, & un Discours préliminaire à la tête 340. Entend très bien l'Arabe 347. Il donne des regles pour disputer avec les Mahometans. 343. Son jugement sur la refutation du Mahometisme par Jean André différent de celui de Mr. Bayle. 344. Son jugement sur la Traduction de du Ryer. 345. Sur celle de Maracci. *ibid.* Il parle avec beaucoup de modestie de sa Traduction 346. Manuscrits qu'il a consultez. *ibid.* Son Discours préliminaire partagé en 8. Sections 348--365
- Sang s'il est permis d'en manger. 115. La defence en subsiste jusqu'à ce jour 116. *Et suiv.* 207
- Saxons se rendent maitres de l'Angleterre, & y établissent l'Heptarchie. 8. Leur Femmes avoient séance dans le grand Conseil de la Nation. 240
- Sophie. (l'Electrice) Sa lettre de remerciement à l'Evêque Burnet. 301
- Statuts sous divers Princes en Angleterre. 19
- Statuts de Clarendon en Angleterre, fameux. 32.
- Mr. de

## DES MATIERES.

- Mr. de Rapin les a donnez tres exactement. 34  
*Stile Royal* dans les Actes de Parlement 251.  
*Swane*, Roi de Dannemarc, chasse le Roi Ethelred  
 d'Angleterre & y gouverne despotiquement. 29  
*Sykes* (M. Le Dr. Arthur Ashley) Dissertation sur  
 l'Eclipse dont Phlegon fait mention. Defense de  
 sa Dissertation contre Mr. Wiston; & sa lettre  
 sur le Témoinage de Phlegon. 97

### T.

- T***enanciers en Chef* en Angleterre, grands &  
 petits. 14  
*Tenanciers en Chef* en Angleterre, étoient seuls  
 Membres du Parlement. 238  
*Theodosius*, excommunié par Victor. Il faut lire  
*Theodote*. Dans les Notes de la page. 317  
*Tindal* (Mr.) Traducteur de Mr. de Rapin, n'est  
 pas exact au sujet des deux Codes d'Alfred le  
 Grand. Dans la Note de la page. 19  
*Toland* (Mr.) trouve un adverfaire au Dr. Brown,  
 qui lui dit des injures grossieres. 41  
*Traductions* de l'Alcoran. Et jugement de Mr. Sale  
 sur les differentes Traductions. 343. & suiv.  
*Trinité* (La) expliquée par le Dr. Brown selon son  
 Système de l'Analogie. 72

### V.

- V***Landes étouffées*. S'il est permis d'en manger. 115  
*Vilains* Chez les Bretons; étoient les Laboureurs &  
 le commun peuple, serfs des Seigneurs. 6  
*Villes* ou *Bourgs* en Angleterre ayant perdu autre-  
 fois le droit de députer au Parlement pour n'a-  
 voir pas pu payé leurs Députés, doivent avoir  
 recouvré ce droit dans la suite. *Remarque des*  
*Journalistes*. 248

TABLE DES MATIERES.

W.

- W***All* (Le Dr.) Erreurs Chronologiques découvertes dans son Commentaire sur le N. T. 77
- Whiston*. (Mr. J.) Le Témoignage de Phlegon défendu contre le Dr. Sykes, &c. 97
- Whiston* (Mr.) Sa Lettre à Mr. Clarke au sujet de son Livre de la Doctrine de l'Ecriture sur la Trinité 425. Ses remarques sur ce Livre 426. Son zèle ne sauroit être trop loué 427. Ce qu'il dit au sujet de la malheureuse affaire du Dr. Clarke 431. Sa brochure au sujet du changement dans les Doxologies à la fin des Pseaumes 433. Il se joint à d'autres Ariens pour demander au Parlement l'abolition des signatures &c. 433
- Wita's* des Saxons en Angleterre composoient leurs *Witenagemote* ou Parlemens. 37
- Witby* (Le Dr.) fait venir les Mages à Bethlem en leur donnant des Dromadaires pour voiture. 88
- Witenagemote*. Conseil particulier des Saxons en Angleterre. 8. & 37. les Evêques en étoient Membres. 239. Archevêques &c. 243
- Woodward*. (Le Dr.) Sa Dissertation sur les Sciences des Egyptiens empruntées des Hebreux, & sur la Mission de Moïse. 278

F I N.

# CATALOGUE DES LIVRES

*qui se trouvent à la Haye chez*

PIERRE DE HONDT.

**H**ISTOIRE Métallique des XVII. Provinces  
des Pais-Bas par Mr. Ger. van Loon. 3. vol.  
fol.

- - - Tom. 4. & 5. sous presse.

Jo. Harduini Opera varia, cum Tabulis æneis, &  
Indicibus. fol.

Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne, par  
Mr. de Croufaz; fol. NB. cet Ouvrage est im-  
prime sur le même format du Dictionnaire & des  
Oeuvres de Bayle.

H. Cannegieter Dissertatio de Brittenburgo, Ma-  
tribus Brittis, Herba Britannica, & antiquissi-  
mis Britannorum per Galliam & Germaniam  
Sedibus. 4. fig.

Histoire du seizième Siecle, par Monfr. Durand,  
4. vol. 12°.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. Ge-  
mez, 4. vol. 12.

Les Dons des Enfans de Latone, ou la Chasse du  
Cerf, avec un Dictionnaire des Termes de la  
Chasse, de la Musique, & de belles Figures.  
2. vol. 8.

Les Principes de l'Architecture par Felibien.  
fig. 4.

L'Art de monter a cheval, avec les figures de  
Picart. fol.

But-

- Butkens trophées du Braband, 4. vol. fol. fig. en grand & en petit papier.
- - - - Le Supplement apart.
- Histoire d'Angleterre par Monsieur de Rapin Thoiras. 10. vol. 4.
- - - - Tom. XI. & XII. sous presse.
- Sallengre Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum. 3 vol. fig. fol.
- - - - Idem ch. Maj.
- Quinte Curce, Latin & François, avec des Cartes Géographiques. 8.
- Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux sur les Evénemens les plus mémorables du vieux & du nouveau Testament, 2. vol. fol. avec les belles Figures de Hoet Houbraken & Picart.
- - - - Le troisième & le quatrième Volumes sont sous presse & paroitront dans peu.
- - - - On vend aussi les Figures séparément, pour les inserer dans la Bible
- Le Grand Dictionnaire Géographique & Critique par Mr. Bruzen la Martiniere, 4. Tomes 6. vol. fol.
- - - - On publiera dans peu de jours un nouveau Volume.
- Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 2. vol. fol. fig
- Theatrum Civitatum & Urbium Sabaudia & Pedemontii, 2. vol. cum fig. Charta imperiali.
- Histoire Universelle par une Société de Gens de Lettres : Londres. 4.
- Scachi Sacrorum Elechrifmaton Myrothecia, sive Thesaurus Unguentorum &c. quorum in S. Scriptura fit mentio. fol. fig.
- Junius de Pictura Veterum fol.
- Testelin Maniere de Dessiner, fol. fig.



